

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Ernest Lémonon

L'Italie d'après-guerre

(1914-1921)

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

L'ITALIE D'APRÈS GUERRE

(1914 — 1921)

DU MÊME AUTEUR

L'Italie économique et sociale, 1861-1912. Alcan.

L'Allemagne à la conquête de l'Italie. 4e édit. Delagrave.

Naples, notes historiques et sociales. 4e édit. Plon.

Naples, ville d'art (Les Villes d'arts célèbres). 2e édition. Laurens.

L'après guerre et la main-d'œuvre italienne en France. 3e édit. Alcan.

La politique coloniale de l'Italie. 3e édit. Alcan.

Les chemins de fer interalliés. 10e mille. Grasset

L'Europe et la politique britannique, 1882-1911. 2e édition. Préface de M. Paul Deschanel. Alcan.

Récompensé par l'Institut.

Les Alliés et les Neutres, 1914-1916. 4e édit. Delagrave.

Récompensé par l'Institut.

L'Allemagne vaincue, 1916-1918. 2e édition. Bossard.

Récompensé par l'Institut.

La seconde Conférence de la Paix, 1907. 2e édition. Préface de M. Léon Bourgeois. Librairie générale de droit et de jurisprudence.

Le Droit des gens et la guerre de 1914-1918 (en collaboration avec M. Mérignhac), 1921. 2 volumes. 2e édition. Préface de M. Léon Bourgeois. Librairie du Recueil Sirey.

Récompensé par l'Institut.

L'ITALIE

D'APRÈS GUERRE

(1914 — 1921)

PAR

ERNEST LÉMONON

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1922



AVANT-PROPOS

Dans un précédent ouvrage (1) j'ai essayé de montrer quel avait été le développement de l'activité italienne pendant les cinquante premières années de l'unité nationale. Cette activité avait subi la loi générale. A des périodes de progrès avaient succédé des phases de dépression. Vu d'ensemble, le mouvement attestait une prodigieuse vitalité, témoignait d'un admirable effort. La *terza Italia* était bien la digne descendante de ses deux illustres aïeules.

Dix ans ont passé, dix ans pendant lesquels l'Italie a connu deux guerres — et quelles guerres ! De la guerre de Tripolitaine elle est sortie victorieuse, mais sa victoire fut pour elle une charge lourde. Cette charge, elle n'était pas encore parvenue à l'alléger quand éclata au mois d'août 1914 le conflit européen. Pendant neuf mois, elle est demeurée neutre. Elle était partagée entre deux sentiments contraires : elle ne voulait pas la guerre, parce qu'elle savait le fardeau nouveau qu'en devenant belligérante elle devrait assumer ; mais, moralement, dès les premiers mois de la lutte, presque tout entière elle prit parti. Moralement, elle se jeta dans la mêlée : elle souffrit du martyre qu'endurèrent la Belgique et dix de nos plus beaux départements, elle partagea nos peines, elle vécut de nos espérances. Elle

(1) *L'Italie économique et sociale* (*1861-1912*), Alcan, 1913.

comprit aussi que, si ses intérêts immédiats l'éloignaient de la guerre, la réalisation de ses plus grands rêves, l'achèvement définitif de son unité nationale l'obligeraient un jour à y prendre matériellement part. Malgré des budgets difficiles, une situation intérieure précaire, était-il possible de laisser échapper l'occasion — peut-être unique — d'obtenir de l'Autriche qui, en déchaînant le conflit mondial avait brisé le *statu quo* balkanique, ces « compensations » qui s'appelaient Trente et Trieste et sans lesquelles la patrie n'était pas complète ? Ce sera l'honneur de M. Salandra d'avoir osé la guerre, malgré les difficultés de l'heure ; ce sera son honneur d'avoir vu au delà des réalités immédfates, d'avoir fait confiance au grand mouvement idealiste qui, malgré ces réalités, entraînait le pays, et, ayant épuisé tous les moyens pacifiques, d'avoir dénoncé l'alliance autrichienne et conclu avec les puissances de l'Entente le pacte de Londres.

Belligérante, l'Italie a fait son devoir. La guerre a été rude pour tous. On a eu tort de chercher à établir des échelons dans le courage et l'endurance. Le poilu français a été sublime, mais ne soyons jamais ingrats envers ceux qui ont avec lui collaboré à la tâche commune... Si l'Italie n'avait pas été sur le Carso, qui pourrait dire ce qu'il serait advenu en France ? Les armées italiennes ont eu des revers, des techniciens ont fait à quelques uns de leurs chefs de graves reproches d'impéritie, on a répandu sur les soldats des calomnies odieuses... Si l'on avait plus regardé la carte, sans doute eût-on été moins injuste. Si les marais de l'Yser, la boue de Champagne, les routes de Verdun étaient un enfer, je ne sache pas que le front des Alpes ait jamais été, lui un paradis. Encore une fois, unissons dans la même admiration tous les artisans de la victoire. L'Italie

a tenu. Pour tenir elle a eu besoin de ses alliés. Mais sans elle les Alliés n'eussent jamais pu gagner la guerre.

La paix est venue en novembre 1918. Mais la victoire a laissé l'Italie, comme le reste de l'Entente, épuisée et meurtrie. L'Italie a attendu longtemps avant de recueillir le bénéfice propre de sa collaboration. Le traité de Saint-Germain-en-Laye, que l'Entente a signé avec l'Autriche, est en date du 10 septembre 1919, celui de Trianon avec la Hongrie en date du 4 juin 1920. Le traité de Sèvres avec la Turquie n'a été conclu que le 10 août de cette dernière année, et c'est seulement au mois de novembre suivant qu'à Rapallo l'entente sur Fiume put se faire avec les Yougo-Slaves. L'année 1919, l'année 1920, furent pour nos alliés particulièrement rudes. Aux difficultés extérieures se mêlèrent des troubles intérieurs, politiques, économiques, sociaux qui, à de certains moments, firent redouter les pires catastrophes. Les traités de Saint-Germain, de Trianon, de Rapallo n'ont pas pleinement ramené le calme. A l'époque où ces lignes sont écrites, l'inquiétude et le malaise persistent.

Ce livre s'ouvre avec la tourmente de 1914 et se clot avec les traités de paix (juin-novembre 1920). Bien que ces accords n'aient pas marqué pour l'Italie la fin des conflits intérieurs, ils demeureront pour elle de grandes dates. Ils ont assuré définitivement son unité nationale. Ils ont réalisé le rêve des patriotes du Risorgimento.

Ce qu'a été l'Italie entre 1914 et 1921, pendant la guerre et les deux premières années de l'après guerre, tel est l'objet des pages qui suivent. L'Italie entre à présent, comme toutes les grandes nations, dans une ère nouvelle. Dans quelle condition se trouve-t-elle ? Quel avenir, après la tourmente qu'elle a subie, paraît lui être réservé ? Pendant la guerre, elle a souffert — et de mille façons. Au

point de vue financier, comme au point de vue économique, sans parler des troubles purement politiques, elle a été durement atteinte. Mais, avec un admirable courage, elle se remet à l'œuvre. L'Italien est moins léger, plus persévérant, plus tenace, qu'on ne croit. Depuis 1860, l'ascension du pays — je le rappelais au début de ces pages — ne s'est pas faite sans heurts ni secousses. Le pays a vaincu maintes fois la mauvaise fortune. Cette fois-ci encore, avec la force morale que lui donne la victoire, il vaincra les difficultés de la paix. Tout permet de le penser. Il ne vaincra pas en un jour. Mais son relèvement se fera. Ceux qui n'ont pas confiance dans les forces latentes de l'Italie se trompent. L'Italie, malgré le malaise de l'heure, reste aujourd'hui ce qu'elle a été toujours : un grand peuple, puissant par le nombre, puissant aussi par des qualités qu'on mésestime trop souvent, qui continuera de jouer dans le monde, économiquement et politiquement, le rôle que lui assignent ses traditions et son passé.

Décembre 1921

L'ITALIE D'APRÈS GUERRE
(1914-1921)

CHAPITRE PREMIER

La politique intérieure

I. Le giolittisme d'avant-guerre. — II. La guerre et le ministère Salandra. — III. Un ministère d'union nationale : le cabinet Boselli. — IV. M Orlando et le défaitisme. — V. L'armistice et la chute du cabinet Orlando. — VI. Les préparatifs du giolittisme : M. Nitti. — VII. Le retour du giolittisme : le cabinet Giolitti.

On ne saurait dire que la guerre n'ait pas eu d'effet sur la politique intérieure de l'Italie. Elle lui a maintes fois insufflé un esprit nouveau. Maintes fois, on a senti passer dans Montecitorio, comme dans la Chambre française, de grands courants d'air frais. Sous la poussée de l'opinion, le gouvernement d'une part, la majorité du Parlement de l'autre, ont alors renoncé aux méthodes qui leur étaient coutumières. Ils se sont élevés au-dessus des questions de personne et des intérêts purement électoraux. L'intérêt national a pris dans la vie politique une place que depuis longtemps il n'occupait plus.

Cependant, même aux heures les plus critiques, le vieil esprit n'a jamais tout à fait disparu. Quoiqu'on fît, il est pendant la guerre demeuré vivant. Les défaitistes, les partisans du moindre effort ont, comme chez nous, travaillé sans relâche contre les intérêts de la patrie. Quand, en novembre 1918, la paix fut rétablie, ils ont essayé de

ramener l'Italie dans la voie tortueuse d'où elle était sortie. Mais leurs efforts n'ont pas abouti. L'Italie n'est plus aujourd'hui au régime des *combinazioni*. Après des élections successives, deux grands partis se sont, en effet, formés au sein de son Parlement. Si ni l'un ni l'autre ne sont encore pleinement homogènes, du moins constituent-ils, dès maintenant, à proprement parler des partis d'idees. Les questions de personnes ne dominent plus, seules, comme jadis, la vie publique italienne.

I

Le giolittisme avait, avant la guerre, en Italie, des adversaires irréductibles et des admirateurs enthousiastes.

Ce régime, dont un italien a pu dire qu'il avait pour seul but « la formation et le maintien d'une majorité parlementaire par la satisfaction d'intérêts purement individuels ou locaux », n'était pas l'œuvre de l'homme politique dont il emprunta le nom. Il fut la suite logique, presque nécessaire, de la décomposition des vieux partis historiques, la droite et la gauche, et du transformisme qui s'était opéré en 1876. La fusion d'alors ne tarda pas à devenir confusion. Et, sur les ruines, aucun groupement nouveau ne se constitua. Le parti radical, émanation du vieux parti républicain, qui avec la prise de Rome et l'arrivée de la gauche aux affaires avait perdu presque toute sa raison d'être, même le parti socialiste, dont la croissance devait être cependant rapide, n'eurent, dans les vingt-cinq dernières années du XIX[e] siècle, à une heure quelconque, une politique. Leur action demeura purement épisodique, concentrée presque uniquement dans des manifestations sans lendemain. Et encore les divisions intestines qu'ils connurent diminuèrent-elles sensiblement l'influence et la portée des mouvements qu'ils organisèrent.

A la fortune du giolittisme servirent également les *fatti*

di Maggio de 1898. La manière forte qu'on avait essayée alors dût être peu à peu abandonnée. Une nouvelle politique sociale fut inaugurée, dont M. Giolitti se fit le défenseur. Dans le désarroi des volontés, il acquit ainsi, malgré son passé et l'affaire de la *Banca Romana* qui l'avait une première fois chassé du pouvoir (1), une hégémonie qu'il sut conserver et accroître sans cesse pendant près de quinze ans, même quand il n'était pas officiellement aux affaires.

La politique de M. Giolitti fut toujours essentiellement empirique. Les critiques les plus diverses lui ont été adressées. Aucune vue large, a-t-on dit, en matière de politique extérieure ; à l'intérieur, aucun effort d'amélioration. Il connaissait l'administration, puisqu'il en avait été l'un des fonctionnaires — et il n'eut jamais la pensée de l'assainir. Il ne se soucia pas davantage d'opérer dans l'instruction publique, dans l'organisation judiciaire, dans la législation interne les transformations qui s'imposaient. Fixer le régime des eaux, problème capital pour toute l'industrie et l'agriculture, assurer au sol les améliorations nécessaires, même mettre le pays matériellement en état de se défendre contre une attaque de l'étranger, il ne s'en préoccupa point. Les grandes réformes ont toutes été réalisées pendant qu'il n'était pas au gouvernement. « Les actes qui ont marqué ses ministères, écrit M. Ciccotti, n'ont pas été autre chose que des expédients parlementaires ou le résultat d'impulsions irréfléchies. Il a fait l'expédition de Tripolitaine, mais peu de jours avant il avait renvoyé une classe dans ses foyers, et il dût convenir que c'était la fatalité qui l'avait subitement décidé à la guerre. Il a fait voter le suffrage universel, mais quelques mois plus tôt, non seulement il

(1) En 1893. M. Giolitti était alors président du Conseil. Il fut accusé d'avoir soustrait à la *Banca romana* un document à l'aide duquel il comptait écraser Crispi.

n'y pensait pas, mais, mieux, il raillait qui y pensait... » (1). Le prince Giovanni Borghese n'a pas craint d'écrire que « le parlementarisme giolittien avait constamment entravé les initiatives et les efforts de la nation ».

Les adversaires de M. Giolitti ne lui ont pas moins reproché ses procédés de gouvernement. A leurs yeux son souci constant fut d'essayer de corrompre qui le combattait. Ils ont prétendu qu'il ne s'était servi de la réforme électorale que comme d'une arme de désordre (2) ; le parti socialiste, il l'aurait parlementarisé pour étouffer les quelques grandes idées qu'il pouvait semer ; il aurait favorisé l'anarchie dans le radicalisme embryonnaire ; en 1913, il aurait, avec le pacte Gentiloni, asservi les cléricaux (3), et au vieux parti libéral lui-même il serait parvenu à imposer sa discipline indisciplinée.

Que ces critiques soient fondées ou non, un fait, avant la guerre, demeurait certain : M. Giolitti, par son expérience et son autorité personnelles, s'était imposé à l'Italie.

(1) Ettore Ciccotti, « La guerra e i partiti politici » dans la *Vita italiana*, 15 mai 1917.

(2) Le suffrage universel et le monopole des assurances furent les deux bases principales du programme démocratique de M. Giolitti lors des élections de 1911. Ces deux réformes furent par la suite réalisées.

(3) Le pacte Gentiloni fut fait à l'occasion des élections de 1913. C'était une entente entre M. Giolitti et le Président de l'Union électorale catholique, le comte Gentiloni, ami de Pie X. Il fut révélé, avec beaucoup de naïveté et d'imprudence, par le comte Gentiloni lui-même, au lendemain des élections, dans une interview au *Giornale d'Italia*. Le comte Gentiloni donna les noms de tous les candidats giolittiens qui avaient ou sollicité ou obtenu les suffrages catholiques, en signant, ou au moins en ne repoussant pas, une certaine déclaration émanée du Vatican. L'interview et l'accord qu'elle expliquait firent grand tapage aussi bien chez les giolittiens que chez les catholiques. Le comte Gentiloni conserva cependant sa fonction et la confiance de Pie X. A sa mort, en 1916, l'organisation électorale catholique fut modifiée, et la présidence en fut confiée par Benoit XV au comte Santucci.

Quand il quittait le gouvernement, sa succession passait à un de ses lieutenants, qui ne faisait que suivre ses directives. Même quand il semblait rentrer dans l'ombre, il demeurait le chef. Sous un autre nom, il continuait de gouverner.

II

La guerre européenne éclata quelques mois à peine après que M. Salandra eut succédé à M. Giolitti. Celui-ci avait fait les élections (octobre 1913) selon sa manière habituelle : il avait tout mis en œuvre pour conserver dans la Chambre nouvelle sa majorité. Il la conserva. Comme sa devancière, la Chambre compta des catholiques, des nationalistes, des libéraux conservateurs, et, à gauche, des radicaux, des républicains, des socialistes réformistes, des unifiés (1). Chacun de ces partis eut sa droite, son centre, sa gauche. Mais tous comprenaient des giolittiens, ce qui retirait à chacun sa physionomie propre. La Chambre de 1913 n'était ni réactionnaire ni socialiste, ni conservatrice ni démocratique. Comme celles qui l'avaient précédée, elle était uniquement giolittienne. M. Giolitti en était le seul maître.

Au mois d'avril 1914, à son heure (2), sans aucun vote de défiance, il se retira — comme, d'autres fois déjà, il s'était

(1) Le parti socialiste réformiste s'était constitué en 1912 à la suite du congrès de Reggio Emilie, qui avait prononcé l'expulsion hors du parti officiel d'un certain nombre de leaders, MM. Bissolati, Podrecca, Bonomi et Cabrini. Les réformistes avaient dans la Chambre de 1913, 21 sièges et les unifiés (socialistes officiels) 69.

A côté des réformistes et des unifiés existait, depuis 1907, un autre groupe socialiste, le groupe syndicaliste, qui avait à sa tête MM. de Ambris, Arca, Marangoni et Paolo Mantica.

L'organe des socialistes officiels était l'*Avanti*, celui des réformistes l'*Azione socialista* et celui des syndicalistes *Il socialismo*.

(2) La situation en Tripolitaine et des menaces de grève générale rendaient la position de M. Giolitti très difficile.

retiré. M. Sonnino refusa sa succession ; deux fois à la tête du gouvernement, il n'avait pu y demeurer qu'un très court espace de temps, et il semblait garder de ses échecs amertume et découragement. M. Salandra, le chef de ce qu'on était convenu d'appeler le parti libéral-conservateur, accepta le pouvoir. Il l'accepta, parce qu'il savait que M. Giolitti ne le combattrait pas. Au surplus, en avril 1914, aucun gouvernement n'eut pu s'établir et se maintenir si la majorité giolittienne s'était déclarée contre lui.

Les débuts du ministère Salandra (1) furent difficiles.

(1) M. Salandra, qui appartenait à la droite, forma un ministère de gauche. Seuls les radicaux et les socialistes en furent exclus. Le portefeuille des Affaires Etrangères et celui de la Marine demeurèrent aux mains de leurs titulaires dans le cabinet Giolitti, le marquis di San Giuliano et l'amiral Millo.

Le cabinet Salandra fut accueilli avec une extrême froideur.

De la fusion des éléments de droite et de gauche, accentuée encore plus tard par l'entrée dans le cabinet de M. Bissolati, socialiste réformiste, et de M. Barzilaï, républicain, M. Jean Carrère a expliqué, dans une intéressante lettre au *Temps* (28 mars 1916) le bien qu'on pouvait attendre. Contrairement à ce que pense M. Carrère, cette fusion n'a cependant guère donné d'heureux résultats... L'agitation des partis d'action, démocrate et nationaliste, n'a pas été davantage salutaire. Voici la lettre de M. Carrère :

« Etant donné la formation même du royaume d'Italie et la nature du *Risorgimento*, les mots de droite et de gauche ne comportent pas, comme chez nous, une antinomie irréductible dans les principes politiques. La révolution italienne entreprise contre l'Autriche, contre les anciens Etats morcelés et contre l'Etat pontifical, a été conduite également par les hommes de l'extrême droite et ceux de l'extrême gauche. Tous ont voulu et veulent la même chose, c'est-à-dire l'unité nationale et son achèvement ; et tous (à peu d'exceptions près) veulent réaliser cette unité définitive sous l'égide de la monarchie.

« Ainsi donc, pas d'opposition fondamentale entre la droite et la gauche. Ces divers groupes ne se différencient que par des nuances d'opinions et surtout par des divergences de tempéraments. A gauche se trouvent les éléments actifs, entreprenants, pressés d'arriver au but et de brûler les étapes, dynamiques, en un mot ; à droite les éléments plus modérés, prudents, trop prudents peut-être, et qu'inquiète tout changement brusque aux habitudes acquises.

L'opposition des socialistes, les émeutes de Romagne — la semaine rouge — rendirent sa tâche particulièrement

« Or qu'arrivera-t-il, s'il se forme et grandit, dans les milieux appelés conservateurs, des hommes de conviction ardente, de volonté agissante, d'audace intellectuelle, désirant profiter de toute occasion propice pour réaliser, par des réformes et des changements nécessaires, la destinée de leur pays ? Ils devront, d'une part, secouer l'inertie naturelle de leurs compagnons de droite et s'allier inévitablement avec les hommes actifs de la gauche. Mais ils auront pour eux cet avantage qu'ils n'épouvanteront pas trop les partis de droite, auxquels ils appartiennent, et qu'ils pourront conquérir la confiance des partis de gauche par la sincérité de leurs intentions Et de cette manière, tout en maintenant autant que possible l'équilibre entre les éléments contraires, ils pourront faire accomplir à leur pays une importante évolution.

« Tel est le mécanisme qui explique en grande partie l'histoire de l'Italie moderne, et notamment celle du *Risorgimento*. Par qui fut menée à bien cette révolution ? Par des hommes de gauche exclusivement, comme Garibaldi et Mazzini ? Non. Par des hommes de droite, comme Cavour et Massimo d'Azeglio ? Non plus. Mais par des conservateurs sachant utiliser et fertiliser l'agitation nécessaire des tempéraments d'avant-garde.

« Et ce fut ainsi que Cavour, homme des partis modérés, obtint les résultats quasi merveilleux qui ont fait sa gloire et l'unité italienne : en s'alliant avec Garibaldi, en se tenant en contact avec le républicain Mazzini, en s'appuyant sur Victor-Emmanuel et en entraînant la droite confiante et persuadée. Or, ce qui s'est déjà fait il y a un demi-siècle avec l'alliance de Cavour et des agitateurs révolutionnaires, recommence, ou plutôt continue aujourd'hui sous des formes nouvelles, avec Sonnino, Salandra et leurs amis d'une part, et d'autre part, les groupes démocratiques ayant pour chef reconnu M. Bissolati. Telle est la page d'Histoire à laquelle nous assistons.

« MM. Salandra et Sonnino représentent en effet les forces agissantes du parti libéral monarchique italien, et la tradition de la pensée cavourienne. Ils ont donc résisté aux courants les plus conservateurs qui tendaient à ne pas rompre la longue alliance avec les empires du centre et à laisser dormir l'Italie dans une éternelle neutralité ; et ils ont réalisé une fois encore la fusion entre les partis modérés et les partis d'action pour la réalisation d'un grand dessein national. Pour eux comme pour Cavour, il n'y a donc plus et il ne doit plus y avoir de partis ni de factions, en ce moment, mais seulement des Italiens qu'il faut maintenir étroitement unis pour conduire le pays à la victoire. Et M. Bissolati, qui représente

ardue. Il comptait sur les vacances parlementaires pour amener l'apaisement. Mais le coup de foudre que furent

en quelque sorte le traditionnel parti d'action, a su persuader aux groupes démocratiques d'oublier leurs aspirations ou leurs griefs particuliers, raffermissant ainsi la confiance en un gouvernement dont les principaux dirigeants sont d'origine modérée.

« Du reste, M. Barzilaï, ministre sans portefeuille, qui est, comme M. Bissolati, d'origine démocratique, voire républicaine, a, hautement affirmé que dans le ministère actuel, il n'existe aucune préoccupation de politique intérieure. Personne n'y cherche à favoriser un parti plutôt qu'un autre. Au contraire, dit M. Barzilaï, on évite toutes les questions susceptibles de créer des divisions dans le pays, parce que le but à atteindre n'est pas le succès d'un parti, mais la victoire nationale.

« Si donc, en tant qu'observateurs étrangers et, par conséquent, objectifs, nous cherchons à dégager, au-dessus des mouvements de la politique intérieure, le réel avantage qui nous paraît dériver du fait que MM. Salandra et Sonnino ont été maintenus au pouvoir par un vote presque unanime de la Chambre, cet avantage nous paraît consister en ceci : que d'une part, à cause même de leurs origines, de leur passé et de leur tempérament, ils sont, pour les classes conservatrices un peu timorées, la garantie que, quoi que fasse le gouvernement, il le fera par une nécessité supérieure, et non par emballement ou par esprit révolutionnaire ; et que d'autre part, grâce à leur courageuse entrée dans l'action, grâce à leur haut idéalisme, ils peuvent rassurer les classes les plus démocratiques sur la noblesse et la loyauté de leurs intentions, et sur le caractère non seulement national, mais nettement européen de la guerre actuelle.

« Salandra et Sonnino donc ont pour fonction d'éviter, en ce moment, les heurts dangereux qui pourraient se produire entre les deux grandes tendances dont est composée la vie politique italienne : la conservatrice et la démocratique.

« Ils peuvent conduire le pays partout où ils jugeront opportun de le mener, et sans secousses à craindre, car leur prudence, leur calme, leur esprit positif et leur haut désintéressement sont connus de tous, et particulièrement de leur coreligionnaires de droite. Et d'autre part, ils peuvent, quand c'est nécessaire, faire patienter les partis d'action, car on sait qu'ils vont droit à leur but, sans obliquité, ni hésitations, ni regrets.

« Mais il serait absurde et contraire à la logique même de la situation de blâmer, comme le font certains esprits timorés, l'agitation, fût-elle parfois bruyante, manifestée par les partis d'action, démo-

l'agression austro-allemande et le conflit européen déchaîna une nouvelle tempête, plus rude, qui bouleversa tous les plans.

M. Salandra sut prendre courageusement, dans les premiers mois de la guerre, ses responsabilités. Au mois de novembre, une crise faillit emporter le cabinet. M. Salandra avec habileté s'en rendit maître. La Chambre, qui en juillet s'était ajournée *sine die*, rentra en décembre. Elle fut ce qu'elle avait été dans les premiers mois de sa naissance, ce que M. Giolitti avait voulu qu'elle fût, un organisme amorphe, hésitant, — et cela malgré le pays qui, plus avisé, manifestait déjà ses sentiments. M. Salandra, qui n'avait aucune majorité propre et par conséquent ne

cratique ou nationaliste. Cette agitation est des plus fécondes et elle est éminemment utile à cet équilibre réalisateur qui constitue la politique de MM. Sonnino et Salandra, comme il constituait celle de Cavour.

« En effet, en quoi consiste l'action, si l'on peut s'exprimer ainsi, des groupes conservateurs et modérés ? Dans l'inaction même, en quelque sorte, dans la tendance à différer toujours les solutions les plus urgentes, dans l'inertie, en un mot. Si donc, les partis de gauche, à leur tour, et tous ceux qui représentent la valeur agissante et dynamique de la nation s'arrêtaient d'agir, eux aussi, s'ils s'abandonnaient purement et simplement au gouvernement, et s'ils cessaient d'être les éléments d'avant-garde qu'ils doivent rester, l'équilibre serait rompu et le gouvernement, placé entre deux inerties, ne pourrait plus avancer lui même, et serait définitivement prisonnier des partis conservateurs et même rétrogrades, Il faut donc se féliciter de tout le mouvement, fût-il imprudent parfois, que représentent les partis d'action hardie, et MM. Sonnino et Salandra eux-mêmes doivent être les premiers à s'en réjouir, car c'est la condition même de leur marche en avant.

« Qu'aurait fait Cavour, au siècle dernier, sans la collaboration des garibaldiens et des mazziniens ? Qu'auraient fait Salandra et Sonnino au mois de mai sans le soulèvement des partis populaires ? Mais, d'autre part, qu'auraient fait Garibaldi et Mazzini, et qu'auraient fait, plus tard les partis nationaliste et populaire, si Cavour, d'abord, et ensuite Salandra et Sonnino ne leur avaient apporté la collaboration, ou, tout au moins, le consentement tacite des hommes d'ordre appelés conservateurs ?... »

pouvait guère diriger le Parlement, le suivit. Il parla un jour d' « égoïsme sacré », laissant à chacun le soin d'interpréter à sa guise cette trop vague parole. C'est que M. Giolitti était dans l'ombre, M. Giolitti qui, le 5 décembre, avait fait à la Chambre une rentrée sensationnelle, apportant la preuve de la préméditation allemande dans le conflit européen, et qui, deux mois plus tard, allait devenir officiellement l'instrument de M. de Bülow. M. Giolitti demeurait le maître de l'heure. En même temps qu'il travaillait avec l'ambassadeur allemand, il donnait au Gouvernement des avertissements qui ressemblaient bien à des ordres. Qu'on se rappelle la lettre qu'il écrivit, le 24 janvier 1915, à son ancien chef de cabinet M. Peano, et que celui-ci publia (1). L'action de M. Giolitti, tantôt secrète, et tantôt au grand jour, tantôt personnelle, et tantôt poursuivie par des hommes à sa solde, les socialistes notamment (2), mit à

(1) La lettre parut dans la *Tribuna* le 1er février 1915. Elle contenait le fameux *parecchio* qu'on a tant reproché à M. Giolitti. Voici la phrase textuelle : « Potrebbe essere, e non apparirebbe improbabile che, nelle attuali condizioni dell' Europa, parecchio possa ottenersi senza una guerra ; ma sa di ciò chi non e al governo non ha élementi per un giudizio completo ».

(2) Le neutralisme giolittien recrutait surtout ses adhérents parmi les socialistes unifiés et les catholiques.

Parmi les unifiés, plusieurs se prononcèrent cependant pour l'intervention. M. Mussolini, directeur de l'*Avanti*, abandonna ses fonctions et fonda à la fin de 1914 le *Popolo d'Italia* nettement interventiste ; MM. Corridoni (qui s'engagea et mourut glorieusement au front), Lerda, Romualdi, Paoloni, Merlani, Marcellini se séparèrent également du parti officiel. M. Turati, chef d'état-major de celui-ci, sans être interventiste, se déclara cependant hostile à la grève générale en cas de mobilisation (28 janvier 1915), et engagea à ce sujet de violentes polémiques avec M. Treves, neutraliste systématique.

Un certain nombre de syndicalistes se prononcèrent eux aussi pour la guerre, à la suite de leur chef, le député de Ambris, qui s'engagea.

Quant aux catholiques, la plupart demeurèrent neutralistes. On a beaucoup écrit sur les raisons de cette attitude. Pour les uns, elle

plusieurs reprises, en mauvaise posture le cabinet, qui n'osait ni y résister ni s'y soumettre pleinement. A plusieures reprises, le 19 février, le 28 février, M. Salandra domine pourtant l'adversaire et obtient la confiance. Mais l'homme du *parecchio* ne se décourage pas. Il vient à Rome, 320 députés déposent leur carte à son domicile, et, malgré les événements du 4, du 5, du 13 mai, malgré la dénonciation de la Triplice, la cérémonie de Quarto, les harangues enflammées de Annunzio, il a encore tant d'influence que, le 14 mai, M. Salandra croit devoir remettre au Roi sa démission. Mais la nation, dans un admirable élan, imposa cette fois ses volontés. Elle les imposa au gouvernement et à la Chambre. Elle renvoya avec quelque brutalité M. Giolitti, et brisa l'idole qu'elle avait si longtemps adorée. Le 23 mai 1915 ne marque pas seulement l'entrée de l'Italie dans la guerre, aux côtés de l'Entente ; il marque aussi l'une des plus grandes victoires morales qu'un peuple ait remportées sur lui-même (1).

aurait eu pour cause un développement insuffisant du patriotisme, la presse et l'enseignement catholiques après 1870 ayant eu presque uniquement pour objet la question du pouvoir temporel (Pio Molajoni, I cattolici italiani e la guerra, dans l'*Idea Nazionale* du 2 novembre 1916) ; pour les autres, le neutralisme aurait eu plutot pour cause le sentiment national et le souci d'empêcher que la question du pouvoir temporel, question italienne, ne redevienne une question internationale.

Parmi les catholiques, il n'y eut guère que le groupe démocrate chrétien, dirigé par l'ex-abbé Murri, qui se prononça pour la guerre.

Les socialistes réformistes, les républicains, les radicaux furent nettement interventistes ; ils se prononcèrent pour la guerre dans plusieurs grands congrès nationaux ou locaux.

Les nationalistes furent tout d'abord neutralistes ; ils modifièrent peu à peu leur attitude et devinrent interventistes.

(1) L'histoire de la politique italienne pendant la période de la neutralité a déjà été plusieurs fois écrite. V. notamment Henri Chariaut et Amici Grossi, *L'Italie en guerre* ; Jacques Bainville, *L'Italie et la guerre*.

A la Chambre, la guerre fut votée même par les giolittiens. Comme on pouvait s'y attendre, ce furent eux les plus enthousiastes (1)... Mais un malaise profond subsista. Chez beaucoup, l'enthousiasme n'était pas sincère. Comment, au surplus, aurait-il pu en être autrement ? Ces interventistes n'étaient pour la plupart que des neutralistes déçus. Au fond d'eux-mêmes, une seule pensée : prendre leur revanche.

M. Salandra, après la défaite du giolittisme, avait trouvé, au Capitole (2 juin), de grands et nobles accents pour célébrer les larges horizons que cette défaite ouvrait au pays. Mais son énergie dans les actes ne fut pas, par la suite, telle que ses paroles l'avaient fait espérer. Non pas qu'il pratiquât la manière giolittienne. Bien au contraire. On lui a reproché souvent de s'être trop enfermé dans son cabinet de travail, de ne pas avoir eu avec le dehors assez de communications, de ne pas avoir assez connu et écouté les aspirations populaires. Le reproche était fondé. M. Salandra ne sut voir ni assez haut ni assez loin. Sa politique, profondément sincère, animée du plus pur patriotisme, demeura, malgré tout, une politique à courte vue, sans grandes idées, suivant les événements beaucoup plus qu'elle ne les dominait. Il tourna les difficultés plus qu'il ne s'efforça de les vaincre. A aucun moment, il ne mit le pays en face de la réalité de la guerre. Et il arriva ce qui devait fatalement arriver : le pays devina peu à peu qu'on lui cachait quelque chose, et exigea qu'on jetât le masque. Il réclama une politique plus ferme, plus agissante, plus audacieuse.

Le Parlement hésita longtemps sur son devoir. L'inconnue d'une crise ministérielle l'effrayait. Et puis, les pratiques de l'avant-guerre s'étaient déjà réimplantées. Au

(1) Un certain nombre de catholiques, tous les nationalistes votèrent pour la guerre. Seule la majorité des socialistes officiels se prononça contre.

début de 1916, la Chambre était à nouveau un foyer d'intrigues et de manœuvres. Les neutralistes d'hier — libéraux, giolittiens et socialistes — entretenaient une perpétuelle et malsaine agitation. Sous leurs coups répétés, le ministère s'effondra. Et alors que le pays commençait de réclamer « la plus grande guerre », les partisans de « la plus petite » semblèrent les maîtres. La chute de M. Salandra (20 juin 1916) apparut comme une revanche du giolittisme (1).

III

Cependant les espérances giolittiennes et socialistes ne se réalisèrent point. C'est que derrière le Parlement il y avait le pays. Celui-ci, plus simple, plus énergique, entendait qu'on ne sabotât pas la guerre. Le cabinet Boselli, qui arriva aux affaires, répondait aux vœux de la majorité. Ce fut un grand ministère d'union nationale, confié à un vieil et ardent patriote, respecté de tous. Le gouvernement groupait tous les partis, toutes les nuances : il comprenait, à côté d'interventistes notoires, des ralliés de plus ou moins fraîche date ; il comprenait des modérés, des radicaux, des républicains, même un socialiste réformiste, le chef du parti, M. Bissolati, et un catholique, également chef de son parti, M. Filippo Meda : au total 19 membres. Seuls les socialistes officiels et les giolittiens trop marqués en avaient été exclus.

Avec le ministère Boselli une ère nouvelle parut commencer : le giolittisme et ses multiples rameaux semblèrent un instant abattus. Le pays réclamait une conduite plus vigoureuse de la guerre, la fin des abus, des retards que, malgré son labeur patriotique, M. Salandra n'avait pas su empêcher. Le gouvernement avait le même programme. Il se déclara décidé à lutter contre l'ennemi du dedans avec

(1) V. à ce sujet une intéressante lettre au *Temps* (28 mars 1916) de M. Jean Carrère.

la même vigueur que contre l'ennemi du dehors. Plus de compromissions. Toutes les forces nationales devaient se grouper pour assurer une prompte et décisive victoire sur les deux champs de bataille où la lutte était engagée.

Dans de nombreux discours, le nouveau cabinet développa ce thème. Le 29 août, à Milan, M. Meda, ministre des Finances, affirma que l'effort devrait durer jusqu'à la victoire définitive et qu'il fallait payer à la patrie tout le tribut qu'elle était en droit d'exiger. Son discours eut un très grand retentissement. Chef du parti catholique. M. Meda marquait nettement l'orientation nouvelle que celui-ci devait prendre. Il parla de la fusion complète, plus résolument encore que par le passé, de l'âme religieuse des catholiques avec l'âme nationale, et de la nécessité de dissiper les derniers nuages qui pouvaient encore voiler l'absolu loyalisme de ceux-ci (1). Aux mois de septembre et d'octobre, le Président du Conseil alla porter lui-même la bonne parole encore à Milan, à Turin, à Naples. Ses collaborateurs suivirent son exemple. En dix jours, du 19 au 29 octobre, 6 ministres se firent chaleureusement applaudir, en des occasions diverses, à Rome, à Milan, à Palerme, à Gênes, à Crémone. Et deux anciens ministres ne résistèrent pas à la contagion. M. Luzzatti à Venise, M. Nitti à Muro Lucano, célébrèrent à leur tour les vertus de l'union sacrée.

A ce flot de paroles énergiques vinrent heureusement s'ajouter des actes. Le gouvernement, soutenu par l'opi-

(1) L'attitude du parti catholique ne fut pas sans influence sur la politique vaticane. Dans la circonstance, il semble bien que Benoît XV, au lieu de donner des divectives, ait en quelque sorte suivi le mouvement. Son intransigeance s'atténua notablement. Il remplaça en Bavière Mgr Früwirth, créé cardinal, par un prélat italien. Il nomma cardinaux 7 prélats italiens et français. Il s'enquit de la situation des prisonniers italiens, donna une très forte somme pourque chacun d'eux reçut régulièrement un paquet de provisions et confia à une commission de prélats italiens le soin de faire exécuter ses désirs.

nion, déclara le 28 août la guerre à l'Allemagne, en même temps qu'il attribuait au patrimoine de l'Etat le palais de Venise, siège de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie (27 août). De très nombreux biens ennemis furent mis sous séquestre ; des arrestations de socialistes, ouvertement antimilitaristes, opérées ; dans le domaine militaire et économique, de nouvelles mesures ordonnées ou préparées, à l'effet de fournir l'armée des munitions et des canons qui lui étaient indispensables, et le pays des produits nécessaires à la vie matérielle. M. Orlando, ministre de l'Intérieur, dans une circulaire aux préfets (20 octobre), demanda que le peuple tout entier conformât son existence à cette austère et rigide discipline que les temps réclamaient. De toutes parts, dans tous les domaines, des efforts étaient faits en vue de la guerre. Celle-ci devint vraiment la seule pensée, l'unique but. La politique des mares stagnantes semblait close : un grand souffle d'idéal avait pénétré dans Montecitorio et balayé les miasmes délétères.

Que, malgré la tourmente qui ruinait leur plan, les neutralistes continuassent secrètement leurs manœuvres, des symptômes cependant l'indiquaient. Dans les journaux à leur solde, la *Stampa*, le *Resto del Carlino* notamment, paraissaïent sans cesse des articles tendancieux qui témoignaient qu'ils n'entendaient point désarmer, malgré la réprobation quasi unanime qui les entourait. Et à eux se joignirent, comme de coutume, les socialistes officiels par l'organe du défaitiste *Avanti*.

Au mois de décembre, la Chambre rentra. Les neutralistes, fort habilement, essayèrent de donner le change. « Nos desseins et ceux de nos amis, déclarait le 3 décembre à la *Stampa* M. Facta, l'un des lieutenants les plus actifs de M. Giolitti, ne sont pas ceux qu'on a pu nous prêter. Nous ne voulons être qu'une force active et disciplinée au service du pays ». Mais M. Facta ne convainquit personne. Le *Corriere della Sera*, le *Giornale d'Italia*, le *Popolo d'Italia*,

ceux-là modérés, celui-ci socialiste, s'élevèrent avec indignation contre « le travail à découvert et à couvert des neutralistes irréductibles », « contre les pêcheurs en eau trouble », « contre les ténébreuses menées de l'absent, de « l'homme néfaste » et de ses suppots ». « Il y a des gens, écrivait le *Giornale d'Italia*, le 11 décembre, qui travaillent ouvertement ou en cachette pour énerver la politique de la guerre et provoquer le retour d'hommes et de situations condamnés par la volonté du pays ». Malheureusement, la composition du ministère favorisait les intrigues giolittiennes; trop nombreux, il était, malgré son programme, constamment obligé de pactiser avec les groupes et les sous-groupes dont il comptait des représentants — et M. Facta et ses amis le savaient mieux que quiconque.

Les socialistes, eux, jouèrent plus franc jeu. A la Chambre (1), dans le pays (2), ils menèrent ouvertement de violentes campagnes, sabotant de leur mieux la guerre. N'eussent été les divisions intestines qui affaiblissaient leur action (3), ils auraient, sans doute, aidés des neutralistes, renversé promptement le cabinet Boselli, comme ils avaient précipité la chute de M. Salandra. Mais ils parvenaient quand même à entretenir partout un malaise profond, que ne dissipèrent point les votes de confiance successifs dont bénéficia le gouvernement. Vote de confiance en décembre, vote de confiance en février, après des sessions courtes et violentes, où de multiples interpellations sur la politique intérieure, l'action diplomatique, la politique éco-

(1) Deux motions successives en faveur de la paix, fin décembre et début de janvier, concomitantes à la note Wilson, l'une et l'autre repoussées ; discours défaitiste de M. Ferri le 7 février ; agitation parlementaire constamment entretenue.

(2) Congrès socialiste national à Rome le 25 février.

(3) Notamment sur la question de la paix. MM. Serrati et Lazzari, directeurs de l'*Avanti*, réclamaient la paix immédiate ; MM. Turati et Treves posaient au contraire des conditions. Entre MM. Turati et Treves eux-mêmes des divergences ne tardèrent pas à apparaître.

nomique et financière avaient assailli le cabinet. Le malaise s'aggrava du fait du gouvernement lui-même, auquel ses amis reprochèrent, non sans raison, son insuffisante fermeté, surtout dans la lutte contre la propagande défaitiste. Qu'étaient devenus les engagements pris quelques mois auparavant ? La politique de M. Orlando, ministre de l'Intérieur, semblait à beaucoup suspecte. Comme au temps de M. Salandra, interventistes et neutralistes, modérés et socialistes, unirent leurs efforts dans un but commun.

Neutralistes et socialistes redoublèrent d'ardeur. Certains, sinon de la bienveillance de M. Orlando, du moins de sa passivité, ils organisèrent au mois d'avril et de mai une formidable campagne de fausses nouvelles (1), qui eut sur l'opinion, impressionnable et nerveuse, l'effet qu'on peut aisément deviner. Malgré les plaintes qui lui parvenaient chaque jour, M. Orlando laissa faire (2). Une crise ministérielle partielle (3) put être rapidement réglée. Mais, dès la rentrée de la Chambre, M. Boselli se trouva de nouveau en butte à des attaques violentes. Elles furent menées, en séance publique et en Comité secret, beaucoup

(1) V. à ce sujet le *Messaggero* du 11 mai, *le Popolo d'Italia* des 13 et 15 mai.

(2) V. le *Corriere della Sera*, des 25, 27 et 29 mai ; le *Popolo d'Italia* du 27 ; l'*Idea Nazionale* du 28. Une délégation des groupes interventistes milanais fut reçue le 28 mai par MM. Boselli et Orlando et leur remit « le mémorial des vœux des patriotes ». M. Orlando répondit par de vagues et insignifiantes déclarations (*Popolo d'Italia* 29 mai).

(3) La crise se produisit le 4 juin au lendemain de la proclamation par le général Ferrero de l'autonomie albanaise. MM. Bissolati, Bonomi et Comandini démissionnèrent. Puis l'accord se fit entre eux et M. Sonnino. Mais la crise se réouvrit sur la politique quasi-défaitiste de M. Orlando. Le cabinet fut au bout de 12 jours (16 juin) assez notablement remanié. MM. Bissolati, Sonnino, Orlando demeurèrent dans le nouveau gouvernement. Le sous-secrétariat d'Etat des Munitions fut transformé en ministère et confié au général Dall' Olio. M. Bianchi devint ministre des Transports.

plus par ses amis que par ses adversaires. Après M. Sonnino, M. Orlando fut mis en accusation par les interventistes, et la chute du cabinet parut à tous imminente. Mais les neutralistes veillaient. Par eux, par son habileté personnelle aussi, M. Orlando fut sauvé (1). Cependant sa victoire fut pour le gouvernement dont il faisait partie le signal de la fin (2). Malgré le vote de confiance (3) que celui-ci obtint, sa succession fut déclarée ouverte et M. Orlando désigné pour la recueillir.

Le cabinet Boselli survécut encore quatre mois, non sans peine. Malgré ses efforts, il était constamment débordé par ses adversaires. Au lendemain des émeutes de Turin (4), M. Orlando, sous la pression de l'opinion (5), usa — enfin — de la manière forte. De nombreux préfets furent déplacés, des décrets publiés réprimant les menées défaitistes. Mais, tandis que les interventistes, trouvant cette action encore

(1) M. Orlando prononça en Comité secret un grand discours qui fut acclamé. Mais le *Corriere della Sera* écrivait : « Nous ne craignons point de démenti si nous affirmons que la grande figure à laquelle on fait allusion n'est pas celle de M. Orlando, mais celle de M. Giovanni Giolitti. M. Orlando n'a là que le rôle médiocrement honorable d'un subalterne... » Le lendemain la *Stampa* confirmait la manifestation en l'honneur de M. Giolitti.

(2) « La situation précédente de confiance inconditionnelle au cabinet Boselli a fait surgir une autre situation qui va en s'affirmant : celle qui tend à organiser mieux l'ensemble ministériel en mettant au gouvernail un homme moins usé par l'âge » (*Nazione*, 26 juin). *Le Secolo* du 28 juin, l'*Idea Nazionale* du 29 et la plupart des autres journaux mettaient en avant le nom de M. Orlando.

(3) Le 30 juin, par 361 voix contre 43.

(4) Mi-août. Les émeutes furent dues au manque de farine et de pain.

(5) Une violente campagne fut menée contre M. Orlando par la majeure partie de la presse, le *Popolo d'Italia*, l'*Idea Nazionale*, la *Gazzetta del Popolo*, le *Secolo*, le *Messaggero*, le *Corriere della Sera* entre autres. M. Orlando fut soutenu par la presse giolittienne (*Mattino*, 5 août, *Stampa*, 6, *Resto del Carlino* 6) et la presse catholique (*Osservatore Romano* 4 et *Corriere d'Italia* 9).

insuffisante, constituaient de nouveaux groupements pour obtenir une conduite plus énergique de la guerre et une surveillance plus rigoureuse du *fronte interno* (1), socialistes et neutralistes accentuèrent leurs menées, occultes ou au grand jour. Le gouvernement sévit de nouveau : les socialistes répondirent en recevant chaleureusement les délégués des soviets russes et en acclamant le bolchevisme (2). Et le non lieu qu'ils obtinrent dans l'affaire Lazzari (3) ne fit qu'augmenter encore leur assurance. Les neutralistes, eux aussi, relevèrent la tête. Le 14 août, dans sa circonscription électorale, à Cuneo, M. Giolitti prononcait un discours, d'apparence banal, mais qui témoignait qu'il était aux écoutes. Quelques semaines plus tard, en réponse au *Decretone*, le décret contre le sabotage de la guerre (4), 45 députés giolit-

(1) A la Chambre, constitution du groupe d'action nationale ; réunion à Rome le 1er et le 2 juillet d'un congrès national interventiste. (V sur le groupe d'Action nationale un article de M. Ettore Ciccotti, député, dans la *Vita italiana* du 15 mai 1917).

(2) Les délégués arrivèrent à Rome le 7 août. Ils furent reçus par le parti réformiste à Castelgandolfo le 9. M. Bissolati prononça un grand discours en l'honneur de Kerenski.

(3) Le secrétaire du parti socialiste officiel, M Lazzari, avait adressé confidentiellement à quelques centaines d'élus socialistes, maires, etc., une circulaire où ceux-ci étaient invités à se prononcer sur l'opportunité éventuelle de leur démission en masse, laquelle serait destinée à mettre fin à la collaboration indirecte à la guerre que constituait leur participation aux fonctions de l'administration communale. La révélation de la circulaire fut faite par le journal *Il fronte interno* du 16 septembre. — V. sur l'ordonnance de non-lieu le *Giornale d'Italia* du 1er octobre. Celle-ci fut rendue à raison de ce fait que la circulaire, ayant été envoyée sous enveloppe fermée, l'élément essentiel de la publicité, nécessaire pour constituer un délit, faisait défaut.

(4) *Il Decretone*, le grand décret, promulgué le 6 octobre. Il punissait de 5 à 10 ans de prison et de 5.000 à 10.000 francs d'amende quiconque commettait ou incitait à commettre un acte pouvant déprimer l'esprit public, quand ce fait ne constituait pas un crime ou un délit déjà puni par la loi. Un second décret du 8 octobre visa le cas des fonctionnaires communaux donnant leur démission sans motifs légitimes.

tiens se groupaient à Montecitorio (1) et, sous le prétexte de défendre les droits et les prérogatives du Parlement, allaient s'efforcer, comme l'écrivit alors l'*Idea Nazionale,* « de masquer sous l'aspect économique et social l'effective action neutraliste ». Et le *Giornale d'Italia* d'ajouter avec non moins de raison : « Nul doute que les 45 ne votent pour la continuation de la guerre, sauf à déblatérer contre elle dans les couloirs ». Les 45 trouvèrent dans le pays si mauvais accueil que M. Giolitti se hâta de les désavouer officiellement, mais pour mieux les soutenir en secret. Le 8 octobre, comme président du Conseil provincial de Cuneo, il envoyait à M. Boselli un télégramme de chaleureuses espérances pour la victoire des armes italiennes. Cependant ce télégramme, si habile qu'il fut, ne trompa personne.

Le cabinet Boselli tomba « comme une feuille morte », selon l'expression du *Corriere della Sera.* Attaqué violemment par les socialistes et les neutralistes (2), M. Boselli n'avait trouvé que des mots vagues pour exprimer des idées peut-être plus vagues encore. « Incapacité d'expression et d'affirmation, écrivait le *Corriere della Sera,* qui laisse soupçonner un manque de résolution et de chaleur et la volonté vacillante de qui ne sait trop où il va, et se laisse guider, au jour le jour, par les événements ». Bien que les interventistes se fussent désintéressés de la fortune du cabinet, celui-ci, au vote qui clôtura la première journée d'interpellations, obtint, on ne sut trop pourquoi ni comment, la confiance (3). Mais l'offensive reprit le lendemain. Seul M. Orlando, toujours favorablement vu par les neutralistes, échappa au désastre. Dans un très long et habile plaidoyer (4), il promit aux interventistes une conduite vigoureuse de la guerre, une solide organisation de la résistance jusqu'à la

(1) L'Union parlementaire.
(2) 16-19 novembre.
(3) 228 voix contre 51.
(4) 23 novembre.

victoire, et aux défaitistes tant de libéralisme et de conciliation que le *Resto del Carlino* le pouvait remercier chaleureusement le lendemain de son « acte de foi ». A son tour M. Nitti, ancien ministre giolittien, prêcha éloquemment la tolérance vis-à-vis des partisans de la moindre guerre, tout en affirmant que l'ordre public devait être sauvegardé et toutes les forces nationales utilisées en vue de leur plein rendement (1). Ainsi, quand M. Boselli s'effondra (2), ses successeurs se trouvaient tout désignés. Et ce fut en effet un cabinet Orlando-Nitti qui prit le pouvoir.

IV

M. Orlando assumait, comme il le dit lui-même, la direction du gouvernement « en une heure de formidable responsabilité et de terrible épreuve » (3). Ce n'était pas seulement la situation intérieure qui était difficile ; des revers cruels venaient d'atteindre les armées italiennes : la défaite de Caporetto avait ouvert le Frioul et la Venetie aux Austro-Allemands. Ceux-ci poursuivaient une offensive violente, dont la soudaineté et l'étendue démoralisaient en même temps et les troupes et le pays. M. Orlando réclama, pour le salut de la patrie, l'union de toutes les forces et l'oubli des querelles intestines. Mais les socialistes refusèrent d'entendre (4). Quant aux giolittiens, auxquels deux porte-

(1) 20 novembre.

(2) 314 voix contre 96.

(3) Télégramme à M. Painlevé, président du conseil français (1er novembre).

(4) « Nous serons dans l'opposition sous le nouveau ministère comme nous y étions sous le precédent » (*Avanti*, 1er novembre). Le groupe parlementaire prit une attitude analogue. Le texte voté par lui (*Giornale d'Italia* 7 novembre) correspondait à une tendance moyenne, personnifiée par M. Modigliani, entre l'intransigeance absolue de l'*Avanti* et l'adhésion loyale au devoir patriotique soutenue par MM. Turati et Trèves.

feuilles avaient été confiés, — M. Colosimo et M. Facta avaient été nommés ministres,— ils assurèrent M. Orlando de leur concours et de leur appui. « Tu prends le pouvoir, lui télégraphia M. Giolitti, dans un moment où tous les Italiens ont le devoir de soutenir le gouvernement. » Ce télégramme se croisa avec une dépêche de M. Orlando, où celui-ci rappelait à M. Giolitti sa vieille et affectueuse amitié et la nécessité de la concorde et de la trêve des partis.

L'union sacrée, qui se manifestait ainsi de nouveau, était en réalité beaucoup plus superficielle que profonde et sincère. Les giolittiens, pas plus que les socialistes, n'étaient près de désarmer. En vain le gouvernement, lors de la rentrée des Chambres le 14 novembre, adjura-t-il le pays de se grouper tout entier autour de lui, ni les divers groupes socialistes, ni l'Union parlementaire, déjà oublieuse des engagements pris, ne répondirent, en fait, à son appel. Sans doute l'action de celle-ci était surtout souterraine, mais le travail de sape qu'elle avait entrepris n'en était pas moins assidûment poursuivi (1). Comme le faisait justement remarquer l'*Idea Nazionale*, les giolittiens, si on les accusait à tort, eussent pu et dû se défendre. Or ils se renfermaient dans un mutisme voulu, affirmant ainsi la solidarité qu'on leur reprochait avec les pires éléments du pays. Le 20 décembre, pour les obliger à s'expliquer, en pleine Chambre, un républicain, M. Pirolini, poussa une attaque violente et mit en cause leur chef même, « le Caillaux de l'Italie », dont il dénonça la politique et les intrigues secrètes (2). Mais

(1) V. des faits dans le *Popolo d'Italia* du 22 novembre, la *Gazzetta del Popolo* du 23, le *Corriere della Sera* du 24.

(2) La session de décembre fut marquée par un grand discours de M. Orlando (12 décembre), exposé objectif de la situation et programme de travail, par un comité secret où la politique du gouvernement fut approuvée, et par divers discours ministériels sur la question économique et financière.

M. Giolitti, refusant le débat, se contenta, en quelques mots, de repousser dédaigneusement toute assimilation entre sa doctrine politique et celle de M. Caillaux, et de demander à la Chambre, comme si ses amis et lui n'y étaient pas l'une des causes principales de désordre, de donner un exemple d'union et d'apaisement. Le lendemain, l'incendie, mal éteint, se ralluma. M. Petravalle, radical, pressa de questions M. Giolitti qui, cette fois, se tut; le jour suivant, ce fut le tour de M. Colajanni d'abord, de M. Orlando en personne ensuite. « Si quelqu'un, déclara M. Orlando dans une intention manifeste, a un autre programme de paix ou de guerre que le mien à proposer, qu'il le formule et qu'on le débatte. » Mais M. Giolitti refusa encore toute discusion et persevéra dans son attitude silencieuse. Cette fois, comme le dit le *Corriere della Sera*, « on put croire l'atmosphère définitivement purifiée ». « M. Orlando, ajoutait la *Gazzetta del Popolo*, qui avait paru à beaucoup, et non sans raison, indécis, ondoyant, incertain entre l'interventionnisme et le neutralisme, a rompu définitivement avec les socialistes et les giolittiens ; il est passé décidément de notre côté ».

De fait, M. Orlando, pressé par l'opinion, pressé aussi par la majorité de la Chambre où un grand groupe interventiste, le *Faisceau de défense nationale*, venait de se constituer (1), poursuivit par la suite vigoureusement les menées socialistes et neutralistes (2). Sans cesse le défaitisme. traqué, abattu, renaissait de ses cendres. Dans l'*Unita* du 27 décembre, M. Salvemini montrait justement que M. Giolitti, s'il ne voulait pas de paix séparée immédiate, était cependant prêt, dans le cas où il reviendrait au pouvoir, à peser de toute son influence sur les Alliés pour leur faire accepter une paix générale où il s'institue-

(1) V. entre autres études sur le *Faisceau de défense nationale* la *Vita italiana*, 15 janvier et 15 juin 1918.

(2) Discours au Sénat le 31 décembre.

rait le défenseur des conditions de l'Allemagne. La *Gazzetta del Popolo* insistait de même, avec raison, sur la faveur que ne cessaient de marquer à M. Giolitti la presse germanique et la presse autrichienne, qui voyaient en lui l'homme des transitions et des transactions. Quand au mois de février 1917 le Parlement rentra, M. Orlando, dans plusieurs discours tant à la Chambre qu'au Sénat (1), s'éleva à nouveau contre pareille politique qui aboutirait, dit-il, « à la ruine de la patrie. Aucune transaction n'est permise ni avec les ennemis du dedans ni avec ceux du dehors ». Et il continua de sévir avec énergie.

Des actes nombreux de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche étaient dénoncés dans la presse ; il les fit poursuivre (2). Un scandale éclata au ministère des Munitions ; il punit les coupables (3) et remania son ministère (4). Le *Decretone* fut rigoureusement appliqué ; un grand nombre de défaitistes furent condamnés, parmi lesquels le directeur de l'*Avanti*, M. Serrati (5). A chaque session de la Chambre, au mois de février, au mois d'avril, au mois de mai, au mois de juillet, M. Orlando obtint la confiance. Les interpellations sur les sujets les plus divers et les plus dfficiles se renouvelaient, violentes et acharnées : les opérations militaires, la politique extérieure, les approvisionnements

(1) Discours à la Chambre les 12 et 23 février.

(2) De nombreux faits furent dénoncés à la Chambre par M. Pirolini le 21 février (contrebande, en faveur de l'Allemagne, du coton, de la soie et du chanvre).

(3) Irrégularités découvertes au ministère de l'Armement et des Munitions ; certains fonctionnaires chargés du service des contrats avaient fait en quelques mois des fortunes considérables...

(4) Le 15 mai, démissions du général Dall Olio, ministre de l'Armement et des Munitions, et de M. Bianchi, ministre des transports. Ils sont remplacés par M. Nava catholique et Giovanni Villa radical.

(5) Arrêté à Rome le 30 mai sous l'inculpation d'avoir. par ses discours à Turin, provoqué les événements d'août précédent, il fut condamné le 3 août, avec six co-accusés, à trois ans et demi de détention.

alimentaires furent tour à tour discutés ; le gouvernement reconnut les erreurs qu'il avait pu commettre, et déclara qu'il s'efforcerait de les réparer. Surtout, il donna l'impression d'un gouvernement, et c'est pour cette raison principalement que la majorité lui demeurait fidèle.

Les socialistes ne cessèrent de le harceler, en même temps qu'ils poursuivaient dans le pays leurs campagnes habituelles. Ils continuaient cependant de manquer de cohésion, leurs forces se partageant en de nombreux groupes et sous groupes (1) qui se combattaient volontiers, mais se retrouvaient tout de même d'accord quand une offensive importante devait être engagée contre le cabinet. L'affaire Serrati apaisa momentanément les querelles intestines et provoqua dans tout le camp socialiste un même mouvement d'indignation. Mais de nouvelles crises ne tardèrent pas à se produire, et de nouvelles scissions dispersèrent l'unité momentanément réalisée.

Quant aux giolittiens, leur action, pour être moins au grand jour, n'en était que plus acharnée et plus difficile à démasquer. Dans deux articles retentissants de la *Stampa* (16 et 17 mars), le sénateur Frassati, directeur de ce journal, trouva habilement le moyen, en faisant l'apologie de Cavour, de célébrer en termes dithyrambiques M. Giolitti. Le grand homme d'Etat, en 1849, ne voulait pas la guerre parce qu'il savait inévitable la fatale journée de Novare ; il résistait à

(1) De nombreuses polémiques s'engagèrent entre intransigeants et collaborationnistes (V. l'*Avanti*, *passim*, au début de mai).

Par contre les socialistes réformistes, les syndicalistes et les so-socialistes officiels détachés du parti se groupèrent et formèrent l'*Union socialiste italienne*. Celle-ci tint un premier congrès les 12 et 13 mai à Rome.

De son côté M. Turati marqua nettement sa séparation avec le parti officiel dans un grand discours à la Chambre le 17 juin.

Cette rupture ne fut pas approuvée par M. Treves. Une longue polémique s'engagea à ce sujet entre MM. Treves et Turati dans la *Critica sociale* (août).

l'entraînement du faux patriotisme par lequel on poussait alors la patrie aux pires désastres ; il avait le courage d'opposer son pessimisme raisonnable à l'optimisme déséquilibré des politiciens et des militaires. On comprit sans peine ce que voulait dire M. Frassati, et de qui il entendait parler. La majeure partie de la presse protesta, le *Corriere della Sera*, le *Popolo d'Italia* en tête. Le sénateur Scialoja annonça même qu'il déposerait une demande d'interpellation à l'effet de savoir pourquoi la censure, qui si souvent mutilait le texte de discours patriotiques, avait laissé passer la prose défaitiste de M. Frassati. Mais ces menaces ne servirent à rien : ni M. Frassati ni ses amis n'entendaient s'arrêter à mi-chemin. Les divers scandales qui furent alors dénoncés leur servirent de prétexte pour alarmer davantage l'opinion, et lui montrer que le pays et son gouvernement chauvin étaient incapables de conduire à une fin victorieuse la guerre inutile qu'on avait entreprise. M. Frassati, notamment, à l'occasion de l'affaire du Ministère des munitions, et aussi de diverses arrestations pour commerce avec l'ennemi, mena une très vive campagne contre le cabinet à l'heure même où celui-ci remplissait le plus courageusement son devoir sur le *fronte interno*.

La politique des neutralistes n'aboutit pas au succès qu'ils avaient escompté. Aussi l'état-major de l'Union parlementaire, rendu responsable de l'échec, fut-il modifié et confia-t-on à des hommes nouveaux le soin de poursuivre la tâche. Si le but demeurait le même, on souhaitait cependant l'essai de méthodes nouvelles : MM. Falcioni et Gerino Gerini remplacèrent MM. Foscanelli, Taverna et Buonvino et furent chargés de seconder l'éminence grise du groupe, M. Cocco Ortu.

Contre le défaitisme giolittien et socialiste, les interventistes apportèrent constamment au gouvernement un concours précieux. Le Fascio de Défense Nationale mena de très belles et ardentes campagnes, qui eussent même

parfois gagné à être plus modérées et plus raisonnées. Mais, telles qu'elles furent, malgré leur violence outrée, elles firent heureusement contre poids aux menées neutralistes et eurent, sinon à la Chambre, du moins sur le moral du pays, de très salutaires effets (1).

Ainsi M. Orlando, vigoureusement soutenu par une forte majorité, parvenait à dominer ses adversaires. Malgré des difficultés d'ordre économique et financier sans cesse aggravées et renaissantes, le pays lui conservait sa confiance, moins peut-être pour lui-même que contre ceux qui aspiraient à prendre sa place. Sans doute, l'Italie, comme tous les autres peuples, était lasse de la guerre ; mais elle ne voulait pas pourtant que tant de pertes, de ruines, d'efforts demeurassent stériles. Pour elle M. Orlando représentait celui qui devait assurer, avec la victoire, les larges, les très larges bénéfices qu'elle attendait en récompense de sa peine, et que tous les interventistes, depuis ceux de la première heure jusqu'aux nationalistes les plus ardents, lui avaient, peut-être avec quelque imprudence, généreusement promis. Les giolittiens et les socialistes, eux, en faisant miroiter à ses yeux la nécessité d'une fin hâtive des hostilités, l'effrayaient, parce qu'à brusquer le dénouement elle savait qu'elle risquerait de ne point recevoir de l'Entente ce sur quoi elle comptait. M. Orlando demeurait soutenu par un grand courant d'opinion, qui lui assura l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre à l'intérieur et mener la guerre jusqu'à la victoire.

V

L'armistice de novembre 1918 groupa le pays tout entier autour de M. Orlando. Son discours du 20 novembre fut

(1) Congrès de la Ligue de Défense nationale à Turin. à Milan, à Florence, à Gênes, à Naples, à Rome. Dès le début de mai, le Fascio comptait 157 députés et 140 sénateurs.

salué dans le Parlement d'acclamations enthousiastes. M. Giolitti se leva même de son banc pour aller lui serrer la main. La *Stampa* nota le lendemain que la rencontre avait été « des plus cordiales ». Cependant, tandis que quelques députés applaudissaient à la réconciliation, d'autres, plus avisés et moins confiants dans les apparences, témoignaient par des murmures leur étonnement et même leur désapprobation. M. Giolitti et ses amis, après avoir tenté de saboter la guerre, allaient, en effet, dresser devant le gouvernement, dont la tâche demeurait difficile dans la paix, des embûches savantes. Les méthodes et les tendances nouvelles de l'Union parlementaire furent clairement indiquées dans un long article de la *Stampa* (17 octobre) : le relèvement du pays ne pourrait se faire qu'en appliquant un programme de réformes hardies, inspirées des théories radico-socialistes les plus avancées. Ainsi le giolittisme ferait à l'avenir, comme dans le passé, le jeu des seuls éléments d'extrême gauche — sans se soucier des dangers que ces éléments pourraient faire courir au pays.

Tandis que M. Giolitti, avec son habileté coutumière, félicitait M. Orlando, M. Salandra, au cours d'une grande manifestation à l'Augusteo (20 novembre), organisée par le Faisceau de Défense nationale, réclamait, avec une vigueur dont, durant son propre ministère, il n'avait pas toujours su faire preuve, une politique nettement antigiolittienne. Il s'éleva contre les méthodes parlementaires dont le pays avait jadis tant souffert et qui ne pouvaient plus correspondre aux besoins des temps nouveaux. « Il faut, déclara-t-il, que la représentation nationale ne puisse plus être truquée dans une vieille chapelle où se multiplient les actes de simonie. » La presse giolittienne et socialiste, la *Stampa* et l'*Avanti* en tête, protestèrent contre de pareilles paroles, mais l'offensive déclanchée par M. Salandra se poursuivit, implacable, trois jours plus tard, en pleine Chambre. Un des membres du Fascio, le député Centurione (23 novembre),

offrit de prouver que les sénateurs Frassati, Cefaly et Panizzardi, les députés Giolitti, Falcioni, Sciorati et Giordano avaient trahi pendant la guerre et préparaient, avec la paix, un mouvement révolutionnaire. L'attaque, trop hardie, insuffisamment appuyée, se retourna contre son auteur, la Chambre ayant le sentiment qu'elle avait été menée à la légère, sans l'assentiment du Fascio. Cependant la morale exacte de l'incident fut donnée par le *Popolo d'Italia* (25 novembre), qui montra très justement que la confusion de M. Centurione ne pouvait et ne devait pas entraîner l'acquittement de M. Giolitti contre lequel subsistaient des preuves indestructibles. Et à leur tour l'*Idea Nazionale*, le *Corriere della Sera*, le *Secolo*, le *Giornale d'Italia* dressèrent contre M. Giolitti de véhéments réquisitoires, montrant les efforts que ses agents déployaient pour essayer d'innocenter son action pendant la guerre et reconquérir le pouvoir.

Le cabinet Orlando se trouva aux prises, dès le lendemain de l'armistice, avec les difficultés qui, six mois plus tard, devaient entraîner sa chute. Difficultés qui tenaient les unes à l'orientation de sa politique extérieure, les autres à la situation économique et sociale du pays. Les premières amenèrent la démission de M. Bissolati, qui se trouvait en désaccord avec M. Sonnino (27 décembre) (1), les secondes la démission de M. Nitti, ministre du Trésor (2). M. Orlando,

(1) M. Bissolati fut remplacé par le général Zuppelli, ministre de la Guerre ; M. Dari, ministre des Travaux publics, aussi démissionnaire, fut remplacé par M. Bonomi, socialiste.

M. Bissolati, pour expliquer sa politique, tint une conférence à Milan, le 11 janvier, au théâtre de la Scala, sous les auspices de la Famiglia italiana per la Societa delle Nazioni. Mais des contre manifestations violentes se produisirent et il ne put parler. (V. sur les divergences des vues entre M. Bissolati, partisan d'une politique extérieure largement expliquée au pays, et M. Sonnino, partisan d'une politique extérieure secrète, un article de M. Colonna di Cesaro, député, dans la *Vita italiana*, 15 janvier 1919).

(2) La démission fut due surtout à des divergences de vue sur la politique intérieure.

qui avait déjà remanié son ministère au mois de mai précédent lors du scandale des munitions, dut à nouveau, et plus profondément, tailler dans le vif (1). Le remaniement qu'il opéra — à contre cœur — eut l'effet de toutes les transformations de cette nature : à une époque où le gouvernement avait plus que jamais besoin d'être fort, pour la tâche qu'il devait accomplir à la Conférence de la Paix comme pour celle qui lui incombait dans le pays même, il s'affaiblissait, combattu à la fois par ses adversaires qui n'avaient pas désarmé, et un grand nombre de ses amis, groupés autour de M. Nitti et de M. Bissolati (2). Sentant s'éloigner les appuis sur lesquels il avait jusqu'alors compté, M. Orlando adopta la tactique habituelle et essaya d'apaiser ses adversaires : l'un des grands chefs du giolittisme, M. Facta fut appelé au gouvernement. Mais le cabinet ne trouva guère, de ce fait, les forces nouvelles qu'il avait espérées. Au mois de mars (1er-9 mars), devant une Chambre sinon hostile du moins peu favorable, même sceptique, M. Orlando fit des déclarations sur l'après-guerre, qui parurent vagues et insuffisantes. Le programme

(1) Le 15 janvier. Le 19, le conseil était remanié. 4 ministres nouveaux y figuraient : M. Sringher (non parlementaire, directeur de la *Banca d'Italia*) au Trésor ; M. Facta, giolittien, à la Justice remplaçant M. Sacchi ; le général Caviglia à la guerre remplaçant le général Zuppelli ; M. Riccio, membre du Fascio, à l'Agriculture remplaçant M. Miliani. M. Villa devenait ministre de l'Intérieur interimaire (M. Orlando demeurant le plus souvent à Paris comme chef de la délégation à la Conférence de la Paix) et était remplacé aux Transports par M. Nava. M. Fradeletto, de la gauche libérale, devenait ministre des régions libérées et M. Girardini, radical, ministre des pensions.

(2) La presse entière déclara que la composition du ministère, assez singulière, où fascistes et giolittiens voisinaient, ne pouvait assurer à celui-ci qu'une existence fort brève. « Au lieu d'écouter la grande voix du pays et de passer outre, comme les circonstances elles-mêmes y invitaient, aux intrigues de couloirs de Montecitorio, on a préféré prêter l'oreille à toutes les sollicitations des groupes parlementaires » (*Gazzetta del Popolo* 16 janvier).

économique et social du gouvernement n'avait aucun contour net. M. Orlando semblait surtout disposé à attendre les événements. Sa faiblesse (1), apparente ou réelle, ne fit qu'encourager les mécontents et les indécis qui, ne sentant aucune direction, ne reculèrent devant aucun moyen. En avril, en mai, en juin des grèves et des émeutes nombreuses éclatèrent, dues la plupart à la vie chère et à la mauvaise politique du ravitaillement (2), grèves et émeutes qui furent presque toujours fomentées et toujours encouragées par les socialistes (3) et que les giolittiens se gardèrent bien de désapprouver. Plusieurs furent très graves et ne purent être réprimées que par la violence. Au malaise intérieur s'ajoutaient les douloureuses préoccupations que donnait au pays l'orientation prise quant aux revendications italiennes par la Conférence de la Paix. Débordé par les événements, M. Orlando tenta encore une fois, avec le concours de ses adversaires giolittiens, un réajustement de son ministère dans lequel il remplaça M. Crespi, ministre des Approvisionnements, par M. Maggiorino Ferraris (19 juin). Mais le lendemain il tombait sous la poussée même de ceux dont il avait tenté de se rapprocher.

Il demandait que la Chambre se réunit en comité secret pour entendre ses explications sur la situation intérieure et extérieure. Ses amis comme ses adversaires repoussèrent sa proposition et réclamèrent une séance publique. Représentants du Faisceau, socialistes, giolittiens s'unirent pour lui refuser la confiance. Par 259 voix contre 78 il fut mis en minorité. Mais la pelure d'orange décisive fut savamment glissée sous ses pieds par M. Nitti lui-même, son

(1) 4 décrets d'amnistie (21 février).

(2) Notamment grève générale à Rome le 11 avril, émeutes à Milan du 13 au 16, grèves locales très nombreuses.

(3) L'*Avanti* du 12 février annonçait déjà que « l'heure des batailles rangées était venue. » Du 18 au 22 mars, la Direction du parti socialiste se réunit et formula un programme d'action.

ancien collaborateur, d'origine giolittienne, puis devenu antigiolittien, et qui semblait bien revenir à ses affinités premières. Ce fut du moins en ce sens que la majorité de l'opinion interprèta son arrivée à la présidence du Conseil, au lendemain de la démission de M. Orlando. On alla même jusqu'à parler d'une victoire éclatante du giolittisme qui, avec la paix, reconquérait officiellement le pouvoir. S'il y avait là quelque exagération, du moins ne pouvait-on nier que M. Nitti fit dans son ministère aux giolittiens une part sensiblement plus large que celle que leur avait faite M. Orlando. 7 giolittiens marqués y reçurent d'importants portefeuilles. Ce fut assez pour que, malgré les autres ministres choisis, qui atténuaient sa nuance, le cabinet trouva immédiatement contre lui, le Faisceau de Défense Nationale, et tous ceux qui entendaient que la politique d'après-guerre ne retombât pas dans les fautes et les *combinazioni* d'antan.

VI

Le premier soin de M. Nitti fut, comme il fallait s'y attendre, de se séparer ostensiblement de M. Giolitti. Dans sa déclaration ministérielle, puis dans toutes celles qui suivirent, M. Nitti célébra les vertus de la guerre et se plaça au premier rang des interventistes. M. Giolitti releva le défi. Dans un grand discours à Dronero le 12 octobre, il défendit avec vigueur sa politique. L'ancien président du Conseil fit une critique âpre de la manière dont, durant quatre années, avaient été conduites l'action diplomatique et l'action militaire ; il montra l'Italie ruinée par la victoire, la situation économique précaire, la situation financière presque désespérée ; M. Salandra, M. Sonnino furent violemment mis en cause ; M. Giolitti termina par une demande d'enquête solennelle à l'effet d'établir les responsabilités de chacun, en même temps qu'il développait un vaste programme politique, de nuance fort accentuée, destiné à

séduire la gauche du pays ; les réactionnaires y étaient à chaque instant malmenés : « Il faut par dessus tout se souvenir, déclara-t-il, que la seule source certaine de la richesse, de prospérité et de vraie gloire pour un peuple, est le travail... Les tendances réactionnaires ne peuvent plus prévaloir, parce que l'immense conflit, s'il a imposé aux classes populaires d'immenses sacrifices, a donné en même temps à ces classes la conscience de leurs droits et de leur force ; et les classes privilégiées de la société, qui ont conduit l'humanité au désastre, ne peuvent plus être les seuls dirigeants du monde, dont les destins sont maintenant dans les mains du peuple... »

Ce discours provoqua une vive émotion. Couvert d'éloges par la *Stampa* et les journaux de sa nuance, il reçut de la part de M. Sonnino et surtout de M. Salandra la réponse qu'il méritait. M. Salandra, dans une longue lettre à ses électeurs de Lucera, montra combien lourdes étaient les propres responsabilités de M. Giolitti. M. Giolitti, qui cependant savait depuis 1913 les projets de l'Autriche contre la Serbie, n'avait rien fait pour mettre l'Italie en état de défense : le pays, au printemps de 1914, ne pouvait mobiliser que 24 divisions, alors que 34 au moins lui eussent été indispensables pour faire front. Pendant les neuf mois de la neutralité, M. Giolitti s'était constamment employé en faveur des puissances tripliciennes. Le pacte de Londres, il en avait connu les grandes lignes, dès sa signature, par M. Carcano d'abord, puis par M. Salandra lui-même. Il avait violemment critiqué l'accord et avait de nouveau conseillé l'entente directe avec l'Allemagne et l'Autriche ; il s'était fait l'avocat des propositions que MM. de Bülow et Macchio devaient, à la dernière heure, et en désespoir de cause, faire parvenir au gouvernement, et aux termes desquelles l'Autriche aurait abandonné le Tyrol italien, reporté la frontière à l'Isonzo et déclaré Trieste ville libre. M. Salandra avait eu beau lui représenter que ces propositions

ne reposaient sur aucune garantie et surtout que la signature de l'Italie était engagée vis-à-vis des Alliés : rien n'avait convaincu M. Giolitti, qui allait sournoisement injecter dans les veines du pays le virus empoisonné du défaitisme. « Mon nom est un drapeau, dit M. Salandra à ses électeurs, et puisqu'on essaie de le déchirer et de le traîner dans la boue, je ne puis pas le replier, je dois encore le soutenir, l'agiter, pour le remettre immaculé à la jeunesse qui saura, autour de ce drapeau, guider la patrie vers des destinées toujours plus hautes... »

M. Nitti prit lui aussi nettement parti contre M. Giolitti. D'abord dans une interview retentissante au *Messaggero,* ensuite dans une lettre à ses électeurs de Basilicate, il affirma que la guerre avait été une nécessité inéluctable. « Aucun Italien, ajouta-t-il, n'ose déclarer ouvertement que le pays eut dû marcher avec l'Allemagne. Des fautes, des erreurs ont été commises : mais ces fautes sont le passé, et le peuple vit d'avenir et non de passé ». En même temps, M. Nitti, tendant à ses adversaires le rameau d'olivier, demandait que l'union se fît entre tous : « Le peuple vit d'union et non de discorde ; nous autres, nous ne pouvons donc creuser un fossé irréparable entre qui voulut et qui ne voulut pas la guerre... La guerre a été un grand fait, car, à travers toutes ses douleurs, elle nous a portés à la victoire et nous a donné notre dignité dans le monde... » Mais M. Giolitti et ses amis firent mine de ne pas entendre et redoublèrent d'activité.

Le gouvernement ayant dissous la Chambre et fixé des élections générales au 16 novembre, la campagne électorale s'ouvrit, agitée et bruyante, tumultueuse même dans certaines régions. Deux partis avaient un programme et des troupes : le parti socialiste officiel, le *P. U. S.*, qui, malgré le groupe réformiste et le groupe syndicaliste sortis de son sein et devenus ses adversaires, demeurait une force, et un nouveau parti, de tendances catholiques, le Parti populaire, le *P. P. I.*, fondé au lendemain de l'armistice par un Sici-

lien, véritable moine de la Renaissance, don Sturzo, qui avait pris en quelques mois un extraordinaire développement. En dehors de ces deux partis, tous les autres, tous ceux qui avaient fait la politique d'avant guerre, n'avaient de parti que le nom. Ils se jetèrent néanmoins dans la mêlée et créèrent la confusion et le désordre le plus complet qui se pussent imaginer. Le nouveau système électoral en vigueur, avec ses listes compactes, ses quotients gradués, ses votes de préférence, favorisait au surplus toutes les ambitions et toutes les intrigues. Socialistes, réformistes, radicaux, nationalistes se trouvèrent noyés dans le flot, que vinrent encore grossir et agiter des groupes tumultueux de démobilisés mécontents, réunis en faisceaux de combattants. Et c'est ainsi que des réformistes, comme M. Bissolati à Crémone, durent faire liste avec des radicaux, et des nationalistes, comme M. Federzoni à Rome, s'unir à des libéraux...

Il arriva ce qui devait arriver. Le pays, dérouté, insuffisamment dirigé par le gouvernement que tenaillaient d'autres soucis, l'affaire de Fiume notamment, vota en masse pour les extrêmes. La Chambre élue le 16 novembre comprit, sur 506 députés, 156 socialistes et 101 populaires. Le reste se répartit en groupes et en sous groupes concurrents, selon l'ancienne manière.

En face de la vieille droite constitutionnelle groupée autour de MM. Salandra et Sarrocchi, les démocrates libéraux (au nombre de 75), principal soutien de M. Nitti, comprirent des interventistes antigiolittiens, comme MM. Ciuffelli et Amendola, et des giolittiens marqués, comme MM. De Nicola et Cocco Ortu. Le groupe des démocrates constitutionnels réunit 20 députés hostiles à M. Nitti. Le groupe radical, de 50 membres, comprit les éléments les plus divers, depuis M. di Cesaro, neveu de M. Sonnino, nationaliste accusé, jusqu'au vieux garibaldien Marcora, en passant par toutes les nuances de la franc maçonnerie et du giolittisme. Enfin les 20 socialistes indépendants se parta-

gèrent en nittiens et antinittiens, les réformistes, avec MM. Bissolati et Bonomi, soutenant le gouvernement, les autonomes, avec MM. Arturo Labriola et Raimondo, le combattant.

A ces groupes vinrent s'en ajouter encore trois autres qui avaient fait beaucoup de bruit pendant la campagne électorale, mais dont les succès avaient été rares. Les 17 députés républicains de l'ancienne Chambre ne furent plus que 10 dans la nouvelle. M. Barzilaï ne s'était pas représenté. M. Comandini avait été battu. Les quelques vainqueurs se groupèrent autour de M. Napoleone Colajanni, élu par la Sicile, et de MM. Eugenio Chiesa et De Andreis. Les nationalistes, auxquels en 1913 la guerre de Tripolitaine avaient assuré une rare et brillante fortune, qui avaient escompté l'affaire de Fiume pour étendre et asseoir leur influence, virent leurs espoirs déjoués et connurent l'amertume de la plus écrasante des défaites. A grand'peine un des chefs du parti, M. Federzoni réussit à passer. Enfin le groupe du *Rinnovamento*, qui comprenait les élus — environ une trentaine — des Associations de combattants, réunit des éléments bigarrés, depuis des socialistes comme M. Gaetano Salvemini, des républicains, comme M. Manes, des radicaux comme MM. Gasparotto ou De Viti de Marco, jusqu'aux modérés les plus accusés comme M. Calo et des nationalistes, admirateurs passionnés de Annunzio, comme MM. Sem Benelli et Luigi Siciliani.

La nouvelle Chambre, tout en ressemblant par certains côtés à celle qu'elle remplaçait, s'en différenciait pourtant très nettement. Elle comptait en effet deux grands partis d'idées. Sans doute ces deux partis, les catholiques et les socialistes, manquaient encore d'homogénéité. Le groupe socialiste comprenait des modérés, MM. Turati et Treves, et des « troisième Internationale » farouches, comme MM. Serrati et Bombacci, et même des « cravates rouges » comme le député paysan Abbo. Quant au groupe catholique, il réu-

nissait des éléments qui semblaient, eux aussi, peu faits pour voisiner : à côté de M. Filippo Crispolti, réactionnaire clérical et de M. Meda, nuance action libérale, se trouvaient des chrétiens sociaux, genre sillonniste, comme M. Longinotti, et des extrémistes comme M. Miglioli, qu'on appelait non sans raison, un bolcheviste évangélique.

Cependant, malgré leur manque de cohésion, les deux groupes, socialiste et catholique, s'imposèrent de suite à la Chambre nouvelle et au gouvernement. Le sort de celui-ci fut constamment entre leurs mains, entre celles des catholiques surtout. Quelques mois après les élections, en avril 1920, ces derniers tinrent un important congrès à Naples où ils affirmèrent leur doctrine politique et leur orientation économique. Si des divergences de vues subsistèrent, cependant une majorité se forma qui se prononça pour la réalisation de la réforme agraire, tant attendue, par la diffusion de la petite propriété, et pour la liberté de l'enseignement. Elle se prononça aussi pour la collaboration avec le gouvernement, mais seulement en tant que cette collaboration serait conforme aux principes et aux intérêts du parti. Le gouvernement se trouva ainsi dans l'obligation de compter constamment avec les populaires, d'autant plus que, derrière le groupe parlementaire, la Confédération blanche, la *Confederazione italiana di lavoratori*, qui réunissaient 23 syndicats nationaux et 142 unions locales, au total quelque 600.000 travailleurs, constituait une force qui ne pouvait pas plus être négligée que la Confédération rouge.

L'appui conditionnel des catholiques et l'hostilité violente des socialistes obligèrent M. Nitti à une politique de bascule, qui ne tarda pas à lui aliéner toutes les sympathies dont il se croyait assuré. M. Nitti eut beau prêcher l'union et la concorde, il eut beau déclarer que, dans la question de l'Adriatique, l'Italie ne soutiendrait qu'une solution juste et « ne demanderait jamais à la Yougoslavie des choses qui

pussent être ou sembler injustes », il eut beau adjurer le pays de réduire sa consommation, de produire davantage, de supporter avec patriotisme les charges financières sans cesse plus lourdes — impôt sur les augmentations de patrimoine, impôt extraordinaire sur le patrimoine, impôt complémentaire sur les revenus — le pays, tiraillé par des forces contraires, déçu dans les espérances que la victoire avait fait naître, demeura en proie à un malaise qui alla sans cesse grandissant. Des grèves éclatèrent sur tous les points du territoire et dans presque toutes les branches de la production. En maints endroits, de véritables mouvements révolutionnaires furent déclanchés. L'affaire de Fiume énervait l'opinion. Aucune solution ne semblait pouvoir lui être donnée : on cherchait vainement à Rome, à Paris, à Londres. Tantôt le gouvernement annonçait des mesures contre Annunzio « le dictateur », tantôt il semblait pactiser avec lui et même encourager son aventure. Le résultat fut qu'en un an, M. Nitti dut deux fois remanier son cabinet. Au mois de mars, un second ministère se présenta devant les Chambres, puis au mois de mai un troisième. Mais chacun eut la même politique, hésitante et irréfléchie. Un jour, le gouvernement faisait le jeu de la gauche, un autre jour, celui de la droite. Une échauffourée s'étant produite à Rome, et les gardes royaux ayant fait feu sur la foule si vite et si imprudemment qu'ils avaient tiré les uns sur les autres, M. Nitti ordonna des arrestations en masse, toutes injustifiées ; il fit même incarcérer des Italiens authentiques de Dalmatie et de Fiume, sans se douter qu'il attisait ainsi contre lui des mécontentements et autorisait des plaintes légitimes. Quand M. Salandra, à des étudiants qui étaient venus le saluer aux cris de *Viva l'Italia! Abbasso Nitti!*, répondit brutalement : « Prononcer le nom de Nitti après le cri de Vive l'Italie, c'est diminuer le pays », le pays entier l'approuva et l'applaudit... Le 4 juin, on communiqua à la presse le texte d'un décret

élevant le prix du pain de 0,83 le kilogramme à 1,50 et celui des pâtes alimentaires de 1,25 à 2,30. Aussitôt les protestations de s'élever ; on ne critiqua pas moins le système imaginé pour tenter d'atténuer les effets de la réforme projetée, instituant des subventions, à payer par l'Etat, au profit de certaines catégories de travailleurs, subventions qui auraient été couvertes par les recettes d'une taxe spéciale. M. Nitti, devant ces protestations, renonça à son projet et déclara que la question serait soumise au Parlement... Hésitations et incertitudes, indemnités de vie chère à de trop nombreux fonctionnaires, grèves incessantes dans les services publics ou privés, inorganisation des régions libérées qui se plaignaient bruyamment et parlaient de séparatisme, troubles en Tripolitaine, en Albanie où l'on se battait dans les alentours immédiats de Durazzo et de Vallona, la question de Fiume toujours pendante et de plus en plus grosse de périls, c'en était assez pour que le troisième ministère Nitti, formé en mai, n'eut pas meilleure fortune que ses prédécesseurs. En le constituant, M. Nitti avait dit à un ami : « Je suis un mal nécessaire. Les catholiques ne respectent que moi. Les socialistes ne tolèrent que moi. Moi seul, en passant à l'opposition, je serais capable d'entraîner à ma suite 60 ou 70 députés ; grâce à cet appoint dont je disposerai, je serai l'arbitre de la situation parlementaire ». Cette confiance exagérée en soi ne résista pas à l'épreuve des faits. Sur la question du pain, M. Nitti tomba définitivement le 10 juin. Quelques jours plus tard, il était remplacé par M. Giolitti, désigné au Roi par le pays tout entier.

La Chambre n'était pas, à proprement parler, giolittienne, comme ses devancières. Seuls, quelques chefs du giolittisme avaient triomphé aux élections ; mais on ne pouvait pourtant dire que l'esprit giolittien en fut tout à fait absent. Cet esprit avait animé la politique de M. Nitti, bien que cette politique ait été constamment combattue par les gio-

littiens avoués. M. Nitti avait ressemblé à M. Giolitti comme un frère. C'est la raison pour laquelle les giolittiens s'étaient si fort acharnés contre lui, désireux de substituer au sosie l'original. Plus encore que ses prédécesseurs, il avait usé des méthodes giolittiennes. Ces méthodes avaient fait naître la vague de pessimisme qui avait déferlé sur le pays. M. Nitti n'avait rien tenté pour en arrêter les progrès. Les giolittiens avaient, tout à leur aise, fait campagne, montrant l'inutilité des sacrifices et des charges que la guerre avait entraînés. L'Italie, peu à peu, ne s'était plus considérée comme victorieuse : elle s'était cru, dans le monde, au même rang que les vaincus. Et le bolchevisme qui la guettait avait trouvé en elle une proie facile. M. Nitti avait sans cesse hésité, temporisé. A sa chute, l'idée des *combinazioni* était réimplantée. Mais le pays entendait que ces méthodes d'avant guerre apportassent de meilleurs résultats. Nul mieux que M. Giolitti n'était fait pour essayer de trouver la victoire sur les terrains où l'impéritie de M. Nitti n'avait rencontré que l'insuccès.

VII

Quand M. Giolitti reprit le pouvoir, il avait tout près de 80 ans. On ne change pas à cet âge. Son passé disait par avance la politique qu'il allait suivre.

Son art apparut dès la formation de son ministère. Ce neutraliste notoire, ce partisan de la plus petite guerre, ne prit autour de lui que des interventistes marqués. Ce politique avancé, ce radical socialiste bon teint, qui avait fait toute sa vie, de la « politique électorale », présenta au Parlement un programme en quelque sorte-a-politique, qui put recevoir l'approbation de tous les groupes, et uniquement inspiré des grands besoins économiques et des intérêts suprêmes du pays. L'homme qui avait signé le 5 décembre 1912 le cinquième traité de Triple Alliance, qui

avait conclu les 23 juin-2 août 1913 des conventions navales assurant dans la Méditerranée l'unité d'action et de commandement des flottes tripliciennes, la flotte italienne devant être placée sous la direction d'un amiral autrichien, intercepter les transports de troupes entre l'Afrique du nord et la France et surveiller les côtes d'Egypte, ce même homme déclara à un rédacteur de l'Agence Havas, le jour de son arrivée au pouvoir, que « le passé n'était que de l'histoire, alors que la politique était le présent et l'avenir, et que c'était l'avenir qu'il fallait surtout envisager dans l'intérêt de la France comme de l'Italie. » Et l'avocat du *parecchio*, le critique acerbe du pacte de Londres, ajouta avec complaisance que, se trouvant à Paris le 1er août 1914, il avait fait recommander au gouvernement de Rome, par l'entremise de l'Ambassade, de proclamer la neutralité. « Alors que je revenais de Paris pour rentrer en Italie, dit-il avec son habituelle cordialité, je pus voir les soldats français qui s'éloignaient de la frontière italienne. Ainsi que je l'ai indiqué déjà, le ministre des Affaires Etrangères. M. di San Giuliano, et le président du Conseil d'alors m'adressèrent pour me remercier des lettres qui ont été publiées... »

M. Giolitti se montrait ainsi tel qu'il avait été jadis, le plus habile, le plus subtil des polititiens. Il demeura par la suite fidèle à ses traditions.

Il ne détrompa point ceux qui attendaient de lui une grande politique nationale, annexant à la même patrie Fiume et la Dalmatie ; mais il ne prétendit pas qu'il renoncerait à chercher un terrain d'entente directe avec les Yougo-Slaves. Il ne détrompa point les socialistes qui escomptaient des réformes hardies, profondes et rapides ; mais il ne se déclara pas l'ennemi de la bourgeoisie et de l'ordre social. Il promit monts et merveilles au prolétariat bolchevisant, lui laissa même un moment la plus complète liberté ; puis, il reprit en mains les

rênes et donna des gages au capitalisme apeuré. Tour à tour, il flatta et menaça. Les faits ont été des témoins éloquents.

En août 1920, des mouvements révolutionnaires éclatèrent. Des soviets d'ouvriers se formèrent qui s'emparèrent des principaux établissements industriels. M. Giolitti ne s'émut point. Il laissa faire. Il attendit que vint la réaction naturelle qui suit les grands bouleversements Elle vint avec le développement du mouvement fasciste. Alors, M. Giolitti commença de s'inquiéter. Quand il crut pouvoir, en même temps et d'un seul coup, arrêter dans leur marche le parti socialiste révolutionnaire, le fascisme trop bruyant et le parti populaire catholique qui tenait au Parlement une place de plus en plus importante, il décida des élections générales. La Chambre, insuffisamment docile, fut dissoute. A son arrivée aux affaires, le *Giornale del Popolo* avait écrit : « D'ici peu de temps, la Chambre sera giolittienne ou ne sera pas. » Le *Giornale del Popolo* avait vu juste. Pour n'avoir pas été suffisamment giolittienne la Chambre ne fut plus.

Les élections générales eurent lieu le 15 mai (1921). Mais elles ne donnèrent pas les résultats que M. Giolitti avait espérés. Elles marquèrent la défaite des révolutionnaires, mais fascistes et populaires en sortirent vainqueurs (1). Le gouvernement en sortit, lui, diminué et affaibli.

Le 28 juin, il démissionna. Il fut remplacé par un cabinet

(1) Il n'y eut dans les élections que 2 grands partis : le parti populaire et le parti socialiste. A côté d'eux, les autres groupes d'usage : libéraux, démocrates, radicaux, constitutionnels, nationalistes, nittiens et républicains.

La nouvelle Chambre compte 535 députés, tandis que la précédente n'en comptait que 508. Les socialistes, qui étaient 156, ne sont plus que 138 (122 socialistes officiels et 16 communistes). Les populaires, qui étaient 99, sont maintenant 107. Le sovietisme a été battu. Les socialistes élus appartiennent tous à la droite du parti.

Bonomi, dans lequel le marquis della Torretta prit à la Consulta la place du comte Sforza. M. Giolitti se retira à la suite d'un débat sur la politique extérieure, mais principalement à raison de l'atmosphère de défiance dans laquelle il se sentait vivre depuis les élections. La politique du comte Sforza ne donna au cabinet que 234 voix, 200 lui demeurant hostiles. La Chambre reprochait au ministre des affaires étrangères d'avoir repris la politique sonninienne, et renoncé à la politique nittienne. Le comte Sforza avait, en effet, procédé par transactions. Après la réconciliation avec les Yougo-Slaves, il s'était efforcé de cimenter définitivement la paix, reconnaissant la nécessité pour ceux-ci d'un débouché sur l'Adriatique et l'impossibilité pour l'Italie de se maintenir à Vallona. Ces idées furent désapprouvées par la majorité du Parlement. Mais si M. Giolitti se solidarisa avec son ministre, ce fut, moins par honnêteté politique, que par nécessité. Sa majorité était, en effet, dissoute. La représentation proportionnelle, beaucoup moins favorableque le régime majoritaire à la trituration de la pâte électorale ; la concentration des forces catholiques et socialistes ; la transformation des esprits, conséquence de la guerre, avaient été les causes principales de son échec dans la consultation nationale du 15 mai. L'échec avait été trop grave pour qu'il lui fut possible de se relever...

La guerre, la formation de deux grands partis d'idées, la représentation proportionnelle ont eu, et auront encore dans l'avenir, sur la politique intérieure de l'Italie, malgré la survivance de certaines tendances contraires, des effets directs. Bien que catholiques et socialistes ne forment pas encore des groupements entièrement homogènes, il est cependant, dès maintenant, manifeste que les *combinazioni* ne sont plus la seule base de la vie politique et que le Parlement a, comme le pays, une claire vision des grands intérêts nationaux.

CHAPITRE II

La politique extérieure

I. La neutralité. — II. M. Sonnino et les revendications italiennes. — III. M. Orlando et l'entente yougo-slave. — IV. La poussée nationaliste et la chute du cabinet Orlando Sonnino. — V. Les traités de paix. Fiume. — VI. Les accords tuniso-tripolitain et anatolien. — VII. Les accords avec l'Albanie et la Grèce. La petite Entente et l'accord avec la Tchéco-Slovaquie. — VIII. Les bases actuelles de la politique extérieure de l'Italie.

I

Quand la guerre européenne éclata, le marquis di San Giuliano était, dans le cabinet Salandra, ministre des Affaires Etrangères. Le 3 août 1914, la neutralité de l'Italie était déclarée. Cette déclaration était conforme à l'attitude qu'avait prise le gouvernement dès qu'il avait connu les intentions de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie.

Un grand nombre de notes diplomatiques sont déjà connues qui permettent de fixer avec précision quelle fut, dans la seconde quinzaine de juillet 1914, la politique de la Consulta. Il résulte des documents publiés par Kautsky (décembre 1919), du document Lerchenfeld et des documents autrichiens Roderich Goos (août et septembre 1919) que l'Italie refusa dès le principe de s'associer à l'Autriche.

Dans un rapport à son gouvernement, en date du 18 juillet, M. de Lerchenfeld, ministre de Bavière à Berlin, signalait que le gouvernement impérial se préoccupait fort de ce que ferait l'Italie dans le conflit qui se préparait. Il

ajoutait qu'un conseiller d'ambassade, le prince Stolberg, avait été chargé spécialement d'aller à Vienne discuter avec le comte Berchtold la question des compensations à accorder au gouvernement de Rome.

M. de Lerchenfeld était bien renseigné. Deux jours après son rapport, le 20 juillet, l'ambassadeur allemand à Vienne von Tschirschky faisait, en effet, savoir au Ballplatz qu'à Berlin on était inquiet de l'Italie. M. de Jagow donnait le conseil qu'on s'entendit de toute urgence avec elle. Le comte Berchtold suivit ce conseil.

Selon ses instructions, l'Ambassadeur austro-hongrois von Merey se rendit à la Consulta. Il y eut une entrevue avec le marquis di San Giuliano. Celui-ci lui déclara nettement que le différend austro-serbe devait être réglé non par la force, mais par la voie diplomatique. Le ministre ajouta que toute politique annexionniste de la part de l'Autriche se heurterait à l'Italie, qui devrait alors faire valoir le droit à compensation que lui avait reconnu le traité de Triple Alliance.

C'est vraisemblablement cette attitude qui fut cause que, contrairement au plan préparé, d'après lequel l'Italie devait être informée de l'ultimatum à la Serbie un jour avant les autres gouvernements, elle ne reçut cet ultimatum que le 24 juillet. La veille, M. di San Giuliano en avait connu, par des sources officieuses, le contenu : il avait en même temps appris que le comte Berchtold avait, le 21 juillet, donné des instructions à M. von Merey à l'effet d'obtenir la collaboration italienne, mais ces instructions comportaient que le gouvernement de Vienne ne pouvait envisager l'octroi d'aucune compensation. M. di San Giuliano ne parut pas à la Consulta le 24 juillet, et le chargé d'affaires austro-hongrois Ambrosy, remplaçant M. von Merey malade, remit l'ultimatum à la Serbie entre les mains de M. De Martino, secrétaire général du ministère.

Le Gouvernement de Rome persista dans son attitude

première. Le duc d'Avarna, ambassadeur à Vienne, informa le comte Berchtold que l'Italie ne se considérait pas comme solidaire de l'Autriche. M. di San Giuliano notifia en même temps à M. von Flotow, Ambassadeur d'Allemagne, que « l'Autriche, avec ses demandes profondément offensantes pour la Serbie, et pour la Russie aussi indirectement, avait clairement démontré qu'elle voulait provoquer une guerre », et que, « de toute façon, une démarche comme celle qu'elle avait faite à Belgrade, sans accord préalable avec ses alliés, n'était pas conforme à l'esprit du traité de la Triple Alliance ».

Le gouvernement prenait ainsi, dès l'ouverture du conflit, position. Il rappelait d'une part que, conformément à l'article 3 qui y était inscrit, le traité de la Triple alliance, signé en 1882 et renouvelé en 1892, 1897, 1902 et 1912, avait un caractère uniquement défensif, et que le *casus fœderis* ne jouait qu'au cas où une ou deux des parties contractantes, sans provocation directe de leur part, viendraient à être attaquées. Il rappelait d'autre part que, conformément à l'article 7 de ce même traité, l'Autriche-Hongrie n'avait pas le droit de porter atteinte au *statu quo* territorial dans les Balkans sans explications ou arrangement préalable avec l'Italie, et ce sous peine de rompre elle-même le pacte. En avril 1913, M. Tittoni, Ambassadeur à Paris, consulté par M. di San Giuliano sur la situation créée par la menace autrichienne contre le Montenegro, avait déjà répondu avec la plus grande netteté que « n'importe quel trouble de l'équilibre italo-autrichien porterait atteinte non seulement à l'article 7, mais au traité d'alliance tout entier. Le jour où l'Autriche prétendrait troubler de n'importe quelle façon et dans n'importe quelle mesure l'équilibre de l'Adriatique, la Triple Alliance aurait cessé d'exister. » Et M. Tittoni avait ajouté : « Si l'Autriche veut occuper tout ou partie du Montenegro, nous devons aller à Durazzo et à Vallona, même sans son consentement... »

L'Autriche-Hongrie et l'Allemagne protestèrent contre l'interprétation que l'Italie faisait ainsi du pacte triplicien. Le *Livre jaune* et le *Livre vert*, qui furent publiés à la fin de 1919, font comprendre les raisons qui inspirèrent la politique italienne au début du conflit européen. Ils montrent avec précision les accords qui liaient l'Italie à la France.

Les lettres échangées en décembre 1900 entre M. Barrère et le marquis Visconti Venosta assuraient vis-à-vis de l'Italie la sauvegarde de nos intérêts au Maroc et nous laissaient le choix de l'heure où nous ferions valoir nos titres. Réciproquement, l'Italie obtenait le droit de développer son influence en Tripolitaine ; cependant la France ne devait accepter une opération italienne que dans le cas où elle aurait elle-même décidé d'exercer ses droits sur le Maroc.

Le second accord franco-italien de 1902 était assez notablement différent. Dans les lettres échangées alors, il était dit que *chacune* des deux puissances pourrait *librement* développer sa sphère d'influence dans les régions susmentionnées, « *au moment qu'elle jugerait opportun* et *sans que l'action de l'une d'elles fût nécessairement subordonnée à celle de l'autre.* » La France faisait donc une importante concession. Cette concession, elle la faisait en échange de la certitude qu'elle obtenait que l'Italie resterait neutre si nous étions attaqués ou si, par suite d'une provocation directe, nous étions obligés de déclarer la guerre ; la certitude aussi que le traité de la Triple Alliance, renouvelé cette année là, ne contenait aucune annexe qui pût faire de l'Italie la complice d'une agression allemande contre nous.

Et, en effet, le traité de la Triple Alliance renouvelé le 5 décembre 1912 — dont le texte se trouve dans le recueil publié par Kautsky — contenait bien, à l'article 2, une stipulation tenant compte de l'accord franco-italien. Il y était indiqué l'obligation pour l'Italie de porter secours à ses alliés dans le cas d'une agression non directement provoquée

de la France contre l'Allemagne. L'Italie n'était donc nullement obligée de prêter main forte à l'Allemagne dans l'éventualité où celle-ci aurait directement provoqué une déclaration de guerre française, et à plus forte raison dans le cas où la déclaration de guerre viendrait de l'Allemagne elle-même. Sans doute, d'autres articles du traité de la Triple Alliance, les articles 10 et 11 notamment (1), de même que la convention navale secrète — dont le texte a été publié en 1920 par le professeur Pribram, d'après les archives austro-hongroises — que négocia M. Giolitti pendant le printemps et l'été de 1913, et qui entra en vigueur le 1er novembre de cette même année, convention qui organisait la coopération des flottes de la Triple Alliance dans la Méditerranée et les plaçait sous le commandement unique d'un amiral autrichien (2), contenaient des dispositions qui étaient assez peu compatibles sinon avec la lettre, du moins avec l'esprit de l'accord franco-italien. Cependant

(1) *Article 10.* — S'il arrivait que la France fît acte d'étendre son occupation ou bien son protectorat ou sa souveraineté, sous une forme quelconque, sur les territoires nord-africains, et qu'en conséquence de ce fait l'Italie crût devoir, pour sauvegarder sa position dans la Méditerranée, entreprendre elle-même une action sur lesdits territoires nord africains, ou bien recourir sur le territoire français en Europe aux mesures extrêmes, l'état de guerre qui s'ensuivrait entre l'Italie et la France constituerait *ipso facto*, sur la demande de l'Italie et à la charge commune de l'Allemagne et de l'Italie, le *casus fœderis* prévu par les articles 2 et 5 du présent traité, comme si pareille éventualité y était expressément visée.

Article 11. — Si les chances de toute guerre entreprise en commun contre la France par les deux puissances amenaient l'Italie à rechercher des garanties territoriales à l'égard de la France, pour la sécurité des frontières du royaume et de sa position maritime, ainsi qu'en vue de la stabilité et de la paix, l'Allemagne n'y mettra aucun obstacle, et au besoin, et dans une mesure compatible avec les circonstances, s'appliquera à faciliter les moyens d'atteindre un semblable but.

(2) Voir un résumé de cette convention dans le *Temps* du 14 mai 1920.

M. di San Giuliano, fidèle à l'esprit de cet accord, répondit à M. de Flotow le 3 août 1914 que le *casus fœderis*, prévu à l'article 10 du pacte triplicien, « ne se vérifiait pas actuellement. » Et quand Guillaume II télégraphia au Roi Victor Emmanuel pour l'inviter à entrer en guerre contre la France, celui-ci lui fit la même réponse. Depuis douze ans, l'Italie était engagée à ne pas faire ce que Guillaume II voulait qu'elle fît.

Le caractère de la neutralité de l'Italie décrétée le 3 août 1914 fut, par la suite, et à maintes reprises, précisé, et confirmé par le gouvernement. Celui-ci affirma dès les premières semaines du conflit que la neutralité du royaume ne signifiait pas qu'il entendit se désintéresser de la lutte. La Consulta pratiqua, dans chacun des deux camps ennemis, la diplomatie de la présence.

M. di San Giuliano étant décédé le 16 octobre, M. Salandra assuma l'intérim du ministère des Affaires Etrangères. Le 19 octobre, il déclarait que le gouvernement, dans sa politique extérieure, écarterait tout sentiment « qui ne serait pas inspiré par l'exclusive et illimitée dévotion à la patrie, par l'égoïsme sacré de l'Italie. » Le 3 décembre, à la réouverture du Parlement, il affirmait : « Notre neutralité ne doit pas être inerte et indifférente, mais active et circonspecte, non pas débile, mais puissamment armée et prête ». Deux jours plus tard, au Sénat il insistait à nouveau : « L'armée et la marine sont dès à présent prêtes à tout événement. »

M. di San Guiliano, puis son successeur M. Sonnino, conversèrent avec le gouvernement de Vienne. La base des pourparlers fut l'article 7 du traité triplicien, établissant l'obligation de l'accord préalable des alliés pour toute modification à l'équilibre balkanique ou adriatique, et le droit à des compensations dans le cas d'occupation momentanée ou permanente par un des alliés de tout ou partie des régions visées. Les pourparlers se précisèrent quand l'Alle-

magne eut envoyé à Rome (4 décembre 1914), en remplacement de M. de Flotow, mis en congé « pour raison de santé », selon un communiqué de l'agence Wolff, le Prince de Bülow. Le 19 décembre, au cours de son premier entretien avec M. Sonnino, M. de Bülow reconnut le droit de l'Italie à des compensations, dans les termes de l'article 7. Le lendemain, le comte Berchtold, déclarait, pour la première fois, se rallier à ce point de vue. C'est alors que s'ouvrit une phase nouvelle de négociations où l'Autriche s'en tint à des promesses vagues et conditionnelles. Non seulement l'Italie n'aurait droit qu'à des territoires non autrichiens, mais encore elle n'occuperait ces territoires qu'à l'issue de la guerre, et l'étendue exacte de ceux-ci dépendrait des avantages que l'Empire aurait retirés du conflit. Cette période dura jusqu'au 27 mars 1915.

A cette date, sur les instances du Prince de Bülow, l'Autriche-Hongrie consentit des sacrifices plus précis : cession du Trentin, abandon de l'Isonzo avec Gorizia, constitution de Trieste et alentours en état autonome indépendant, souveraineté de l'Italie sur Vallona, désintéressement autrichien quant à l'Albanie. Mais ces concessions n'étaient déterminées que dans leur ensemble. Les détails devaient être réglés par des commissions mixtes ultérieurement désignées. Le gouvernement italien comprit le danger, devina le piège qui lui était tendu.

Le 4 mai, l'Ambassadeur d'Italie à Vienne, duc d'Avarna, remettait au baron Burian, successeur du comte Berchtold, une note où était déclaré rompu le traité de Triple-Alliance. Le lendemain, la manifestation de Quarto à la gloire des Mille, les héros de la rédemption italienne, témoignait de l'enthousiasme du pays, encore ignorant de la rupture survenue la veille, pour la réalisation des grands idéals nationaux. M. de Bülow tenta cependant un dernier effort. Il présenta de nouvelles propositions, qui furent, comme les précédentes, et pour les mêmes raisons, repous-

sées. Mais M. Giolitti rentra en scène, et un moment il put sembler qu'il allait parvenir à imposer ses idées.

Ces idées, il les avait exprimées depuis plusieurs mois déjà. A la neutralité armée et prête du gouvernement il avait opposé une neutralité débile, inerte, indifférente. Le 24 janvier, dans sa fameuse lettre à M. Peano, il avait déclaré qu'il n'était pas improbable que l'Italie pût sans guerre obtenir « parecchio » (pas mal de choses). Aussi les offres autrichiennes, faites à son instigation ou au moins avec son assentiment — il les connaissait avant M. Sonnino — lui semblèrent-elles toujours largement suffisantes. Le 8 mai, il arrive à Rome, se pose en arbitre, déclare au Roi, à M. Salandra, qu'il faut accepter les propositions formulées, que la guerre contre l'Autriche et l'Allemagne serait un crime contre la nation. Il groupe ses partisans : 320 députés, sur 508, déposent leur carte à son domicile. Il est le maître de l'heure — et le gouvernement, mieux que quiconque le sent. M. Salandra remet au Roi, le 14 mai, la démission collective du cabinet. M. Giolitti avait triomphé.

Mais le triomphe devait être de courte durée. Le pays, qu'enflamme Annunzio, va imposer sa volonté. Successivement M. Marcora, président de la Chambre, M. Carcano, ministre du Trésor, M. Boselli, doyen de la Chambre, repoussent la succession de M. Salandra. Le 16, un communiqué officiel annonce que le Roi a refusé la démission du cabinet et que celui-ci tout entier reste aux affaires. Le 20 mai, il prend séance au Parlement au milieu d'un enthousiasme indescriptible. C'était la revanche sur les menées giolittiennes. Par 407 voix contre 74 — socialistes et catholiques — le gouvernement est autorisé à déclarer la guerre à l'Autriche. Au Sénat, sa victoire est plus éclatdnte encore : il recueille 262 voix sur 264 votants.

Trois jours plus tard, la rupture diplomatique était consommée, et le 24 au matin les hostilités commen-

caient. Le même jour, le Prince de Bülow quittait Rome, avec son collègue autrichien le baron Macchio, dans un immense train qui emmenait tout le personnel diplomatique et consulaire des deux missions. Ce personnel comprenait plus de 300 fonctionnaires. Le Prince de Bülow n'avait ménagé ni les hommes ni l'argent. Son chef, le chancelier de Bethmann-Hollweg, avait dit quelques semaines auparavant : « Nous prîmes sur nous la tâche ingrate d'amener l'Autriche à acheter la loyauté de l'Italie... » Tâche ingrate, en effet, et parole dangereuse. Le Prince de Bülow devait reconnaître lui-même qu'il est, dans un pays, quelque chose qu'on ne peut acheter. Un soir, à la villa Malta, quand il eut vu la partie perdue : « On n'achète pas le peuple », dit-il... Que de millions il eut épargnés à son pays s'il s'était pénétré plus tôt de cette vérité !

M. Giolitti, qui avait quitté Rome le 20 mai, avait soutenu inlassablement jusqu'au bout la politique du Prince de Bülow. A de certains moments, il avait même semblé dépasser les buts visés par celui-ci. La neutralité de l'Italie dans la guerre engagée entre les puissances centrales et la Triple-Entente ne lui avait pas paru suffisante pour assurer à ces puissances la victoire. A maintes reprises, il avait poussé l'Italie à entrer en guerre contre la France. Dans plusieurs articles exactement documentés (1), un publiciste italien, M. Giuseppe Bruccoleri, a montré comment, à l'aide de la presse qui le soutenait, il avait essayé de réveiller la mauvaise humeur italienne à propos de la Tunisie, de la Corse, de Nice. La *Stampa*, le grand journal à sa solde, avait procédé tantôt par insinuations perfides, tantôt par affirmations retentissantes. « Retrouvons, y était-il écrit le 12 février 1915, notre vraie mission historique. Contemplons-la dans toute son étendue. Elargissons notre

(1) *Gli obliqui contatti* par Giuseppe Bruccoleri dans la *Vita Italiana* des 15 décembre 1915, 15 janvier et 15 février 1916.

horizon, et de l'Adriatique portons nos regards sur la mer qui bat la Tunisie, l'Egypte, l'Asie Mineure... »

Dans son action contre la France, M. Giolitti n'avait pas mieux réussi que le Prince de Bülow dans son action pour la seule neutralité. Malgré ses efforts, le cabinet Salandra avait suivi la voie que lui commandaient l'honneur et les intérêts du pays. En même temps qu'il avait déclaré rompue, par le fait de l'Autriche, la Triple-Alliance, il s'était entendu avec la France, la Russie et l'Angleterre, à la fois sur le concours que l'Italie devrait donner à ces puissances et sur les avantages qu'elle devrait retirer de ce concours. Le 26 avril 1915, le pacte de Londres avait stipulé que l'Italie entrerait en campagne aux côtés de l'Entente dans le délai d'un mois et que, pour prix de sa collaboration, elle recevrait, au jour de la victoire, en Adriatique d'importants territoires. D'autre part les accords qui, dans les premiers jours de mars, avaient été conclus entre la France, l'Angleterre et la Russie sur le partage de l'Empire ottoman lui avaient été communiqués, et elle avait l'assurance que la question ferait l'objet d'un nouvel examen afin qu'une zone d'influence lui soit en Orient également reconnue.

II

Alliée de l'Entente, l'Italie remplit fidèlement les obligations de l'alliance, en même temps qu'elle veillait à ce que ses propres intérêts ne fussent en aucun cas compromis. La politique de M. Sonnino a eu des admirateurs enthousiastes et des adversaires acharnés. Que M. Sonnino ait toujours fait passer les intérêts de l'Entente avant ceux de son propre pays, il serait exagéré de le prétendre, mais il est non moins exagéré de soutenir qu'il ait lésé ceux-là au bénéfice de ceux-ci. M. Sonnino a énergiquement défendu les droits

de l'Italie, mais il s'est toujours efforcé de les concilier avec les intérêts de l'Entente.

En août 1915, 'Italie déclara la guerre à la Turquie, l'opposition du gouvernement de Constantinople au départ des Italiens résidant dans l'Empire ottoman ayant pris peu à peu le caractère d'une véritable provocation. De ce fait elle se trouva en état de belligérance vis-à-vis de deux des empires de la nouvelle Triple Alliance.

Chaque jour rendait plus précaires les relations qu'elle avait conservées avec l'Allemagne. Chaque jour son alliance avec l'Entente se précisa et se consolida. Durant es derniers mois de 1915, l'Italie porta secours à la Serbie en coopérant au transport à Corfou de l'armée et des populations serbes et monténégrines en fuite devant l'envahisseur. Au début de 1916, M. Briand, puis M. Asquith, premiers ministres français et anglais, se rendirent à Rome, et à leur tour MM. Salandra et Sonnino vinrent à Paris et à Londres. Les 27 et 28 mars, une conférence était tenue à Paris dont le résultat fut, comme le dit M. Sonnino à la Chambre, « de donner à l'opinion publique universelle une preuve sûre d'une plus grande cohésion dans l'alliance ». En même temps, « en outre de l'unité de l'action militaire sur l'unité du front, assurée par une entente conclue entre les états-majors, » l'unité d'action diplomatique fut solennellement réaffirmée.

Le défaitisme giolittien, qui sévissait alors violemment dans le pays, n'eut aucun défenseur à la Consulta. M. Sonnino survécut à la chute du cabinet Salandra, et continua avec le cabinet Boselli l'œuvre qu'il avait entreprise.

L'Italie rompit bientôt les liens qui l'attachaient encore à l'Allemagne. Le 28 août, elle déclara la guerre, en même temps qu'elle intervenait à nos côtés dans l'expédition de Salonique. Elle affirmait ainsi une fois de plus son étroite solidarité avec l'Entente : désormais troupes italiennes et franco-anglaises opérèrent ensemble sur les mêmes terrains contre les mêmes ennemis.

Deux problèmes qui devaient dominer jusqu'à la fin de la guerre, et au delà, toute la politique extérieure de l'Italie commencèrent vers la même époque de se poser.

Vis-à-vis de la Grèce, que l'Italie redoutait en Orient et dans la mer Ionienne, une réserve méfiante avait été observée depuis le début des hostilités. L'opinion italienne, mal renseignée ou volontairement partiale, confondait dans une même réprobation la politique constantinienne et la politique vénizéliste. Le cabinet Salandra ne s'était associé que partiellement à l'action, diplomatique et militaire, que nous avions poursuivie à Athènes. Entre les deux gouvernements, des froissements graves s'étaient produits. La Grèce avait occupé la majeure partie de l'Epire mais, sur les réclamations de l'Italie, avait reconnu que son occupation n'aurait qu'un caractère temporaire, un caractère de police et non de conquête. Le gouvernement d'Athènes avait en même temps déclaré qu'il reconnaissait les intérêts spéciaux de l'Italie en Albanie. Cependant M. Sonnino gardait une certaine défiance, et supposait au gouvernement constantinien des intentions cachées.

Au début d'octobre 1916, les forces italiennes occupèrent à leur tour plusieurs points importants de l'Epire, afin, dit l'officieux *Giornale d'Italia* « d'élargir la respiration de Vallona ». Santi Quaranta, Argyrocastro, Delvino, Episkopi, Djord Joncati passèrent sous la domination italienne. Les nationalistes proclamèrent aussitôt les droits absolus de Rome sur toutes ces régions. En même temps, ils commencèrent une retentissante campagne sur la question d'Asie-Mineure et le partage de l'Empire ottoman. En Anatolie, les droits italiens n'étaient pas moins incontestables: le *Corriere della Sera*, la *Tribuna* notifièrent que les deux vilayets de Smyrne et de Conia devraient de toute nécessité, en vertu de titres historiques, être par le traité de paix attribués à l'Italie.

M. Sonnino évita de se prononcer avec netteté. Favo-

rable aux tendances nationalistes, il n'exprima cependant son sentiment qu'avec de multiples réserves. M. Boselli, président du conseil, dans plusieurs discours, affirma seulement « la vocation millénaire de l'Italie vers l'Orient ». Et à Milan, le 8 octobre, il ne fut pas moins sybillin quand il parla de « la vocation adriatique de l'Italie, vocation non dominatrice, mais fraternelle, vocation qui n'est hostile à aucune nationalité, mais revendicatrice de la nationalité italienne ».

Le discours de Milan était une réponse, bien imprécise, aux premiers efforts qui étaient faits alors pour établir l'italianité de toute la côte orientale de l'Adriatique. Les droits de l'Italie, d'après la presse nationaliste, ne s'étendaient pas seulement sur Trieste et l'Istrie au nord, et sur l'Albanie et l'Epire au sud ; toute la Dalmatie était italienne par l'histoire, la race, les traditions, les mœurs. Un flot de littérature se déversa sur le pays, jetant dans les esprits des idées et des systèmes aussi erronés que dangereux.

Aux efforts des nationalistes italiens, les Serbes, qu'on commençait d'appeler les Yougo-slaves, répondirent, comme il fallait s'y attendre, par un vaste programme, qui fit à son tour l'objet d'une propagande intense en Italie et dans les pays alliés. Les polémiques ne tardèrent pas à s'envenimer. Mais le gouvernement de Rome continua, lui, de sembler les ignorer. Le 16 mars 1917, M. Sonnino, dans un grand discours à la Chambre, persista dans la manière précédemment adoptée par lui et M. Boselli. Il parla une fois de plus « des intérêts vitaux de l'Italie », mais sans préciser quels étaient ces intérêts vitaux et comment ils devraient être défendus.

Le pays fut mécontent. Les critiques tombèrent drues sur le ministre des Affaires Etrangères et sa diplomatie trop secrète, trop personnelle. « La nation est traitée en mineure », écrivait le *Popolo d'Italia* le 22 avril. Le mécontentement cessa à peine avec l'entrevue de Saint-Jean de Maurienne (19-20 avril) dont on dit grand bien, tout en

désapprouvant le mystère dont elle fut entourée : aucune indication prccise ne fut donnée sur les accords qui y avaient été envisagés.

A Saint-Jean de Maurienne, la question débattue avait été le partage de l'Anatolie. La campagne nationaliste sur les droits italiens en Asie-Mineure était devenue si vive que le gouvernement n'avait pu plus longtemps différer une conversation à ce sujet avec la France et l'Angleterre. Au surplus, M. Sonnino, qui connaissait les accords franco-anglo-russe de mars 1915, l'un sur Constantinople et les détroits, l'autre sur la répartition de l'Asie-Mineure, estimait, non sans raison, que l'entrée en guerre de l'Italie avait créé une situation nouvelle, et que dans le partage à venir une zone devrait être accordée à celle-ci, ainsi du reste que le pacte de Londres en avait posé le principe.

Un acccord — ou plus exactement — les grandes lignes d'un accord furent élaborées à Saint-Jean de Maurienne, mais aucune décision formelle ne fut prise, car le gouvernement russe n'était pas représenté à l'entrevue. D'autre part, un traité secret avait été conclu le 9-16 mai 1916 entre la France et l'Angleterre, établissant quelle place exacte devrait être faite à l'Italie en Asie-Mineure. A Saint-Jean de Maurienne, M. Sonnino prit simplement connaissance du traité franco-anglais et réserva sa réponse, tout en indiquant qu'il adhérait aux principes qui avaient inspiré ce traité. En même temps, communication fut donnée d'un accord signé quelques semaines auparavant, le 6 mars 1917, entre la France, l'Angleterre et la Russie sur la répartition future de leurs zones d'influence et la constitution d'un royaume arabe dans les limites de l'Arabie. Ce fut le 18 août suivant que le gouvernement italien déclara officiellement adhérer au traité de 1916. Les lettres échangées alors, ainsi que les traités eux-mêmes, ont été rendus publics en 1920 par la divulgation qui en fut faite en Russie.

La *Vita italiana*, de Rome, les a elle-même publiés dans son numéro du 9 mars 1920.

L'opinion italienne, qui, sous l'influence du mouvement nationaliste, demeurait fort mécontente de l'ignorance dans laquelle on la laissait sur les bénéfices exacts que la victoire devrait réserver au pays, ne fut pas plus satisfaite quand un certain jour, au mois de juin, elle apprit que l'Albanie était subitement incorporée au royaume. Après tant de mystère, elle fut comme éblouie de tant de clarté. M. Sonnino changeait brusquement de méthode, tout en poursuivant au surplus la même politique : défendre les droits italiens et au besoin les créer, de manière à assurer à l'Italie une large compensation pour les sacrifices très lourds que la guerre lui imposait.

L'affaire d'Albanie fut la conséquence des craintes que continuait d'éveiller à la Consulta la politique venizeliste et l'appui que la France et l'Angleterre donnaient à celle-ci. Les relations de l'Italie avec Athènes étaient demeurées sans cordialité. La chute du Roi Constantin et l'arrivée aux affaires de M. Venizelos avaient, en fait, plus mécontenté que satisfait M. Sonnino. Le gouvernement italien ne s'était pas joint à nous dans le coup d'Etat que M. Jonnart avait opéré. La raison officielle avait été que l'Italie ne faisait pas partie des puissances protectrices de la Grèce. Mais la raison véritable était autre : « Si l'Italie n'a pas participé au coup de M. Jonnart, écrivait le député Bevione dans la *Gazzetta del Popolo* du 14 juin, c'est aussi et surtout parce que, dans tous les actes précédents concernant la Grèce, elle a suivi une ligne de conduite distincte, dictée par la nécessité de protéger certains grands intérêts qui lui sont propres, et caractérisée par une moindre rigueur contre Constantin (il eut été plus juste de dire : une moindre sympathie pour M. Venizelos), sans que cela compromit en rien les effets des mesures des Alliés... » Constantin détrôné, M. Sonnino, tout en déclarant qu'il attachait à l'entente avec la Grèce un

prix particulier, ne fit rien pour faciliter cette entente. Bien au contraire, et afin de bien marquer vis-à-vis de M. Venizelos que l'Italie n'entendait pas être « à la remorque », mais qu'elle avait des droits qu'elle entendait faire valoir, il autorisa la proclamation du protectorat italien sur l'Albanie — ce qui ne pouvait, on le conçoit de reste, que déplaire particulièrement à Athènes.

Le 3 juin, le général Ferrero, commandant le corps d'occupation d'Albanie, proclama à Argyrocastro « l'unité et l'indépendance de toutes les populations albanaises sous la protection de l'Italie ». On fut de cette mesure aussi stupéfait en Italie que mécontent en Grèce. M. Sonnino n'avait pas cru devoir consulter ses collègues du gouvernement. Trois de ceux-ci, MM. Bissolati, Bonomi et Comandini, hostiles à la mesure prise, démissionnèrent. Des pourparlers se poursuivirent quatre jours durant à l'issue desquels la réconciliation s'opéra. M. Sonnino resta à son poste. Le président du Conseil M. Boselli, pour des raisons de politique intérieure que M. Bissolati avait fait valoir, remania le cabinet en changeant les titulaires de trois ministères, qui n'étaient cependant pour rien dans l'affaire Ferrero. Ce qui permit à M. Bevione d'écrire plaisamment dans la *Gazzetta del Popolo* : « La crise a eu pour origine la démission de trois ministres en désaccord avec M. Sonnino au sujet de la proclamation albanaise ; elle se termine par le changement des ministres de la Guerre, de la Marine et des Transports, qui n'ont rien à voir avec le manifeste d'Argyrocastro. Cette solution inattendue a quelque chose d'ironique ; elle fait penser au massacre des Innocents... » M. Bevione ajoutait avec raison que la solution n'augmenterait pas le prestige du cabinet qui en portait la responsabilité.

M. Boselli et M. Sonnino prirent la parole à la rentrée de la Chambre le 20 juin, et remportèrent cependant un grand succès. M. Sonnino indiqua que, si l'Italie devait

demeurer à Vallona, la politique de protectorat en Albanie ne se proposait pourtant que la défense de la nationalité albanaise contre toute ingérence éventuelle et insidieuse de tierces puissances. « L'exclusion de toute idée de conquête et d'impérialisme, la limitation de notre politique de guerre à une ferme politique de libéralisme et de défense de notre nationalité et de notre sécurité, pouvait-on lire dans l'officieuse *Tribuna* du 22 juin, a constitué la note principale et centrale du discours de M. Sonnino ». Cependant, ces déclarations ministérielles, pour être plus explicites que les précédentes, n'en demeuraient pas moins encore assez vagues. Le *Messaggero*, le *Mattino* notamment le firent remarquer. Mais le *Mattino* ajoutait, non sans raison, que l'imprécision de M. Sonnino était, sans doute, plutôt de sa part une habileté. Cette habileté lui servit. Au mois d'octobre suivant, le ministère s'effondra, mais cette fois encore M. Sonnino échappa à la débâcle. Au cours des débats qui précédèrent la démission du cabinet, M. Sonnino prononça un vibrant discours où il fit appel au patriotisme du Parlement. Sans entrer plus que de coutume dans le détail des questions diplomatiques en cours, il se contenta d'adjurer le pays, à l'heure grave où on se trouvait, de tenir ; il lui demanda de laisser au gouvernement toute liberté pour conduire la guerre, et il ajouta « pour préparer la paix. »

M. Sonnino, en effet, avait déjà eu à s'occuper à plusieurs reprises de propositions de paix formulées par les puissances centrales. Au mois de décembre 1916, des propositions avaient été présentées que le Président Wilson et le Pape Benoît XV avaient l'un et l'autre appuyées. Quel était le sentiment personnel de M. Sonnino sur ces propositions, on ne put le savoir exactement. M. Sonnino avait fait aux Chambres des déclarations sibyllines, selon son habitude. Cependant il avait indiqué que les propositions ne reposaient « sur aucune base sérieuse », et d'autre part que, dans la question de la paix comme en toutes autres, l'Italie ne pouvait que

faire cause commune avec ses alliés. Il est vraisemblable que M. Sonnino était, au fond de lui-même, fort hostile à l'idée de la paix. Il entendait que l'Italie reçût de larges compensations pour son concours dans la guerre, et il devinait que ces compensations, l'Autriche et l'Allemagne n'auraient aucunement le moyen de les donner si les hostilités se terminaient non par la victoire militaire, mais par une paix de compromis.

Le 25 octobre 1917, M. Sonnino eut encore à s'expliquer sur la paix. Le comte Armand et le comte Revertera venaient de causer à Fribourg. Des propositions précises avaient été échangées que l'*Opinion* a exposées en détail en juillet 1920. M. Sonnino développa devant la Chambre le même thème qu'au mois de décembre précédent. Il insista sur la vanité et le péril de toute agitation pacifiste. Sans écarter brutalement l'idée de la paix, il montra que, pour parvenir à ce but, il fallait persévérer d'abord dans l'effort militaire et maintenir intacte la résistance morale. Il fut acclamé. Bien que le Parlement ne fût en rien éclairé sur l'état de la politique extérieure du pays, la confiance sans réserve fut votée à M. Sonnino. Encore une fois, cette confiance était accordée non à raison de la manière dont étaient conduites les affaires du pays, — le Parlement l'ignorait — mais bien plutôt à raison de la foi patriotique, et en quelque sorte « idéaliste », selon le mot de la *Tribuna*, qu'on savait animer M. Sonnino.

D'importantes réunions interalliées s'étaient tenues durant les mois précédents ; de grands événements politiques étaient survenus qui devaient avoir sur le cours de la guerre des conséquences profondes : la révolution russe, l'intervention américaine. De ces conférences et de ces événements le Parlement et le pays ne savaient guère que ce que la presse, minutieusement censurée, était autorisée à leur faire connaître. Cette ignorance, trop grande, dans laquelle l'opinion fut tenue ne fut pas sans effet sur les mouvements

qui se formèrent ou se développèrent alors. Dans la presse, d'âpres débats s'engagèrent, d'autant plus violents que ceux entre lesquels ils se poursuivaient ne connaissaient rien des intentions du gouvernement. Des campagnes bruyantes furent de nouveau menées contre les Yougo-Slaves et pour l'italianité totale de la Dalmatie. Les nationalistes injuriaient en même temps le gouvernement venizéliste et l'accusaient d'un impérialisme forcené. Interventistes et neutralistes se querellaient sur tous sujets. Ceux-là reprochaient sans cesse au cabinet son insuffisante énergie. L'Italie avait bien rompu avec l'Allemagne et signé avec les Alliés le pacte de Londres, mais l'accord qu'elle avait conclu avec Berlin le 21 mai 1915 sur « le traitement des sujets respectifs et des propriétés durant la guerre » permettait les abus les plus criants, les complaisances les plus malhonnêtes, complaisances que devait en 1919 faire apparaître, en pleine lumière, le procès des *Cascami*. Les neutralistes, forts de l'appui et de M. Giolitti et, leur semblait-il, de Benoit XV, encourageaient, s'ils ne les fomentaient pas eux-mêmes, les mouvements ouvriers et travaillaient sans relâche à affaiblir la résistance matérielle et morale du pays. La campagne pour une paix hâtive se poursuivait inlassable, tantôt sournoise, tantôt affichée, et groupait chaque jour des partisans nouveaux.

Le pays ne savait ni les buts du gouvernement, ni ce que les Alliés avaient promis, ni ce que la victoire pouvait ou non assurer. M. Sonnino, on le devinait, espérait beaucoup ; le pays, même les giolittiens les plus acharnés, les partisans du moindre effort, forgea, dans l'ignorance, des espérances plus larges encore, rêva de chimères. Un fossé profond commença ainsi de se creuser. Le peuple séduit par les exagérations nationalistes, commença de voir plus grand que M. Sonnino. Il accusa celui-ci de timidité et lui retira peu à peu sa confiance.

III

Chef du gouvernement, M. Orlando prit à l'intérieur les mesures énergiques que la défaite de Caporetto et le désarroi qui en était résulté imposaient. De son côté, M. Sonnino, demeuré ministre des Affaires Etrangères, affirma, fidèle à sa politique passée, l'étroite solidarité de l'Italie et des Alliés et l'impossibilité de prêter l'oreille aux suggestions pacifistes, américaines ou pontificales.

L'arrivée aux affaires de M. Orlando imprima cependant une direction nouvelle à la politique extérieure du pays. M. Sonnino avait affirmé à maintes reprises qu'il convenait de faire aux Slaves dans l'Adriatique u e juste place ; vis-à vis de la Grèce il avait de même constamment exprimé — en paroles du moins, — son désir de conciliation et d'entente. Mais, ni vis-à-vis du gouvernement. de Nich, ni vis-à-vis de celui d'Athènes, il n'avait fait quoique ce fut qui permît de penser qu'il était prêt à passer des mots aux actes. M. Orlando obtint de lui qu'il mît à exécution les intentions qu'il n'avait jusqu'alors que manifestées.

M. Orlando s'employa personnellement à un règlement amiable des difficultés adriatiques entre l'Italie et la Serbie. Le pacte de Londres avait accordé la Dalmatie en même temps que l'Albanie à l'Italie, mais il avait laissé à la Serbie Fiume, Spalato, Raguse Cattaro, etc. En Italie, deux opinions étaient en présence : d'après les uns, l'écroulement de la Russie ayant modifié les bases sur lesquelles l'accord s'était fait, il fallait reviser cet accord de fond en comble ; d'après les autres, quels que fussent les événements, l'accord devait être maintenu et exécuté. Les deux opinions étaient âprement défendues. La majorité du pays, sous la pression nationaliste, inclinait pour la seconde. Le *Giornale d'Italia*, la *Stampa*, la *Perseveranza*, toute la presse nationaliste

étaient hostiles, comme au fond M. Sonnino, à un entretien direct avec les Slaves. Par contre, le *Secolo*, le *Corriere della Sera*, menaient une vive campagne pour qu'on « causât », et que l'Italie ne demeurât pas strictement attachée à un pacte que les circonstances elles-mêmes avaient modifié. M. Orlando était personnellement favorable à cette idée. Il la fit triompher au sein du gouvernement.

Des pourparlers s'engagèrent à Londres, sous les auspices de M. Wickham Stead, directeur de la politique étrangère du *Times*, entre diverses personnalités italiennes, certaines, comme le général Mola, attaché militaire à l'Ambassade, ayant un caractère officiel, et le comité yougo-slave que présidait M. Trumbic. Ces pourparlers aboutirent à une entrevue de ce dernier avec M. Orlando, au cours d'un voyage que le premier ministre italien fit dans la capitale anglaise. A la suite de cette entrevue, M. Trumbic publia une lettre affirmant son désir de conciliation, lettre que reproduisirent et approuvèrent le *Corriere della Sera* et le *Secolo*. M. Orlando fit de son côté, à la tribune de la Chambre, le 12 février 1918, des déclarations assurant de sa plus ardente sympathie « les aspirations des diverses nationalités qui gémissent encore dans l'oppression des races dominatrices », et que le pacte de Corfou avait, quelques mois auparavant, solennellement groupées. Au cours de ces mêmes débats, où M. Bevione fit connaître le texte du traité de Londres tel que les bolchevistes venaient de le publier, M. Sonnino n'apporta que de vagues formules où, tout en affirmant les revendications italiennes, il parlait d' « équitables délimitations, de concessions et de sacrifices, de collaboration politique et économique... »

L'entrevue de M. Orlando et de M. Trumbic porta ses fruits. Un comité italien se forma à Rome sous les auspices de MM. Andrea Torre et Borgese à l'effet de préciser l'entente avec les Slaves. D'accord avec M. Orlando,

M. Torre se rendit à Londres. Le 7 mars, des lettres étaient échangées, que le *Bulletin yougo-slave* devait publier au mois d'août suivant, où il était indiqué d'une part que l'Italie reconnaissait « l'unité et l'indépendance de la nation yougo-slave », d'autre part, que « dans l'intérêt des bonnes et sincères relations futures entre les deux peuples les questions territoriales pendantes seraient réglées sur la base du principe des nationalités et du droit des peuples à disposer de leurs propres destinées, et cela de façon à ne pas porter préjudice aux intérêts vitaux des deux nations, qui seront définis au moment de la paix ». Le mois suivant, le 8 avril, s'ouvrit à Rome un important congrès de représentants des nationalités opprimées. Le congrès, après de vifs débats, approuva l'accord Torre-Trumbic. M. Orlando reçut les congressistes et les félicita de leur œuvre de concorde et de pacification. M. Trumbic, avant de se rendre sur le front italien, prononça un grand discours en l'honneur des martyrs croates Pierre Zinoki et Frankopan. En même temps, une campagne très vive était menée dans la presse pour que l'entente se fît, non plus seulement sur les principes, mais sur les délimitations territoriales elles-mêmes : plusieurs grands quotidiens admettaient, plus ou moins officiellement, sous la pression de M. Orlando, la possibilité pour l'Italie d'abandonner la Dalmatie.

Parallèlement au rapprochement italo-slave, un rapprochement italo-grec s'opéra. Un nouveau ministre italien, le comte Avezzana fut envoyé à Athènes en remplacement du comte Bosdari. Le roi Alexandre félicita chaleureusement l'Italie « amie et alliée » de la belle résistance que ses troupes venaient d'opposer à l'offensive autrichienne, et qui avait abouti à la victoire du Piave.

Mais l'atmosphère n'allait pas tarder à se modifier. Aussi bien vis-à-vis de la Grèce que de la Yougo-Slavie, la méfiance d'abord, l'hostilité ensuite reprirent. Les natio-

nalistes et les partisans de M. Sonnino s'employèrent à entretenir la mauvaise humeur.

Le *Giornale d'Italia*, la *Perseveranza*, la *Stampa*, le *Mattino*, la *Nazione* reprochèrent aux Yougo-Slaves leur fidélité, plus ou moins secrète, aux Habsbourg. A la conférence de Versailles (juillet), M. Sonnino s'opposa, malgré MM. Balfour et Pichon, à ce que les droits des Yougo-Slaves et ceux des Tchéco-Slovaques fussent reconnus comme ceux des Polonais ; il se refusa à autoriser la formation d'une légion yougo-slave, acceptant seulement la constitution de détachements slovènes et croates. Mais M. Orlando, soutenu par la majorité des membres de son cabinet, notamment M. Bissolati, le leader réformiste (1), n'en persista pas moins dans sa politique.

M. Patchich, de passage à Rome, fut reçu avec la plus grande cordialité. Le 25 mai, le gouvernement italien avait signé avec le colonel tchéco-slovaque Stefanik une convention militaire qui était destinée, dans l'esprit de M. Orlando, à servir de modèle à une convention avec les Yougo-Slaves. Sans heurter de front M. Sonnino, M. Orlando parvint cependant peu à peu à faire fléchir son intransigeance. Le 26 septembre, au lendemain de la défaite bulgare, l'agence Stefani annonçait que « le gouvernement italien considérait le mouvement des peuples yougo-slaves pour la conquête de l'indépendance et leur constitution en un Etat libre comme répondant aux principes pour lesquels les Alliés combattent et aux conditions d'une paix juste et durable ». Déclaration encore peu précise, certes, mais déclaration de principe sur le sens et la portée de laquelle on ne pouvait cependant se méprendre.

Les dernières semaines qui précédèrent l'armistice furent

(1) Voir dans le *Secolo* du 9 janvier 1921 une lettre de M. Bissolati à M. Campolonghi expliquant la polémique à propos de la légion yougo-slave.

pour l'Italie particulièrement douloureuses. Un malaise profond régnait. Le pays regrettait son inaction militaire; il regrettait aussi l'imprécision de sa politique extérieure, le défaut de solution concrète aux difficultés adriatiques, — et la crainte du Président Wilson, dont l'influence commençait d'apparaître, pesait aussi lourdement sur son anxiété. Il ignorait si celui-ci reconnaîtrait ou non le traité de Londres, et quel accueil il réserverait aux aspirations yougo-slaves.

IV

L'armistice, et surtout la victoire des troupes italiennes qui le précéda — cette victoire que M. Orlando qualifiait ainsi : « Il n'y a pas d'exemple d'une aussi grande victoire, si ce n'est dans l'histoire de Rome » — modifièrent tout d'un coup les sentiments du pays. Au malaise succéda l'enthousiasme; aux inquiétudes, l'exaltation et l'ivresse. Une campagne de presse, plus violente encore que les précédentes, s'engagea contre la Yougo-Slavie Le gouvernement laissa faire et, ce qui fut plus grave, parut même encourager le mouvement. M. Orlando sembla oublier les tractations qu'il avait poursuivies avec le gouvernement de Belgrade. M. Sonnino, lui, voyait sans déplaisir l'orage approcher. Tour à tour, le traité de Londres fut invoqué et repoussé. Celui-ci est considéré un jour comme caduc, le lendemain comme valable. Caduc : sous des prétextes assez spécieux, les forces italiennes occupèrent Fiume (18 novembre), bien que cette occupation ne fût prévue ni par le traité de Londres, ni par la convention d'armistice. Valable : l'amiral Millo débarqua à Zara et à Sebenico, et le pays entier affirma de nouveau l'italianité de la Dalmatie. La *Tribuna* écrivait le 8 décembre : « Le pacte de Londres, conclu en ces temps où l'on ne prévoyait pas le

démembrement de l'Autriche, est devenu insuffisant. L'Italie doit revendiquer dans l'Adriatique l'intégralité de ses droits ».

Elle revendiqua, en effet, non plus seulement la Vénétie julienne et Trieste, mais Fiume, la Dalmatie, le protectorat sur l'Albanie, en confirmation de la proclamation du 4 juin 1917, et bien que le traité de Londres ne lui eut promis que Vallona — elle revendiqua l'Asie-Mineure, de Smyrne à Alexandrette, le Dodecanèse qu'elle ne possédait, en vertu du traité d'Ouchy, qu'à titre précaire, Rhodes, — elle réclama la protection de l'Arménie — et un vaste programme colonial s'ajouta à ce programme adriatique et oriental : une rectification de la frontière tuniso-tripolitaine fut impérieusement demandée, et Djibouti devait être cédé par la France. Tous les arguments furent bons pour soutenir ces revendications. Bien plus, en maints endroits, une action énergique était poursuivie pour étayer par le fait le droit prétendu. En Albanie, par exemple, on espèrait que, comme à Fiume, possession vaudrait titre. D'abondantes distributions de pain et de vivres furent faites, des écoles ouvertes, et à Rome, dans le monde noir, il ne fut plus question que de l'évangélisation politico-religieuse de ce que le *Popolo d'Italia* appelait « une sorte de pont entre l'Italie et le monde oriental ».

En même temps, on s'en prit aux Alliés : Français et Anglais furent à tour de rôle accusés d'impérialisme et d'une outrancière slavophilie. Les intentions les moins contestables, les déclarations les plus nettes furent volontairement déformées. L'*Epoca*, journal de M. Orlando, reconnaissait lui-même que « le peuple italien, qui a fait tant de progrès, est devenu hypersensible ». Toujours, on suppose que la France considère l'Italie comme une sœur cadette, et lui marque une protection condescendante et humiliante. La même *Epoca* écrivait avec mauvaise humeur que cependant « l'Italie est l'arbitre du futur équilibre européen. » A cette opinion surchauffée, la démission de M. Bissolati (27 dé-

cembre) apporta un nouvel élément d'excitation. M. Bissolati se refusait à continuer de faire partie d'un gouvernement dont il ne partageait plus toutes les idées. Ses vues, il les exposa quelques jours plus tard, le 11 janvier (1919), dans un discours à la Scala de Milan — discours qu'il ne put du reste prononcer tant fut grand le tumulte, et qu'il dut faire connaître le lendemain par la voie de la presse. M. Bissolati ne voulait pas qu'on compromît l'avenir des relations avec la Grèce d'une part, la Yougo-Slavie de l'autre, par de coûteuses, dangereuses et illégales annexions. Les avantages que pourrait comporter l'annexion du Dodécanèse et de la Dalmatie lui semblaient moindres que les risques. L'acte de foi de M. Bissolati était, à l'heure où il fut fait, un acte de courage. Mais quand le leader réformiste quitta le gouvernement, en y laissant ses deux amis politiques MM. Berenini et Bonomi, on ne savait au juste quelle cause motivait son départ, et, cette fois encore, l'ignorance ne fit qu'accroître l'inquiétude et l'amertume.

Lorsque, quelques jours plus tard, le Président Wilson vint à Rome, on ne discerna pas davantage la pensée intime de cet autocrate républicain. Faute de précisions, on chanta sur tous les tons ses louanges, et on imagina sans preuves qu'il était à jamais l'allié de l'Italie et qu'il la défendrait avec une sauvage énergie contre la France, contre l'Angleterre, contre la Yougo-Slavie, contre tous les impérialismes...

Les incidents de Milan avaient à peine pris fin que M. Nitti, ministre des Finances, remettait à M. Orlando sa démission — uniquement à l'effet d'amener la chute du cabinet et de pouvoir le remplacer. Son calcul n'échoua qu'à demi. M. Orlando remania son ministère et vécut encore quelque six mois. Mais dans quelles conditions ! De janvier à juin 1919, la situation était bien telle que la dépeignait un jour le *Secolo :* « Toutes les aberrations sont aujourd'hui permises. Ivre de grandeur, sans direction, l'Italie est prise

de vertige. Mécontente de tout et de tous, même d'elle, elle s'emporte contre tous ceux avec qui elle s'était alliée et se lance, éperdûment, dans les plus folles entreprises... »

Le 15 janvier 1919, Annunzio publiait dans le *Popolo d'Italia* son *Epître aux Dalmates :* l'Italie doit posséder toute la Dalmatie, y compris Cattaro et Raguse. Les Alliés sont ridiculisés et insultés. L'Italie — la plus victorieuse des nations — aura dans ses Alpes et sur sa mer la paix romaine, la seule qui lui convienne. Le pays entier suit le mouvement : contre la France, qu'on accuse à nouveau du plus violent impérialisme, contre l'Angleterre à laquelle on prête, à propos de Fiume, les plus louches tractations d'affaires, les invectives se renouvellent quotidiennement. Par contre, vis-à-vis des Hongrois, des Bulgares, même des Allemands, ce ne sont que prévenances. Le 19 mars, le *Resto del Carlino*, de Bologne, affirme, sans se cacher, ses sympathies pour l'Allemagne. Quant au Président Wilson, après l'avoir soigneusement ménagé, on commence à l'injurier. La Conférence de la Paix, à laquelle l'Italie était représentée par MM. Orlando, Salandra et Barzilaï, s'était ouverte à Paris le 19 janvier. Quinze jours n'étaient pas écoulés qu'on savait que le Président américain n'approuvait pas intégralement le programme italien. Alors les reproches amers commencent de pleuvoir, tandis qu'une sourdine est mise aux attaques contre la France : ne sera-t-il pas utile, peut-être, de s'entendre avec elle pour triompher du Président Wilson et de M. Lloyd George ? Le 29 mars, *Excelsior* publiait l'*Aveu de l'Ingrat* de Annunzio : « Vive la France, toujours, quand même, de loin comme de près ! »

Le 3 avril, les Quatre abordent la question de Fiume. M. Orlando avait antérieurement refusé l'admission à la Conférence de la délégation yougo-slave. M. Wilson annonce l'audition de M. Trumbic. Aussitôt M. Orlando de

se retirer. De fait, le premier italien n'assista pas à cette audition qui eut lieu dans l'après-midi du 3 et au cours de laquelle le délégué yougo-slave proposa pour Fiume et toute la Dalmatie un plébiscite. M. Orlando, informé, refuse. Le 14, M. Wilson précise par écrit son opinion : l'Italie aura Vallona, mais rien en Dalmatie, sauf l'île de Lissa. Quant à Fiume, elle sera slave, avec certaines garanties pour les Italiens. M. Orlando — et derrière lui tout le pays — refuse encore. La France et l'Angleterre se déclarent prêtes, en présence de ce désaccord, à exécuter purement et simplement le traité de Londres. Le 24 avril, l'entente semble faite, sauf sur Fiume que les Quatre paraissent disposés, selon la formule de M. Lloyd George, à déclarer ville libre, « sans contrôle ni mandat ». Mais, tout d'un coup, ce même jour 24 avril, M. Wilson lance son fameux message, appel direct à l'opinion italienne, qui remet tout en question : « L'Amérique, qui ne connaît pas le pacte de Londres, a pris l'initiative de la paix sur les bases qu'elle avait formulées. Elle a l'obligation de mettre d'accord avec ces principes toute décision à laquelle elle participe. Attribuer Fiume à l'Italie donnerait l'impression que nous avons délibérément mis ce port entre les mains d'une puissance dont il ne faisait pas partie intégrante... » M. Orlando proteste violemment : il réclame pour la Dalmatie l'application des mêmes principes que pour la Pologne, dont la dénationalisation a été considérée comme nulle. Quant à Fiume, c'est la ville elle-même qui, à plusieurs reprises, a solennellement proclamé son italianité. Et le soir même, il quitte Paris.

Jusqu'au 5 mai, il reste à Rome, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Tout le pays, tout le Parlement sont avec lui. Seuls, quelques socialistes le supplient, avec M. Turati, de ne pas « dresser l'Italie seule contre le monde ». Les Alliés désapprouvent, mais sans enthousiasme, le Président Wilson, assurent le gouvernement de Rome de leurs sympathies, séparent leur responsabilité de

l'initiative spontanée et isolée du Président des Etats-Unis. Le 5 mai, comme s'il se repentait de sa brusquerie, M. Orlando repart pour Paris, accompagné cette fois de M. Sonnino.

Mais le rapprochement avec la France, avec l'Angleterre, avec les Etats-Unis ne se fait pas. Toute la presse s'élève contre les conditions que les Quatre se proposent d'imposer à l'Allemagne ; elle est aussi violente contre M. Lloyd George et M. Clemenceau que contre le Président Wilson. Le 27 mai, M. André Tardieu propose un arrangement auquel est tout près de se rallier M. Orlando : Fiume avec Volosca, mais sans Susak, formera un Etat placé sous le contrôle de la Société des Nations. Un plébiscite aura lieu au bout de quinze ans, commune par commune. L'Italie renoncera à l'hinterland dalmate, mais obtiendra Zara et Sebenico. Cependant le Président Wilson critique le projet et le modifie si bien qu'à son tour M. Orlando n'en veut plus. L'opinion, un instant calmée, s'enflamme de nouveau : le Conseil italien de Fiume rend la justice au nom du Roi, charge le poète Sem Benelli d'organiser une armée de 40.000 hommes, et décide d'émettre pour couvrir les dépenses cent millions de bons du Trésor ! Il n'y avait pourtant dans la ville que 24.000 Italiens... La presse injurie plus et mieux que jamais tous les Alliés et ne réserve ses faveurs que pour les ennemis d'hier. Le mécontentement est général. M. Orlando ne tarde pas à en subir les conséquences.

« L'Italie, écrivait justement le *Corriere della Sera* le 18 juin, semble suspecte à la France, négligeable à l'Allemagne ». A l'intérieur, les difficultés sont nombreuses et vives. Le ministère, d'où démissionne M. Crespi, ministre du Ravitaillement, est remanié. M. Orlando se présente devant la Chambre le 19 juin. Sifflé, hué, il demande le Comité secret pour s'expliquer sur les négociations diplomatiques en cours. Par 259 voix contre 78, sa proposition est repoussée. Il démissionne et se retire cette fois définitivement.

La politique extérieure de M. Orlando a été exactement appréciée par le *Corriere della Sera* (20 juin) : « Politique double, tortueuse, qui ne terminait rien ; double, bien que sans duplicité, mais susceptible de paraître telle aux mal intentionnés ; hésitant entre l'énergie dans les mots et la faiblesse dans les actes ; qui ne terminait rien, ou, lorsqu'elle se décidait, s'achevait en cette vide et fastueuse chorégraphie du retour de Paris, chef-d'œuvre d'une propagande effrénée, sans scrupules, ou bien en cet isolement dangereux, quoique, nous l'espérons, momentané, où se trouve l'Italie, qui, victorieuse, sanglante et honnête, semble aujourd'hui cependant ennemie aux ennemis, chicanière aux Alliés, odieuse aux associés et aux neutres, dangereuse pour les faibles, négligeable pour les puissants ».

On ne pouvait mieux dire. L'Italie était isolée, sans appui, suspecte à tous. M. Orlando n'avait pu parvenir aux accords qu'il avait souhaités. Il avait travaillé à une entente amiable avec les Yougo-Slaves, mais ni la majorité du pays ni M. Sonnino ne lui avaient facilité la tâche. Le peuple s'était laissé, chaque jour davantage, griser par les excitations nationalistes. M. Sonnino avait été débordé. Découragé, il avait abandonné le gouvernail. Et M. Orlando avait, presque tout seul depuis novembre 1918, conduit la barque. Incapable, comme M. Sonnino, de réfréner le mouvement qu'il avait laissé imprudemment grandir, il l'avait suivi. Et devant la Conférence de la Paix, il avait soutenu le programme maximum des nationalistes, tout en laissant apercevoir, par instants, que son intransigeance n'était pas aussi intransigeante qu'elle paraissait. Mais il s'était, à ce jeu, aliéné toutes les sympathies. Quand il tomba, la position de l'Italie était plus critique que jamais. La question adriatique semblait presque insoluble. Les divergences profondes qui séparaient les deux pays intéressés et la mauvaise volonté manifeste du Président Wilson paraissaient

de nature à empêcher à tout jamais la découverte d'un terrain d'entente.

V

M. Nitti confia le ministère des Affaires Etrangères à M. Tittoni (19 juin 1919). Ce dernier fit contre dure fortune bon cœur.

L'Italie, malgré sa mauvaise humeur, demeura aux côtés de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis et signa avec eux, le 28 juin, à Versailles, le traité qui consacrait la défaite de l'Allemagne. En même temps, M. Nitti et M. Tittoni, s'élevant contre la politique de leurs prédécesseurs, déclaraient qu'une solution amiable pouvait être encore trouvée au différend adriatique et qu'ils s'y emploieraient de toute leur énergie et de tout leur cœur. Ils tinrent parole, malgré les difficultés qui s'amoncelèrent sur leur route.

Le 10 septembre 1919, à Saint-Germain-en-Laye, MM. Tittoni, Scialoja, Maggiorino Ferraris, Marconi et Crespi signèrent, au nom de l'Italie, en même temps que les autres alliés et les Etats-Unis, le traité de paix qui mettait fin à la guerre contre l'Autriche. Ce traité, s'il assurait à l'Italie Trente et Trieste, laissait sans solution la question adriatique. Quelques jours à peine avant la réunion de Saint-Germain, un fait nouveau — et combien grave — était venu compliquer encore la situation. Annunzio, à la tête de quelques milliers de légionnaires, s'était installé à Fiume et y avait constitué un gouvernement indépendant. Un mouvement de stupeur et aussi d'enthousiasme s'était déchaîné à travers toute l'Italie. Le gouvernement avait dit qu'il sevirait, et obligerait soldats et marins qui avaient suivi « le dictateur » à rentrer dans la légalité. Mais il n'avait ni l'intention, ni la possibilité de passer des paroles aux actes.

Tout en affirmant la solidarité qui liait l'Italie aux Alliés — solidarité qu'au surplus il avait prouvée en signant le traité de Saint-Germain — et malgré l'équipée de Annunzio, qui rendait sa tâche encore plus difficile et plus délicate, le cabinet Nitti, par l'organe de M. Tittoni, essaya de dégager l'Italie du cercle vicieux où elle se trouvait enfermée : Fiume et l'abandon du pacte de Londres, ou le maintien du pacte de Londres avec attribution de Fiume à la Croatie. En présence de l'hostilité du président Wilson, qui, fidèle à ses déclarations du 8 janvier 1918 refusant toute valeur aux traités secrets, déclarait ne pas reconnaître le pacte de Londres, et de l'attitude de la France et de l'Angleterre, qui déclaraient demeurer fidèles à leur parole et être prêtes à exécuter leur engagement, tout en souhaitant ne pas se trouver en conflit ouvert avec M. Wilson (1), M. Tittoni orienta sa politique dans une voie nouvelle, celle du compromis. La délégation italienne à la Conférence de Paris, qui préparait le traité avec la Hongrie, destiné à régler entre autres questions le problème adriatique, se plaça sur le terrain suivant : aucun territoire ou ville ayant une majorité italienne ne serait soumis à une domination non italienne ; les minorités italiennes seraient sauvegardées dans leur existence nationale ; les intérêts économiques de l'Italie, même sur les territoires qui ne relèveraient pas de sa juridiction, seraient garantis ; la sécurité de l'Italie devrait être entière non seulement sur sa frontière territoriale est-adriatique, ainsi que dans le Quarnero, mais depuis le Quarnero jusqu'au canal d'Otrante. Des propositions formelles furent présentées sur ces bases que M. Tittoni commenta dans un discours à la Chambre le 27 septembre. La première proposition établissait « la souveraineté italienne sur

(1) Le 13 août, dans une réunion privée des membres de la Conférence, M. Clemenceau s'était déclaré nettement favorable à la souveraineté italienne sur Fiume. Le 21 avril, dans une entrevue à Clairefontaine, M. Lloyd George avait pris la même position.

Fiume avec la frontière yougo-slave allant de Punta Sinaora jusqu'à Idria et plaçant en territoire yougo-slave les districts de Volosca et une partie de ceux de Castelnuovo, Adelsberg et Idria ». Une seconde proposition admettait la complète indépendance de Fiume, mais la frontière italienne aurait borné un état libre sous la garantie perpétuelle de la Ligue des Nations. Le port et le chemin de fer de Fiume auraient été internationalisés et administrés par la Ligue des nations. La Dalmatie, excepté Zara et quelques îles, aurait été attribuée à la Yougo-Slavie, avec des garanties pour les minorités italiennes et les intérêts économiques italiens. Dans les deux propositions, tout le Quarnero et la côte de la Dalmatie jusqu'à Cattaro inclus étaient neutralisés, ainsi que le territoire de l'Etat libre, soit que ce territoire, comme dans la première proposition, fût attribué aux Yougo-Slaves, soit que, comme dans la seconde, un Etat libre fût constitué sous la garantie de la Ligue des nations. Dans les deux cas, l'Italie demandait le mandat sur l'Albanie : Vallona devait lui être attribué et le canal de Corfou neutralisé.

Commentant ces propositions le 27 septembre à la Chambre, M. Tittoni déclarait : « Ces propositions ne répondaient pas à notre sentiment national, mais elles nous donnaient des garanties non négligeables pour notre position et notre maîtrise dans l'Adriatique... »

Vues avec peu de sympathie par le Parlement et l'opinion italienne, ces deux propositions furent successivement repoussées par le gouvernement américain. M. Tittoni proposa des variantes sur lesquelles on ne put davantage s'entendre. Comme minimum, l'Italie réclama la presqu'île istrienne avec une zone très limitée dans le territoire de Volosca qui lui permît d'être en contact avec le *Corpus Separatum* indépendant de Fiume ; les îles de Lussin et d'Unie ; les groupes de Lissa et de Pelagosa ; Zara indépendante sous la protection de la Société des Nations, et représentée

au point de vue diplomatique par le Gouvernement de Rome ; le mandat sur l'Albanie ; la pleine souveraineté sur Vallona et les territoires s'y rattachant ; enfin, la neutralisation de la côte dalmate. Mais cette dernière question donna prétexte à de vifs débats avec le gouvernement de Washington. Devant l'impossibilité d'un accord, M. Tittoni se retira à la fin du mois de novembre. Il fut remplacé par M. Scialoja.

Les trois gouvernements français, anglais et américain préparèrent un memorandum sur la question adriatique qui fut remis à M. Scialoja, mémorandum que ces trois gouvernements déclarèrent n'être « en rien un moyen de pression sur l'Italie, mais seulement constituer les bases d'une discussion. » Ce mémorandum avait en réalité un double objet : d'une part, le partage de l'Istrie ; de l'autre, le sort de Fiume proprement dit.

« En ce qui concerne l'Istrie, était-il dit dans le mémorandum, le président Wilson a, dès le début, accepté une ligne frontière allant de la rivière Arsa aux monts Karawanken, ligne qui empiétait largement sur la frontière ethnique entre l'Italie et la Yougo-Slavie, et dont l'adoption aurait eu pour effet d'annexer à l'Italie plus de 300.000 Yougo-Slaves. La situation géographique de l'Italie, en même temps que ses besoins économiques, ont été évoqués pour justifier cette grave violation du principe ethnique. Le président Wilson, désireux de donner à ces graves considérations toute l'importance qu'elles méritent, est allé encore plus loin, en acceptant un déplacement de cette frontière vers l'est, de manière à donner à l'Italie la région d'Albona, malgré le nombre considérable de Yougo-Slaves ainsi annexés à l'Italie .. » Le mémorandum tranchait donc la question de l'Istrie dans un sens favorable à l'Italie. En ce qui concernait Fiume, il faisait de cette ville et des régions voisines un Etat tampon entre le territoire italien d'Istrie et le royaume serbo-croate-slovène, état dans lequel 200.000 Slaves d'une part et de l'autre moins de

40.000 Italiens seraient placés sous l'autorité de la Société des Nations.

Le gouvernement italien refusa cette solution. Un plébiscite qui eut lieu à Fiume affirma une fois de plus l'italianité de la ville. Le gouvernement de Belgrade se montra de son côté peu enthousiaste. Les gouvernements anglais et français se décidèrent alors à supprimer l'Etat tampon. La délégation américaine ayant quitté la Conférence de Paris, la négociation se poursuivit sans elle, directement entre Paris et Londres d'un côté et Rome de l'autre.

Marquée d'abord par un échange de mémorandums, puis continuée oralement pendant un séjour de M. Lloyd George et de M. Nitti à Paris, elle aboutit à l'ultimatum que M. Clemenceau signifia le 14 janvier (1920) à la délégation yougo-slave. Le gouvernement yougo-slave était invité à choisir, dans un délai de quatre jours, entre l'exécution du traité secret de Londres de 1915 et l'application d'un nouveau projet inspiré par M. Lloyd George. Ce projet annexait à l'Italie une portion de l'Istrie peuplée de Yougo-Slaves, qui avait été placée dans l'Etat-tampon par le projet anglo-franco-américain du 9 décembre. D'autre part, il établissait, entre les possessions italiennes d'Istrie et le territoire indépendant de Fiume, une liaison par route, le long de la côte, à l'intérieur du territoire italien. Ainsi l'Etat-tampon disparaissait ; Fiume était constituée en ville libre et reliée au territoire italien.

Le gouvernement yougo-slave répondit à cette proposition par une longue note comportant acceptation de principe, mais discutant un grand nombre de modalités de détail. Quant au gouvernement américain non consulté, il s'empressa de demander des éclaircissements (20 janvier). Le 23 janvier, les gouvernements anglais et français lui répondirent qu'ils n'avaient jamais eu l'intention « d'accéder à un règlement définitif sans se préoccuper de ses vues ». On sut à merveille profiter à Washington de

cette réponse. Le 14 février, la France et l'Angleterre reçurent une note identique indiquant que le gouvernement américain maintenait purement et simplement son projet du 9 décembre.

Le projet du 14 janvier, disait en substance la note américaine en créant à la ville libre de Fiume une frontière commune avec l'Italie, aboutit à une annexion déguisée, et cela en incorporant à l'Italie des populations yougoslaves. Le 9 décembre, cette manière de procéder avait paru inadmissible. Les arguments qui l'avaient fait écarter alors n'avaient rien perdu de leur force. La note se terminait par l'affirmation que le problème de l'Adriatique soulevait une question fondamentale, et que, si les principes dont s'inspiraient les Alliés pour le régler n'étaient point les mêmes que ceux auxquels obéissait l'Amérique, toute collaboration de celle-ci avec ceux-là devenait impossible. « Le président désire déclarer qu'il devra sérieusement songer à retirer du Sénat, qui en délibère à l'heure actuelle, le traité avec l'Allemagne aussi bien que l'accord avec les Etats-Unis et la France du 28 juin 1919, laissant ainsi toute latitude aux gouvernements associés d'agir indépendamment dans l'établissement et la mise à exécution du règlement des affaires d'Europe, au cas où il ne paraîtrait pas possible d'amener l'Italie à accepter les justes et généreuses concessions qui lui avaient été offertes par les gouvernements français, britannique et américain dans leur mémorandum commun du 9 décembre 1919. Le président a déjà clairement fait entendre que ces concessions représentent le maximum de ce que peut offrir le gouvernement des Etats-Unis... »

Dans leur réponse du 17 février, les premiers ministres français et anglais affirmèrent que le projet du 14 février ne faisait que développer et mettre au point celui du 9 décembre, qui n'avait convenu à aucune des parties intéressées ; que si le gouvernement américain ne s'était

pas rendu compte de cette adaptation nécessaire, c'est qu'il avait perdu le contact avec la réalité européenne. La note, après avoir insisté sur les éminents services rendus par l'Italie à la cause des Alliés, déclarait formellement que la France et la Grande-Bretagne demeuraient fidèles, dans leur politique internationale, aux principes proclamés par le président Wilson, et qu'elles considèreraient comme un immense malheur que l'Amérique leur retirât son concours.

Dans sa réponse du 25 février, le président Wilson maintint qu'il ne s'agissait pas seulement d'une question de fait, mais bien d'un question de principe, à savoir « qu'aucun gouvernement ou groupement de gouvernements n'a le droit de disposer du territoire ou de fixer l'allégeance politique d'un peuple libre, quel qu'il soit ». Le projet du 14 février, auquel les Italiens avaient donné leur consentement, et qui était présenté aux Yougo-Slaves sous la forme d'une injonction, violait ce principe. Tout en rendant hommage à la grandeur des services rendus par l'Italie à la cause commune, « ces considérations ne peuvent, disait M. Wilson, servir de base à un règlement injuste, qui aurait peut-être pour conséquence de provoquer d'autres guerres dans l'avenir. » Et le mémorandum proposait en terminant que l'Italie et la Yougo-Slavie essayassent de s'entendre directement. « Si les deux parties en cause ne peuvent se mettre d'accord, était-il dit, elles devraient être disposées à accepter une décision des gouvernements de la Grande Bretagne, de la France et des EtatsUnis. »

Le lendemain 26 février, les gouvernements français et anglais déclarèrent prendre acte de la suggestion américaine. Ils invitaient le gouvernement américain à s'unir à eux pour presser Italiens et Yougo-Slaves de négocier un accord mutuel sur la base du retrait de toutes les propositions antérieures. En cas d'échec, ils déclaraient que l'Amérique devrait, d'accord avec la France et la Grande-

Bretagne, étudier à nouveau la question pour aboutir à des propositions concrètes. Enfin, si cette nouvelle tentative ne réussissait pas, « ils ne pouvaient se dissimuler le fait que le traité de Londres auquel ils ont apposé leurs signatures en 1915 deviendrait, en ce qui les concerne, la seule alternative valable... ». « Les premiers ministres de France et de Grande-Bretagne, disait la note, s'unissent pour inviter cordialement le président Wilson à participer avec eux à l'élaboration d'une proposition formelle pressant les gouvernements italien et yougo-slave de négocier un accord mutuel sur les bases du retrait de toutes les propositions antérieures. Si cependant cette tentative venait à échouer, les premiers ministres de France et de Grande-Bretagne sont d'accord pour croire que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France devraient une fois encore étudier la question en commun, de façon à aboutir à des propositions concrètes. » Et la note se terminait ainsi : « Quant à leur déclaration au terme de laquelle (au cas où il serait impossible d'arriver à un accord amiable entre l'Italie et la Yougo-Slavie) le traité de Londres devrait entrer en vigueur, les premiers ministres de France et de Grande-Bretagne ont la conviction, pour ce qui les concerne, qu'ils n'ont guère besoin d'ajouter aux explications déjà données dans leur mémorandum du 17 février. Le gouvernement italien a coopéré avec la plus grande loyauté et la plus grande assiduité avec le gouvernemen's français et anglais, dans leurs efforts pour substituer aux arrangements du traité de Londres un règlement qui serait satisfaisant à la fois pour l'Italie et pour la Yougo-Slavie. Un tel accord remplacerait et annulerait évidemment le traité de Londres, avec l'assentiment de l'Italie elle-même. Tous les gouvernements alliés espèrent de tout cœur qu'un tel accord finira par être réalisé, et ils savent que le président Wilson partage entièrement cet espoir. Mais ils ne peuvent se dissimuler le fait que, si nul arrangement volontaire de

cette nature ne pouvait être obtenu, le traité de Londres, auquel ils ont apposé leurs signatures en 1915, deviendrait, en ce qui les concerne, la seule alternative valable. »

Ces échanges de vues amenèrent le gouvernement italien à préciser officiellement devant le pays la situation où il se trouvait placé. Tandis qu'à Fiume, l'agitation se poursuivait intense, M. Nitti fit à la Chambre, le 30 mars, la déclaration suivante :

« Quant à l'Adriatique, trois solutions se présentent. La plus simple semblerait celle consistant à réaliser un accord amical entre l'Italie et la Yougo-Slavie. Je désire que cette expérience soit faite. La deuxième solution serait de demander l'application du pacte de Londres. Il faut aussi, sur cet argument, éliminer toute équivoque. J'ai demandé à la France et à l'Angleterre de reconnaître que, si l'Italie demande l'application du pacte de Londres, il est de leur devoir d'y consentir. La France et l'Angleterre ont déclaré ne pas pouvoir refuser et se considèrent comme liées par le pacte. Si le gouvernement italien était obligé de demander cette application, il devrait le faire avec honnêteté. D'après les conditions du pacte, puisqu'il ne comprend pas la côte Volosca jusqu'au nord de la Dalmatie, il faudrait en demander l'application intégrale, sans y comprendre Fiume. Si on veut appliquer le pacte de Londres, il faut le demander tel qu'il est, et, par conséquent, la partie de la presse qui empoisonne l'opinion publique agit mal et crée des dissensions en demandant l'application du pacte de Londres, et, en plus, Fiume. En conséquence, j'ai déclaré à la conférence de Londres que, si nous demandions l'application du pacte de Londres, nous aurions aussi à concéder l'autonomie à la Dalmatie. Cette déclaration a produit la meilleure impression chez tous les Alliés, y compris les Yougo-Slaves, et même en Dalmatie. La troisième solution est d'accepter, si on ne peut pas arriver à un autre accord, avec des modifications conve-

nables, les propositions formulées le 9 décembre 1919 par les Etats-Unis, appuyés par l'Angleterre et la France. Cette solution, qui crée un Etat-tampon à Fiume, si elle n'est pas désirée par les Italiens, l'est encore moins par les Yougo-Slaves; mais en tout cas, il faut prendre en considération cette solution, en continuant à essayer d'obtenir une solution par des accords, parce que la meilleure solution serait d'arriver à un libre accord avec les Yougo-Slaves. Je ne peux pas faire de prévisions, mais je déclare que je ferai tout de mon mieux pour arriver le plus rapidement possible à une conclusion. Il y a une partie de la Chambre et de l'opinion publique qui croit que l'on peut laisser indéfiniment ouverte la question de l'Adriatique, mais celle-ci est la pire des conceptions. Je crois me faire l'interprète de la majorité du pays et de la Chambre en déclarant que, si des sacrifices sont nécessaires, il faut les faire pour la paix de l'Italie et de l'Europe... »

Le débat se poursuivit quelque temps encore entre l'Italie et les Alliés sans qu'aucune solution put y être trouvée. Le 19 avril, à San Remo, puis en mai, à Pallanza, la question Adriatique fut ajournée, M. Nitti et son ministre des Affaires Etrangère, M. Scialoja, ayant déclaré qu'ils entendaient essayer de traiter directement avec le gouvernement de Belgrade. L'avenir devait prouver combien était sage cette manière de procéder.

L'accord se réalisa quelques mois plus tard, après la chute de M. Nitti (10 juin 1920). Le 4 juin, par le traité de Trianon, la Hongrie renonça à Fiume. Entre Rome et Belgrade l'entente se fit cinq mois plus tard, grâce à l'habileté de M. Giolitti et du comte Sforza, et à l'esprit de conciliation du gouvernement yougo-slave à la tête duquel étaient MM. Vesnitch et Trumbic. On peut même supposer que l'entente serait intervenue bien avant le 14 Novembre 1920 si d'Annunzio n'avait pas constamment entretenu à Fiume une agitation intense et constamment gêné l'action du gouvernement régulier de Rome.

A maintes reprises, des pourparlers avaient été ébauchés entre Annunzio et ce gouvernement. A la fin de 1919 notamment, des amis avaient essayé de négocier le remplacement des milices de Annunzio par des troupes régulières. Mais tous les efforts avaient échoué devant l'intransigeance du « dictateur ». Le 7 septembre 1920, jour anniversaire de de l'entrée à Fiume, Annunzio avait lancé une solennelle proclamation d'indépendance. Un nouvel état naissait : la « Régence italienne du Carnaro », avec sa constitution propre, votée quelques jours auparavant, le 30 août, et comprenant : « la ville de Fiume avec le port et le chemin de fer, « propriété perpétuelle, incontestable et inaliénable de l'Etat » ; les îles « d'ancienne tradition vénitienne » dont la population votera le rattachement au nouvel Etat, et toutes les communautés analogues qui feront sincèrement acte d'adhésion et qu'on jugera bon d'accueillir. » A l'ouest le nouvel Etat touchait au territoire italien. A l'est « le peuple souverain » de Fiume « ne renonçait pas à une frontière plus juste et plus sûre qui devrait être déterminée par les prochains événements politiques et par des conventions conclues avec les communes, rurales ou maritimes, qui seraient attirées par le régime du port franc et par l'esprit large des nouveaux statuts ». Dans l'esprit même de son fondateur, le nouvel état « indépendant » n'était pas destiné à rester longtemps séparé de l'Italie. Son nom même de « Régence italienne » indiquait le véritable but poursuivi. La *Vedetta d'Italia*, qui était à Fiume l'organe de Annunzio, avait publié le 22 août le compte rendu d'un discours où le dictateur poète exposait le sens de la proclamation d'indépendance : « On ne renonce pas à l'annexion. Au contraire, l'annexion est confirmée ; elle est rendue plus prochaine et plus sûre. » Le directeur de la *Vedetta d'Italia* M. Hodnig, avait écrit de même dans l'*Idea Nazionale* de Rome : « ...L'événement est mûr, et la voie indiquée est celle qui le plus sûrement, peut-être même le plus rapide-

ment, mènera au but, c'est-à-dire à l'annexion à l'Italie. »

Cependant, M. Giolitti, n'avait pas cru devoir recevoir la délégation de fiumains que lui avait envoyé Annunzio après la proclamation d'indépendance. Il entendait poursuivre librement les négociations qu'il avait entamées avec le gouvernement de Belgrade.

Ces négociations aboutirent au traité de Rapallo (14 Novembre). Fiume fut reconnue pleinement indépendante. L'Etat de Fiume fut constitué par le *Corpus separatum*, ainsi qu'une petite partie du territoire de l'Istrie. La frontière istrienne, entre la Yougo-Slavie et l'Italie, fut fixée à peu près dans les termes du traité de Londres, sauf quelques modifications en faveur de la Yougo-Slavie. Les îles de Cherso, de Luzin, les îles mineures, les îlots et leurs districts d'Istrie furent reconnus à l'Italie. La Dalmatie et les îles l'avoisinant furent au contraire reconnues à la Yougo-Slavie, exception faite d'une part de Zara, Borgœrizza, Cemo, Boccagnazzo, et une partie de la commune de Diela, d'autre part, des îles Lagosta, Pelagosa et leurs entours qui furent incorporés à l'Italie. En outre, l'article 7 du traité reconnut en Dalmatie, les concessions économiques dont jouissaient antérieurement les Italiens, le droit pour ceux-ci d'opter dans un délai d'un an, tout en gardant leur domicile en Dalmatie, pour la nationalité italienne, le libre usage de la langue italienne, la pratique de la religion catholique, l'équivalence des diplômes d'études délivrés par les autorités italiennes et yougo-slaves etc. (1).

(1) Le traité de Rapallo fut complété par une convention politique ayant pour but d'assurer le maintien de l'équilibre actuel dans l'Europe centrale et d'empêcher une restauration des Habsbourg. Cette convention a été rendue publique par le *Livre vert* du gouvernement de Rome :

« Les deux gouvernements, stipule l'article premier, s'engagent réciproquement à veiller à la stricte observation des traités signés à

Si le traité de Rapallo mit fin officiellement au litige italo-yougo-slave, le gouvernement de Rome dut encore cependant poursuivre avec Annunzio de longs pourparlers. Celui-ci, qui s'était rendu à Zara et songeait à une expédition en Dalmatie, se refusait à reconnaître l'accord du 14 Novembre. Les pour parlers aboutirent cependant le 31 décembre. A cette date un compromis fut signé entre le général Caviglia, commandant la Vénétie julienne, et le capitaine Riccardo Gigante, podestat de Fiume, représentant la ville de Fiume, par délégation du Conseil national. Ce compromis fixa les conditions de l'évacuation de Fiume par les légionnaires et la sortie des navires de guerre italiens mouillés dans le port. Annunzio quitta lui-même quelques jours plus tard la ville, et se rendit sur les bords du lac de Garde.

Ainsi finit cet épisode douloureux de l'histoire italienne qui eut sur le moral de la population les plus profonds effets. L'affaire de Fiume, dont toute l'histoire est écrite dans le *Livre vert* publié par le comte Sforza au mois de juin 1921, sema l'insubordination dans l'armée et la flotte ; dans la population civile elle jeta les germes du nationalisme le plus outrancier ; elle gêna constamment l'action du

Saint-Germain et à Trianon. En particulier, ils prendront d'un commun accord toutes les mesures politiques qui seraient propres à prévenir la restauration de la maison de Habsbourg sur le trône d'Autriche et de Hongrie. » L'article 2 va plus loin : « Les deux gouvernements contractants s'engagent à se prêter réciproquement tel appui diplomatique qu'ils jugeraient le plus approprié à ce but. » Par l'article 3, l'Italie et la Yougo-Slavie se promettent « de surveiller toute activité dirigée contre leur sécurité réciproque, soit sur le territoire de l'Autriche, soit sur celui de la Hongrie ». Par l'article 4, elles conviennent de communiquer leur accord au gouvernement tchéco slovaque, et par l'article 5 elles décident que la convention est conclue pour deux ans, et qu'elle se renouvellera automatiquement pour le même laps de temps, si elle n'est pas dénoncée avec un préavis de six mois.

Cette convention a joué notamment lorsque Charles de Habsbourg essaya de remonter sur le trône de Hongrie.

gouvernement, devant lequel cependant se posaient les plus graves problèmes intérieurs et qui ne put donner à ceux-ci que des miettes d'attention, harcelé sans cesse par les difficultés internationales que l'équipée de Annunzio suscitait. La modification au traité de Londres souhaitée par l'Italie eut pu, semble-t-il, être obtenue sans les agissements de celui-ci. L'italianité de Fiume était un fait presque universellement admis. Le traité de Rapallo l'a reconnue, puisqu'il a fait de la ville un Etat indépendant. Si Annunzio n'avait pas entrepris son expédition, il est vraisemblable que l'Italie, secondée par les Alliés, aurait pu négocier plus à l'aise et plus vite avec le gouvernement de Belgrade. Cette expédition, malgré l'idéal généreux dont elle était inspirée, et auquel on ne saurait trop rendre hommage, a été pour le pays, à l'intérieur comme au dehors, une cause latente de trouble et d'affaiblissement.

L'affaire de Fiume a désuni l'Italie et la France. Sans raison, car le *Livre vert* établit tous les efforts que la France a faits pour seconder les aspirations italiennes. Le gouvernement de Paris pensait, comme M. Nitti, M. Scialoja et leurs successeurs, que le problème devait de préférence se résoudre par une entente directe entre l'Italie et la Yougo-Slavie, sans arbitrage étranger, sans qu'il fut non plus nécessaire d'installer entre Italiens et Yougo-Slaves un contrôle international.

Dès le mois de juin 1920, comme les Yougo-Slaves s'inquiétaient des dispositions attribuées au nouveau cabinet italien — M. Giolitti et le comte Sforza avaient remplacé M. Nitti et M. Scialoja — la France se hâta de rassurer le gouvernement de Belgrade. « L'ambassadeur de France, télégraphiait le comte Sforza, le 28 juin, après un entretien avec M. Barrère, m'a communiqué un télégramme de M. Millerand au ministre de France (à Belgrade), télégramme dans lequel il le charge de faire savoir au gouvernement serbe-croate-slovène qu'il résulte avec évidence des décla-

rations faites par moi et par S. Exc. M. Giolitti que les préoccupations yougo-slaves, relatives à une attitude peu amicale que le nouveau cabinet italien prendrait envers Belgrade, sont injustifiées. M. Millerand ajoute qu'il recommande de la manière la plus vive d'agir auprès du gouvernement de Belgrade, pour obtenir qu'il adopte une attitude satisfaisante vis-à-vis de nous ».

Comme président du conseil, puis comme président de la République, M. Millerand suivit constamment la même politique. Résolu à écarter les complications internationales qui auraient envenimé la négociation italo-slave, il dissuadait, au mois de juillet, M. Trumbic, de soumettre la question de l'Adriatique au Conseil suprême et de demander l'envoi d'une commission internationale d'enquête à Spalato et à Trieste. Convaincu que les relations des Italiens et des Yougo-Slaves seraient meilleures si chacun se sentait en sécurité chez soi, il télégraphiait à Belgrade, au mois de septembre, pour conseiller au cabinet Vesnitch d'accepter la frontière du Monte-Nevoso. M. Leygues, dès son arrivée au quai d'Orsay, s'associait sans réserve à cette politique, ainsi que l'établit un télégramme que le comte Bonin-Longare, ambassadeur d'Italie à Paris, adressait le 27 septembre au comte Sforza : « Je me suis entretenu pour la première fois avec le nouveau ministre des Affaires Etrangères, M. Leygues. Je dois reconnaître que son langage fut particulièrement chaleureux pour notre pays. Il m'a assuré qu'il se proposait de montrer son amitié envers l'Italie, non par des mots, mais par des actes ».

L'occasion n'allait pas tarder à se présenter. Le 31 octobre, une semaine avant les négociations qui devaient s'engager à Rapallo, M. Giolitti télégraphiait à M. Millerand et à M. Lloyd George pour les prier d'agir à Belgrade dans le sens de la conciliation. Le surlendemain, le comte Bonin-Longare portait ce message au président de la République et à M. Leygues : « Convaincu de la nécessité de placer les

futurs rapports entre nos pays sur une base historique qui puisse être précieuse, et me rendant compte de la suprême importance qu'aura pour la conscience de l'Italie de demain la solution donnée à la question adriatique, je tiens à vous exprimer ma confiance personnelle, et l'espoir que votre autorité pourra intervenir d'une façon efficace à Belgrade pour cette paix de conciliation qu'aussi dans l'intérêt de l'Europe nous cherchons dans les limites de nos plus indiscutables nécessités militaires et nationales, en étant prêts à des sacrifices cruels pour le sentiment italien. Votre intervention pourra être précieuse pour la paix européenne et pour les rapports futurs entre nos deux pays. »

Le 2 novembre, le comte Bonin-Longare informait son gouvernement que M. Barrère, d'une part, M. Millerand, de l'autre, M. Leygues, président du Conseil enfin, l'avaient assuré de leur vif désir de favoriser un accord. « M. Millerand me prie de vous faire savoir, ainsi qu'à M. Giolitti, qu'une démarche pressante sera faite à Belgrade pour que les délégués yougo-slaves aient à se rendre à la réunion animés d'un esprit de modération et de l'intention d'arriver à un accord. J'ai vu dans la soirée le président du conseil, M. Leygues, et je lui ai fait la même communication. Il m'a répété la promesse que m'avait donnée M. Millerand. »

A Londres, le télégramme de M. Giolitti ne produisit pas un effet aussi rapide. Le gouvernement britannique commença par demander des explications sur les conditions que l'Italie poserait à Rapallo. Mais tout finit par s'arranger, et, lorsque le traité fut signé, lord Curzon dit à l'ambassadeur d'Italie qu'il se réjouissait de « la grande victoire diplomatique » du gouvernement italien.

Si l'Angleterre ne soutint pas toujours avec la même bonne volonté les vues italiennes, la France au contraire continua résolument de s'y associer. Le 8 novembre, l'ambassadeur d'Italie à Paris télégraphiait à la Consulta :

« M. Leygues vient de me faire la communication sui-

vante : Le chargé d'affaires français à Belgrade a demandé à M. Vesnitch, comme preuve de dispositions conciliantes, de diminuer les troupes yougo-slaves sur le territoire d'Assling. M. Vesnitch a assuré qu'il donnerait aussitôt des ordres en conséquence. Cette démarche a été faite sur l'initiative spontanée du gouvernement français. A la suite d'un télégramme de M. Giolitti au président de la République, le ministre de France à Belgrade a insisté vivement pour persuader le gouvernement serbe de l'absolue nécessité pour Trieste d'avoir une bonne frontière militaire. M. Vesnitch a reconnu cette nécessité et a assuré qu'il ferait de son mieux pour s'entendre avec nous, mais en faisant remarquer qu'il ne pourrait, quant à lui, accepter que Lublin eût à se trouver sous le canon italien. »

Dans un autre télégramme du 17 novembre du sénateur Tittoni au comte Sforza, une preuve est encore donnée — et combien significative — des efforts constants du gouvernement français et de l'appui fourni par lui au gouvernement de Rome. Ce télégramme reconnaît, que si le gouvernement de Belgrade a accepté le traité de Rapallo, c'est au gouvernement français qu'en grande partie l'Italie le doit :

« J'ai vu, écrit M. Tittoni, le président de la République, qui s'est grandement réjoui de l'accord de Rapallo. D'autre part M. Berthelot m'a communiqué confidentiellement que la solution de Rapallo avait provoqué en Yougo-Slavie un sentiment de mauvaise humeur contre les plénipotentiaires yougo-slaves. La conversation qu'eut M. Millerand avec le chargé d'affaires de Serbie à Paris aurait influé, selon les impressions reçues de Belgrade, d'une façon définitive sur la mentalité du gouvernement yougo-slave... »

En présence de pareilles preuves, on ne peut que déplorer la mauvaise humeur qui s'est produite en Italie contre la France, lors des affaires de Fiume. Nul doute que peu à peu l'opinion italienne, mieux éclairée, ne se rende compte des erreurs dans lesquelles elle est tombée — sous l'inspi-

ration des agents officieux de l'Allemagne qui pullulaient à Rome et à Milan, et répandaient dans la presse les nouvelles les plus fausses et les plus intéressées...

VI

M. Tittoni d'abord, le comte Sforza ensuite s'employèrent à règler les divers problèmes que la guerre avait posés et dans lesquels les intérêts italiens étaient directement engagés.

On se rappelle les aspirations que le parti nationaliste avait suscitées en Italie à propos de l'arrière pays tuniso-tripolitain. Le 12 septembre 1919, les deux gouvernements français et italien se mirent d'accord quant à la frontière commune de leurs possessions africaines. L'article 13 du traité de Londres avait stipulé que l'Italie pourrait demander des compensations équitables si l'Angleterre et la France agrandissaient, du fait de la guerre, leur domaine méditerranéen. L'accord du 12 septembre 1919 accorda à l'Italie la suppression des deux angles rentrants situés au sud de la Tripolitaine, l'un entre Ghadamès et Rhat, l'autre entre Rhat et Tummo. L'Italie est désormais maîtresse des routes caravanières menant de l'un à l'autre de ces points. Elle reçut également les oasis de Fehout et d'El-Baeka, voisines de Rhat. En retour, elle s'engagea à occuper le plus tôt possible les postes de Rhat et de Ghadamès qu'elle avait évacués pendant la guerre.

En Tunisie, il fut convenu que le gouvernement de la Régence appliquerait le même traitement fiscal à tous les contrats de vente de propriétés immobilières, quelle que soit la nationalité des contractants. D'autre part, les écoles privées italiennes jouiront à l'avenir du même régime que les écoles privées françaises. Le gouvernement français a consenti également à étendre à la Tunisie, vis-à-vis du

gouvernement italien, les engagements qu'il avait pris en 1916 pour le Maroc, quant aux accidents du travail. — Enfin les deux pays se sont reconnu réciproquement la faculté de raccorder leurs chemins de fer africains construits ou à construire.

Le même esprit de conciliation a inspiré l'accord que les trois gouvernements français, anglais et italien ont signé à Sèvres le 10 avril 1920, en même temps qu'était conclu le traité de paix avec la Turquie. Cet accord (1), préparé à San Remo, a fixé les sphères d'influence commerciale en Anatolie des trois états contractants, ou plus exactement de l'Italie et de la France, car l'Angleterre n'avait demandé aucune attribution. L'article premier de l'accord a stipulé l'égalité absolue des trois puissances dans la composition des commissions internationales constituées ou à constituer en Turquie. Ainsi la France, qui détenait avant la guerre plus des trois quarts des intérêts financiers et économiques ottomans, sera dans l'avenir assimilée à l'Italie qui n'en possédait pas un cinquième. L'article 2 a affirmé l'égalité des trois puissances dans les zones d'influence à elles reconnues. « Toutefois, a-t-il été stipulé, les Puissances contractantes s'engagent à n'adresser aucune demande, à n'en formuler et à n'en appuyer aucune au nom de leurs ressortissants, en vue d'obtenir des concessions commerciales ou industrielles dans une zone où les intérêts particuliers de l'une desdites Puissances sont reconnus, à moins que cette puissance refuse ou soit dans l'impossibilité de tirer parti de sa situation particulière. » L'article 4 a défini le nouveau statut du chemin de fer de Bagdad. Le capital de la nouvelle compagnie sera souscrit par des groupes financiers britannique,

(1) Le 7 juin 1921, un accord a été signé entre l'Italie, la Yougo-Slavie et l'Etat libre de Fiume sur la gestion et le trafic du port de Fiume. Le port sera géré par un consortium comprenant des représentants des 3 états.

français et italien. Des parts du capital seront attribuées aux groupes britannique, français et italien en représentation des intérêts que ces groupes possédaient respectivement au 1er août 1914 sur l'ensemble de la ligne. La part de 30 0/0 que la France devenait sera répartie sur la partie de la ligne comprise entre le Taurus et la Syrie. Enfin les articles 5 et suivants ont délimité les sphères d'influence française et italienne. La zone française embrasse un territoire situé au nord de la Syrie et s'étendant jusqu'au Tigre et à l'Euphrate supérieurs, englobant les vilayets de Diarbekir, de Mamouret-el-Aziz, le sud du vilayet de Sivas et la partie orientale de celui d'Adana, avec comme débouché sur la mer le golfe d'Alexandrette ; la zone italienne comprend, elle, tout le sud de l'Asie-Mineure, entre la zone française et les territoires grecs. D'autre part les charbonnages d'Heraclée, affaire presque exclusivement française, ont été, pour une très large part, attribués à l'Italie.

VII

Le règlement des affaires balkaniques a été poursuivi par le gouvernement italien par le moyen de deux accords, l'un relatif à l'Albanie, l'autre relatif à la Grèce.

Aux termes des articles 6 et 7 du traité de Londres, l'Italie avait obtenu Vallona, qu'elle avait déjà occupée avant la guerre, Saseno et un territoire limité par la Voioutza au nord et à l'est, et par le district de Kimara au sud. C'était là un camp retranché fort vaste et irrégulier, très coûteux et difficile à défendre. Le traité de Londres avait, d'autre part, reconnu à la Serbie les districts albanais du Nord avec Scutari, et à la Grèce les districts du Sud. Enfin il avait imaginé un Etat indépendant musulman d'Albanie, avec Durazzo comme débouché, et

représenté diplomatiquement par l'Italie. Economiquement et militairement, ce petit état n'était pas viable. Il ne pouvait être qu'un centre d'agitation en vue d'une reconstitution de la plus grande Albanie, telle que le protocole de Florence, au lendemain des guerres balkaniques, l'avait constituée au profit du prince de Wied.

Le 3 juin 1917, le général Ferrero, qui n'occupait qu'une parcelle de terrain en Albanie, proclama solennellement d'Argyrocastro (terre revendiquée par la Grèce et implicitement attribuée à elle par le pacte de Londres), « l'unité et l'indépendance de toute l'Albanie, sous l'égide et la protection du royaume d'Italie ». La proclamation adressée à tous les Albanais, « où qu'ils se trouvassent, déjà libres, ou exilés, ou encore sujets de pays étranger », qui était en contradiction avec le pacte de Londres, motiva, on le sait déjà, contre M. Sonnino, qui l'avait organisée, de violentes critiques. On sait aussi la démission que donnèrent bruyamment trois membres du cabinet MM. Bissolati, Bonomi et Comandini, et la réorganisation qui fut faite au sein de celui-ci, après qu'ils eurent consenti à garder leurs portefeuilles.

L'occupation par les troupes italiennes de l'Epire septentrionale, en exécution de la proclamation d'Argyrocastro, ne fut pas de longue durée. La question albanaise ne reçut par les armes aucune solution. La paix venue, des négociations s'engagèrent. M. Tittoni, dans un esprit de conciliation, offrit à la Grèce les districts méridionaux. Son successeur, M. Scialoja, négocia avec les Yougo-Slaves la cession de Scutari. Peu à peu, les quelques forces italiennes, encore disséminées sur le territoire albanais, constamment menacées par des bandes albanaises, durent se concentrer à Vallona, qui demeura la seule sphère d'influence italienne. Mais au mois d'août 1920, le gouvernement de Rome décida, avec beaucoup de prudence et de sagesse, d'abandonner ce seul centre demeuré en sa pos-

session ; les troupes qu'il y entretenait furent rappelées.

Le retrait des troupes italiennes fut immédiatement suivi d'un traité, le protocole de Tirana, conclu entre l'Italie et l'Albanie. Ce protocole, s'il reconnaît l'indépendance albanaise, reconnaît aussi les liens traditionnels et les intérêts spéciaux unissant les deux pays. A ce titre, il présente une importance particulière. Ce fut, sans aucun doute, un acte de politique avisée. On a pu écrire avec raison que « l'union des deux peuples et la ferme volonté de se soutenir réciproquement valaient plus pour l'Italie que telles ou telles fortifications en Albanie, et qu'elles constituaient un rempart plus sûr que la meilleure des défenses établie sur les hauteurs de Vallona... »

*
* *

Les rapports de l'Italie et de la Grèce ont été réglés par un document annexe au traité de Sèvres conclu entre les Alliés et la Turquie.

La question avait fait l'objet d'une étude particulière de la part de M. Tittoni qui avait signé avec M. Venizelos un compromis. Ce compromis stipulait la neutralisation du canal de Corfou et de toute la côte continentale hellénique le long de ce canal, sur une profondeur de 25 kilomètres. D'autre part, en Asie-Mineure, en échange de l'octroi de Smyrne à la Grèce qu'à la Conférence de la Paix MM. Wilson et Clemenceau avaient décidé, l'Italie était assurée d'importants avantages économiques, notamment par la possession de la vallée du Méandre, extrêmement fertile, et par celle du port de Scalanova dont la situation est exceptionnellement favorable.

Par le traité du 4 septembre 1920, l'Italie a renoncé au profit de la Grèce à tous ses droits sur le Dodécanèse — enlevé définitivement à la Turquie — à l'exception de

Rhodes et de Castellorosso, qui passent sous sa domination. Cependant, Rhodes devra plébisciter, après 15 ans, si l'Angleterre décidait d'ici là de céder Chypre à la Grèce.

La question de l'Asie-Mineure reçut, on l'a vu, sa solution par le traité de Sèvres lui-même. La zone italienne comprend d'une part la Caramanie, c'est-à-dire une partie de l'Anatolie méridionale, du golfe d'Adramitti à Akischehir, et Conia ; de l'autre une partie du district minier d'Heraclée. De nombreux Italiens ont regretté que le traité n'ait pas stipulé au profit de leur pays, et à propos des chemins de fer traversant la Caramanie, les mêmes droits qui avaient été reconnus à la France sur la partie du chemin de fer de Bagdad traversant sa propre zone. La ligne Aidin Egherdir est restée anglaise, et les Italiens redoutent que cette situation n'entrave les constructions qu'ils projettent, notamment la liaison de Conia à Egherdir, de Baradiz à Burdur et Adalia, et de Sokia à Scalanova.

*
* *

Le 24 mars 1921, l'Italie a signé avec la Tchéco-Slovaquie un accord qui a réglé l'importante question du port de Trieste et les relations du gouvernement de Rome avec la Petite Entente.

La Petite Entente était née à Prague en août 1920, lors de l'avance des bolchevistes russes sur la Pologne. Le gouvernement tchéco-slovaque, avec beaucoup de raison, se préoccupa alors de savoir comment il garderait sa frontière dans le cas où les troupes des Soviets atteindraient les Carpathes. Il se concerta avec la Roumanie, dont le territoire était mitoyen de la Ruthénie tchéco-slovaque. Mais il se dit aussi que la première condition à remplir, pour garder la frontière des Carpathes, était d'empêcher que la Slovaquie et la Ruthénie ne fussent attaquées à revers par les Hongrois. Les Hongrois se déclaraient bien prêts à combattre

les bolchevistes ; seulement, pour les combattre, ils eussent été obligés de traverser les provinces tchéco-slovaques qui avaient appartenu à la Hongrie, et le cabinet de Prague pensa que, s'ils rentraient dans ces régions, ils n'en sortiraient sans doute plus. Immobiliser les Hongrois, telle fut l'idée dominante du gouvernement de Prague.

M. Benès, ministre des Affaires Etrangères, se rendit à Belgrade et y signa avec son collègue M. Vesnitch une convention défensive — et aussi une convention économique — avec la Hongrie. Les bases d'une entente analogue furent posées entre la Tchéco-Slovaquie et la Roumanie.

M. Benès fut à Rome quelques mois plus tard, en janvier 1921. La Petite Entente, bien que conclue dans l'intérêt de la réorganisation pacifique de l'Europe centrale, avait été, à ses débuts, considérée dans certains milieux italiens comme susceptible d'être dirigée contre l'Italie. Par exemple, on imaginait volontiers, dans un conflit italo-yougo-slave, les Yougo-Slaves engageant toutes leurs forces contre l'Italie, parce que garantis par leur alliance avec la Tchéco-Slovaquie contre toute attaque de la Hongrie. Mais le traité de Rapallo avait commencé de dissiper les appréhensions italiennes. Une politique commune italo-yougo-slave y avait été inscrite. Les deux pays s'étaient engagés à n'accepter aucune restauration, déguisée ou non, des Habsbourg en Autriche ou en Hongrie. Rassuré du côté de Belgrade, le gouvernement de Rome fit savoir qu'il accéderait volontiers à la Petite Entente en négociant avec Prague sur les principales questions politiques et économiques pendantes entre les deux pays.

Les conversations aboutirent à un accord complet. L'entente se fit sur une convention juridico financière relative aux sujets tchéco-slovaques résidant dans les territoires devenus italiens, et sur une convention commerciale. La Tchéco-Slovaquie avait déjà signé des traités de commerce avec la France, l'Angleterre et la Yougo-Slavie. Le traité

avec l'Italie comprit également des dispositions de nature générale, et aussi une convention particulière relative au contingentement des marchandises à échanger. D'autre part, ce même traité accorda dans le port de Trieste, la Tchéco-Slovaquie tout ce qui avait déjà été accordé dans le port de Gênes à la Suisse. Il fut décidé qu'un office de douane tchéco-slovaque serait créé à Trieste qui permettrait aux marchandises débarquées dans cette place à destination de la Tchéco-Slovaquie d'être dirigées directement sur leur point de destination sans avoir à subir aucune formalité douanière à la frontière italienne. Ainsi les Tchéco-Slovaques pourront à l'avenir utiliser largement Trieste, et ne plus dépendre, pour leur commerce maritime, uniquement de Hambourg. Les dispositions prévues, si elles leur sont particulièrement avantageuses, ne le sont pas moins, au surplus, pour l'Italie et pour Trieste, qui a un intérêt certain à demeurer un grand port de transit.

VIII

L'Italie a ainsi dès maintenant orienté, par tout un ensemble de conventions, sa politique extérieure. Le terrain de celle-ci se trouve dégagé. La question adriatique ne se pose plus, ou, tout au moins, des bases ont été établies qui permettront de résoudre les difficultés qui pourraient dans l'avenir se présenter. Le sort de Fiume, l'avenir de Trieste, la situation en Albanie ont été déterminées. Les difficultés avec la Grèce sont sinon aplanies, du moins sensiblement atténuées. Le Dodécanèse et l'Anatolie ont fait l'objet de partages équitablement consentis et acceptés. La Tripolitaine a désormais avec la Tunisie la frontière qui convient à ses intérêts propres. Ainsi, en Afrique, en Asie-Mineure, sur l'Adriatique, partout où des aspirations italiennes s'étaient manifestées, partout où l'Italie invoquait des intérêts ou des droits, droits, intérêts, aspirations ont été reconnus dans des actes diplo-

matiques. Sans doute les accords qui sont intervenus n'ont pas pleinement répondu aux espérances qui avaient été formées. Les nationalistes italiens ont critiqué à peu près toutes les dispositions des diverses conventions signées par leur gouvernement, mais le pays s'est, dans son ensemble, montré moins sévère et plus juste.

Le gouvernement, dans les tractations qu'il a poursuivies, ne s'est depuis 1920 bercé ni de chimères, ni d'illusions. Il a pratiqué une politique essentiellement réaliste. Les accords qu'il a conclus, inspirés de ces vues réalistes, peuvent être salutaires et bienfaisants. Sans doute ils dépendent des puissances avec lesquelles ils ont été passés. Mais ils dépendent aussi de l'Italie elle-même. Si l'Italie les pratique dans un esprit sincère de conciliation, nul doute qu'ils ne portent leurs fruits. Ils les porteront surtout si le gouvernement, non seulement renonce aux exagérations dangereuses de la politique nationaliste, mais encore reste étroitement solidaire des deux grandes puissances aux côtés desquelles le pays a fait la guerre et la paix. Celui-ci ne sera fort, les difficultés qu'il a connues ne seront définitivement éteintes, que si ceux avec qui il a traité, la Yougo-Slavie, la Grèce, la Tchéco-Slovaquie le savent solidement appuyé sur l'Angleterre et sur la France. La «politique de bascule» a pu être une politique d'avant-guerre ; elle ne peut pas être une politique d'après-guerre. Tout rapprochement de l'Italie avec l'Allemagne aurait des effets certains sur les terrains mêmes où elle a dégagé et fait reconnaître ses intérêts... L'appui franco-anglais est, on ne saurait trop le répéter, indispensable dans la paix à l'Italie. L'appui de l'Italie n'est pas, au surplus, moins indispensable à la France et à l'Angleterre. L'accord, quelle que soit la divergence de certains points de vue, se fera toujours entre ces trois puissances si l'esprit qui les anime demeure le même, si elles veulent constamment maintenir et fortifier leur union, si aucune d'elles ne songe ni à une politique égoïste ni à

une politique d'hégémonie. La France, l'Angleterre et l'Italie ne sauraient oublier que leur entente, sincère et profonde, est un des facteurs essentiels de la paix de l'Europe.

Nombreux sont les « mauvais bergers » qui rodent en ce moment autour de l'Italie, dans l'espérance de la séparer de ceux auxquels elles est attachée par les liens mêmes du sang et les plus glorieux souvenirs. Puisse l'Italie ne jamais répondre à leur appel... Les douloureux incidents de Milan et de Venise de septembre 1921 ont été l'œuvre de quelques fascistes surexcités et d'Allemands habiles, plus ou moins dissimulés derrière M. Nitti et les journaux à sa solde. Il serait injuste d'en faire peser la responsabilité sur le pays tout entier. Le peuple italien, honnête et loyal, sait que la diplomatie française n'a pas commis envers lui, dans l'affaire adriatique, les fautes dont on l'accuse. Il sait qu'en juin 1920, — ces faits ont déjà été exposés au cours des pages précédentes, — le comte Sforza, ministre des Affaires Etrangères, a reçu communication par notre ambassadeur à Rome, M. Barrère, d'un télégramme de M. Millerand, chargeant le ministre de France à Belgrade de faire savoir au gouvernement yougo-slave que ses préoccupations au sujet du nouveau cabinet italien étaient injustifiées, et recommandant instamment à ce gouvernement d'adopter une attitude amicale à l'égard de l'Italie. Au mois de septembre suivant, M. Millerand faisait conseiller au cabinet de Belgrade d'accepter la frontière du Monte-Nevoso. Quand M. Leygues fut devenu président du conseil et ministre des Affaires Etrangères, l'ambassadeur d'Italie à Paris, comte Bonin-Longare, télégraphiait au comte Sforza que le premier ministre français l'avait « assuré qu'il se proposait de montrer son amitié envers l'Italie non par des mots, mais par des actes ». Le 31 octobre, à la veille des négociations de Rapallo, M. Giolitti ayant fait demander à M. Millerand et à M. Lloyd George d'agir à Belgrade dans

le sens de la conciliation, le comte Bonin-Longare informait son ministre qu'une démarche immédiate allait être faite à Belgrade, « d'où les délégués yougo-slaves auraient à se rendre à la négociation animés d'un esprit de modération et sincèrement décidés à aboutir à un accord ». Le peuple italien connaît tous ces faits et ne les oubliera pas. Il n'oubliera pas que, si la France a ainsi soutenu son gouvernement dans des heures difficiles, c'est qu'elle conservait le souvenir de l'œuvre héroïque accomplie en commun pendant quatre années sur les champs de bataille de la Champagne et du Piave... Le peuple de France sait ce qu'a fait l'Italie dans la guerre. Si, dans la paix rétablie, des malentendus naissent entre les deux nations, puissent-elles s'en expliquer toujours, loyalement et franchement. Elles ont des raisons de se comprendre ; elles n'en ont pas de se méconnaître.

CHAPITRE III

La situation économique

I. La situation économique de l'Italie avant la guerre. — II. La situation économique pendant la guerre. — III. La situation actuelle.

I

Quand la guerre européenne a éclaté, la situation économique de l'Italie était, dans son ensemble, favorable. Le pays avait réalisé, depuis 1870, dans tous les ordres d'activité, des progrès rapides. La production avait à sa disposition des moyens abondants. En 50 ans, la population avait augmenté de 13 millions d'habitants (38 au lieu de 25). L'analphabétisme avait notablement diminué : de 83 0/0 avant 1870, il était tombé à 37 0/0 en 1891, et, depuis, une amélioration sensible s'était encore produite. L'émigration, que jadis on considérait comme un péril national, qui enlevait chaque année près de 900.000 individus, était pour le pays une source importante de revenus. La machine n'était pas un instrument de travail moins productif que l'homme. L'Italie s'était créé une puissante force motrice : à la veille de la guerre, elle disposait d'une force mécanique de 4 à 5 millions de chevaux. Cette force, elle la produisait avec la vapeur, et ses importations annuelles de charbons étaient passées de 400.000 tonnes en 1862 à 11 millions en 1913. Mais la force électrique était elle aussi largement utilisée. Au 30 juin 1914, il y avait en Italie plus de 10.000 établissements usant de la force électrique; plus de 3.000 concessions d'eau, représentant une puissance de 1 million de chevaux, avaient déja été

accordées. Bien que l'instruction technique et professionnelle fût encore insuffisamment développée, l'esprit de concentration, de coordination était déjà répandu. Concentration industrielle : il existait plus de 100 entreprises « géantes » — selon le terme allemand — occupant plus de 1.000 ouvriers, et plus de 250 avec 500 ouvriers ; concentration commerciale et financière : en 1870, il y avait 400 sociétés par actions disposant d'un capital de 1.300.000 lire ; en 1914, il en existait 2.390 avec près de 5 milliards de capital. 8.000 coopératives étendaient leur réseau à travers tout le pays. 800 sociétés ordinaires de crédit avec 800 millions de capitaux, surtout plus de 7 milliards d'épargne (2,5 dans les caisses d'épargne ordinaires, 1,8 dans les caisses postales, 1 dans les établissements de crédit, 0,5 dans les banques populaires, 0,2 dans les monts de piété, 0,1 dans les caisses rurales et les instituts d'émission) témoignaient de la force de l'organisation économique.

Dans ce cadre, la production s'était régulièrement développée.

L'agriculture avait progressé, avec quelque peine cependant. Elle n'était plus comme jadis la *mamella più feconda* du pays. Pourtant, la plupart des terres étaient cultivées : en 1911, 8 0/0 seulement de la superficie totale du royaume était inexploitée. En 1861, 11 millions d'hectares étaient ensemencés ; en 1911, plus de 13 et demi. La production avait été sans cesse en augmentant : on récoltait en moyenne 58 millions d'hectolitres de blé au lieu de 34. Cependant cette production demeurait fort insuffisante par rapport au nombre d'habitants, et comparativement à la quantité d'hectares ensemencés. Blé, maïs, orge, seigle, avoine donnaient ensemble à chaque habitant 241 kilogs par an, alors qu'en France et en Allemagne la moyenne produite dépassait 400 kilogs. La production du riz, des pommes de terre, des fèves, des châtaignes, des salades avait elle aussi augmenté. Mais l'augmentation était relativement

peu importante, sauf pour les salades — aliment peu nutritif — dont la culture couvrait plus de 100.000 hectares. La culture de la vigne était elle aussi très étendue : l'Italie était, après la France, le pays qui produisait le plus de vin : 40 millions d'hectolitres, plus du double de la production de 1861. La production des agrumes (oranges et citrons) avait passé de 7 à 8 millions de quintaux, tandis que le nombre des arbres avait doublé. La culture de l'olivier n'était pas moins importante, mais la production des olives n'était pas en progression sensible. Le lin et le chanvre n'étaient plus que des cultures secondaires, mais le tabac et la betterave donnaient des rendements importants.

Ombres et lumières aussi dans les productions proprement agraires. Le rendement annuel des fourrages était passé de 60 millions de quintaux à 250 ; le bétail comprenait une trentaine de millions d'animaux, mais, malgré ce chiffre, l'Italie demeurait, quant au cheptel, une des nations les plus pauvres.

Le déboisement constituait lui aussi un redoutable péril : en 50 ans, il avait porté sur près d'un demi million d'hectares. A côté du déboisement, l'éclaircissement faisait des progrès rapides. Les surfaces boisées n'occupaient plus que 17 0/0 de la superficie totale du royaume.

Si à cette vue d'ensemble du mouvement agraire on essayait de donner une conclusion, on arrivait à celle-ci. En 1914, l'agriculture accusait, malgré certaines faiblesses, des progrès notables : son rendement total était passé de 3 milliards en 1870 à 7 ; le rendement de l'hectare de 124 à 260 lire. Mais ces progrès étaient cependant peu importants en comparaison de ceux réalisés, pendant le même temps, par les autres grandes puissances. L'infériorité italienne tenait principalement aux causes suivantes : manque de capitaux, nécessité d'importer les machines et les engrais, par dessus tout la poussée d'industrialisation qui avait absorbé toutes les énergies et l'argent disponibles.

Le développement de l'industrie avait été, lui, extrêmement rapide et fécond.

De nombreux chiffres en témoignaient : de 1876 à 1911, l'industrie italienne était passée de 9.000 entreprises à 244.000 ; de 54.000 chevaux dynamiques (dont 14.000 seulement à vapeur) à 1.600.000 ; de 188.000 ouvriers à 2.330.000.

La production minéraire avait quadruplé de valeur : 100 millions de lire au lieu de 25. On extrayait 700.000 tonnes de fer au lieu de 80 ; 2 millions et demi de tonnes de soufre au lieu de 150.000 ; 150.000 tonnes de zinc ; 860.000 tonnes de mercure.

La sidérurgie avait constitué le plus vaste effort de toute l'industrie. Malgré le manque complet de charbon, la production, qui était, lors de l'Unité, de quelques milliers de tonnes, se chiffrait en 1913 par 450.000 tonnes de ghise et plus de 900.000 d'acier. Cette production d'acier était cependant encore peu importante comparativement aux productions étrangères : 1/30 de la production nord américaine, 1/18 de la production allemande, 1/7 de la production anglaise, 1/4 de la production française. La sidérurgie trouvait, en effet, dans les conditions mêmes du pays, des entraves au développement qu'on voulait lui faire prendre : sans parler du charbon, force était d'importer annuellement d'importantes quantités de déchets de fer et de ghise de fusion.

Le travail du minerai de cuivre ne fournissait que 2.000 tonnes de métal, mais les usines italiennes en travaillaient plus d'une trentaine avec du minerai importé. De même on raffinait en Italie — sous le contrôle des banques allemandes — plus du quart de la production mondiale du mercure. 17.000 tonnes de plomb sur 44 émigraient à l'étranger, tandis qu'on importait de grandes quantités de déchets travaillés. La situation était la même pour le zinc, la seconde ressource minéraire italienne (au point de vue

valeur), après le soufre. 63.000 tonnes partaient à l'étranger et l'Italie rachetait la matière travaillée. Ces vices tenaient à une insuffisante organisation industrielle et à l'ingérence intéressée des banques germaniques.

La principale production du sous-sol italien, le soufre, avait été fortement battue en brèche par la production américaine et japonaise. Les mauvaises méthodes de travail, le régime des terres, les communications insuffisantes entre les lieux de production et l'étranger, avaient peu à peu aggravé la crise. L'industrie soufrière occupait cependant encore 100.000 ouvriers et donnait 80 millions de produits divers.

Les industries mécaniques formaient les branches principales du vaste organisme dont la métallurgie était la tige maîtresse. La protection accordée à la sidérurgie avait nui aux industries mécaniques. Cependant celles-ci s'étaient développées peu à peu : on n'importait plus en 1914 que pour 190 millions de machines étrangères au lieu de 250 en 1900. Dans son ensemble, la production des industries métallurgiques et mécaniques était passée de 30 millions de lire en 1870 à un demi-milliard ; les sociétés par actions avaient décuplé, et leur capital était passé de 7 millions à 450.

Les industries chimiques accusaient un égal développement : la valeur de leur production totale était passée d'une dizaine de millions à 200, avec 100 sociétés et 250 millions de capitaux.

Les industries textiles, malgré des vicissitudes diverses, étaient, encore, à la veille de la guerre, comme jadis, le centre de la force industrielle italienne. L'exportation de la soie dépassait un demi-milliard de lire, le quart de l'exportation totale italienne. L'Italie occupait, pour la soie, le premier rang en Europe, le troisième dans le monde. Cette industrie, vraiment nationale, non protégée, avait surmonté toutes les difficultés : maladies des vers, ruptures commerciales, variations de la mode, diffusion des soies artifi-

cielles, etc. La production des cocons ne s'était guère développée : environ 50.000 quintaux annuels. La majeure partie était importée. Mais, au lieu de 10.000 quintaux de soie, les usines italiennes en travaillaient 60.000, sept fois plus que les usines françaises, quatre fois plus que toutes les usines du reste de l'Europe. La filature était la plus importante des industries, plus importante même que le tissage. Dans l'ensemble des industries de la soie, le nombre des usines était tombé de 3.800 à 2.100, et celui des ouvriers de 200.000 à 175.000. Mais la force motrice employée était passée de 10 a 25.000 chevaux.

Dans l'industrie du coton, l'Italie avait conquis une situation importante. 400 millions y étaient employés ; la force motrice s'était accrue de 2.000/100 ; les broches et les métiers avaient décuplé ; 2 millions de quintaux de matières premières importées au lieu de 150.000 étaient travaillés. Les exportations de filés atteignaient 40 millions de lire ; les exportations de tissus se développaient elles aussi annuellement : elles atteignaient en moyenne 185 millions. L'Italie n'était plus guère tribulaire de l'étranger que pour certains tissus spéciaux, et surtout pour la teinture de ses produits.

La troisième industrie textile italienne était celle de la laine. Depuis l'Unité les usines avaient quintuplé, la main-d'œuvre, la force motrice décuplées. Elles suffisaient pour les besoins intérieurs de filés. L'importation des tissus demeurait stationnaire, environ 50 millions par an, mais l'exportation était passée de moins d'un million à 22.

Dans leur ensemble les industries textiles contribuaient pour une très large part à former les 3 milliards et demi de lire auxquels on évaluait le rendement de l'industrie italienne, rendement qui était cinq fois supérieur à celui de 1860. L'Italie, comme au Moyen Age, demeurait avant tout *un popolo di tessitori*.

Le développement des voies de communication n'avait

pas été sans effet sur le développement industriel et agricole du pays. Si l'Italie n'avait pas encore, comme on l'avait souhaité en 1860, un kilomètre de route carrossable par kilomètre carré, du moins avait-on pu quadrupler son réseau routier, qui atteignait 148.000 kilomères (0,52 par kilomètre carré), sans compter 70.000 kilomètres de chemins pour piétons. Le caractère montagneux du pays demeurait un obstacle à l'établissement d'un plus grand nombre de grandes voies.

18.000 kilomètres de voies ferrées (6 kilomètres pour 100 kilomètres carrés de superficie) au lieu de 2.500 en 1860, 12.000 kilomètres de services publics automobiles (plus que dans toute l'Europe), 949 bâtiments marchands à vapeur au lieu de 57, 4.773 voiliers, (1.541.000 tonnes de jauge brute) assuraient les communications à l'intérieur du pays et avec l'étranger. Malgré l'effort réalisé, l'Italie restait cependant, au point de vue ferroviaire comme au point de vue naval, fort loin des autres grandes puissances européennes. Au point de vue naval, elle était peu à peu tombée de la 4e à la 5e place en Europe.

Tous ces divers éléments concouraient à une fortune d'ensemble qu'on estimait à au moins 100 milliards en capital, et 15 milliards de revenus, soit 2.550 lire environ par habitant. Cette fortune était au moins trois fois plus importante que celle de 1860. Mais à ce point de vue encore, l'effort italien était fort loin d'atteindre ce que les autres grandes puissances avaient réalisé. La fortune de l'Allemagne avait au moins quintuplé (450 milliards de francs) et représentait par habitant un chiffre de près de 7.000 lire. Celle de l'Angleterre, entre 1870 et 1910, était passée de 250 à 550 milliards, ce qui représentait pour chaque habitant un revenu trois fois supérieur à celui d'un italien. Celle de la France était estimée à environ 250 milliards, et la fortune moyenne à peu près égale à la fortune moyenne en Allemagne. Celle de l'Autriche-Hongrie dépassait 130 milliards (2.650 lire par

habitant). Quant à celle des Etats-Unis, elle atteignait 550 milliards.

Dans ce dernier pays, comme en Argentine (32 milliards), comme dans tous les autres pays d'Europe, même les plus petits, même les moins riches, comme l'Espagne, la fortune moyenne' dépassait la fortune italienne. La fortune moyenne italienne ne dépassait guère que celle des états balkaniques.

Malgré l'importance qu'avait prise, dans son ensemble, la production italienne, le pays demeurait pour de nombreux articles tributaire de l'étranger. L'Italie achetait au dehors beaucoup plus qu'elle ne vendait. En 1913, dernière année normale, la différence entre les importations et les exportations avait été de 1.134 millions, en 1912 de 1.305, en 1911 de 1.185, en 1910 de 1.166, en 1909 de 1.244, en 1906 de 608. Avant cette date, l'excédent des importations sur les exportations était en moyenne annuellement de 300 millions.

Ce déficit économique, qui subsistait malgré les *rimessi* des émigrants et les revenus du mouvement touristique, tenait à des causes diverses, mais notamment aux conventions commerciales signées avec l'Allemagne les 6 décembre 1891 et 3 décembre 1904, conventions qui avaient permis à l'Allemagne d'envahir à sa guise le marché italien. L'Allemagne était devenue, depuis la rupture commerciale de 1887 avec la France, le fournisseur principal de l'Italie. Sur un total d'importations de 3.600 millions de lire en 1913, les importations allemandes figuraient pour 615 millions. En 15 années (1898-1913), ces importations avaient quadruplé. Elles consistaient en matières premières, mais surtout en produits mi-ouvrés et en produits fabriqués. L'Allemagne était aussi le pays qui achetait le plus à l'Italie : 343 millions sur un total d'exportations italiennes de 2.500 millions. Mais, tandis qu'en 15 ans les importations allemandes avaient quadruplé, les exportations italiennes vers l'Allemagne n'avaient même pas double.

A la progression du commerce italo-allemand avait correspondu une diminution du commerce de l'Italie avec les autres grandes puissances. Avant la rupture commerciale de 1887, la France importait en Italie pour un peu plus de 300 millions par an. Pendant la rupture, ce chiffre diminua notablement : 164 millions en 1890, 162 en 1891. Après l'accord du 21 novembre 1898, une reprise se manifesta : en 1900, les importations françaises atteignirent 167 millions. Le mouvement s'accentua peu à peu : en 1913, ces importations se chiffraient par 283 millions. Mais, dans le même laps de temps (1900-1913), les importations allemandes avaient triplé... Les exportations italiennes vers la France suivirent un mouvement ascendant plus lent encore : de 169 millions en 1900, elles n'atteignaient que 231 millions en 1913.

Avec l'Angleterre, avec les Etats-Unis, avec la Russie, avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie faisait un commerce important : cependant, ni à l'importation, ni à l'exportation, ces puissances n'avaient pu, à aucun moment, atteindre l'Allemagne.

En 1913, la situation du commerce international de l'Italie était la suivante. A l'importation, après l'Allemagne qui occupait le premier rang (17 0/0 du total des importations), venaient l'Angleterre (16,2), puis les Etats-Unis (14,3), puis la France (7,8), enfin l'Autriche-Hongrie (7,3). A l'exportation, après l'Allemagne qui occupait encore la première place (13,7 0/0 du total des exportations italiennes), venaient les Etats-Unis (10,7), puis l'Angleterre (10), puis la Suisse (9,7), puis la France (9), enfin l'Autriche-Hongrie (8,8).

II

La guerre bouleversa profondément la situation économique de l'Italie. Elle atteignit à la fois la production et le commerce.

L'agriculture souffrit pour quatre causes principales distinctes.

Le sol ne se prêtait pas aux substitutions de culture que les événements devaient rendre bientôt nécessaires. Le sol italien n'est pas propre aux produits de consommation essentielle, comme le blé ou l'élevage du bétail ; il est propre au contraire aux productions de moindre consommation, comme les fruits ou les légumes. Avant la guerre, la moitié de la terre était ensemencée, ou plantée en bois ; un quart était planté en arbres à fruits ou formé de terrains incultes ; le dernier quart se composait de prairies et de pâturages. Or, il était difficile de substituer en pleine guerre une culture à une autre, d'ensemencer des prés ou prairies ou des terrains plantés d'arbres. Tout ce qu'on pouvait faire, et ce qu'on fit, ce fut de modifier les cultures herbacées : comme chez nous, les agriculteurs développèrent, au détriment des autres, les cultures non taxées.

D'autre part, la mobilisation retira à la terre la majeure partie de ceux qui la cultivaient. On appela sous les armes 25 classes. Les travailleurs des champs, qui représentaient le tiers de la population âgée de plus de 10 ans, formèrent plus de la moitié des armées combattantes. La population rurale mâle, âgée de 15 à 65 ans, se trouva peu à peu réduite de 4.700.000 hommes à 2 millions. Il ne resta à la terre que 40 0/0 de ses travailleurs. Dans le midi, 65 0/0 des mobilisés furent des travailleurs de la terre : ce chiffre représentait 7 0/0 de toute la population locale, et 35 0/0 de la population rurale.

Il y a plus : l'Italie importait annuellement, avant la guerre, pour la fertilisation de ses terres, 60.000 tonnes de superphosphates, 500.000 de phosphates grèges (qui produisaient 1 million de tonnes de superphosphates), 100.000 de scories Thomas. Or, cette dernière importation qui provenait d'Allemagne se trouva, du fait de la guerre, entièrement supprimée. Les importations de phosphates

furent réduites des trois cinquièmes. Les fertilisants potassiques, qui venaient également d'Allemagne, ne furent plus importés à partir de 1917. Les azotés furent importés en grandes quantités (100.000 tonnes de nitrate de soude grège au lieu de 60), mais ne servirent qu'à la fabrication des munitions. L'importation des sulfates ammoniacaux (20.000 tonnes avant la guerre) disparut, et la production nationale tomba de 15.000 tonnes à 7.000. Seule la production de calciocianamide s'accrut légèrement, passant de 15 à 20.000 tonnes.

Enfin la machine ne fit pas moins défaut que l'homme ou l'engrais. Le bœuf est, dans le sud, avec le cheval et le mulet, la machine de l'agriculture. 2 millions et demi de bœufs furent consommés par les besoins de guerre. Plus d'un demi million étaient des bœufs de labour. On réquisitionna de même 350.000 chevaux et mulets : un cinquième était occupé aux travaux agricoles. Et l'Intendance, pour l'entretien de ces bêtes, réquisitionna annuellement plus de 7 millions de quintaux de foin.

La motoculture était, avant la guerre, fort peu répandue : l'importation des machines agricoles, qui venait en grande partie d'Allemagne, représentait au maximum 200.000 quintaux, dont 70.000 constitués par des moissonneuses et des faucheuses. De 70.000 l'importation tomba à 20.000, tandis que l'importation des autres catégories de machines était presque entièrement supprimée.

Les effets de ces divers éléments furent extrêmement sensibles.

L'Italie ne put maintenir en culture la même superficie qu'en 1914. Cependant, grâce aux efforts de la population, la réduction ne dépassa pas dans son ensemble le dixième de la superficie cultivée.

La réduction fut peu importante en ce qui concerne les terres à vignes et à oliviers. Les hauts prix de vente des vins et des olives encouragèrent les agriculteurs à main-

tenir ces cultures. Au contraire, la réduction fut importante quant aux terrains ensemencés, au moins ceux ensemencés en céréales. Les cultures herbacées secondaires passèrent de 2.300.000 hectares à 3 millions. Les terres à céréales tombèrent de 7.300.000 hectares à 6.600.000. La diminution porta surtout sur les terres à blé (4.200.000 hectares au lieu de 4.700.000), à seigle (110.000 hectares au lieu de 120), à orge (190.000 au lieu de 240). Les cultures fourragères se maintinrent à peu près au niveau d'avant-guerre (2.200 000 hectares), de même que les cultures potagères (110.000), les pommes de terre (200.000), les plantes industrielles (170.000), notamment le chanvre, qui atteignit des prix élevés.

Malgré la diminution des surfaces cultivées, les récoltes de blé pendant les 5 années de guerre furent à peu près normales, grâce aux efforts déployés et, plus encore, certaines années du moins, aux conditions atmosphériques favorables. La moyenne des années 1914-18 fut de 45.700.000 quintaux : celle du quinquennat antérieur 1909-13 avait été de 49.800.000, et celle du quinquennat 1907-11 de 47.300.000. L'infériorité tint principalement à l'année 1917, où ne furent récoltés que 38 millions de quintaux par suite d'un automne exceptionnellement pluvieux.

C'est cette même année 1917 qui fit que la récolte moyenne des 5 années de guerre, pour les autres céréales principales, fut également plus basse que la même récolte du quinquennat antérieur. La récolte moyenne du maïs fut de 24 millions de quintaux au lieu de 25 et demi ; celle du seigle de 1.245.000 au lieu de 1.350.000 ; celle de l'orge de 2 millions au lieu de 2.200.000 ; celle de l'avoine de 4.740.000 au lieu de 5.360.000 ; celle des pommes de terre de 15 millions au lieu de 16 et demi. La production du riz ne fut pas sensiblement modifiée (5.200.000 quintaux).

Sauf en Angleterre et en Espagne, où la production des

céréales resta, quantitativement, à peu près la même pendant la guerre que durant les années précédentes, les autres grands pays européens eurent, comme l'Italie, des récoltes notablement moins abondantes. En France, par exemple, ou pour le blé la moyenne du quinquennat 1909-13 avait été de 86 millions et demi de quintaux, nous ne récoltâmes, entre 1914 et 1918, qu'une moyenne annuelle de 61.300.000 quintaux. De même pour notre production de seigle (8 millions et demi au lieu de 12 et demi) ; d'orge (8 au lieu de 10 et demi) ; d'avoine (36 au lieu de 51 et demi) ; de pommes de terre (65 au lieu de 130), etc.

Si la production vinicole française ne fut pas notablement atteinte par la guerre, il n'en fut pas de même de la production italienne qui diminua assez sensiblement (35 millions d'hectolitres au lieu de 46), à raison d'une part de la diminution des surfaces plantées (4.300.000 hectares au lieu de 4.440.000), de l'autre de conditions atmosphériques souvent défavorables.

Si on ajoute que le rendement à l'hectare des terres ensemencées en céréales resta pendant la guerre à peu près le même qu'auparavant, si on retient les observations présentées au cours des pages qui précèdent, d'où il résulte d'une part, que les superficies cultivées furent réduites d'un dizième, mais que la réduction fut en France d'un tiers, et que l'Espagne et l'Angleterre, malgré des conditions différentes et nettement favorables ne purent les étendre que fort peu — d'autre part, que les récoltes furent inférieures à peine à la normale, on arrive à cette conclusion que l'agriculture italienne, pour avoir été durement atteinte par la guerre, n'en est nullement sortie ruinée. Il convient d'ajouter que les prix de vente ont été exceptionnellement rémunérateurs pour les agriculteurs, dont beaucoup ont acquis peu à peu, malgré la hausse des salaires de leurs ouvriers, d'importantes fortunes.

*
* *

Un grand nombre d'industries — notamment celles travaillant pour la défense nationale — furent pendant la guerre particulièrement actives. Il en fut ainsi de la plupart des industries extractives, de la sidérurgie, de la mécanique, des industries chimiques qui, du fait même des hostilités, prirent un développement considérable. Parmi les industries textiles, celle de la laine fut de beaucoup la plus florissante ; les industries du coton, du jute, du lin, surtout celle de la soie furent au contraire entravées soit par le manque de matières premières, soit par les difficultés d'exportation. Il en fut encore ainsi de l'industrie du papier, des industries du bâtiment, de certaines industries alimentaires dont la guerre gêna fortement la marche. Par contre, certaines industries de luxe, qu'on aurait supposé presque complètement arrêtées, accusèrent au contraire de forts bénéfices ; les « nouveaux riches » firent en Italie, comme ailleurs, d'importants achats d'orfèvrerie, d'argenterie, de joaillerie.

*
* *

Une mention spéciale doit être faite de l'industrie des constructions navales.

Lors de l'entrée en guerre, l'Italie disposait d'une flotte marchande de 500 vapeurs supérieurs à 400 tonnes (1). En y ajoutant 158 vapeurs austro-allemands, également supérieurs à 400 tonnes, séquestrés dans ses ports, on parvenait à un total de 658 bâtiments, avec un tonnage brut total de 2.159.000 tonnes. Sur ces 658 bâtiments, 160 vapeurs de charge étaient supérieurs à 4.000 tonnes et 134 allaient de 1.000 à 4.000.

(1) La flotte totale se composait de 949 vapeurs et 4.773 voiliers d'un tonnage brut de 1.541.000 tonnes.

Avant la guerre, la flotte italienne servait surtout aux transports nationaux. Les transports de ou vers l'étranger était faits principalement par des flottes étrangères. Sur les 16 millions de tonnes de marchandises que l'Italie importait par mer, 12 millions étaient transportés par des navires étrangers. D'autre part, le transport des émigrants était fort loin d'être opéré en totalité par la marine nationale : malgré un pourcentage constamment plus élevé, environ 40 0/0 des émigrants utilisaient des bâtiments étrangers.

La flotte italienne ne constituait que 3 0/0 du tonnage mondial. Elle plaçait l'Italie parmi les grandes nations au 7e rang pour le tonnage brut à vapeur, au 11e rang pour ce même tonnage proportionnellement à la population, au 13e rang pour le commerce international par habitant.

Cette flotte était notoirement insuffisante pour les besoins de l'Italie en guerre.

D'autre part, les 14 chantiers de constructions qui existaient dans le royaume ne disposaient que d'une puissance fort limitée : leur production était au maximum de 50.000 tonnes par an. Aussi les 2/3 des navires battant pavillon italien étaient-ils de construction étrangère.

En 1896, on avait inauguré le système des primes à la construction. Puis, en 1901, on avait limité ces primes et, en 1910, on les avait supprimées. En 1913, elles avaient été rétablies. Les chantiers italiens se trouvaient cependant dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins nés subitement des circonstances. Aussi le gouvernement s'efforça-t-il de favoriser l'acquisition de navires étrangers.

Les décrets des 22 janvier et 12 mars 1916 accordèrent l'exemption de la réquisition pour tous les navires de charge provenant de pavillons étrangers et construits depuis moins de 25 ans. Le décret Arlotta du 10 août suivant étendit ces dispositions aux navires construits en Italie, quel que soit leur âge. D'autre part, ce même décret, en vue de favoriser l'industrie nationale, exempta

de tout impôt pendant 5 ans les bâtiments construits dans le royaume ; il accorda la franchise complète pour l'introduction de tout le matériel nécessaire à la construction, ainsi qu'une prime de 85 lire par tonne pour la coque et une autre de 15 lire par cheval-vapeur. La protection ainsi allouée atteignait d'environ 130 lire par tonne.

Mais la hausse du fret fut telle que constructeurs et armateurs italiens réalisèrent des bénéfices imprévus. Un décret Villa du 18 août 1918 modifia dans quelques-unes de ses dispositions le décret Arlotta, et favorisa le réemploi des bénéfices réalisés dans de nouvelles acquisition de navires, à défaut de quoi les impôts ordinaires devaient être perçus.

Les décrets Arlotta et Villa amenèrent la formation d'un consortium entre les principaux chantiers de construction : ceux-ci s'engagèrent à construire en un an 100.000 tonnes, sur un type unique. En même temps (1917), 9 nouveaux chantiers s'ouvrirent avec un capital de 55 millions, 2 déjà existants augmentèrent leur capital de 20 millions. D'autre part, 14 compagnies de navigation nouvelles se constituèrent avec un capital de 225 millions, et 9 augmentèrent leur capital de 265 millions. En une douzaine de mois, 566 millions furent ainsi investis dans les industries navales.



L'orientation du commerce extérieur de l'Italie fut complètement modifiée par la guerre. La caractéristique principale fut une augmentation énorme des importations — importations faites, pour la plupart, par l'Etat ou pour le compte de l'Etat. Celles-ci se chiffrèrent par près de 19 milliards en 1918, 11 en 1917, 8 en 1916, 4 en 1915, contre 2 en 1914 et 3 en 1913. Elles consistèrent principalement en produits alimentaires, en minéraux et métaux et en produits chimiques. Elles vinrent surtout des Etats-Unis, d'Angle-

terre, de la République Argentine et de France : le chiffre élevé des importations venant de France fut dû principalement au mouvement des charbons. A l'inverse, les exportations furent extrêmement réduites ; elles atteignirent à peine 4 milliards en 1918, contre 3 et demi en 1917, 3 en 1916, 2 et demi en 1915, 2 en 1914 et 2 et demi en 1913. Les diminutions portèrent surtout sur les matières et produits textiles et sur les soies. Les ventes furent dirigées principalement vers la France, l'Angleterre et la Suisse.

Annuellement la balance commerciale accusa un plus fort déficit.

En 1913, l'excédent des importations sur les exportations s'était chiffré seulement par 1.134 millions, déficit qui, comme les années précédentes, avait été en grande partie compensé par les sommes expédiées en Italie par les émigrants (*rimessi*) ou rapportées par eux, et d'autre part par le produit du mouvement touristique. Le déficit se chiffra pendant le deuxième semestre de 1914 par 112 millions ; en 1915 par 2 milliards 170 millions ; en 1916 par 5.302 ; en 1917 par 10.683 ; en 1918 par 12.694 ; au total, le déficit atteignit pour les 4 années de guerre 30.961 millions.

Le déficit de la balance commerciale ne fut, pendant la guerre, compensé ni par les produits du mouvement touristique, qui fut nul, ni par les *rimessi* des émigrants.

La guerre, en effet, tarit l'émigration, en même temps qu'elle arrêtait le mouvement ascendant de la population.

En 50 ans, la population italienne était passée de 25 millions d'individus à 38. En 1914, les naissances donnaient un coefficient de 31/1000 habitants et les morts de 18/1000. La guerre renversa exactement l'opération : en 1918, le coefficient fut de 17 pour la natalité et de 31 pour la mortalité. Avant la guerre, il naissait annuellement 1.100.000 individus, il en mourait 600.000. En 1918, les naissances tombèrent à un peu plus de 600.000 et les décès dépassèrent 1.100.000.

L'émigration, qui en 1870 se limitait à 100.000 hommes, enlevait annuellement avant la guerre à l'Italie près de 900.000 individus. De 870.000, en 1913, le chiffre de l'émigration continentale descendit à 25.000 en 1914, 79.000 en 1915, 68.000 en 1916, 28.000 en 1918. L'émigration transocéanique fut arrétée davantage encore. De 428.000 en 1913, elle tomba à 162.000 en 1914, 38.000 en 1915, et, quand les ports furent fermés, à 8.900 en 1917, à 1.900 en 1918. Les retours furent au contraire nombreux : pour un émigrant en 1917, deux rentrées ; en 1918, 5 rentrées. L'Italie retrouva ainsi à peu près l'intégralité de sa population, qui dépassa en 1918 38 millions. Au dehors, sans parler de la population des terres redimées, (2 millions d'habitants), résidaient encore environ 7 millions d'Italiens (2 millions aux Etats-Unis, 1 million et demi au Brésil, 1 million en Argentine).

Avant la guerre, l'émigration continentale se portait surtout vers l'Allemagne et l'Autriche. En août 1916, l'Italie et la France s'entendirent pour l'envoi en France d'une main-d'œuvre régulière. La convention Albert Thomas-De Michelis fixa les conditions de cette émigration et posa le principe de l'assimilation totale de l'ouvrier étranger à l'ouvrier national. Nous reçûmes ainsi pendant la guerre environ 20.000 émigrants, maçons, menuisiers, charpentiers, en sus des envois de travailleurs militaires.

Le courant créé par la convention Thomas-De Michelis fut précisé par un traité de travail signé en 1919, complétant les dispositions du traité antérieur de 1904. Par ce traité l'égalité de traitement absolue fut accordée aux ouvriers italiens pour tout ce qui concerne les garanties personnelles, le salaire, les lois sociales, les mesures d'assistance, etc.

Le resserrement pendant la guerre de l'émigration transocéanique était inévitable. De même il était naturel que les quelques milliers d'individus qui quittaient quand même le royaume continuassent de se porter surtout, comme

avant les hostilités, vers l'Amérique. Fort rares furent ceux qui se rendirent en Argentine ou au Brésil, et cela à raison de la crise économique qui y sévissait. Au contraire, l'Amérique du nord demeurait une vaste usine travaillant à force pour l'Europe en armes.

*
* *

Dans cette vue d'ensemble sur la situation économique de l'Italie pendant la guerre, une mention particulière doit être encore faite du coût de la vie. L'Italie a souffert cruellement du renchérissement des prix. C'est même elle qui, de tous les grands pays européens et extra européens, en a le plus souffert. Si on ramène à 100 les prix de gros en 1914, les statistiques permettent de constater que ces mêmes prix, après avoir suivi un mouvement constamment ascendant, atteignirent en Italie, en octobre 1918, le chiffre de 481. A la même époque en France, le chiffre le plus fort était seulement de 368, en Angleterre de 242, aux Etats-Unis de 206. Jusqu'en janvier 1915, l'augmentation en Italie avait été assez faible : 15 0/0 (115), mais en 1915, le mouvement s'accentua : 100 0/0 (200) et, par la suite, il s'amplifia encore : en janvier 1917, l'accroissement de l'indice des prix était déjà de 150 0/0 (250) ; il atteignait en janvier 1918 200 0/0 (400). La baisse ne commença — en Italie comme ailleurs — qu'après l'armistice de novembre 1918 : l'indice des prix italiens passa de 481 en octobre 1918 à 358 en janvier 1919. Cette baisse provenait surtout du groupe charbon et métaux, la fin de la guerre ayant permis la reprise de l'importation directe du charbon dans les ports italiens. Mais à partir de mars, le mouvement ascendant reprit.

Les prix de détail suivirent un mouvement analogue, au moins dans l'ensemble, à ceux des prix de gros. A Milan, par exemple, ce qui valait 100 en 1914 valait 137 en janvier 1916, 170 en janvier 1917, 248 en janvier 1918 et

399 en janvier 1919. Le mouvement de baisse commença à partir de cette époque. Dans aucun autre pays, les prix de détail n'augmentèrent autant qu'en Italie. En janvier 1919, ce qui valait 399, valait à Paris seulement 248 et en province, dans les grands centres, 278.

Les causes de cette situation furent en Italie les mêmes que dans les autres pays. M. le sénateur Maggiorino Ferraris, directeur de la *Nuova Antologia*, a consacré à la hausse des prix, entre 1914 et 1919, des études intéressantes. Le 16 juin 1919, il résumait ainsi les éléments qui, d'après lui, concouraient à produire le phénomène : d'abord un facteur économique (renchérissement des matières premières, des salaires, des transports, introduction de la loi de huit heures, etc.) ; ensuite un facteur psychologique, la guerre semblant à un nombre considérable d'individus une occasion unique d'essayer de s'enrichir rapidement ; enfin un facteur spéculatif, l'accaparement se faisant sur une très vaste échelle et presque sans répression. De ces trois facteurs, il n'était pas douteux que le dernier, la spéculation, eut agi de manière particulièrement vive et que ce fut à lui qu'ait été dû pour une grande part le renchérissement considérable qu'on constatait.

Pour lutter contre la vie chère, le gouvernement italien a pris successivement de nombreuses mesures. Ces mesures ont été très vivement attaquées, par les uns comme insuffisantes, par les autres comme excessives. M. Maggiorino Ferraris et avec lui les protectionnistes, fut parmi ceux qui réclamèrent constamment une plus grande intervention de l'Etat : dès le 16 août 1914, il demandait l'institution d'une Commission centrale des approvisionnements qui fît les achats nécessaires, fixât les prix de vente, etc... Les mesures qui furent prises, trop tardivement à son sens, ne donnèrent que de médiocres résultats parce qu'elles n'étaient pas exactement adéquates à la perturbation

qu'avait créée dans le pays d'abord le conflit mondial, ensuite l'entrée dans la guerre. M. Maggiorino Ferraris insista à maintes reprises pour une action plus décisive, un contrôle plus sévère de tous les articles de consommation, une surveillance plus stricte sur les coûts de production et les prix à l'origine. L'augmentation des salaires d'une part et des gains patronaux de l'autre agissant directement sur le coût de la vie, il demandait en même temps la réduction des bénéfices exagérés et l'établissement de salaires correspondant aussi exactement que possible aux prix. En même temps aussi. il insistait sur ce fait que le coût de la vie ne baisserait définitivement que quand la reconstruction économique du pays aurait été opérée et qu'aurait été assainie sa vie commerciale : le problème des transports maritimes, celui des transports intérieurs, celui de la circulation, les impôts et l'équilibre budgétaire, le problème du change, l'intensification de la production agraire et industrielle, la diminution raisonnée et limitée de la consommation auraient une influence directe sur les prix et contribueraient à l'élévation ou la diminution de ceux-ci.

Les mesures de réquisition et de taxation, qui furent prises par l'Etat, trouvèrent dans les *liberisti* des adversaires acharnés. Mais leurs plaintes ne furent guère entendues. En Italie comme en France, le retour à la liberté commerciale ne se fit que lentement et tardivement, et, longtemps après l'armistice, l'Etat gardait encore un véritable droit de surveillance et de contrôle sur un grand nombre de productions. En septembre 1920, la taxation fut même rétablie pour certains articles : la liberté ayant semblé permettre une surélévation considérable des prix, des commissions provinciales furent chargées de fixer pour divers produits des « prix normaux ».

III

La guerre a mis en pleine lumière l'importance de l'agriculture pour l'Italie.

Sous ce titre *Torniamo alla terra*, M. le sénateur Maggiorino Ferraris a publié dans la *Nuova Antologia* une longue suite d'études où était très justement exposé le problème agraire italien.

La superficie du royaume est d'environ 28 millions d'hectares, dont 8 sont des terrains de montagnes, des terres stériles ou incultes, des eaux, des routes. 20 millions d'hectares sont cultivables. Les uns (15 millions) sont des terrains à culture intensive ; les autres (3 millions) des terrains à culture extensive (*Agro toscano* et *romano*, Calabre, Basilicate, îles). 2 millions d'hectares restent des terrains à bonifier.

D'après M. Maggiorino Ferraris, le problème le plus urgent est celui des terrains à culture intensive. Quand ces terrains auront fourni un meilleur rendement, alors on pourra songer utilement à transformer les terrains à culture extensive et à achever l'œuvre de bonification commencée. La réalisation de ce programme demanderait plusieurs milliards, et ne pourrait sans doute se faire sans le concours financier de l'Etat. Mais le rendement actuel de la terre, qui est de 150 lire à l'hectare, pourrait être, ce programme réalisé, au moins triplé. Ainsi le rendement total de la terre italienne se trouverait notablement accru, ce qui assurerait au budget national d'importants revenus nouveaux.

Pour l'amélioration des terrains à culture intensive, deux facteurs principaux sembleraient devoir jouer en même temps. Toute reconstruction économique suppose, en effet, une organisation du crédit et une organisation agricole.

8.000 conseils agraires communaux (un par commune rurale), 69 conseils provinciaux, un conseil national siégeant

à Rome, chacun de ces conseils composés d'un nombre restreint de propriétaires et de paysans, telle est l'organisation proposée par M. Maggiorino Ferraris. Ces conseils auraient pour objet : fournir aux agriculteurs, au plus juste prix, des semences, des engrais, des matières premières de qualité garantie, du bétail, des machines, des instruments, — comme le font déjà partiellement les syndicats agricoles ; assurer le service vétérinaire, notamment la défense contre les épizooties ; encourager de toutes manières les associations mutuelles et coopératives pour la production et la vente des produits du sol ; favoriser le reboisement ; enfin aider les institutions de prévoyance et de mutualité pour les travailleurs de la terre (offices du travail, assurances contre la maladie, la vieillesse, etc.).

M. Maggiorino Ferraris a proposé, en outre, la création à Rome d'un « Institut national de crédit agraire », avec succursale dans chaque province et agence dans chaque commune ; il a insisté, d'autre part, pour que l'instruction agricole pratique, par le moyen de chaires ambulantes d'agriculture notamment, soit plus largement développée et répandue.

Avant que ce vaste programme puisse être exécuté, et pour que son exécution soit possible, il est indispensable que l'agitation qui s'est, depuis deux ans, manifestée parmi les travailleurs de la terre s'apaise. Les premiers décrets-lois qui furent pris n'améliorèrent en rien, bien au contraire, la situation ; les usurpations de terres, les violences se multiplièrent. Aussi le ministre Falcioni, en mai 1920, dût-il édicter de nouvelles dispositions légales pour défendre les droits de la propriété individuelle. Cependant l'erreur initiale a subsisté, et subsiste encore : à savoir la possibilité d'exproprier, au nom de l'intérêt public, le propriétaire de terres incultes. Or, les terres *réellement* incultes sont relativement rares : s'il y a beaucoup de terres non ensemencées, ces terres ne sont cependant pas improductives,

puisqu'elles sont utilisées le plus souvent comme pâturages ou prairies.

L'expropriation ne saurait se comprendre, elle ne saurait être légitime que quand il s'agirait de vastes étendues laissées *complètement* à l'abandon depuis de longues années. Mais les meneurs paysans ne se sont pas, depuis deux ans, embarrassés de pareils scrupules : ils ont organisé des coups de forces contre des propriétés qu'ils estimaient, à leur propre point de vue, insuffisamment cultivées. Devenus possesseurs de fait, il a été maintes fois impossible au propriétaire légitime d'obtenir des pouvoirs publics leur expulsion...

Ces violences, injustifiées, qui se sont trop souvent renouvelées, commandent, aujourd'hui, plus que jamais, au gouvernement d'aborder — et de résoudre — autrement que par des décrets-lois de circonstance, le vieux problème des *latifondi*, singulièrement compliqué par celui des « usages civiques », qui donnent aux habitants d'un grand nombre de communes des droits ou des facultés (pacage, ensemencements) exorbitants, désuets, et tout à fait contraires à un régime moderne de saine propriété. La solution du problème des *latifondi* ne pourra se trouver que dans le fermage collectif, la location a des coopératives de paysans, après expropriation régulière du propriétaire par l'Etat. Quant aux terres actuellement productives, l'amélioration de leur rendement ne se fera, semble-t-il, que par l'union et la coopération. Le programme proposé par M. Maggiorino Ferraris repose sur des principes excellents dont on ne saurait trop souhaiter la mise en pratique. Le relèvement et le développement de l'agriculture italienne dépendent en grande partie de l'organisation du crédit agraire et de la formation de grandes sociétés ayant pour objet la culture de la terre, comme tant d'autres, depuis 50 ans, ont eu pour objet des entreprises industrielles.

*
* *

L'industrie italienne était sortie de la guerre fortement consolidée. Or, actuellement, elle traverse une crise grave qui tient à trois facteurs principaux : l'agitation, la turbulence des milieux ouvriers ; le projet de loi sur le contrôle ouvrier dans les industries, qui a été présenté au Parlement au début de 1921, n'a fait qu'accroître cette agitation, en même temps que les difficultés dans lesquelles se débattaient les patrons — la réduction des heures de travail, contre laquelle, au surplus, tous les industriels indistinctement protestent — enfin l'exagération du taux des salaires. A ces causes d'ordre économique, il faut ajouter des causes d'ordre fiscal. L'Etat a grevé l'industrie de charges écrasantes. Il a confisqué la totalité des super-bénéfices de guerre. D'autre part, il a troublé profondément le marché des valeurs en rendant obligatoire la nominativité des titres. Si on ajoute que l'industrie n'a pas encore un régime douanier définitif facilitant la vente d'une production qui a été faite à un coût très élevé, lors de la période des hauts prix, et d'autre part que la consommation a sensiblement diminué, on comprend sans peine la crise qui atteint aujourd'hui la grande industrie et qui a amené de retentissantes faillites, comme celle de l'Ilva au début de 1921.

L'industrie sidérurgique continue, à présent comme par le passé, d'être violemment attaquée, sauf par les protectionnistes qui la soutiennent avec ardeur. A l'argument que l'Italie n'a pas de charbon et que par conséquent la sidérurgie y est une industrie anti-naturelle, ceux-ci répondent que la sidérurgie, comme la métallurgie ou les entreprises mécaniques, a existé de tout temps dans le pays, et cela parce que le sous-sol possède du fer. En 1884, il existait déjà 13 hauts fourneaux et la production

de fer et d'acier atteignait 150.000 tonnes. Stefano Breda avait créé les grandes acieries de Terni. Depuis, ajoute-t-on, la sidérurgie s'est puissamment développée avec la protection de l'Etat ; elle donne du travail à 500.000 ouvriers, elle représente plusieurs milliards de capital, elle est une des plus grandes forces de la vie économique du pays. La supprimer ou même l'entraver serait une faute grave. Il faut au contraire faciliter sa progression et la protéger davantage encore. Les droits de douane qui la soutiennent n'ont pas pour effet de faire hausser les prix : si la sidérurgie italienne n'existait pas, la production étrangère importée coûterait certainement plus cher qu'à présent la production italienne protégée. Les protectionnistes ajoutent que, dans l'avenir, les importations de charbons américains, anglais ou allemands qui, actuellement, coûtent si cher à l'Italie (6 millions de tonnes par an environ), pourront être notablement diminués et qu'ainsi la balance commerciale s'équilibrera plus aisément. De nombreuses industries pourront et devront, en effet, utiliser soit la houille blanche, soit la lignite qui existe en grande quantité, soit le pétrole. Car l'Italie dispose de gisements pétrolifères étendus dans les provinces de Plaisance, Caserte, Parme, Bologne, Modène, Reggio d'Emilie notamment. Actuellement la production (une dizaine de milliers de tonnes par an) est insignifiante, mais il semble qu'elle puisse être aisément et rapidement développée.

Malgré les attaques dont elle est l'objet de la part des libre échangistes et spécialement des agriculteurs méridionaux, l'industrie sidérurgique, soutenue par les plus grandes firmes bancaires, compte sans cesse de plus nombreux partisans. Elle a affirmé sa puissance notamment au cours des débats qui ont précédé le vote récent du nouveau tarif douanier.

*
* *

Le développement agricole et industriel de l'Italie est directement conditionné par les moyens de transports intérieurs et internationaux mis à la disposition des producteurs et des consommateurs.

Si les chemins de fer sont nombreux et bien outillés, leur exploitation par l'État constitue cependant une très lourde charge pour le budget public. En 1918-19, si, par des artifices de comptabilité, le déficit a apparu presque insignifiant, en fait celui-ci a dépassé 100 millions. Quant au déficit de 1919-20, il a atteint 1 milliard. Le prix du charbon, l'augmentation des dépenses de personnel n'ont pas été compensés par de suffisantes plus-values de recettes, malgré les augmentations considérables de tarifs. Ces augmentations ont eu, en effet, le résultat inverse de celui qu'on espérait. Elles n'ont pas permis, bien au contraire, de combler le déficit. Elles ont réduit le trafic. Voyageurs et marchandises ont sensiblement diminué ceux-là en nombre, celles-ci en quantité à mesure que les tarifs étaient surélevés.

*
* *

La question de la marine marchande est, à l'heure actuelle, l'une des plus importantes qui se pose pour l'Italie.

La guerre sous-marine a causé à la flotte italienne des dommages graves qui n'ont été que partiellement réparés par les attributions de navires faites en vertu des traités de paix. Au 1er janvier 1921, l'Italie ne possédait que 603 navires marchands, d'un tonnage total de 1.754.000 tonnes. Or, pour ne plus dépendre du pavillon étranger, elle aurait besoin de près de 5 millions de tonnes.

M. le sénateur Maggiorino Ferraris a mené, dans la *Nuova Antologia*, une vigoureuse campagne en faveur de

la *restaurazione marittima* par l'adoption d'un programme naval pratique. Pour doter l'Italie d'une flotte de commerce et d'une marine libre destinée aux transports lointains, M. Maggiorino Ferraris a préconisé surtout l'organisation d'un crédit naval, à forme industrielle. L'Institut de crédit maritime existant actuellement devrait être de fond en comble réorganisé; il devrait avoir son statut propre, autorisant et disciplinant l'émission d'un titre spécial garanti par l'Etat.

Mais l'institution d'un tel organisme, si utile qu'elle soit, ne serait cependant pas suffisante pour permettre à la marine italienne de prendre l'ampleur qu'elle doit avoir.

Le système des primes n'a pas toujours donné de bons résultats. Les primes sont un facteur fixe destiné à compenser des facteurs variables. Elles sont le plus souvent supérieures ou inférieures aux besoins. Elles amènent soit des excès, soit des insuffisances de constructions. L'exonération douanière pour les matériaux de construction n'est pas davantage un remède souverain, puisque les facteurs d'infériorité ne résultent pas seulement du coût des matières premières. Le prix de la main-d'œuvre, le prix du charbon, d'autres éléments encore entrent en jeu, et la construction italienne est, et sera toujours, spécialement de ces deux derniers chefs, fortement handicapée par la construction étrangère. Aussi d'autres modes de protection ont-ils été proposés.

Le premier consisterait à réserver le transport des émigrants italiens aux bâtiments nationaux ; le second, à interdire aux pavillons étrangers le cabotage et à imposer à ceux-ci des taxes différentes de celles payées par les bâtiments nationaux. Ce système est appliqué déjà par plusieurs grands pays. Si l'Italie l'adoptait, elle pourrait utilement conclure avec l'étranger des conventions de navigation avantageuses, aux termes desquelles elle renoncerait à cer-

tains avantages stipulés par sa législation interne pour en recueillir d'autres équivalents.

Enfin, le régime des ports devrait être également réorganisé en totalité. Le régime actuel des *Enti autonomi* a eu ce résultat de rendre extrêmement coûteux les mouvements que les navires doivent opérér. « La réorganisation du service des ports, a écrit justement M. Maggiorino Ferraris, est un des meilleurs moyens pour hâter la baisse des frets et augmenter la force de notre marine marchande. »

Le gouvernement s'en est tenu jusqu'ici aux remèdes classiques, plus ou moins inefficaces. Un décret De Nava du 30 mars 1919 a fondu les précédents décrets Arlotta et Villa et concédé un certain nombre d'avantages aux chantiers de construction et aux armateurs. Ce décret, qui imposait de très lourdes charges à l'Etat et que les intéressés s'accordèrent pourtant à trouver encore insuffisant, devait venir à expiration le 30 juin 1921. Les intéressés demandèrent, malgré les critiques qu'ils avaient formulées, sa prorogation jusqu'en 1925. Le gouvernement saisit alors le Parlement (février 1921) d'un projet de loi, ayant pour objet de régler en même temps les trois grands problèmes de la construction, de l'armement et des services subventionnés, charge non rémunératrice, mais que l'Etat entend maintenir à raison du prestige qu'il estime en découler. Ce projet entraînerait des dépenses considérables, 1.500 millions pour 4 ans, ainsi répartis : 470 millions pour contributions au voyage (subventions selon la quantité transportée et le nombre de milles parcourus), 135 pour primes de construction, 500 pour les lignes subventionnées et 395 pour des dépenses diverses. Les lignes subventionnées seraient exploitées par une seule société dans le capital de laquelle l'Etat participerait pour 40 0/0. Ce projet a soulevé de tous côtés un très vif mécontentement. On a fait remarquer non sans raison que, le fret étant en pleine crise, la construction navale ne s'imposait plus du tout

comme au temps de la guerre, alors que le fret était rémunérateur. A l'inverse, constructeurs et armateurs se sont plaints, d'une part que la protection prévue ne s'étendit que pour un trop court espace de temps (4 ans), de l'autre qu'elle fût rendue presque illusoire par le fait que les subventions accordées diminueraient à mesure que s'accroîtrait le nombre de milles parcourus. On a prétendu que ce système aurait pour seul résultat d'obliger les bâtiments à naviguer, mais qu'il ne les inciterait nullement à commercer. Par les premières primes encaissées, un gain important serait réalisé, et l'armateur ne se soucierait plus de faire du trafic. On a rappelé à ce propos le mot d'Adam Smith : « Je crains que les navires ne prennent la mer pour gagner des primes et non pour pêcher des poissons... » Il n'est pas douteux, en effet, que le système des primes de navigation aboutisse le plus souvent à des bienfaits illusoires et que, si on veut pratiquement protéger la marine marchande, le seul système vraiment efficace soit celui de l'aide à la construction et des primes au voyage.

*
* *

Le mouvement économique n'est pas moins intimement lié à l'action bancaire qu'à la politique navale ou ferroviaire. Les banques italiennes se divisent en 3 groupes : les banques d'émission, les banques de crédit mobilier et les banques locales. Ces dernières, qui comprenaient avant la guerre environ 175 banques ordinaires, 690 banques coopératives et 1.655 caisses rurales, aidaient utilement les petits industriels, commerçants, agriculteurs ou employés. Mais l'action des 4 grandes banques d'affaires n'avait pas été par contre à l'abri de tout reproche.

Ces 4 banques possédaient ensemble 560 millions de capital. Elles dirigeaient à proprement parler l'économie nationale, mais, composées pour partie d'éléments étrangers,

pour partie d'éléments italiens de compétence plus ou moins critiquable, elles avaient absorbé peu à peu la majeure partie de l'épargne publique (elles avaient en dépôt plus d'un milliard sur 7 et demi), et compromis celle-ci dans des opérations souvent dangereuses. La grave crise de 1907 ne fut que la conséquence de leurs fautes. Surtout, il n'existait entre elles aucun lien, ou plus exactement le sentiment patriotique leur faisait presque toujours défaut. Elles travaillaient pour elles-mêmes, chacune luttant contre l'autre, et sans aucun souci des intérêts généraux du pays.

La guerre a nationalisé les banques italiennes. L'une d'elles surtout, la *Banca Commerciale*, était aux mains de l'Allemagne, dirigée en grande partie par des Allemands et constituée par des capitaux allemands. Cette situation était, au premier chef, anti-nationale. Non pas qu'on puisse ou doive proscrire dans un pays l'emploi de capitaux étrangers. Il est fort naturel et souvent salutaire que de grandes entreprises appartiennent à des étrangers. Mais une importante banque d'affaires, qui domine la vie économique d'un état, qui a forcément une influence politique, qui peut favoriser telle directive ou contrarier telle autre, doit, de toute nécessité, être en totalité nationale.

Les Italiens l'ont compris sous la pression des événements. La *Banca Commerciale*, dégermanisée, et les 3 autres grandes banques ont fait preuve, pendant la guerre, d'un patriotisme dont elles n'avaient pas toujours, dans la paix, suffisamment témoigné. Augmentant annuellement leur capital grâce à l'accroissement des dépôts d'épargne qui leur étaient confiés, elles ont soutenu les industries de guerre, en vue de la victoire. En même temps, elles se sont prêtées en 1918 à une combinaison dont son auteur, M. Nitti, ministre du Trésor, attendait pour le pays grand profit. Le 30 juin, la *Banca Commerciale*, le *Credito italiano*, la *Banca italiana di Sconto*, le

Banco di Roma se réunirent en une sorte de cartel qui, tout en réservant à chacun sa complète indépendance d'action et de direction, avait pour but de coordonner et de discipliner les activités particulières. Les quatre banques devaient examiner ensemble les conditions pratiquées pour les principales opérations, et fixer ensemble les limites communes pour les avances, les provisions de comptes courants, etc. D'autres arrangements avaient pour objet les avances d'intérêt général à consentir à l'Etat, aux organisations publiques intéressant l'économie nationale et à certains établissements industriels.

Cet accord était inspiré d'une idée juste, mais ne tenait pas suffisamment compte d'une situation de fait qui pouvait le rendre singulièrement dangereux. Les 4 banques, en effet, entre lesquelles l'accord était conclu, étaient directement inféodées à la grande industrie. Dans chacune d'elles, les plus grands industriels s'étaient peu à peu assuré une place prépondérante. Les banques n'étaient pas, en fait, maîtresses de l'industrie, c'était la grande industrie qui avait mis la main sur elles. Il était, dans ces conditions, périlleux de laisser aux banques le soin de distribuer le crédit, car on risquait de méconnaître les intérêts de la moyenne et de la petite industrie. En Angleterre, le *Money trust*, la concentration bancaire à outrance, avait été avec raison combattu par le gouvernement, qui avait pris des mesures pour protéger l'indépendance du petit commerce et de la moyenne industrie. Le gouvernement italien pratiqua une politique contraire, qui fut par beaucoup justement critiquée. « En favorisant l'union des banques, écrivait M. de Viti de Marco, professeur de science financière à l'Université de Rome, le gouvernement italien a assuré à un petit groupe d'industriels la domination et l'exploitation de l'économie nationale toute entière ».

*
* *

Malgré la crise économique que l'Italie traverse depuis l'armistice, les chiffres de son commerce extérieur ont accusé d'importantes augmentations, notamment à l'exportation.

Du 1er janvier au 31 août 1920, les importations italiennes ont atteint 10.703 millions de lire contre 10.956 pendant la même période de 1919, et les exportations 4.943 contre 3.099.

Les importations sont venues surtout d'Argentine (4.190), des Etats-Unis (3.193), d'Angleterre (1721), de France (876), des Indes (497), d'Allemagne (426).

Les exportations ont été dirigées vers la France (767 millions), l'Angleterre (647), la Suisse (616), les Etats-Unis (443), l'Autriche (242), l'Argentine (222), l'Allemagne (167).

*
* *

La question du tarif douanier a donné lieu, pendant et après la guerre, à des études, officielles ou privées, extrêmement nombreuses. L'Italie vivait, quand la guerre a éclaté, sous le régime du tarif de 1887, qui avait soulevé de la part des agriculteurs du midi des protestations violentes et sans cesse renouvelées. Libre échangistes notoires, ils reprochaient à ce tarif unique et aux traités de commerce qui l'avaient suivi d'avoir uniquement favorisé les industries naissantes du nord. En effet, ce tarif n'avait jamais été modifié et l'Italie, dans les traités qu'en 1904-06 notamment elle avait passés, avait dû, pour obtenir la réduction des droits étrangers sur ses produits agricoles, abaisser ses propres droits en faveur des produits des nations avec lesquelles elle contractait, produits qui étaient eux-mêmes protégés dans leurs pays respectifs par des tarifs nouvellement promulgués.

Quelque favorable qu'ait été pour les industriels du nord le tarif protectionniste de 1887, il n'en avait pas moins été critiqué par un grand nombre de ces industriels, qui estimaient encore insuffisant l'appui qu'il donnait à la majorité des industries nationales.

Quatre ans avant la guerre, en février 1910, M. Luzzatti, en présence de ces réclamations contraires des milieux agricoles et industriels, avait demandé aux Chambres de Commerce et aux grandes associations de faire connaître officiellement leur sentiment sur la question du tarif douanier : convenait-il de maintenir le tarif en vigueur, ou au contraire de le modifier, et d'établir, selon le système français, un tarif double, maximum et minimum ? Des 78 chambres de commerce interrogées, 31 seulement répondirent, ainsi que 7 grands groupements. La majorité se prononça pour le maintien du tarif unique. La question fut reprise pendant la guerre, en 1915, par l'Union des Chambres de Commerce : 17 réponses parvinrent, dont 8 proposaient une union douanière avec les Alliés et un régime autonome vis-à-vis des autres états, 4 le maintien du système actuel et 5 ne se prononçaient pour aucun système précis. Une Commission royale fut alors nommée, chargée de statuer officiellement et de soumettre au Parlement des propositions précises : les traités qui liaient l'Italie aux puissances belligérantes étaient, en effet, devenus caducs, — arrivant à expiration fin 1917, ils avaient été dénoncés le 12 janvier 1917 — et le gouvernement devait réorganiser de toutes pièces le régime de ses échanges avec l'étranger. L'Association des Sociétés par actions poursuivit une enquête parallèle à celle de la Commission royale, qui prit pour base les travaux de la grande Commission constituée pour l'étude du projet de tarif de 1887, et le remarquable rapport déposé au nom de celle-ci par Vittorio Ellena. Au questionnaire qu'elle adressa elle reçut, elle aussi, peu de réponses. De ces

réponses résulta cependant, et de plus en plus aiguë, l'opposition manifeste de l'industrie du nord et de l'agriculture du sud. Déjà, en 1917 et en 1918, cette opposition s'était accusée. Les Chambres de Commerce du midi avaient tenu un congrès à Naples où elles avaient voté un ordre du jour nettement libre échangiste, demandant que le tarif douanier en vigueur, loin d'être élevé, soit abaissé « de manière à garantir à la production agricole et aux industries qui en dérivent de plus grands débouchés à l'étranger ». Quelques mois plus tard, à Rome, agriculteurs libre échangistes et industriels protectionnistes s'étaient réunis — mais sans parvenir à s'entendre. Les Chambres de Commerce du midi et de la Sardaigne avaient continué leur campagne, et un appui nouveau leur était venu de plusieurs grandes associations ouvrières, la Fédération des ouvriers métallurgistes notamment, qui avaient nettement affirmé leur hostilité contre tout renforcement du protectionnisme.

La Commission Royale présenta, au mois d'avril 1920, par la plume de M. Pantano, député, un rapport, qui constitue un document très précieux pour l'étude de la situation commerciale actuelle de l'Italie. Ce rapport concluait, surtout pour des questions d'opportunité, à l'établissement d'un tarif autonome, avec double catégorie de droits maxima et minima, des traités de commerce semblant difficiles à établir, et au contraire des accords pouvant facilement se faire sur la concession du tarif minimum à tout pays accordant lui-même à l'Italie des concessions équivalentes. Pour l'établissement de ce tarif minimum, la Commission tenait compte uniquement des possibilités de travail national établies par la guerre : elle avait recherché quelles branches semblaient susceptibles de se développer par et dans la paix, mais elle n'avait pas fait état des développements dus à la guerre et nés directement d'elle. Le tarif minimum était le seul que la Commission présentât : il constituait la limite extrême

à laquelle il semblait possible de descendre sans léser les industries nationales. La Commission laissait au gouvernement le soin d'établir lui-même le tarif maximum sous sa propre responsabilité. Dans l'intérêt des exportations agricoles, elle avait accepté et approuvé un amendement de M. Pantano, invitant le gouvernement à concilier l'application du double tarif avec les nécessités spéciales de ces exportations.

Le rapport de M. Pontano fut transmis à la Commission parlementaire chargée d'établir d'une manière définitive le texte du nouveau régime douanier à proposer aux Chambres. Ce rapport, dans son ensemble, reçut l'approbation des milieux industriels. Pour désarmer l'opposition libre-échangiste, ceux-ci firent valoir, une fois de plus, que la prospérité de l'industrie était en réalité le meilleur facteur de la prospérité agricole, et que le système des traités de commerce n'avait pas assuré à l'agriculture italienne les avantages qu'on aurait pu espérer. La réduction des droits en faveur des exportations italiennes, consentie en 1904-06, avait fait surtout le jeu des nations concurrentes de l'Italie, puisque ces nations avaient de plein droit, partout et toujours, bénéficié de la clause de la nation la plus favorisée. Dans des études fort intéressantes, publiées par la *Rivista delle Societa Commerciali* (mai et juillet 1918), M. Luigi Gaddi a montré que les exportations agricoles italiennes n'avaient, en fait, besoin que de l'égalité de traitement, sur les marchés étrangers, avec les exportations des autres puissances, et que le meilleur moyen pour atteindre ce but était l'établissement du tarif autonome, ce système permettant la concession du tarif minimum aux pays accordant aux produits italiens le traitement douanier le plus favorable, et même éventuellement des réductions sur certains des droits inscrits au tarif.

Mais les efforts des protectionnistes ne convainquirent pas leurs adversaires ; agriculteurs et industriels sont

demeurés irréconciliables et irréconciliés. Les libre-échangistes ont fait souvent remarquer que, tandis que les traités de paix avaient contraint l'Allemagne et ses alliés à établir des régimes douaniers qui ne pûssent plus être une menace pour aucune puissance, l'Italie n'avait pas le droit, pour le seul bénéfice de ses grands industriels, les perpétuels ennemis du consommateur, d'entrer dans la voie des guerres de tarifs et des représailles économiques.

Le gouvernement ne suivit pas l'avis de la Commission royale, mais n'accueillit pas non plus les revendications libre-échangistes. Le 1er juillet 1921, il promulgua par un décret, sur lequel le Parlement devait avoir ultérieurement à se prononcer, un nouveau tarif douanier, remplaçant celui de 1887 et lui ressemblant par certains côtés, tout en s'en différenciant par d'autres.

Le nouveau tarif ressemble par sa forme à celui de 1887 ; c'est un tarif général, destiné à servir de base à la conclusion de traités de commerce. Les droits stipulés ne tiennent pas compte de l'énorme progression des prix depuis la guerre. Pour remédier à cette anomalie, il a été ajouté à ces droits à l'exception de ceux sur les matières premières, des coefficients de majoration. Le tarif maximum est donc constitué en fait par les droits du tarif général augmentés des coefficients de majoration, tandis que le tarif minimum est constitué par les seuls droits du tarif général. Les coefficients de majoration, que le décret du 9 juin 1921, approuvant le nouveau tarif, a déclaré modifiables par décret royal selon les variations de la production et des échanges internationaux, n'ont pas, bien évidemment, le caractère et l'efficacité des droits maxima d'un tarif à système autonome, mais, en fait, ils permettent de corriger de quelque manière les droits de base du tarif général. L'Italie a donc, tout de même, maintenant une échelle de droits minima et une échelle de droits maxima.

Si le gouvernement a promulgué par simple décret le nouveau tarif douanier, c'est que, le 1er juillet 1921, les anciens traités de commerce avec la Roumanie, la Suisse et l'Espagne venaient à expiration, et que les marchandises italiennes devaient, à cette date, être protégées à leur entrée dans ces pays, ceux-ci ayant déjà modifié leur tarif douanier et frappant les marchandises étrangères de droits notablement plus élevés que dans le passé. L'Italie avait ainsi besoin d'une arme nouvelle, plus forte que le tarif de 1887, pour les négociations qu'elle allait entreprendre avec ces puissances en vue de la conclusion de nouvelles conventions commerciales.

Au surplus, la situation de l'Italie était la même vis-à-vis de tous les autres états ex-alliés ou neutres. Toutes ces puissances avaient, pendant ou depuis la guerre, renforcé leur protection douanière. Les traités de commerce, qui les liaient à l'Italie et aux autres alliés, avaient été dénoncés. Pour que des négociations nouvelles pussent être entreprises par l'Italie, négociations qui devaient avoir pour objet d'obtenir des atténuations de droits en faveur de ses exportations, il était nécessaire que le tarif de 1887 fût modifié et contînt des droits qui fussent en rapport avec l'énorme hausse des prix et l'augmentation de l'écart entre les prix de production italiens et étrangers.

Vis-à-vis des pays ex-ennemis et des pays nouveaux, le gouvernement de Rome avait besoin d'obtenir, par des accords commerciaux particuliers, des dérogations aux prohibitions d'importation et d'exportation édictées par ces pays. Avant même le vote du nouveau régime douanier — et ce régime importait peu, puisque le but poursuivi n'était pas de se défendre contre des majorations de droits, mais, soit d'établir un trafic nouveau, soit de reprendre un trafic ancien sur des bases nouvelles — des pourparlers furent entamés avec ces états nouveaux et ex-ennemis. Un traité avec la Tchéco-Slovaquie, signé le 23 mars 1921, établit le

traitement réciproque de la nation la plus favorisée, et une convention commerciale assura l'importation et l'exportation de différents produits selon des contingents déterminés. Avec la Yougo-Slavie, avec la Pologne des négociations semblables furent également poursuivies. Il en fut de même encore avec les états ex-ennemis, la Hongrie, l'Autriche et l'Allemagne. Avec la Hongrie, un traité de commerce fut conclu au mois de juillet 1921, assurant le traitement réciproque de la nation la plus favorisée. Avec l'Allemagne, un accord provisoire, d'une durée de 9 mois, prolongeable par tacite reconduction, fut signé le 20 août de la même année. L'Italie et l'Allemagne s'engagèrent à se délivrer réciproquement les licences d'importation et d'exportation nécessaires, sans tenir compte des dispositions contraires en vigueur. L'accord était surtout avantageux pour l'Allemagne, qui était des deux contractants le plus armé pour l'exportation et qui, en outre, avait le bénéfice du change.

Les mesures douanières prises par le gouvernement italien ont été très vivement combattues par une partie importante du pays. On a estimé, dans d'assez nombreux milieux, qu'elles étaient fort loin de sauvegarder les intérêts nationaux, en présence des mesures prises dans les autres pays. Le tarif général, a-t-on dit, étant la protection minima qu'on reconnaît nécessaire aux intérêts italiens, il semble impossible que l'Italie accorde aux puissances avec lesquelles elle traitera des réductions sur ce tarif. Elle sera ainsi amenée à appliquer à toutes indistinctement le même tarif. D'autre part, aucune réduction ne pourra être consentie sur les coefficients de majoration, puisque ceux-ci, avec raison, ont été stipulés variables et édictés précisément pour augmenter la protection quand le droit du tarif général ne suffit pas. Donc le nouveau tarif ne pourra être l'objet d'aucune négociation intéressante avec les cocontractants étrangers. Au surplus, a-t-on ajouté, il n'est pas appli-

cable à tous les pays. Le nouveau tarif n'est applicable, en ce qui concerne la France, qu'aux marchandises qui ne sont pas admises au traitement conventionnel, c'est-à-dire à celles qui ne sont pas comprises dans l'accord commercial franco-italien de 1898. Les soies et soieries, qui, en 1898, ont été exceptées du bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée, et les autres catégories également exceptées seront seules frappées par le nouveau tarif. De même, ce tarif n'est pas applicable aux marchandises comprises dans les accords commerciaux conclus par l'Italie avec le Brésil, la Grèce, le Japon et la Serbie, accords qui, comme celui avec la France, sont actuellement encore en vigueur à titre provisoire.

L'Economista d'Italia, l'une des feuilles le plus nettement anti-libre échangiste d'Italie, quelque favorable qu'elle fut aux principes protectionnistes qui avaient inspiré le nouveau régime douanier, terminait, le 10 juillet 1921, l'étude qu'elle consacrait à celui-ci par cette observation critique, fort juste : « Le nouveau régime ne résoud pas le problème capital qui se pose devant l'Italie, c'est-à-dire celui d'une organisation *durable* de ses rapports commerciaux avec l'étranger, celui de la fixation des lignes générales dans lesquelles doit à l'avenir évoluer la politique économique... » Il semble bien, en effet, que le tarif du 1er juillet dernier soit surtout un compromis, et qu'à ce titre il doive constituer un système temporaire. Mais on sait que souvent, dans la vie des peuples comme dans celle des individus, rien n'est plus définitif que le provisoire...

* * *

Le commerce de la France et de l'Italie était avant la guerre important, moins important cependant — et cela pour des causes déjà indiquées — que celui de l'Italie avec les puissances centrales.

En 1913, les importations italiennes en France s'étaient

chiffrées par 240 millions, et les exportations françaises en Italie par 306. Les plus fortes importations italiennes portaient sur les soies et bourres de soie, les peaux, les chanvres, les minerais, etc. Les plus fortes exportations françaises se composaient de soies, de laines et de produits chimiques.

Pendant la guerre, les importations italiennes atteignirent en 1914, 173 millions — en 1915, 433 — en 1916, 716 — en 1917, 815 — en 1918, 717. Les exportations françaises en Italie se chiffrèrent, ces mêmes années, par 215, 388, 782, 971 et 802 millions. Le 20 septembre 1916, un arrangement fut conclu entre les deux pays, limitant l'effet des prohibitions réciproques d'importation et d'exportation. Cet accord resta en vigueur 8 mois. Le régime français des importations étant devenu plus restrictif avec le décret du 22 mars 1917, la convention de 1916 fut modifiée à Turin le 30 mai 1917. Aux termes de l'accord de Turin, un certain nombre de marchandises furent autorisées à entrer librement dans chacun des deux pays. D'autre part, les marchandises italiennes qui n'étaient pas frappées de prohibition absolue purent être introduites en France sans autorisation, jusqu'à concurrence de contingents à déterminer. Ces contingents ne furent, en fait, jamais établis. L'accord de Turin, qui a régi les rapports commèrciaux franco-italiens durant ces cinq dernières années a été, en fait, appliqué par les deux gouvernements dans l'esprit le plus libéral.

L'accord commercial du 21 novembre 1898 avait stipulé que les deux pays se concéderaient mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée, sauf pour les soieries. Le 29 juillet 1919, une loi autorisa le gouvernement français à « négocier avec les pays étrangers, pour une durée déterminée, la concession de reductions de droits sur le tarif général, calculées en pourcentage sur l'écart existant entre le tarif de droit commun et le tarif minimum. Les réductions accordées dans ces conditions, était-il dit, pourront, en

échange d'avantages corrélatifs, être mises provisoirement en application par décrets rendus en conseil des ministres... » (1). D'autre part, le gouvernement décida de ne plus accorder la clause générale de la nation la plus favorisée sans obtenir comme contre partie des avantages équivalents.

L'accord de 1898, basé uniquement sur la clause réciproque de la nation la plus favorisée, et l'accord de 1917 ne correspondent plus, manifestement, à l'état de choses créé par la guerre. Du fait notamment de la dénonciation par l'Italie de ses traités de commerce et de la mise en vigueur par elle d'un nouveau régime douanier, ces accords doivent, de toute nécessité, faire place à des arrangements nouveaux. Ces arrangements sont d'autant plus possibles et souhaitables qu'à beaucoup de points de vue les échanges de la France et de l'Italie sont complémentaires, tout au moins en ce sens que l'Italie a besoin de certaines productions françaises comme la France a besoin de certaines productions italiennes.

La question des matières premières pouvant faire l'objet d'échanges entre la France et l'Italie a été particulièrement étudiée. L'Italie dispose de pyrites de fer indispensables à la fabrication des superphosphates et de l'acide sulfurique, c'est-à-dire à la prospérité de nos industries chimiques et de notre agriculture (2) ; elle dispose aussi de soufre, de mercure et de chanvre, tous produits dont nous manquons et que nous consommons. Par contre, elle n'a ni charbon ni

(1) Des décrets des 13 juin et 7 juillet 1919 avaient levé en France la plupart des prohibitions d'importation. Des décrets des 14 juin et 8 juillet relevèrent les droits de douane en instituant des surtaxes *ad valorem* à percevoir en sus des droits spécifiques antérieurs, surtaxes qui furent ultérieurement remplacées par des coefficients de majoration.

(2) Des accords récents ont été conclus entre la France et Italie sur les échanges de pyrites de fer et de charbon. V. *infra*.

fer. En ce qui concerne le charbon, l'Italie importait avant la guerre — on le sait déjà — environ 10 millions de tonnes par an. Pendant la guerre, elle a développé considérablement ses installations hydroélectriques et l'usage des combustibles pauvres, tels que la tourbe et la lignite ; mais comme sa métallurgie s'est développée parallèlement, les 10 millions de tonnes d'avant guerre continuent de lui être indispensables. Aussi le gouvernement a-t-il très vivement insisté, lors des négociations de paix, pour que le bassin houiller d'Héraclée, en Asie-Mineure, entre Héraclée et Synope, dont l'exploitation remonte à 1852, fut attribué à l'Italie dans le partage anatolien. Cette exploitation, qui s'étend sur une soixantaine de kilomètres de longueur et 4 de largeur, était faite, avant la guerre, en majeure partie par une société française, à forme ottomane, la Société d'Héraclée ; à côté d'elle existait une société italienne, la Société Commerciale d'Orient qui avait acquis les deux tiers des actions d'une autre société préexistante, les Charbonnages réunis de Bender Eregli, où étaient investis également des capitaux belges et allemands. L'accord de San Remo de 1920 a attribué à l'Italie, comme elle l'avait demandé, dans le partage des zones d'influence en Anatolie, l'exploitation du bassin d'Héraclée. Des pourparlers ont été par la suite engagés avec la Société française d'Héraclée pour la cession par cette société à l'Italie de tous ses droits. Si ces pourparlers aboutissent, l'Italie aura le contrôle complet du bassin houiller, les concessions futures et anciennes devant lui appartenir.

En ce qui concerne le fer, l'Italie ne dispose que de ressources insignifiantes. La France pourrait lui en fournir, soit sur ses propres réserves, soit sur son fer de Lorraine, soit sur son fer d'Algérie et de Tunisie. La production du fer africain est actuellement peu importante : à peine 1 million de tonnes en Algérie, et 500.000 en Tunisie. Mais l'extraction pourrait être sensiblement développée, non seu-

lement par l'intensification de l'exploitation dans les gisements déjà concédés, mais encore par la mise en valeur effective des importants gisements de l'Ouenza et de Bou Katra. L'Italie serait désireuse d'obtenir un droit de préférence sur les minerais de l'Ouenza, dont l'exploitation a eu de retentissants mécomptes, à charge par elle d'apporter à l'affaire une participation financière et une quantité importante de main-d'œuvre.

Grâce à ses colonies nord-africaines, la France est aussi le grand producteur et le grand marché des phosphates, dont l'Italie est, elle, consommatrice. Cette matière première pourrait être encore, pour les deux pays, une monnaie d'échange intéressante. (1)

A ces matières premières essentielles s'en ajoutent beaucoup d'autres, qui sont non moins utiles à la production ou à la consommation françaises. La France importait annuellement avant la guerre de 8 à 10 millions de quintaux de vin ; en 1919, elle en a importé plus de 7 millions. La plupart de ces vins viennent d'Espagne, grâce à l'accord commercial de mars 1918. Or l'Italie possède d'excellents vins de table (Chianti, par exemple,) de dessert (Marsala, Asti, Vermouth), et de coupage (vins des Pouilles, d'une haute

(1) Un accord a été conclu à ce sujet en novembre 1920. V. sur cet accord, ceux cités *supra* sur les charbons et les pyrites de fer et ceux cités *infra* sur les soies un intéressant article paru dans *La France et le marché italien* (janvier 1921). *Adde* dans ce même article les autres accords qui sembleraient en ce moment le plus particulièrement désirables, d'après un rapport de M. Harismendy, attaché commercial près l'Ambassade de France à Rome. Les expéditions de fruits et de primeurs par trains complets, la création d'un vin de grande consommation au moyen de coupages de provenances italiennes et françaises, l'utilisation complète des richesses naturelles respectives, une étroite collaboration dans les industries métallurgiques et textiles notamment, une entente à propos des transports maritimes et du cabotage sont parmi les matières qui, à juste titre, semblent actuellement à notre mission économique en Italie d'une importance primordiale pour les rapports des deux pays.

gradation d'alcool et riches en matière colorante), de même type que ceux recherchés par le marché français.

L'Italie dispose également d'eaux purgatives (Montecatini, Fratta), déjà connues à l'étranger, et qui pourraient remplacer les eaux hongroises dont il était fait usage en France avant la guerre, et concurrencer certaines eaux espagnoles dont l'importation tend à s'accroître.

La France importait encore d'Italie avant la guerre environ 400.000 quintaux de légumes par an (frais, secs ou conservés) et environ 2 millions de fruits de table. Ses achats dans la péninsule étaient peu importants, bien que la production horticole et fruitière de celle-ci fut, comme on sait, considérable.

Productrice d'agrumes (oranges et citrons), l'Italie dispose également d'importantes quantités d'essences de ces fruits, qui pourraient être utilement employées dans les industries françaises des médicaments composés.

La question des objets manufacturés pouvant faire l'objet d'échanges entre la France et l'Italie a été beaucoup moins étudiée que celle des matières premières. Il n'est cependant pas douteux que l'Italie puisse avantageusement fournir la France d'un certain nombre d'articles qui lui sont nécessaires. Il convient, en effet, de retenir le très grand développement pris pendant la guerre par l'industrie italienne, qui accuse à présent plus de 5.000 sociétés par actions, avec un capital de 18 milliards. L'Italie est exportatrice d'ouvrages en fonte, fer et acier (barres, lingots, profilés, tôles, tubes, etc.), de machines, de moteurs, d'ustensiles de toutes sortes en fer ; elle dispose également de filés et de tissus (lin, chanvre, coton, soie) qui pourraient avantageusement concurrencer sur le marché français les productions anglaises.

Au surplus, dès maintenant, des ententes particulières sont déjà intervenues entre un assez grand nombre de firmes françaises et italiennes. Dans l'industrie du caoutchouc la

Société Bergougnan et la Société Tedeschi ; dans l'industrie de l'optique et de la mécanique de precision, la Manufattura Isolatri Vetri d'Acqui, la Société de Saint-Gobain et les Cristalleries de Choisy-le-Roi ; dans l'industrie des produits chimiques, la Societa Casale de Rome, la Fabbricazione nazionale prodotti chimici et la Société Poulenc ; la Nitrammonia, la Société Française de la Grande Paroisse et la Société Centrale de l'air liquide et de l'azote ; dans la métallurgie, la Societa Inès Lombarda et les Acieries de Firminy ; dans le commerce des métaux précieux, la Societa Abramo Colombo et le comptoir Lyon Alemand ; dans le commerce des nouveautés, la Rinascente et les Galeries Lafayette, etc., ont des intérêts connexes, les sociétés italiennes étant en partie françaises par leurs capitaux et leurs administrateurs, ou ayant avec les sociétés françaises des accords spéciaux. On pourrait citer encore beaucoup d'autres sociétés italiennes directement liées à des intérêts français : la Societa Luigi Fontana, les Magazzini generali spechi e vetri de Rome (verreries) ; la Societa Gondrand Mangili (production de glace artificielle) ; la Tintoria Comense (teinture des soies) ; la Societa dei petroli d'Italia ; la Societa Miniere di Montecatini ; un grand nombre de sociétés ayant pour objet l'exploitation des marbres de Carrare ; la Societa Léon Beaux (fabrication des explosifs) ; les Stabilimenti Regnault et Zibel de Trieste (raffineries) etc.

Ces ententes particulières entre industries françaises et italiennes témoignent à l'évidence du caractère complémentaire d'un assez grand nombre de productions des deux pays. Au surplus divers accords spéciaux sont intervenus, non plus seulement entre individus, mais entre groupes ; métallurgistes français et italiens, représentants français et italiens des industries de la soie se sont récemment rencontrés et entendus sur une sorte de division de la production et des marchés consommateurs.

La question des soies, sur laquelle en 1898 les deux gou-

vernements n'étaient pas parvenus à s'entendre, a fait l'objet depuis la guerre de nombreux pourparlers. L'Italie est le plus grand producteur européen de soie (4 millions de kilogs sur 5). La France est, de son côté, l'un des plus grands producteurs de soieries. Le problème serait fort simple s'il ne se compliquait de ce fait que, productrice de soie, l'Italie est en même temps, comme la France, productrice de soieries. Cependant on a peu à peu compris qu'une entente pourrait aisément se faire si, d'une part, des facilités plus grandes étaient données à l'importation des soies italiennes en France, de l'autre si les manufactures italiennes consentaient à une division du travail avec les manufactures françaises et ne faisaient plus à celles-ci une concurrence sur le terrain qui leur serait réservé. Le 27 août 1920, les gouvernements de Paris et de Rome ont signé une convention sur l'importation en Italie des graines françaises de vers à soie ; d'autre part, dans l'été de 1921, des représentants des industries françaises et italiennes de la soie se sont réunis à Côme et ont ébauché un accord qu'ils ont convenu de préciser par la suite et de rendre définitif.

Ainsi des bases multiples existent dès maintenant qui permettront sans doute l'élaboration d'un nouveau traité général de commerce franco-italien, que les circonstances imposent également aux deux pays (1). Ainsi qu'il a déjà

(1) On consultera avec grand profit sur le commerce franco-italien l'intéressant *Annuaire du Commerce italo-français* publié en 1921 par la Chambre de Commerce italienne de Paris, par les soins de son distingué secrétaire général, M. Ugo Capitani.

Le 31 octobre 1921, les accords commerciaux de 1898 et de 1917 — ce dernier venant à échéance le 31 janvier 1922 et renouvelable automatiquement pour un an, à défaut de préavis donné trois mois à l'avance — ont été dénoncés par la France. La note officielle ci-après a expliqué le but qui était poursuivi : la conclusion d'un nouvel accord commercial général, correspondant exactement aux intérêts actuels des deux pays :

« Diverses majorations et modifications apportées ces deux dernières années au régime douanier italien ont rendu sans contre-

été dit, le nouveau régime douanier italien ne frappe pas *toutes* les exportations françaises. L'ancien régime conventionnel de 1898 est resté en vigueur, pour tous les produits qui en font l'objet. D'autre part, le nouveau tarif ne frappe pas plus lourdement *toutes* les marchandises auxquelles il s'applique. Il établit, en effet, des droits plus modérés pour un assez grand nombre de produits (1). Le nouveau tarif italien n'est donc pas de nature à entraver nécessairement *toutes* les exportations françaises, et il est inexact de prétendre, comme on l'a fait parfois, que, du fait de ce nouveau tarif et de la dénonciation par l'Italie

partie pour le commerce français les avantages que les accords de 1898 et de 1917 assurent au commerce italien. Dans ces conditions, le gouvernement français a envisagé la nécessité d'une revision des accords existants, et a fait connaître au gouvernement italien les modifications qu'il désirait y voir apporter pour leur maintien en vigueur au delà du 1er février prochain.

« Il ne s'agit donc pas, comme ont paru le croire certains journaux italiens, d'une dénonciation pure et simple, mais seulement d'une dénonciation conditionnelle des conventions de 1898 et de 1917. Cette dénonciation conditionnelle ne jouerait que dans l'hypothèse, tout à fait improbable, où un accord pour un régime transitoire n'arriverait pas à être conclu avant le 1er février. Ce *modus vivendi* permettrait d'ailleurs aux deux gouvernements de procéder avec toutes les précautions désirables à la négociation et à la conclusion d'un nouvel accord commercial correspondant mieux aux intérêts actuels du commerce franco-italien que les conventions déjà anciennes de 1898 et de 1917.

« Le gouvernement français est trop soucieux de maintenir entre les deux pays d'étroits rapports économiques pour avoir songé un moment à prendre à l'égard de l'Italie une initiative qui puisse en quoi que ce soit ressembler à une rupture des négociations commerciales. »

Il n'est pas douteux, en effet, que la dénonciation par l'Italie de ses traités de commerce et l'établissement d'un nouveau régime douanier n'aient eu pour effet de faire perdre à la France une partie des avantages qui résultait pour elle de la clause de la nation la plus favorisée, inscrite dans l'accord de 1898.

(1) On consultera avec profit sur le nouveau tarif douanier italien, par rapport aux exportations françaises, une étude publiée dans la *France et le marché italien,* de juillet 1920.

de ses traités de commerce, le commerce français se trouve au delà des Alpes *exactement* dans la même situation que le commerce allemand, protégé par le nouvel accord du 28 août 1921. Si le commerce français n'est pas beaucoup plus favorisé, on ne peut cependant dire qu'il soit *exactement* au même rang que celui-là. L'intéressante lettre, reproduite ci-après, adressée par M. Ugo Capitani, secrétaire général de la Chambre de Commerce italienne de Paris, à la *Journée industrielle*, et publiée par ce journal dans son numéro du 1er septembre 1921, indique avec précision la différence qui existe entre les situations respectives de la France et de l'Allemagne sur le marché italien, et les moyens qui s'offrent aux gouvernements de Paris et de Rome pour intensifier les échanges des deux pays.

Au lendemain de la dénonciation par la France des accords de 1898 et de 1917 (novembre 1921) (1), M. Capitani estimait, le tarif douanier italien n'ayant pas encore été approuvé par le Parlement, que la prorogation de mois en mois de l'accord de 1917 était pour les deux pays la solution la plus favorable. Il estimait également qu'il convenait de persévérer, avant d'en venir à l'accord général, dans la voie des accords partiels successifs, « permettant de déblayer petit à petit le terrain de toutes les questions les plus délicates et les plus épineuses, et de préparer ainsi, par degrés, non seulement l'atmosphère, mais aussi les éléments essentiels pour cet accord général... »

« Jusqu'au 30 juin dernier (1921), écrivait M. Capitani, l'Italie avait encore en vigueur son ancien tarif de 1887. Mais la nomenclature et les droits de ce tarif, établis à un moment où l'industrie italienne, dans sa plus grande partie, était encore à ses débuts, ne répondaient plus du tout, dès avant la guerre, à la situation économique nouvelle, et depuis

(1) V. *supra*, p. 148, note 1.

longtemps nos milieux industriels en réclamaient la réforme. Une Commission d'hommes compétents (industriels, agriculteurs, commerçants, techniciens, fonctionnaires) fut nommée en 1913 par le gouvernement, avec la mission d'étudier d'une façon très approfondie la situation et les besoins de toutes les branches de notre production et de formuler des propositions concrètes visant la réalisation d'une réforme douanière parfaitement étudiée dans tous ses détails. Cette Commission, dont les travaux se trouvent consacrés dans une œuvre monumentale de 30 volumes, présenta, il n'y a pas longtemps, ses conclusions tendant à l'adoption du système douanier à double tarif autonome (le système français), pour lequel elle proposait aussi la mesure des droits, tant en tarif général qu'en tarif minimum. Les droits proposés pour le tarif minimum étaient ceux considérés comme constituant la mesure la plus faible de protection compatible avec l'essor, voire même avec l'existence, de nos productions *en temps normal*, et pour évaluer les exigences de ce « temps normal » on s'était référé à l'année 1913.

« Pour des raisons multiples, et, en première ligne, pour prévenir, autant que possible, des causes de froissements trop brusques avec des pays amis et alliés, les conclusions de la Commission Royale ne furent accueillies qu'en partie par le gouvernement.

« Au lieu du double tarif autonome modifiable à tout moment par la seule volonté de l'Etat intéressé, demandé instamment par les industriels, et dont notre sœur et amie, la France, nous donnait depuis des dizaines d'années un exemple très suggestif, le Gouvernement se tint à l'ancien système d'un seul tarif général, modifiable par suite d'accords commerciaux avec les pays étrangers, et, pour ce qui concerne la mesure des droits de ce *tarif général*, il transféra dans celui-ci *les droits proposés par la Commission Royale pour le tarif minimum*. Cependant, comme

ces droits minima avaient été établis eu égard à une situation économique normale, correspondant à celle de 1913, et que, malheureusement, on est aujourd'hui dans une situation bien différente, pour plusieurs marchandises les droits ont été *temporairement* augmentés par des coefficients de majoration allant d'un minimum de 0,01 jusqu'à un maximum, *très rarement atteint*, de 2,5.

« Ce tarif, qui, malgré les critiques dont il a été l'objet, est bien plus modique, dans sa généralité, que d'autres tarifs adoptés par d'autres pays, *n'est entré en vigueur que depuis le 1er juillet dernier*, c'est-à-dire *après* que des relèvements plus ou moins notables de droits avaient été adoptés par les Etats-Unis, l'Espagne, la Suisse et même la France. L'Italie, sortie de la guerre épuisée économiquement, pouvait-elle rester seule désarmée avec son ancien instrument douanier de 1887, alors que tous les pays, même ceux dont la structure économique était de beaucoup plus forte que la sienne, s'armaient jusqu'aux dents ? Comment lui reprocher d'avoir apprêté, *la dernière*, sa défense indispensable ?

« Nos amis Français, qui, même après le 1er juillet dernier, ont continué à bénéficier des avantages de l'accord commercial de 1898, peuvent, moins que tous autres, lui adresser des reproches, car ces avantages ne sont point négligeables, ainsi que la *Journée Industrielle* paraît le supposer.

« Le maintien en vigueur de l'accord franco-italien de 1898 est, en réalité, bien plus profitable à la France qu'à l'Italie.

« Grâce au système douanier italien, l'accord de 1898 assure à la France, *encore aujourd'hui*, le bénéfice vraiment précieux des *anciens* droits conventionnels (*demeurés toujours intacts dans leur mesure originaire*) pour un nombre considérable de marchandises (plus de 150) ; dans tous les cas pour les marchandises qui intéressent plus spé-

cialement les exportations françaises en Italie, et qui, pour cela, ont été expressément prévues par l'accord de 1898.

« Pour ne citer que quelques exemples, on sait que les *vins en bouteilles*, le *cognac*, les *bonbons* et *parfumeries non alcooliques*, les *savons communs* et *parfumés*, la *lingerie pour homme*, les *corsets en lin et en coton*, la *plupart des tissus*, des *confections* et des *articles de Paris*, plusieurs *articles en peau ou cuir* et en *fourrure*, plusieurs *articles de papeterie*, les *meubles* et les *cadres en bois*, les *livres en français*, etc., de même qu'une grande quantité de *denrées agricoles* et de *produits alimentaires* bénéficient encore aujourd'hui, *dans la même mesure*, des droits réduits (*réduits, notez bien, par rapport à l'ancien tarif de* 1887), fixés dans l'accord italo-français de 1898 ou dans les autres accords restés en vigueur avec d'autres pays, et applicables aussi à la France en vertu de la clause de la nation la plus favorisée. Comment donc prétendre que le maintien de l'accord de 1898 n'est qu'un leurre pour la France ? Comment affirmer que l'Italie applique à la France le même traitement douanier qu'à l'Allemagne, alors que celle-ci doit supporter *pour tous ses produits* le nouveau tarif général italien ?

« Après ces éclaircissements, on voudra bien reconnaître que le reproche n'est pas mérité, d'autant plus que l'accord de 1898 n'a pas empêché la France de *transformer totalement* son tarif *minimum* de 1892, à l'aide de coefficients de majoration, dont la variabilité presque continuelle a constitué un véritable tourment pour le commerce depuis 1919.

« Grâce à son système douanier du double tarif autonome, la France était, et est encore, entièrement libre de modifier son tarif minimum toutes les fois que bon lui semble et dans la mesure où elle le juge nécessaire. En vertu de l'accord de 1898, nous ne pouvons invoquer que le tarif minimum français, la mesure de ce tarif étant totalement entre les mains de votre législateur.

« La *Journée Industrielle* dit que nos produits bénéficient encore du tarif minimum. Oui, mais qu'est-il devenu, ce tarif, depuis 1919 ? Qu'est il devenu, notamment, après les nouveaux coefficients portés par le décret du 29 juin dernier ? Nos vins de Marsala, muscats et vermouts ont vu monter le coefficient à 2,6, sans compter toutes les taxes et surtaxes accessoires. Nos pâtes alimentaires et notre riz ont été frappés respectivement des coefficients 2 et 3. Nos soies ouvrées ou moulinées (et vous savez l'intérêt que nous attachons à cette catégorie de marchandises) ont été, elles aussi, frappées du coefficient 2, pour ne pas parler des filés et des tissus de soie, lin, coton, laine et chanvre, pour lesquels les coefficients dépassent souvent 5, 6, 7, et atteignent même la limite extrême de 10, chiffre qui se lit aussi à côté du droit frappant certains instruments de musique, dont la fabrication constitue une de nos spécialités. Et nous pourrions multiplier ces citations ; mais elles sont déjà trop nombreuses.

« Autre chose. On entend souvent reprocher à l'Italie d'avoir imposé le paiement des droits d'entrée en lire-or. C'est aussi un point sur lequel il faut donner quelques explications.

« L'obligation de payer les droits d'entrée en or n'est pas du tout une création nouvelle. Elle existe depuis la loi de finances du 22 juillet 1894, et si les exportateurs étrangers ne s'en apercevaient pas avant la guerre, cela tient à ce que notre change, à cette époque, était au pair ou presque. Au début de la guerre, la dépréciation de notre monnaie étant encore relativement supportable, le gouvernement italien estima que l'on pouvait se montrer tolérant et permit que le paiement des droits eût lieu, comme par le passé, en billets, sans tenir compte de la différence du change. Ce n'est que plus tard, lorsque la dépréciation de notre monnaie atteignit des limites vraiment impressionnantes, qu'il fallut remettre en vigueur les anciennes dispositions. Cela,

d'ailleurs, a été fait d'une façon progressive, et presque toujours dans une mesure inférieure au taux réel de l'or.

« Le paiement des droits en lire-or ne constitue pas, en somme, une augmentation de protection douanière, mais simplement le *rétablissement d'une situation monétaire troublée.*

« Il faut d'ailleurs noter que la situation respective des changes représente pour les exportations italiennes en France une charge parfois presque aussi lourde que celle du paiement en or pour les exportations françaises en Italie.

« Supposons, en effet, un droit égal de 100 lire-or en Italie et de 100 francs en France : la situation respective serait la suivante :

a) Pour l'exportateur français : 100 lire-or correspondant, au taux actuel de 4.6, à 460 lire-papier, soit, au cours de la lire aujonrd'hui en France (54), à 248 fr. 40 ;

b) Pour l'exportateur italien : 100 francs correspoudant, au cours actuel du franc en Italie, à 185 lire 18.

« J'ai pris, pour faciliter la comparaison, un droit hypothétique que je suppose le même dans les deux tarifs, italien et français, mais la réalité est toute autre, car les *droits minima* français, dont bénéficient les produits italiens, ont été portés depuis longtemps, par le jeu des coefficients de majoration, à un niveau beaucoup plus élevé que celui des *droits conventionnels* italiens, dont les produits français continuent à jouir sans autre aggravation que celle résultant du cours de l'or.

« On peut donc être d'accord sur un point avec la *Journée Industrielle*, et c'est que la situation douanière est vraiment tout à fait anormale dans les rapports entre deux pays alliés et amis tels que l'Italie et la France. Il est, cependant, nécessaire d'ajouter que la politique douanière italienne n'en est pas seule responsable et que les dommages d'une telle situation ne sont pas plus graves pour la France que pour l'Italie. Bien au contraire!... En voulez vous une

preuve ? Prenez la dernière statistique douanière publiée avec son habituelle diligence par notre Ministère des Finances, et comparez l'allure des importations et des exportations respectives entre la France et l'Italie au cours de ces huit premiers mois de 1921 par rapport à la même période de l'année précédente. Vous verrez que les importations d'Italie en France sont descendues de près de 938 millions à 323 millions, alors que les exportations de France en Italie n'ont diminué que de 866 à 519 millions. Si l'on tient compte, d'un côté, de la diminution des valeurs adoptées par l'administration des douanes dans la compilation de la statistique pour 1921, et, de l'autre côté, des causes multiples qui ont amené, une restriction presque générale des importations et des exportations, il faut bien en conclure que le traitement douanier de l'Italie envers la France ne lui a pas été trop préjudidiciable. De toute façon, il lui a été beaucoup moins préjudiciable que le traitement inverse ne l'a été au trafic italien.

« Je m'excuse d'avoir insisté si longuement sur ce point ; mais l'argument vaut bien la peine qu'on s'explique entièrement.

« On dit en France que les bons comptes font les bons amis, et vous savez le prix que notre Chambre de Commerce attache à l'amitié de la France pour notre pays.

« Maintenant au travail pour la bonne cause. La Chambre de Commerce Italienne de Paris, qui a suivi, dès le premier moment avec la plus vive sympathie ces pourparlers officieux entre intéressés des deux pays auxquels la *Journée Industrielle* a fait allusion, est d'avis que l'on s'écarterait fort mal à propos de cet utile système de négociations et d'accords successifs sur des questions particulières, dont la France a eu l'heureuse idée de prendre l'initiative. L'expérience, que l'on en a déjà faite à Côme pour les tissus de soie et tout dernièrement à Paris pour la métallurgie, montre que le système est bon et qu'il mérite bien d'être

encouragé par les organes les plus autorisés pour l'interpréter et faire valoir la pensée et les intérêts du commerce et de l'industrie.

« La situation économique actuelle, aussi bien en Italie qu'en France, est telle qu'il paraît difficile d'arriver rapidement à un accord général, même sous la forme d'un *modus vivendi.* Vous savez, d'ailleurs, que notre nouveau tarif général, entré en vigueur le 1er juillet dernier par simple décret royal, doit être encore soumis à l'approbation du Parlement, et que l'on peut prévoir des modifications plus ou moins importantes à l'issue des débats. Il paraît, par suite, peu aisé de fonder sur ce terrain, encore si mouvant, des accords d'une portée générale. Au contraire, le système des accords partiels successifs permet de déblayer, petit à petit, le terrain de toutes les questions les plus délicates et les plus épineuses et de préparer, ainsi, par degrés, non seulement l'atmosphère, mais aussi les éléments essentiels pour un accord général moins précaire et plus solidement fondé... »

*
* *

L'effort commercial des Allemands en Italie a été, dès l'armistice, considérable. Dès janvier 1919, arrivait à Rome ce qu'on a appelé l'avant garde du germanisme : M. Passarie, de la *Vossische Zeitung,* que ses amis du *Tempo*, M. Nalda en tête, reçurent à bras ouverts ; M. Adolphe Müller, de la *Deutsche Allgemeine Zeitung,* ancien dominicain, qui avait pris femme dans la péninsule et y avait été préposé à la surveillance spéciale des partis anticléricaux ; M. Kapperberg, de la *Kolnische Volkszeitung*, devant lequel les portes de l'*Osservatore Romano* s'ouvrirent d'elles-mêmes ; enfin, M. Hans Barth, du *Berliner Tageblatt.*

Ce dernier était représentatif de l'espèce. Fixé depuis longtemps à Rome, au moment de la déclaration de guerre italienne, il avait publié dans son journal, en guise d'adieu,

un article intitulé : *Il Salasso* (la Saignée), où il disait en substance : « Les armées de notre empereur sauront châtier la trahison qui vient de s'accomplir en répandant à flot le sang italien. » Par la suite, établi à Lugano (comme la plupart de ses confrères), pour ne point perdre de vue le champ de ses exploits, il réussit à faire arrêter le capitaine Cassetta, envoyé en Suisse pour y suivre les menées allemandes. Telles furent ses intrigues que la Consulta demanda au gouvernement fédéral de l'expulser, et, sans l'entremise du puissant Erzberger, il eût certainement été rejeté au delà de la frontière. En 1919, cet ivrogne authentique revint librement à ses beuveries dans les « Osterie Romane », auxquelles il avait jadis consacré un livre.

Sous l'influence de ces agents officieux, les affaires reprirent vite entre les deux pays, en même temps que le gouvernement de Rome s'entretenait avec celui de Berlin des questions pendantes nées de la guerre, comme la liquidation des biens sequestrés. Aussitôt que les difficultés commencèrent entre l'Italie et ses alliés, la presse germanophile romaine s'empressa de menacer la France d'un rapprochement de l'Italie et de l'Allemagne.

Ce rapprochement ne s'est pas produit sur le terrain politique, comme cette presse l'eût souhaité. Le 28 août 1921, l'Allemagne et l'Italie se sont entendues seulement sur une convention commerciale, temporaire et strictement limitée.

En 1913, dernière année normale, l'Italie avait importé d'Allemagne pour 612 millions de lire, et exporté dans ce pays pour 343 millions : les exportations italiennes correspondaient à 55 0/0 du total des importations effectuées par l'Allemagne.

Du 1er janvier au 31 juillet 1920, l'Italie importa d'Allemagne pour 391 millions et exporta en Allemagne pour 135 : les exportations italiennes correspondaient à 35 0/0 du total des importations allemandes.

En 1921, un effort vigoureux fut fait par les Allemands

à la faveur des difficultés avec la France, savamment grossies par la presse et la propagande berlinoises. Les Allemands développaient ainsi un plan méthodique et précis. Reprenant la question des biens séquestrés, évalués à 1 milliard par l'Italie et pour lesquels ils n'offraient que 300 millions, ils proposèrent, pour combler la différence, de se charger de l'électrification des voies ferrées du royaume, et d'acquérir à forfait tous les stocks de guerre que l'administration des chemins de fer était chargée de vendre et qu'elle ne parvenait à écouler que difficilement. Ils demandèrent aussi d'acquérir le monopole d'exploitation de toutes les mines de lignite. En même temps des pourparlers étaient engagés par plusieurs grandes firmes allemandes avec diverses industries italiennes, Quelques-uns aboutirent. Les capitaux allemands, drainés principalement par le groupe Stinnes, se déversèrent subitement, par masses compactes, sur la péninsule. Le 21 août 1921, l'*Idea Nazionale,* comment tant cette situation, écrivait : « Il s'agit d'un plan qui tend à tuer une grande entreprise métallurgique italienne pour obliger l'Italie à exporter son minerai de fer brut ; qui arrache à l'industrie italienne une grosse entreprise minière autrichienne afin d'empêcher pour l'Italie toute expansion dans les Balkans ; qui tend à ruiner nos industries mécaniques en inondant le pays de locomotives et de machines allemandes vendues à perte ; qui s'oppose à toute sérieuse amélioration de la situation de la grande industrie italienne en combattant tout développement de nos constructions navales... »

Ce plan, dont parlait l'*Idea Nazionale* et que dénonça également dans l'*Italia* le député Chiesa, une curieuse enquête a permis de le connaître avec précision. Un rédacteur de l'Agence Stefani, M. Giordano, en relations avec M. Strohecker, attaché commercial d'Allemagne à Rome, put se procurer, et publia dans l'*Idea Nazionale* du 27 août, un rapport confidentiel de ce fonctionnaire à son gouvernement,

qui indiquait, avec force détails, le travail auquel l'Allemagne devait se livrer dans la péninsule.

« Pour que nous puissions, disait le rapport, créer une situation politique qui nous soit favorable en exploitant les mécontentements du peuple italien... envers les puissances de l'Entente..., il est nécessaire de renforcer ces mécontentements au moyen d'une action économique et de créer avec l'Italie un tel lien d'intérêt économique qu'en tout cas l'Italie soit contrainte de suivre notre politique... »

Pour atteindre ce but, M. Stroheckez demandait qu'on soumit le marché italien à un dumping gigantesque, afin de faire à l'industrie italienne « une concurrence telle qu'elle ne pourrait continuer quelque activité que ce fut ». Ainsi, il serait possible aux commerçants allemands d'être « les seuls maîtres du commerce de la péninsule », et « d'acquérir à très bas prix des industries italiennes, ce qui est la clef de la question, parce qu'ainsi nous pourrions régler le commerce entre l'Italie et les pays balkaniques, de manière à éviter que l'Italie ne puisse nous faire concurrence sur ces marchés ».

Ces déclarations de principe étaient suivies d'un plan d'opérations complet. L'industrie du caoutchouc et celle de l'automobile, « qui sont déjà en état de crise par suite des énormes stocks de marchandises allemandes envoyées en Italie », étaient jugées mûres pour l'annexion économique. Une transaction, à laquelle s'employaient MM. Cavallini et Brunicardi, (l'ancien confident de M. Caillaux) avait pour but l'absorption de la Fiat par Siemens-Schuckert et l'Alpine Montangesellschaft.

De même, M. Strohecker se préoccupait de l'annexion de l'industrie textile, de l'industrie des matières colorantes, enfin de l'industrie sidérurgique. « A ce propos, écrivait-il, je me permets de rappeler que notre participation dans les établissements de Piombino est assurée. MM. Cavallini et Brunicardi se chargent de la question des hauts

fourneaux de Porto-Ferraio pour le compte de la maison Krupp ».

Mais la question jugée la plus importante était celle du contrôle des combustibles.

« L'infiltration des produits de la A. E. G. en Italie a démoli l'industrie du matériel électrique qui sera facilement absorbée, d'autant plus que certains membres de cette industrie m'assurent qu'étant donné la crise les sociétés en question cherchent le concours des capitaux étrangers. En affermissant notre maîtrise sur le marché italien du matériel électrique, nous pourrons obtenir la fourniture de matériel électrique pour les nombreux établissements hydro-électriques en construction et pour les chemins de fer de l'Etat. Mais il est nécessaire que les sociétés allemandes comprennent l'utilité qu'il y a à ce que leurs filiales en Italie restent sous une dénomination italienne... »

Quant aux richesses italiennes en lignite, le consortium des produits chimiques de Berlin, la Deutsche Bank et la Disconto Gesellschaft devaient s'en assurer l'exploitation intégrale. Si l'entente globale ne pouvait se faire, il conviendrait d'entamer des pourparlers avec chaque propriétaire séparément.

Le rapport concluait en demandant qu'un bureau d'informations fut créé au consulat général de Milan avec pour mission principale de signaler les mouvements ouvriers naissants, le gouvernement allemand devant profiter de ceux-ci et de la crise en résultant pour pénétrer plus facilement dans les diverses entreprises à absorber.

La divulgation du rapport Strohecker souleva en Italie une vive émotion. Des polémiques violentes s'engagèrent. L'Ambassade d'Allemagne démentit, naturellement, le document. Beaucoup d'Italiens ont tenu pour exact le démenti, et estiment actuellement que le document était un faux, fabriqué de toutes pièces par M. Giordano... La lumière n'a pas encore été faite pleinement sur ce point.

Quoi qu'il en soit, ce qu'on peut de toute façon affirmer, c'est que, même si le rapport Strohecker était un faux, les idées qui y étaient exprimées étaient exactement celles qu'avait constamment défendues la diplomatie allemande en Italie, et qui avaient dominé l'activité multiforme de ses agents depuis 1918. Il est, en effet, certain que, depuis l'armistice, l'Allemagne a par tous les moyens tenté de renouveler vis-à-vis de son ancienne alliée son emprise économique d'avant-guerre. Mais les Italiens ont vu et déjoué le piège. Ils n'ont pas voulu que le pays perdît a nouveau son indépendance économique et redevînt un simple satellite évoluant dans l'orbite allemande. Ce qu'ils ont voulu seulement, c'est qu'il utilisât largement pour ses propres besoins toutes les exportations dont l'Allemagne était en mesure de disposer. « Nous devons tendre, écrivait en substance l'*Economista d'Italia*, dans un article intitulé « *Rapporti commerciali con la Germania* », à promouvoir, à sélectionner, à régulariser les importations de marchandises allemandes, et à profiter de la situation actuelle pour saturer les besoins de nos industries nationales. Notre politique commerciale doit avoir pour but l'accroissement des importations de charbon, et aussi des importations de « produits chimiques non dénommés », des couleurs dérivées du goudron, du bois, de la cellulose. Il faut faire une politique quantitative de marchandises à importer, contre la reconnaissance d'avantages adéquats, soit pour les transports, soit pour le paiement, soit pour l'entrée de nos produits en Allemagne... » Et l'article énumérait une longue liste d'importations à fournir annuellement par l'Allemagne : 90.000 tonnes de cellulose, de 150 à 250.000 tonnes de ghise de fonderie ou d'hématite, 10.000 de fer manganèse, 250.000 de débris de fer, 220.000 quintaux de sulfate ammoniaque, 200.000 tonnes de scories Thomas, 250.000 quintaux de sels potassiques, 60.000 tonnes d'huiles minérales, etc...

Ce programme est actuellement, il convient de le noter, en voie de réalisation. Les importations allemandes en Italie ont augmenté dans des proportions importantes. En 1920, ces importations se sont chiffrées par 820 millions de lire, tandis que celles de 1913 avaient atteint seulement 612 millions. Sans doute, l'augmentation a tenu beaucoup plus à l'accroissement de valeur des marchandises importées qu'à l'accroissement des quantités. Pour que les importations allemandes aient représenté exactement, en 1920, le chiffre de 1913, il aurait fallu qu'elles fussent au moins du double de ce dernier chiffre, et atteignissent au moins 1.300 millions. Cependant le mouvement ascendant de ces importations ne saurait être négligé. Il s'étend surtout aux produits travaillés. En 1920, l'Allemagne avait importé en Italie 161 millions de lire de produits chimiques. Pendant les 4 premiers mois de 1921, elle en a importé 53 millions. Les importations de fonte, fer et acier, qui avaient été de 160 millions en 1920, ont été de 90 millions pour les 4 premiers mois de 1921. De même les importations de machines et produits divers de l'industrie mécanique : 260 millions en 1920, 115 millions pendant les 4 premiers mois de l'année suivante.

L'accord commercial conclu pour neuf mois entre l'Italie et l'Allemagne, le 28 août 1921, ne fera sans doute qu'accélérer encore le mouvement.

« Le gouvernement allemand et le gouvernement italien, est-il dit dans l'article 1er de cet accord, nonobstant les dispositions contraires qui seraient actuellement en vigueur ou qui seraient édictées dans l'avenir, se faciliteront mutuellement la délivrance des licences d'importation et d'exportation pour les marchandises désignées dans les listes A, B, C et D. »

Parmi les articles allemands dont le gouvernement italien s'est engagé ainsi à faciliter l'entrée, (liste A) on ne rencontre pas seulement les matières colorantes, les produits de la distillation du charbon, les jouets, les verres d'optique et

autres spécialités allemandes, mais encore les objets de parfumerie, les plumes, les dentelles, les porcelaines fines, les chapeaux de dames, les meubles fins, les automobiles, les explosifs, les vins et spiritueux, et jusqu'à la bimbeloterie d'ivoire, de nacre ou de corail. Quant aux articles italiens dont le gouvernement allemand s'est de son côté engagé à faciliter l'entrée, (liste B) leur liste commence par le marsala, le vermout et les vins en fûts ou en wagons-citernes. On y trouve également diverses denrées alimentaires : fruits, légumes, huiles d'olive, farines et pâtes alimentaires, pommes de terre nouvelles, fromages, etc. On y trouve aussi des matières premières : soie brute, peaux brutes, etc. Enfin il y figure un assez grand nombre de produits manufacturés : automobiles et pneumatiques, instruments de musique, tulles, tissus de coton, bonneterie, rubans de soie, chapeaux de paille ou de feutre, etc...

Les deux dernières listes ne sont pas moins caractéristiques. La liste C indique les marchandises, destinées à l'Allemagne, dont on envisage le transit par le port de Trieste : ce sont des cafés, thés, tabacs, riz, cacaos, etc... Trieste pourra ainsi devenir l'entrepôt de l'Allemagne pour certains produits de l'Orient ou de l'Extrême-Orient. La liste D, elle, désigne des marchandises que l'Italie tient spécialement à recevoir, et que le gouvernement allemand promet de laisser exporter dès que la consommation intérieure du Reich sera satisfaite : ce sont les machines non usagées, les engrais artificiels et scories Thomas, les celluloses, pâtes de bois et papiers à journaux.

Les deux gouvernements se sont encore engagés à ne prendre aucune mesure qui soit contraire à la lettre ou à l'esprit de leur accord. Ils se sont promis en outre que si, pour des raisons graves, de telles mesures paraissaient nécessaires à l'une des parties contractantes, celle-ci entrerait préalablement en pourparlers avec l'autre partie, pour essayer de trouver un remède. En cas de dissentiments sur l'inter-

prétation de l'accord, les deux parties nommeraient une commission mixte, laquelle pourrait demander la désignation d'un arbitre par le président de la Confédération helvétique.

Si on ajoute que l'Italie a besoin du charbon allemand, que, d'autre part, comme l'a fait remarquer récemment la *National Zeitung* de Bâle, il n'est pas un article manufacturé que les usines allemandes ne puissent, à raison du change, vendre meilleur marché que les usines italiennes ; si on ajoute encore que, pour fournir plus facilement l'Italie, on prévoit en Allemagne le percement du Brenner — ce qui aurait en même temps pour effet de maintenir le Tyrol sous l'étroite domination germanique et d'accaparer plus aisément toutes les forces motrices hydrauliques de la Haute Italie, on aperçoit sans peine l'important réseau d'intérêts que les Allemands tissent en ce moment au-delà des Alpes, et auquel les puissances alliées doivent prêter une attention particulière.

*
* *

Avec la paix, le mouvement d'émigration a repris. En 1920, le nombre des émigrants italiens a dépassé 350.000. Si la guerre a fait perdre au royaume plus d'un demi million d'hommes en pleine force, des enfants sont devenus adultes, pendant les 5 années qu'elle a duré. D'autre part, la reprise économique intérieure ne se fait que lentement. On comprend aisément, dans ces conditions, qu'un certain nombre de travailleurs préfèrent, aujourd'hui encore, à la vie difficile sur le sol natal le gain élevé immédiat, qu'ils trouvent à l'étranger (1). Et cet exode, semble-t-il, ne saurait, bien au contraire, nuire au pays. Malgré les ruines à relever, et à cause de la cherté de la vie, il n'apparait pas qu'il y ait aujourd'hui encore dans le royaume place pour tous les

(1) V. cependant *infra* p. 216.

Italiens (1). Au moment de l'armistice, plus de 2 milliards furent votés pour de grands travaux d'intérêt public, en vue surtout de donner du travail immédiat aux démobilisés et d'éviter le chômage. La dépense a été lourde et ne saurait être annuellement renouvelée. Aussi l'émigration demeure-t-elle, sans nul doute, aujourd'hui comme hier, un bienfait pour l'Italie. Le gouvernement a seulement souci que les Italiens émigrés demeurent italiens, intimement unis à la mère patrie, qu'ils conservent leur langue et leurs coutumes. Cette préoccupation apparaît nettement dans le nouveau traité de travail signé avec la France, où a été posée la question des écoles, en même temps qu'étaient données à l'émigré toutes les garanties qu'il pouvait souhaiter quant au salaire, à l'assistance en cas de maladie, à la retraite pour la vieillesse. On souhaite également — et le sentiment italien se comprend sans peine — que l'émigration contribue sans cesse davantage à la prospérité nationale. Les 7 millions d'émigrés italiens représentent au moins, en calculant à 1.000 lire le revenu annuel de leur travail, 7 milliards. Avant la guerre, tous les ans plus d'un-demi milliard était envoyé en Italie. Cette somme pourrait être notablement augmentée si l'épargne italienne de l'étranger était soustraite aux innombrables établissements locaux, souvent malhonnêtes, qui l'accaparent. Il apparait nécessaire que les grandes banques italiennes créent au dehors des services nouveaux, où l'émigré puisse placer en toute sécurité son avoir. Enfin on insiste pour que l'émi-

(1) Il y a lieu de noter que, depuis la démobilisation, la mortalité, malgré l'état sanitaire encore troublé, malgré surtout la diffusion des maladies infectieuses comme la tuberculose et la malaria, conséquence directe de la guerre, a diminué notablement, et d'autre part qu'un mouvement ascendant apparaît dans les mariages et les naissances. D'un recensement partiel opéré en 1919 (6.000 communes) il résulte que, pour 26 millions d'habitants, le coefficient de natalité serait actuellement de 19,44 et celui de mortalité de 16,97 seulement.

gré devienne une sorte d'agent de propagande commerciale, qu'il ne se contente pas, comme il le fait encore à présent, de consommer des produits alimentaires italiens, mais que, aidé par les Chambres de commerce, il s'emploie à la diffusion de toutes les exportations de son pays et travaille à assurer les importations nécessaires à l'activité de celui-ci.

Si on ajoute que l'émigré peut être aussi une source abondante de recettes pour la marine marchande nationale le jour où son transport aura été réservé à celle-ci, on aperçoit sans peine, dans toute son étendue, le bénéfice que, moyennant une politique d'émigration intelligemment pratiquée, l'Italie peut retirer de l'exode de ses enfants. Il suffit seulement que soit restituée régulièrement à la nation une partie du rendement produit à l'étranger, pour que soit compensée la perte de force productive que représente, chaque année, le départ d'individus en pleine activité.

*
* *

Si, dans son ensemble, le coût de la vie n'a pas en Italie tendance à baisser sensiblement, du moins des améliorations partielles et isolées se sont-elles déjà produites. Le gouvernement a, en 1921, heureusement modifié la « politique du pain », et il est vraisemblable que le prix de ce produit essentiel baissera assez vite et assez notablement.

L'Italie avait dû importer, chacune de ces dernières années, plusieurs millions de quintaux de blé ; de ce chef elle dépensait annuellement 6 à 7 milliards.

En avril 1921, le gouvernement a rendu la liberté au commerce du blé ; il a rétabli le droit d'avant-guerre de 7 lire 50 au quintal sur le blé étranger, renonçé à la réquisition du blé national et laissé les agriculteurs libres d'offrir ou non leurs produits à l'Etat.

C'est en effet par la liberté seule que le prix du pain pourra

baisser. Les récoltes avaient été fort médiocres ces dernières années, et cela surtout parce que les agriculteurs avaient restreint les ensemencements. La réquisition d'une part, les hauts prix des blés étrangers de l'autre, avaient fait disparaître du marché le blé national. La liberté du commerce du blé amènera annuellement sur le marché quelque 20 millions de quintaux supplémentaires, et cet afflux nouveau aura certainement pour effet de faire baisser les prix au-dessous de ceux demandés pour les blés importés.

La protection, qui empêchera les blés nationaux d'être délaissés au profit des blés étrangers, pourrait être au surplus, si besoin était, sensiblement augmentée. On a proposé, avec raison, que le droit soit modifié selon les cours du change et du fret, et porté, en cas de besoin, jusqu'à 40 lire.

*
* *

Des divers éléments de l'activité économique considérés dans les pages qui précèdent, il apparaît que, si l'Italie continue d'être un grand réservoir de forces, ces forces ne sont pas à l'heure actuelle en plein rendement. Les conséquences commerciales et financières de la guerre se font encore lourdement sentir, et aggravent le malaise politique latent, en même temps qu'elles-mêmes sont accrues par lui. Il semble bien que l'Italie traverse en ce moment une période de stagnation, avec une tendance marquée vers la reprise. S'il n'est pas permis de parler de période d'ascension, il ne serait pas davantage exact de parler de dépression. Le moment actuel, tout de transition, est cette phase de trouble qui suit toujours les grandes destructions de richesse et les bouleversements économiques.

CHAPITRE IV

La situation financière

I. — La politique financière et la situation budgétaire. — II. Les fautes commises. L'avenir. — III. Le change.

I

Pendant une période ininterrompue de quatorze années, la situation financière de l'Italie fut particulièrement prospère. De 1897 à 1911 ses budgets se soldèrent par d'importants excédents. Le change sur Paris et sur Londres était au pair ; l'agio sur l'or avait disparu. La rente, qui en 1893 était tombée à 78 et était presque tout entière dans les portefeuilles français, fut en majeure partie rachetée, et le Gouvernement put même procéder en 1906 à une conversion qui lui permit de réaliser une économie annuelle de plus de 40 millions.

L'expédition de Tripolitaine modifia cependant cette situation. Elle entraina des dépenses considérables qui ramenèrent le déficit dans les budgets. Les bons du Trésor à quelques années d'échéance dont elle rendit l'émission nécessaire pesaient déjà lourdement sur les finances nationales quand la conflagration d'août 1914 éclata.

Malgré les impôts dont il avait été obéré, le pays néanmoins demeurait riche. Des indices nombreux l'attestaient. La fortune privée s'accroissait annuellement. On l'estimait à environ 80 ou 90 milliards. L'accroissement s'était fait graduellement. Le montant des successions était passé de

917 millions en 1902-03 à 1.017 en 1908-09, puis à 1.140, enfin à 1.240 en 1913-14. Les autres indices de richesse accusaient un mouvement identique.

La guerre imposa aux Italiens des charges nouvelles qui devinrent peu à peu plus lourdes que celles établies dans n'importe quel autre pays. A l'heure actuelle, le contribuable italien doit supporter un poids d'impôts directs et indirects notablement plus élevé que le contribuable français par exemple.

Le gouvernement prépara la mobilisation financière bien avant la déclaration de guerre à l'Autriche. Dès septembre 1914, la limite maxima de la circulation des billets d'Etat fut portée de 525 à 700 millions et, au mois de mai 1915, à un milliard. Ces billets, qui au début de l'exercice 1914-15 (1er juillet 1914) représentaient 485.800.000 lire, atteignaient au 30 juin 1915, clôture du même exercice, 754 300.000 lire. D'autre part, pendant ce même laps de temps, le Trésor se fit avancer par les trois banques d'émission (Banques d'Italie, de Naples et de Sicile) 991 millions.

Pour pourvoir aux dépenses extraordinaires, le gouvernement n'eut pas recours seulement à la circulation fiduciaire ; d'une part, il émit un premier emprunt ; de l'autre il augmenta sa dette flottante.

Le premier emprunt, remboursable à 25 ans, fut émis en janvier 1915 pour un milliard. Il donna 970 millions, le taux d'émission ayant été fixé à 97 0/0. L'intérêt fut stipulé à 4,50 0/0. 135.627 souscriptions furent reçues par le Trésor.

La limite maxima des Bons du Trésor fut portée à 450 millions. Pendant l'exercice 1914-15, ces bons n'accusèrent qu'une très légère augmentation : ils passèrent de 379.984.000 à 401.210.000 lire. Par contre le Trésor encaissa 200 millions par l'émission de bons du Trésor quinquennaux.

Les ressources financières ordinaires n'accusèrent dans

leur ensemble, durant le même exercice 1914-15, qu'une augmentation très légère. Les impôts directs donnèrent une faible plus-value sur l'exercice précédent (environ 50 millions); par contre les impôts de consommation marquèrent une baisse notable (environ 150 millions). L'exercice financier se clôtura le 30 juin 1915 par un déficit de plus de 2 milliards et demi (2.835.439.000). Contre un total de recettes effectives de 2.559.959.000 lire, les dépenses avaient atteint 5.395.397.000. Les dépenses purement militaires (armée et flotte) s'étaient chiffrées par 2.243.000 lire.

La participation de l'Italie à la guerre aggrava notablement cette situation. Du 1er juillet 1915 au 30 juin 1916, la guerre coûta à l'Italie 8.342 millions. Les dépenses totales de l'exercice furent de 10.504 millions. Pour y faire face, le gouvernement eut recours à nouveau à l'emprunt et à l'impôt.

Le 15 juin 1915, un second emprunt 4,50 0/0, amortissable en 25 ans, était autorisé à 95 lire, qui rapporta 1 milliard 71 millions. Un 3e emprunt 5 0/0 à 97,50 (autorisé par décret du 22 décembre 1915), également amortissable en 25 ans, produisit 3 milliards 964 millions. Le Trésor trouva encore 2.179 millions par l'émission de bons spéciaux placés à l'étranger, et 454 millions par l'émission de bons triennaux et quinquennaux. Mais en même temps des impôts nouveaux furent créés, ou des impôts déjà existants augmentés. Le Parlement vota l'addition d'un centime aux impôts directs et à la taxe sur les affaires (1), frappa d'un impôt proportionnel au revenu général les exemptés du service militaire, imposa les administrateurs de sociétés anonymes sur les bénéfices réalisés (jetons de

(1) La contribution d'un centime par lire (puis de 2 centimes) fut édictée pour toutes les sommes payées sur le budget de l'Etat, des communes et des provinces, et comme taxe additionnelle aux trois impôts directs sur les revenus.

présence, participations, etc.), modifia les droits sur les donations et les successions, éleva les droits de timbre, le prix des cartes à jouer, soumit au droit de quittance un certain nombre d'actes qui en étaient exempts, augmenta les taxes sur les concessions gouvernementales, les actes administratifs, les automobiles etc. Les augmentations furent, comme on voit, réparties sur un très grand nombre d'impôts, de manière à rendre moins lourde la charge de chaque contribuable. Les recettes effectives de l'exercice atteignirent 3.706.734 millions.

L'exercice suivant 1916-17 fut marqué par un déficit plus important encore que le précédent. Alors que les dépenses de l'exercice 1915-16 avaient atteint 10.504 millions, celles de l'exercice 1916-17 atteignirent 17.107.135 millions. A eux seuls les services de la guerre réclamèrent 13.356 millions. Les recettes, qui avaient été dans l'exercice précédent de 3.706 millions, s'élevèrent à 2.345. Le doublement du centime de guerre, la rectification des taxes sur les affaires et les colis postaux, la surtaxe de fabrication du sucre, des centimes additionnels aux droits sur les boissons, un impôt sur les bénéfices de guerre, un impôt sur les militaires non combattants travaillant dans les usines de guerre, le relèvement des droits sur les permis d'exportation, le monopole des allumettes (1) etc., assurèrent ces recettes nouvelles. Le déficit de 12 milliards fut comblé par l'accroissement de la circulation fiduciaire (2) (au 30 juin 1917, 3.173 millions de billets étaient en circulation contre 1.745 au 30 juin 1915, et 2.450 au 30 juin 1916), et un nouvel emprunt. Le 2 janvier 1917, un emprunt consolidé 5 0/0 était émis à 90 lire. Enfin d'importantes opérations de crédit furent effectuées à l'étranger. Du 1er janvier 1915 au 31 dé-

(1) Il n'y avait jusqu'alors que 4 monopoles (tabac, sel, lotto et quinine).

(2) Billets d'Etat, bons du Trésor, billets émis par les banques d'émission pour le compte de l'Etat, avances diverses.

cembre 1917, le gouvernement emprunta 6.678 millions de lire au gouvernement anglais, 129,5 à la banque Lea Higgins et Cie, et 2.100 au gouvernement américain.

L'exercice 1917-18 vit croître encore les dépenses et les recettes. Devant les charges sans cesse plus lourdes que la guerre occasionnait, le pays fit un nouvel effort. En 1915-16, les impôts avaient produit 25 0/0 de plus qu'en 1914-15. En 1916-17, le rendement avait été en augmentation sur ce dernier chiffre de 27 0/0. En 1917-18, la progression s'accentua encore. Les impôts produisirent 12 0/0 de plus qu'en 1914-15. Les recettes se chiffrèrent par 7.532.765 lire. Mais les dépenses augmentèrent sur l'année précédente de plus de 8 milliards et atteignirent 25.298.807.000 lire, occasionnant un déficit de plus de 17 milliards et demi. Les dépenses de guerre réclamèrent à elles seules 18 milliards. La circulation fiduciaire passa de 3.173 millions à 7.069. D'autre part un emprunt consolidé 5 0/0 à 86,50, émis le 15 janvier 1918, et d'importantes opérations aux Etats-Unis complétèrent les ressources indispensables. De janvier à octobre 1918, les Etats-Unis prêtèrent à l'Italie 3.235 millions, en même temps qu'ils se substituaient à l'Angleterre pour les prêts antérieurs consentis par elle.

Au 30 juin 1918, clôture de l'exercice 1917-18, la dette publique italienne se chiffrait en capital par 57.992 millions de lire et en rente par 2.266 millions, accusant un excédent sur les chiffres du 1er juillet 1914 (15.705 de capital et 533 millions de rente) de 42.286 millions pour le capital et 1.732 millions pour la rente.

A l'armistice (novembre 1918), la dette publique atteignait en capital 62.957 millions. La guerre avait coûté à l'Italie, en tenant compte de la préparation poursuivie pendant la période de neutralité, 48 milliards et demi (1). Le

(1) A la même époque, les dépenses de la France atteignaient 130 milliards.

contribuable avait fourni le maximum possible de ressources. Les impôts anciens, surtout les impôts indirects, avaient donné un rendement constamment plus élevé. D'autre part, les impôts nouveaux, et notamment l'impôt sur les bénéfices de guerre, la contribution du centime de guerre, l'impôt sur les bénéfices des administrateurs de sociétés anonymes, l'impôt sur les exemptions du service militaire, l'impôt personnel pour les militaires non combattants, avaient, eux aussi, pesé sans cesse plus lourdement sur le pays. En 1917-18, ces impôts nouveaux avaient fourni au Trésor 754.781.000 lire contre 355.231.000 en 1916-17.

L'exercice 1918-19 fut un exercice de transition entre les budgets de guerre et les mesures nouvelles que le retour à l'état de paix imposait. Ces mesures furent prises dans l'exercice suivant et, à beaucoup de points de vue, aggravèrent encore sensiblement la situation du contribuable.

Les 30 juin et 31 juillet 1919, les crédits accordés à l'Italie pendant la durée de la guerre et les premiers mois de l'armistice par l'Angleterre d'abord, les Etats-Unis ensuite, crédits qui se montaient à un total de 12.138 millions (1), furent supprimés. Tout ce que put obtenir le ministre du Trésor, qui se rendit en mission spéciale à Londres, fut une prorogation *sine die* du paiement en espèces des intérêts de la dette. D'autre part, le Président Wilson interdit formellement toute nouvelle ouverture de crédits en Amérique. Le pays se trouva ainsi dans l'obligation de s'assurer par lui-même des recettes nouvelles pour équilibrer son budget.

Dès mars 1919, le ministre des Finances M. Meda (ministère Orlando) prépara un projet d'impôt sur le capital, échelonné sur un nombre indéterminé d'annuités, et comportant des versements annuels assez faibles (1.000 lire

(1) Auxquels il fallait ajouter environ 8 milliards de bons du Trésor italien placés à l'étranger.

environ pour 100.000). Mais, en juillet de la même année, la Commission présidée par le nouveau ministre des Finances, M. Tedesco, successeur de M. Meda, abandonna l'idée pour s'arrêter à celle d'un emprunt forcé à prélever sur toutes les fortunes supérieures à 20.000 lire.

Le prélèvement de 5 0/0 sur les fortunes de 20.000 lire devait s'élever progressivement à 40 0/0 sur les fortunes de 100 millions ou plus. Le titre de l'emprunt rapporterait 1 ou 2 0/0 d'intérêt ; il serait remboursable en 70 ans à partir du 1er janvier 1931.

A côté de cet emprunt forcé, M. Tedesco prévoyait un impôt extraordinaire sur les augmentations de fortune résultant du fait de la guerre, du 1er août 1914 au 31 décembre 1919. Le taux de ce second impôt était le même que celui de l'emprunt forcé. De sorte qu'un nouveau riche, possédant 100 millions, devrait payer 40 0/0 d'emprunt forcé, plus 40 0/0 d'impôt sur les bénéfices de guerre, soit un total de 80 millions.

Les protestations contre ce projet d'emprunt forcé furent innombrables. Il provoqua même une véritable panique dans les Bourses de la péninsule. M. Schanzer, ministre du Trésor, n'en étant pas partisan, on en revint au projet Méda d'impôt sur le capital, et à celui d'un emprunt libre.

Le 24 novembre 1919, un décret-loi, connu sous le nom d'*omnibus* financier, énuméra les impôts extraordinaires et ordinaires auxquels s'était arrêté le gouvernement.

Les impôts ordinaires comportaient : un impôt normal sur le revenu remplaçant tous les anciens impôts directs (18 0/0 pour les revenus du capital, 15 0/0 pour les revenus mixtes du capital et du travail, de 9 à 12 0/0 pour les revenus du seul travail) et s'appliquant à tous les revenus au-dessus de 1.200 lire ; un impôt complémentaire normal et progressif sur le revenu global, s'ajoutant au précédent quand l'ensemble des revenus dépasserait 3 000 lire ; l'élévation de l'impôt normal sur les titres au porteur

de 2 à 5 0/0 ; l'élévation du taux des droits d'enregistrement et de succession ; la création d'un impôt sur le vin ; la création d'une taxe de luxe ; le renforcement des impôts indirects ; un surimpôt sur les bénéfices de guerre.

Les mesures fiscales extraordinaires comprenaient : un emprunt libre 5 0/0 consolidé, émis au prix de 87 lire 50 (cet emprunt, émis en janvier 1920, rapporta 20 milliards, dont 7 d'argent frais) ; un impôt progressif sur les accroissements de fortune résultant de la guerre, échelonné de 10 à 60 0/0 ; un impôt progressif sur le capital, payable en trente ans, avec révision de l'avoir tous les huit ans, échelonné d'un minimum de 5 0/0 pour les fortunes de 20.000 lire à 25 0/0 pour celles de 100 millions et au-dessus.

Le 16 avril 1920, ces mesures furent modifiées en vue de dégrever les petites fortunes et de frapper au contraire plus fortement les grandes. Les taux prévus pour les augmentations de fortune du fait de la guerre, au lieu de s'arrêter à un maximum de 60 0/0, furent élevés jusqu'à 80 0/0. Un contribuable possédant avant la guerre 100.000 lire, qu'il aurait transformés pendant les hostilités en un capital de 2 millions, devrait payer, à titre d'impôts ordinaires, surimpôt sur les bénéfices de guerre et impôt extraordinaire sur les fortunes de guerre, plus d'un million 700.000 lire, soit 91 0/0 environ de son gain.

L'impôt sur le capital fut également transformé comme suit : paiement à partir de 50.000 lire seulement, au lieu de 20.000 ; réduction de la durée du paiement de 30 à 20 annuités ; relèvement du taux maximum frappant les fortunes de plus de 100 millions de 25 à 50 0/0.

Les impôts indirects furent, eux aussi, remaniés en plusieurs points. Les taxes sur les affaires notamment furent renforcées, spécialement les taxes d'enregistrement, les taxes hypothécaires et les taxes sur les concessions gou-

vernementales. La plupart des droits de succession subirent des aggravations. Une taxe sur la vente des objets de luxe et de divers objets d'usage courant non encore frappés fut établie.

Malgré l'énergie dont faisait ainsi preuve le gouvernement pour rétablir l'équilibre dans le budget, malgré aussi le courage fiscal du pays, l'exercice 1919-20 se clôtura le 30 juin 1920 par un déficit de 8.333 millions. Les dépenses extrêmement lourdes se chiffrèrent en effet par 11 milliards pour les dépenses ordinaires, et plus de 12 pour les dépenses extraordinaires.

L'exercice suivant (1er juillet 1920, 30 juin 1921) fut un peu moins défavorable, et cela à raison de la nouvelle aggravation de certains impôts, notamment la taxe sur les bénéfices, les droits de succession, les objets de luxe ou de consommation ordinaire. Le déficit prévu devait dépasser 10 milliards, dû principalement aux diverses mesures prises en faveur du personnel administratif (indemnité de vie chère entre autres) et aux dépenses nécessitées par la mise en état des régions libérées.

Cependant ce déficit ne fut pas aussi important qu'on l'avait redouté. Il put être réduit à 4 milliards et demi, d'une part par suite du changement intervenu dans la « politique du pain » par la loi du 27 février 1921, qui fit économiser au Trésor près de 5 milliards et demi, et de la réduction d'un certain nombre de dépenses, de l'autre, par suite de la nouvelle augmentation, en cours d'exercice, de quelques recettes (impôts directs et taxes sur les affaires notamment).

Le 19 décembre 1920, M. Meda, ministre du Trésor, indiquait à la Chambre que, pour l'exercice 1921-22, il fallait encore prévoir un nouveau déficit de 11 milliards. Dans son exposé du 26 juillet 1921, son successeur M. de Nava s'est montré moins pessimiste et a établi que le déficit ne devrait pas dépasser 5 milliards.

La dette publique italienne, durant les trois premiers exercices de paix, n'a pas cessé de s'accroître. Du 31 octobre 1919 au 31 octobre 1920, elle augmenta de 14 milliards 719 millions (circulation comprise), passant de 73.719 à 98.072 millions. Le 30 juin 1921, elle était de 106 milliards 721 millions.

La circulation pour le compte de l'Etat a grossi de 276 millions. Elle atteignait 10 milliards 700 millions le 31 décembre 1920. L'une des causes de cette forte augmentation fut l'obligation où le gouvernement se trouva de se procurer des devises étrangères. Il en acheta en effet pour 2.130 millions, dont 1852 pour payer ses approvisionnements en blés. Cependant, une amélioration s'est peu à peu produite : le 20 juin 1921, la circulation pour le compte de l'Etat n'atteignait plus que 8 milliards 982 millions.

D'autre part, la circulation pour le compte du commerce s'est elle aussi amplifiée notablement. En décembre 1920, elle dépassait 9 milliards. Le 20 juin 1920, elle était encore de 8 milliards 875 millions. Près de 23 milliards de billets (13 milliards de billets d'Etat et 9 de billets pour le compte du commerce) (1), étaient en circulation.

(1) Les résultats de l'exercice 1919-20 témoignent d'une augmentation de recettes de 1.854 millions sur l'exercice précédent. Les recettes totales ont atteint 7·217 millions au lieu de 5.363. Mais il convient de remarquer d'abord que le produit des monopoles commerciaux, taxe nouvelle établie en octobre 1919, a été de 390 millions ; d'autre part que les 3 impôts directs normaux ont produit seulement 200 millions de plus que l'année précédente, le revenu supplémentaire de ces impôts étant dû à l'augmentation de l'impôt sur les bénéfices de guerre, qui est un impôt exceptionnel ; enfin que l'augmentation du produit des impôts de fabrication et des monopoles industriels est due pour ceux-là totalement et pour ceux-ci presque totalement à l'augmentation du taux de l'impôt. Si on ajoute qu'entre 1918-19 et 1919-20 la monnaie italienne s'est dépréciée de plus de 20 0/0 et que les prix ont haussé d'autant, les 456 millions nouveaux produits par les taxes sur les affaires n'ont, en fait, qu'une valeur purement nominale.

II

Les reproches n'ont pas été ménagés au gouvernement italien pour sa politique financière. M. Attilio Cabiati écrivait dans le *Secolo* du 8 août 1920 : « Avec des finances comme les nôtres, on marche droit à l'abîme. » Et il ajoutait que le seul moyen de salut pour l'Italie était « de tailler dans le vif des dépenses bureaucratiques, de porter le prix du pain à son prix de revient, d'en finir avec la finance démagogique pour s'en tenir à la finance qui rend. Voilà, concluait M. Cabiati, la seule voie qui s'ouvre à l'Italie. Comment l'Italie oublicrait-elle que, depuis Rome jusqu'à 1789, toutes les grandes révolutions ont été précédées par des crises économiques, aggravées par des crises financières ? Dans l'antiquité, la dictature impériale est née des désordres de l'époque de Sylla. L'émission de papier monnaie et les désordres qu'elle entraîne pourraient bien être l'avant coureur d'une autre dictature... »

De fait il convient de reconnaître que la situation financière de l'Italie reste à l'heure actuelle très précaire. Il semble bien que les méthodes suivies n'aient pas toujours donné les résultats qu'on espérait.

On a surchargé d'impôts le contribuable pour combler les déficits budgétaires. Mais il n'apparaît pas que les différents ministres des Finances qui se sont succédé se soient sérieusement préoccupés de comprimer les dépenses. Le pain, par exemple, a coûté à l'Etat jusqu'en 1921 plusieurs milliards par an : on a estimé à environ 12 milliards la perte que l'Etat a subi du fait du prix du pain depuis 1914. A une époque où les salaires étaient extrêmement élevés, où la masse de monnaie circulante était considérable, où l'argent se gagnait avec une facilité et une rapidité inconnues jusqu'alors, quand la viande se vendait en moyenne plus de 9 lire le kilog, le vin 4 lire le litre, l'huile 15 lire, l'Etat eut le grave

tort de laisser le pain à un prix de beaucoup inférieur à son coût de revient. La crainte de mouvements populaires pendant la guerre et celle du bolchevisme depuis l'armistice le poussèrent à céder à la pression socialiste : une pareille politique fut désastreuse. D'autre part, une revision sévère de toutes les sources de dépenses créées par les décrets lois de mai 1915 eut dû être opérée. A cette époque, le rôle de l'Etat fut étendu outre mesure ; l'Administration prit une importance démesurée ; le nombre des employés, hommes et femmes, grossit dans des proportions exorbitantes. Des économies eussent pu, peu à peu, être réalisées dans de nombreux services. Malheureusement, on ne se soucia point de celles-ci, bien au contraire : à la veille de sa chute, et alors qu'une légère baisse des prix commençait d'apparaître, M. Nitti, ministre des finances, greva le budget d'une somme supplémentaire de 650 millions par an, en accordant une nouvelle indemnité de cherté de vie de 100 lire par mois à tout fonctionnaire de l'Etat...

D'autre part, on taxa à outrance tous les bénéfices. Ce faisant, on supposait atteindre les profiteurs, mais en réalité on atteignit le commerce lui-même. On l'empêcha de se relever, ou au moins on entrava et retarda son relèvement. Et puis, on s'imagina à tort que la taxation des bénéfices serait une source inépuisable de recettes. Or les super-bénéfices ne sont pas constitués par des piles de billets de banque dont l'Etat puisse s'emparer. Pour la plus grande part, ils sont convertis, dès qu'ils sont produits, en immeubles, en machines, en instruments de travail de toutes sortes, et il faut que l'Etat attende que ces nouveaux moyens de production aient à leur tour produit pour pouvoir faire main basse sur leurs revenus.

Fasciné par la taxation des bénéfices, le gouvernement a trop souvent perdu de vue les sources normales et régulières de recettes. Ainsi l'impôt sur la richesse mobilière n'a donné en 6 années, de 1913-14 à 1918-19, que 218 mil-

lions supplémentaires (564 au lieu de 316), dont 79 par l'effet de mesures de guerre. Or, si on estime les augmentations des revenus de la richesse mobilière en proportion seulement de la dépréciation de l'argent, le produit de l'impôt eut dù être, en 1918-19, d'au moins 900 millions. Il n'est pas exagéré d'estimer à 2 milliards la perte subie par le Trésor, pendant les 5 années de guerre, par suite de son insuffisante surveillance sur cette source de revenu. De même, si l'impôt foncier n'avait pas été surélevé durant les années de guerre, il aurait produit, en 1918-19, moins qu'en 1913-14. De ce côté encore, on peut évaluer à au moins 1 milliard la perte subie par le Trésor de son propre fait. On arrive ainsi cette conclusion que la législation extraordinaire de guerre, si elle a rapporté à l'Etat quelques milliards, lui en a fait perdre bien davantage, par l'effet des innombrables dommages indirects que l'industrie et le commerce ont subis du fait même de cette législation.

D'autre part, tandis que les impôts directs normaux n'augmentaient que dans des proportions relativement peu élevées, les impôts indirects, eux, progressaient sensiblement ; mais, à ce point de vue encore, il semble bien qu'on se soit souvent bercé d'illusions.

L'élévation des droits de succession n'aura guère que cet effet de faire disparaître peu à peu la matière imposable. Au lieu d'épargner, on dépensera, et on devine sans peine quelle sera la conséquence de ces dépenses exagérées sur le prix de la vie. Loin de baisser, celui-ci ne fera qu'augmenter.

Les droits sur les articles de luxe ou d'usage courant n'aboutiront sans doute pas à de meilleurs résultats : de pareils impôts ne sont, en effet, vraiment productifs que quand leur taux est bas. Plus le taux est haut, moins l'impôt rend.

Aussi les augmentations constatées dans le rendement des impôts indirects ne permettent-elles guère d'envisager

l'avenir avec une pleine confiance. Le seul moyen véritable pour rendre au budget italien son équilibre serait, semble-t-il, d'une part de réaliser d'importantes économies, de l'autre de s'attaquer non pas à des impôts aléatoires, mais aux impôts normaux, aux impôts « qui rendent. »

Ce qui importe aussi, ce qui importe plus encore, c'est d'arrêter le développement de l'inflation fiduciaire. La circulation du papier a été constamment en augmentant. Cette augmentation a eu des effets désastreux. Elle a été la cause la plus directe, beaucoup que la spéculation ou l'élévation des prix intérieurs, de l'aggravation constante des changes. Et tous les moyens, l'élévation du taux de l'escompte comme les autres, qui ont été employés pour agir sur le change, ont été et ne pouvaient être qu'inopérants, puisque, en même temps qu'on en faisait usage, on jetait imprudemment sur le marché des billets nouveaux.

Ce n'est pas tout encore. Les emprunts sont faits, normalement, pour diminuer la dette flottante et arrêter l'émission de nouveau papier. Mais, en fait, il n'en est presque jamais ainsi. C'est aux emprunts qu'a été due en grande partie, en Italie comme ailleurs, l'inflation fiduciaire. On a pu le constater dans la péninsule, notamment lors du 6e emprunt national de janvier 1920.

Et la raison en est fort simple. Quand l'Etat émet un emprunt, il ne peut de toute évidence obtenir en argent véritable plus que le montant de l'épargne. Tout le reste est opération de crédit : les banques avancent de l'argent aux souscripteurs et immobilisent ainsi leurs propres disponibilités jusqu'à ce que leurs emprunteurs les aient remboursées. Or, par tout un système de pression morale, les grandes sociétés industrielles sont... invitées à souscrire largement aux emprunts. Elles souscrivent, mais leurs souscriptions aboutissent à ce résultat que les banques, qui sont leurs créditrices, n'ont pas d'autre moyen, pour remplacer leurs disponibilités englouties dans l'emprunt

par l'intermédiaire des grandes sociétés, que d'émettre du papier. Le résultat véritable d'un emprunt n'est pas de diminuer l'émission du papier, mais bien au contraire de l'augmenter. L'Italie n'a pas échappé à cette conséquence désastreuse.

Ce n'est donc pas par le moyen des emprunts que la circulation fiduciaire, en Italie ou ailleurs, pourra diminuer. Cette circulation ne diminuera que quand disparaîtront les causes mêmes qui l'ont fait naître. Le commerce, l'industrie ont besoin de moyens circulants. Ces moyens ont été réduits par les emprunts successivement émis : d'où la nécessité où on s'est trouvé d'émettre constamment du papier nouveau. Quand ces emprunts auront trouvé leur place définitive dans l'épargne italienne, le besoin de papier diminuera, et la circulation tendra vers la normale. D'autre part, une plus grande diffusion des chèques bancaires et postaux pourrait influer notablement sur la quantité de papier circulant et en faciliter la diminution. En ce qui concerne les billets d'Etat, la diminution viendra au fur et à mesure que rentreront dans les caisses les fonds en représentation desquels ces billets ont été émis. On peut estimer à près de 3 milliards les fonds ainsi remboursables. Il convient de noter cependant que 800 millions de billets représentent les couronnes autrichiennes qui circulaient dans les provinces rédimées.

La circulation fiduciaire italienne peut donc avec le temps s'améliorer, mais l'amélioration ne se fera qu'au fur et à mesure de l'assainissement de la situation économique elle-même, et non par le moyen d'emprunts dont l'effet modérateur n'est que tout à fait illusoire.

III

Le problème du change est l'un des plus délicats qui se soit posé et se pose encore devant l'Italie. La cause primor-

diale de l'élévation du change est surtout, comme il vient d'être dit, l'excès de la circulation fiduciaire, qui aboutit à la dépréciation de la monnaie en en réduisant le pouvoir d'achat. Une autre cause est le déséquilibre dans la balance des paiements internationaux, dû à la disproportion existante entre les importations et les exportations. A ces deux causes s'en ajoutent plusieurs autres, notamment le déficit budgétaire, la spéculation et même la situation proprement politique.

L'Italie s'est trouvée, du fait de la guerre, il faut le reconnaître, dans des conditions économiques extrêmement difficiles. Sans crédits sur l'étranger, sans matières premières importantes, sans marine marchande, elle a dû tout acheter au dehors, et même s'entendre avec l'étranger pour les moyens de transport. D'où la nécessité d'une énorme quantité de monnaies étrangères. Par contre, une très faible demande de monnaie italienne, les exportations étant fort peu importantes.

Le change a fait l'objet de dispositions législatives extrêmement nombreuses. La première a été une loi du 23 août 1917 qui a obligé les banques et tous ceux qui faisaient le commerce du change à tenir un registre spécial soumis à la réglementation du Code de commerce. Peu après, un décret du 25 novembre interdit, sauf certains tempéraments, toute sortie de capitaux et accorda au Ministre du Trésor un premier droit de regard sur les opérations effectuées.

Mais de pareilles mesures ne tardèrent pas à être jugées insuffisantes. La loi du 11 décembre 1917 créa l'Institut national des changes et lui attribua le monopole du « commerce de tout moyen qui puisse servir à des paiements hors d'Italie, l'acquisition des devises, des traites sur l'étranger, des billets de banques étrangers, etc... » On voulait ainsi restreindre l'emploi des devises étrangères aux paiements strictement indispensables, de manière à en

laisser la plus grande partie disponible en faveur des achats que l'Etat était obligé de faire pour les besoins de la guerre. Aux termes de l'article 12 de la loi, l'Institut, qui était formé par le consortium des 3 banques d'émission, de la Banca Commerciale, du Crédito Italiano, de la Banca di Sconto et du Banco di Roma, avait la faculté de grouper les principales industries importatrices afin de surveiller plus étroitement les entrées.

Le monopole des changes entra en vigueur le 11 mars 1918 ; il cessa le 13 mai 1919, non sans que, dans l'intervalle, une abondante réglementation législative intervint. La loi de 1919 n'abolit cependant pas, à proprement parler, l'Institut national, mais, en fait, le commerce du change resta réservé aux banques qui avaient constitué l'Institut et à cet institut lui-même, qui fut autorisé à faire, pour son propre compte, toutes opérations qui lui sembleraient utiles pour le marché des changes et à exercer une surveillance permanente sur les opérations des banques. La loi rappelait (art. 8) que la vente de changes n'était permise qu'aux personnes qui avaient à payer à l'étranger des marchandises dont l'importation était autorisée. Des décrets ou lois des 29 janvier, 14, 18 et 24 avril 1920 renforcèrent cette dernière disposition et interdirent en même temps, pour protéger le change, de très nombreuses importations et exportations. Ainsi la liberté du commerce fut de plus en plus restreinte, La liberté du change n'était, en fait, que théorique. Théoriquement seulement, avec le décret du 11 mai 1919, le prix des devises, que ne fixait plus l'Institut national, se trouva soumis au libre jeu de l'offre et de la demande. En fait, il demeura soumis à l'arbitraire des établissements qui en avaient conservé le monopole.

On peut distinguer 4 périodes dans le mouvement du change.

La première va de mai 1915 à août 1917. Le commerce des devises est libre. Elle est caractérisée par de très fortes

variations, soit en hausse, soit en baisse. Dans l'ensemble, les changes montent jusqu'à fin janvier 1916 (115,24 pour la France, 32,29 pour la livre, 129,96 pour la Suisse, 6,76 pour le dollar), redescendent vers septembre, et remontent ensuite légèrement, puis fortement jusqu'à la fin août 1917 (129,87 — 35,70 — 164,50 — 7,50).

Dans la seconde période qui va de août 1917 à mars 1918, pendant laquelle furent établies les premières restrictions, le mouvement s'accélère. A cette dernière date les lire valent 151 fr. 38 français, 41,15 livres, 194,09 francs suisses et 8,67 dollars.

La 3e période va de mars 1918 à mai 1919 : c'est la période du monopole. De mars à mai 1918, le mouvement ascendant s'accélère encore ; puis, de juin à octobre, un vif mouvement descendant se produit. En cinq mois, le change sur Paris descend de 159,50 à 116,25, celui sur Londres de 43 à 47 à 30,37, celui sur la Suisse de 229 à 130, celui sur New-York de 9,12 à 6,37. Suit une période de stabilité absolue, d'octobre 1918 à février 1919. Ensuite, une fois de plus, le mouvement ascendant reprend. Ces fluctuations très importantes ont tenu à ce que la politique de l'Institut national fut successivement inspirée de critériums différents : tantôt il accaparait le plus grand nombre possible de devises étrangères pour les achats de l'Etat à l'étranger, et ainsi il faisait monter le change ; tantôt il s'efforçait de rendre moins onéreux pour les particuliers les achats à l'étranger en abaissant le prix du change, mais cette baisse faisait augmenter les demandes et diminuer les offres de devises de la part des vendeurs à un tel point que, si on avait persisté longtemps dans cette politique, l'Etat aurait dû acheter à l'étranger des devises et les revendre avec perte ; tantôt enfin, l'Institut tentait de stabiliser le marché, mais il fixait le change à un cours si bas que ce cours ne pouvait se maintenir et que la hausse reprenait (1).

(1) Voir sur les opérations de l'Institut pendant la période du mo-

La 4e période commence avec la cessation théorique du monopole, en mai 1919. Le mouvement ascendant de mars 1918 continua. D'abord modéré, il s'accélera de septembre 1919 à février 1920, s'accrut encore en mars (140,59 sur la France, 81,43 sur l'Angleterre, 367,50 sur la Suisse, 21,05 sur les Etats-Unis) et en avril et redescendit légèrement en mai (132,20 — 66,87 — 310,46 — 17,18).

Cette tendance à la hausse fut due à des causes diverses. L'excédent des importations sur les exportations, la suppression des ouvertures de crédit à l'étranger, la spéculation agirent concurremment. Mais ce dernier facteur eut à ce moment une influence décisive. Le monopole accordé à 4 grandes banques d'affaires, loin d'empêcher la spéculation, l'encouragea. Par leur rôle même, en effet, les banques avaient en portefeuille un chiffre considérable de devises : elles avaient par suite intérêt à spéculer à la hausse. Et leur intérêt était, il est à peine besoin de l'indiquer, en tous points opposé à celui du pays. Autant celui-ci aurait eu avantage à voir le change se stabiliser, autant les banques avaient avantage à un marché agité, où les prix subissaient d'importantes variations.

Les effets désastreux du monopole du change furent encore aggravés par une disposition du décret du 13 mai 1919 (art. 7), qui obligeait les exportateurs à consigner à une des banques monopolisatrices les devises y afférentes. Seuls en étaient dispensées les devises dont les exportateurs auraient besoin pour des importations de matières premières indispensables. Ainsi la presque totalité des exportations était subordonnée à la cession des devises. On voit sans peine la conséquence d'une pareille mesure : l'exportateur devait céder ses devises au prix courant, au prix établi par les banques. Mais les banques n'avaient pas l'obligation de

nopole le rapport du Président de l'Institut, M. Stringher, publié par l'*Economista d'Italia* du 31 août 1920.

céder leurs devises aux importateurs. Elles étaient ainsi investies d'un pouvoir absolu sur le commerce des changes, dont elles pouvaient fixer le cours à leur guise. Un décret du 18 avril 1920 interdit bien aux banques de spéculer. Mais l'interdiction était illusoire, car la spéculation ne fut jamais nettement précisée. On n'a jamais dit — et on ne pouvait guère dire — la somme maxima de coupures qu'une banque pouvait avoir en portefeuille (1).

Un décret du 14 avril 1920 tenta d'améliorer la situation. Ce décret obligea les exportateurs à consigner les devises provenant des exportations, non plus aux banques prévues par le décret du 13 mai 1919, mais à l'Institut national des changes. Un décret du 24 avril réserva expressément au Trésor l'acquisition des devises provenant de l'exportation de la soie et de certaines autres catégories de changes.

Les mesures excellentes prises par ce dernier décret eussent dû être sans retard généralisées. Il était dangereux de faire des distinctions entre telles et telles exportations. D'autre part, il était non moins dangereux d'obliger les exportateurs à consigner d'une part par avance, et d'autre part en totalité, les devises provenant des exportations. Si le Trésor avait besoin de devises pour régler ses achats à l'étranger, et s'il n'avait pas d'autres moyens pour s'en procurer, il devait demander aux exportateurs, pour toutes les exportations indistinctement, la cession d'une part de leurs devises.

La situation difficile du change en 1920, tenait principalement au monopole, et aux mesures qui avaient renforcé et aggravé ce monopole : attribution du monopole à des banques privées, obligation de céder les devises à ces banques, obligation de céder les devises intégralement et par anticipation.

(1) Voir sur la situation de l'Institut au 31 décembre 1919 le rapport de M. Stringher, publié dans l'*Economista d'Italia* du 16 octobre 1920.

Pour faire cesser cette situation, les moyens apparaissaient sans peine : abolir le monopole des changes ou au moins attribuer ce monopole aux seuls instituts d'émission ; abolir l'obligation de la cession anticipée des devises ; ne maintenir cette obligation que si la cession était indispensable au Trésor, et de toutes façons imposer cette obligation dans une mesure égale pour toutes les exportations indistinctement.

C'est dans cette voie qu'est entré finalement, mais avec un long retard, le gouvernement à la date du 1er février 1921. Un décret paru à cette date modifia l'organisation de l'Institut des changes. Le capital de celui-ci dût à l'avenir être constitué entièrement par les trois instituts d'émission, qui rembourseraient aux 4 banques de crédit ordinaire qui le composaient jusqu'alors les fonds qu'elles y avaient placés. D'autre part, le rôle de l'Institut fut très notablement restreint, et les exportations débarrassées de la plupart des entraves financières que le décret du 13 mai 1919 avaient apportées.

Le 10 juin 1921, la liberté du commerce des changes fut — enfin — rétablie sans restriction, et l'Institut des changes aboli, sauf en ce qui concerne les modes de paiement nécessaires au Trésor pour subvenir aux dépenses de l'Etat à l'étranger. Par suite de la liberté ainsi rendue aux changes, les exportations de monnaie italienne, exception faite de celles destinées à des opérations financières, au dehors qui restent, elles, subordonnées à l'autorisation préalable du Ministère du Trésor, et les importations de monnaies étrangères, sont maintenant pleinement autorisées. Le décret du 10 juin 1921 fut un acte de sage politique : il a été l'un des derniers du cabinet Giolitti qui devait se retirer quelques jours plus tard.

Les décrets des 1er février et 10 juin 1921, si heureux qu'ils aient été, n'ont pas eu, et ne pouvaient pas avoir pour effet de rètablir subitement, dans sa situation nor-

male, le change italien. Car on ne saurait trop insister sur ce fait que le change tient à des causes extrêmement diverses et multiples, qui agissent tout à la fois isolément et collectivement. Par exemple, comme il a déjà été dit, l'équilibre de la balance commerciale a un effet direct sur le change. Le change italien s'améliorera à mesure que se développeront les exportations, et par conséquent la production intérieure, et que s'atténuera la différence entre celles-ci et les importations. Mais ce remède, pas plus que les autres, n'est ni absolu, ni décisif. A côté de la balance commerciale, il est, en effet, beaucoup d'autres facteurs dont le rôle n'est pas moins important. L'inflation fiduciaire a, on le sait, des répercussions certaines. L'équilibre budgétaire influe également sur le change. Tant que cet équilibre ne sera pas rétabli, le change restera défavorable. Aussi la recherche de cet équilibre doit-elle être, semble-t-il, l'une des plus immédiates préoccupations du gouvernement italien. Une refonte complète des impôts s'imposerait. La question, étudiée dès le lendemain de l'Unité, a fait l'objet depuis 50 ans de très nombreuses propositions. Mais aucune n'a abouti jusqu'à présent. A la réforme fiscale devrait succéder la réforme cadastrale, qui ferait disparaître les différences injustes qui existent encore, à ce point de vue, entre les diverses régions du pays. Mais en attendant ces réformes nécessaires, il importe sans nul doute que le gouvernement surveille et contrôle étroitement toutes les sources de revenus qui sont ou peuvent être vraiment productives. Dans son dernier rapport sur l'activité de l'Institut des changes, M. Stringher, directeur général de l'Institut, après avoir parlé de la balance commerciale et du mouvement ascendant des exportations, insistait avec raison sur l'émigration, et rappelait les profits que le Trésor en retirait avant la guerre. Il a indiqué également que la liquidation de la dette contractée par l'Italie vis-à-vis de l'étranger, en améliorant la situation budgétaire, amélio-

rerait du même coup la situation du change. Encore une fois, le remède à cette situation dépend beaucoup moins du Parlement que du pays lui-même. Encore une fois le remède n'est pas dans des réglementations administratives dont l'effet est, le plus souvent, soit illusoire, soit temporaire. Pour rendre à la monnaie italienne sa vraie valeur, il faut s'attaquer non aux effets du mal, mais à toutes les causes diverses qui engendrent celui-ci.

CHAPITRE V

Le mouvement social

I. L'organisation ouvrière et les lois sociales. — II. L'agitation ouvrière et paysanne en 1919 et en 1920. — III. Le fascisme. — IV. L'émigration. — V. L'avenir social de l'Italie.

I

Pendant la guerre, un grand mouvement de solidarité patriotique a uni tous les Italiens. Il se constitua dans tout le pays, dans les villes comme dans les compagnes, des œuvres d'assistance civile extrêmement nombreuses et diverses qui, matériellement et moralement, eurent les plus heureux effets.

La paix venue, la situation économique empira notablement, malgré les prévisions contraires qui avaient été faites. Le prix de la vie, déjà démesurément grossi, s'accrut encore. Le travail, bien qu'abondant, fut inférieur à la demande. Les démobilisés rentrèrent dans leurs foyers avec l'inquiétude du lendemain.

Le gouvernement tenta de prendre des mesures. Il élabora un vaste plan pour le placement rapide de ces démobilisés. Les offices de placement communaux et provinciaux reçurent d'importantes subventions. Des fonds de chômage furent votés. Mais le remède ne guérit pas le mal. Les patrons, après avoir fait montre, un peu imprudemment, des fortunes acquises pendant la guerre et constitué des entreprises nouvelles, durent ralentir la pro-

duction. Beaucoup fermèrent ou firent faillite. Les secours alloués aux ouvriers sans emploi furent jugés par ceux-ci insuffisants et illusoires.

La mauvaise humeur grandit vite. Les mauvais bergers n'eurent pas de peine à se faire entendre et écouter. Les organisations socialistes intensifièrent leur activité.

Le parti socialiste se réunit en de nombreux congrès. A Bologne, à Livourne, la fraction la plus avancée l'emporta. La Confédération générale du Travail, constituée à l'issue du Congrès des syndicats et des Chambres de Travail tenu à Milan le 1er octobre 1906, et qui, pendant la guerre, à raison du grand nombre de mobilisés parmi les travailleurs agricoles et les ouvriers du bâtiment, avait vu le chiffre de ses adhérents diminuer d'environ 80.000, fit une formidable propagande, et prit en quelques mois un immense développement. En 1919, 43 fédérations professionnelles, 72 chambres de travail et 3 groupes isolés, formant un total de 1.375.000 membres, s'inscrivirent à C. G. L. Au début de 1920, la C. G. L., qui comptait en 1914 320.858 membres, en comptait 2 millions. Elle comprenait ainsi la plus grande majorité des syndicats italiens. Seuls n'en faisaient pas partie les syndicats catholiques, qui étaient groupés dans la Confédération des travailleurs italiens, divers syndicats indépendants qui avaient formé, les uns l'Union italienne du Travail, les autres l'Union syndicale italienne, enfin certaines organisations entièrement autonomes, comme le Syndicat des cheminots.

La C. G. L., étroitement unie au parti socialiste, vit sa force s'accroître encore par l'adhésion de la Ligue nationale des Coopératives, le plus important des organismes centraux de la coopération en Italie. La ligue, fondée par Antonio Maffi, l'un des premiers ouvriers entrés au Parlement, groupait 3.765 groupes locaux. Elle avait été dirigée autrefois par des éléments démocrates et républicains, et peu à peu s'était laissée gagner au socialisme. Son secrétaire

était en 1920 Antonio Vergnanini, un socialiste qui avait consacré sa vie à la diffusion des principes coopératifs. Mais, bien que l'élément socialiste y fût prédominant, la ligue n'était pas jusqu'alors sortie d'une relative neutralité politique. Au début de 1920, elle accentua et précisa sa nuance, et fit alliance ouvertement avec la C. G. L. et le parti socialiste. Ainsi, la majeure partie des coopératives italiennes se rallia officiellement au socialisme (1). Seules l'organisation blanche et l'organisation neutre — la coopérative ouverte à tous les individus sans distinction d'opinion politique ou confessionnelle — demeurèrent indépendantes. Et encore la coopération blanche s'unit-elle au parti catholique, dont les tendances sociales, pour n'être pas communistes et révolutionnaires, n'en étaient pas moins extrêmement avancées.

Le gouvernement essaya de calmer les esprits par une large politique sociale, accordant aux masses ouvrières de nouvelles et précieuses garanties.

Au début de 1919 fut votée la journée de huit heures.

Le 21 avril suivant, était également votée l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse. La loi, qui entra en vigueur le 1er juillet 1920, garantit une pension viagère dans leur vieillesse, ou par suite d'invalidité, à plus de onze millions d'individus qui étaient privés jusqu'alors de tout secours. L'assurance fut stipulée obligatoire pour les individus des deux sexes prêtant leurs services en qualité d'ouvriers, de travailleurs agricoles, d'employés, de domestiques, d'attachés à des services publics, d'intituteurs, etc. Elle assura également la délivrance d'une allocation temporaire mensuelle à la veuve ou aux orphelins des assurés, ainsi que l'exécution des mesures préventives et médicales

(1) V. sur la Ligue nationale des coopératives et l'importance du mouvement coopératif actuel en Italie, une étude publiée par *La Réforme sociale*, mars 1921.

contre l'invalidité. Très libérale, cette loi était une nouvelle pierre apportée au grand édifice, en voie de construction, de la prévoyance et de l'assistance sociales. Le gouvernement fit savoir à la même époque qu'il espérait pouvoir couronner sous peu cet édifice en faisant voter par le Parlement l'assurance obligatoire contre la maladie.

Mais le prolétariat ne témoigna aucune satisfaction des avantages qui lui étaient ainsi accordés.

II

Les ouvriers, fascinés par ce qu'ils avaient vu ou entendu au lendemain de l'armistice, croyant les patrons toujours démesurément riches, gênés aussi par la cherté de la vie et le chômage, organisèrent des grèves bruyantes, reclamèrent d'incessantes augmentations de salaires. Ils se heurtèrent à une mauvaise volonté formelle, et la résistance qu'ils rencontrèrent eut pour conséquence l'union à la C. G. L., des trois grands groupements prolétariens, demeurés jusqu'alors indépendants d'elle, l'Union italienne du Travail, l'Union syndicale italienne, nettement extrémiste, et la Confédération des travailleurs italiens, de tendance catholique.

L'action combinée de ces groupements obtint d'abord de nouvelles indemnités de vie chère, puis en février et en juin 1919 des contrats collectifs avec les organisations patronales, contrats réglementant la durée du travail et la fixation des salaires de base et instituant dans chaque usine une « commission interne » chargée de veiller à l'exécution de la convention intervenue.

C'est de cette dernière création que dépendit par la suite tout le mouvement ouvrier.

Les conventions conclues ne furent pas, en effet, toujours respectées par les usiniers. En Lombardie, en Ligurie, ceux-ci réclamèrent de l'Etat, pour pouvoir, affirmaient-

ils, continuer à travailler dans les conditions nouvelles auxquelles ils avaient dû céder, des tarifs protectionnistes nouveaux, qui alarmèrent les ouvriers.

Au début d'août, la Fédération industrielle des ouvriers métallurgistes déclencha une grève, qui fut immédiatement suivie par trois cent mille salariés. Deux mois durant, des pourparlers eurent lieu, sans succès. Finalement, le président du conseil, M. Nitti, intervint et les industriels durent céder.

En même temps, le prolétariat agricole montrait la même irritation. Au mois d'août, un véritable mouvement révolutionnaire éclata: les paysans, soutenus par l'Association nationale des anciens Combattants, s'emparèrent des terres. Le mouvement commença dans la campagne romaine et les arrondissements de Viterbe et de Frosinone. Le partage des latifondi était la cause officielle de la crise. Le gouvernement, effrayé, intervint, mais dans les conditions plus fâcheuses.

Un décret du 5 septembre, mal rédigé, autorisa le gouvernement à faire profiter les associations agraires et les organismes légalement constitués de certains terrains déterminés. La durée de l'occupation ne pouvait pas dépasser quatre ans. Un décret devait être rendu dans chaque cas, et une juste indemnité payée au propriétaire. Ce décret, dû au ministre Visocchi, ne fit que surexciter les convoitises paysannes. Malgré l'emploi de la force publique, les ouvriers agricoles continuèrent d'occuper les terres, notamment en Sicile et dans les Pouilles. Au mois d'avril (1920), un congrès du Parti Populaire, tenu à Naples, discuta de la question. Une résolution fut adoptée demandant l'expropriation de tous les grands domaines dans le cas où l'utilité sociale, reconnue par un collège arbitral, l'imposerait. En même temps, les socialistes, allant plus loin encore, réclamaient l'expropriation sans condition et l'attribution des terres à la collectivité.

Le gouvernement déposa, au mois de mai, par l'organe de M. Falcioni, successeur de M. Visocchi au ministère de l'Agriculture, un projet de loi pour régler définitivement le sort des latifondi. Expropriation, emphythéose, envoi en jouissance temporaire sous des formes diverses (fermage, métayage, bail collectif ou individuel) étaient prévus selon les cas. Le projet gouvermental était souple et assez habile. Mais la chute du ministère Nitti en empêcha la discussion, et la question resta sans solution.

Dans le nord de l'Italie, l'agitation prit une forme différente de celle qu'elle avait revêtue dans le Sud. En mars 1920, à Novare, les braccianti (journaliers) réclamèrent des employeurs, propriétaires ou métayers, la journée de huit heures, déjà accordée aux ouvriers de l'industrie. Ils l'obtinrent, aux termes d'un accord signé le 10 mars par la Fédération des Travailleurs de la terre (8 heures en mars, avril, mai, septembre, octobre ; 9 heures en juin, juillet, août ; 6 h. 1/2 en novembre et février ; 6 heures en décembre et janvier). Cet accord ne s'appliquait qu'aux braccianti engagés à l'année ; la journée de travail des journaliers était fixée à 8 heures pour tous les mois indistinctement.

Les métayers suivirent le mouvement et s'en prirent à leur tour aux propriétaires. Réunis à Bologne en congrès le 22 mars, ils réclamèrent une modification complète des contrats existants. Le colon aurait droit à 60 0/0 du blé, 65 0/0 des châtaignes, 60 0/0 du raisin, 66 0/0 des cultures industrielles. Les bénéfices donnés par le troupeau seraient, comme par le passé, partagés, mais les pertes seraient subies par le propriétaire seul. Les contrats proposés contenaient encore diverses autres clauses non moins draconiennes. Les propriétaires refusèrent.

D'autres projets furent alors préparés. Les métayers proposèrent de substituer le fermage au métayage, et de passer les contrats de fermage non à des particuliers,

mais à des coopératives agricoles, ouvertes à tous les colons alors en possession.

Ce projet, qui se heurta à l'hostilité des braccianti, ne fut pas plus réalisé que celui issu du congrès de Bologne. En maints endroits, l'agitation persista, extrêmement vive. Un grand nombre de propriétaires allèrent jusqu'à proposer de diviser leurs terres en petits domaines qu'ils afferme-raient. Mais les ouvriers exigeaient qu'on tentât, comme à la ville, l'expérience communiste. Les grands domaines devaient être, non pas morcelés, mais gérés d'ensemble par des « conseils d'exploitation ». Tous les pourparlers entrepris échouèrent successivement.

L'une des causes de la chute du ministère Nitti fut précisément son impuissance à enrayer cette agitation agraire. Ligues blanches des catholiques et ligues rouges des socialistes prêchèrent constamment le même désordre, et employèrent presque toujours les mêmes moyens. En mars, avril et mai 1920, la situation fut véritablement, à certaines heures, critique. Si la révolution n'a pas éclaté alors, ce fut que catholiques et socialistes n'osèrent pas conclure entre eux une entente ouverte et définitive. Les catholiques n'osèrent pas aider à installer en Italie le régime bolcheviste. Ils portent néanmoins une lourde responsabilité pour les mesures violentes auxquelles, trop souvent, ils se sont associés, et le désordre et l'anarchie qu'ils ont ainsi favorisés.

Si on veut se rendre un compte exact de ce que furent en Italie les premiers mois de 1920, pendant lesquels la menace de la révolution gronda chaque jour, il faut lire la brochure intitulée : *Dans l'engrenage de la tyrannie rouge dans la province de Ferrare.* C'est un exposé, sous forme de procès-verbaux sans commentaires, des vexations, des violations, des attentats commis. Les faits relatés sont autant de délits restés impunis. La terreur, à proprement parler, régnait. Les engagements, les contrats restaient

lettre morte ; propriétaires, fermiers étaient boycottés par les ligueurs révolutionnaires ; les amendes pleuvaient, — et il fallait les payer, sous peine de se voir privé de main-d'œuvre. Ceux qui cultivaient eux-mêmes, aidés de leur famille, étaient menacés, frappés, traqués, assiégés chez eux, et devaient verser des pénalités importantes fixées par les Chambres du travail. Les incendies étaient continuels. Dans l'année 1920, il y eut pour 11.376.620 lire de dommages causés, dans les campagnes ferraraises, par le feu. Non seulement de grandes fermes, mais des propriétés moyennes et petites furent ainsi brûlées.

Ce qui se passa dans la province de Ferrare se répéta dans le pays tout entier.

Dans les industries, mêmes violences. Les rapports des chefs d'usine de la Fiat à Turin, par exemple, sont à ce point de vue tristement édifiants. Entre la direction et la « Commission intérieure » d'ouvriers, les conflits naissaient sans cesse : les cessations temporaires de travail pour des motifs variés : convocations, assemblées ouvrières, grèves de protestation ou de solidarité, se renouvelaient chaque jour. Aux diverses portes, pas de contrôle. Les surveillants fermaient les yeux, quelquefois même se faisaient les complices de détournements et de vols. Les cartons de présence n'étaient plus signés. Les ouvriers renvoyés revenaient, ou se refusaient à quitter l'atelier. Dans les sous-sols, des cibles au revolver où les ouvriers s'exerçaient.

Aucune usine n'échappait à la contagion. Chaque jour, les ouvriers affirmaient davantage, par la force, leur *prepotenza*. Le pays récoltait ainsi, pour son malheur, ce que certains de ses dirigeants avaient eu l'imprudence de semer. En décembre 1919, la Chambre n'avait-elle pas voté, avec l'assentiment de M. Nitti, l'ordre du jour suivant, déposé par le député Rejna : « Le gouvernement et le Parlement devront hardiment et promptement affronter le problème de l'expropriation des terres non cultivées ou mal culti-

vées, pour en confier la gestion aux travailleurs de la terre constitués en coopérative, et instituer, en maintenant la discipline nécessaire, le contrôle des travailleurs et de l'Etat, qui marquera une étape vers la socialisation des grandes industries ». Forts de cet encouragement officiel, les ouvriers s'étaient préparés à livrer le grand assaut.

La révolution ouvrière, suite de la révolution paysanne, fut déclenchée fin août 1920 (1). Dans tous les grands centres, les ouvriers s'emparèrent des usines et arborèrent le drapeau rouge. A la tête du mouvement étaient les secrétaires des organisations prolétariennes et des bourses du travail. L'un des plus violents fut Enea Matta, vice-secrétaire de la Camera del Lavoro de Turin. Aux côtés de ceux-ci, un assez grand nombre d'intellectuels, groupés autour du journal communiste l'*Ordre nouveau*, remplaçant l'*Avanti*, jugé trop modéré. Le leader de ces derniers était le citoyen Gramcci, petit bossu rêveur et idéaliste dangereux.

Mais les ouvriers ne tardèrent pas à subir eux-mêmes les effets de leur coup de force. Un groupe de leaders socialistes, MM. Turati, Trêves, Prampolini, etc., se réunit à Bologne, s'éleva contre « la dangereuse démagogie » et déclara qu'il était urgent d'abandonner des programmes qui conduiraient fatalement à une catastrophe. Le 3 septembre, ils lançaient un manifeste invitant les patrons à discuter avec eux de la situation.

En effet, partout, la production avait baissé presque instantanément. Les ingénieurs, malgré les attentats dont quelques-uns avaient été victimes, étaient restés fidèles aux industriels, qui avaient annulé par téléphone et télégraphe toutes les commandes de matériaux et de matières pre-

(1) V. le récit détaillé des événements d'août-septembre 1920 dans une communication faite par M. Stéphane Piot à la Société d'économie sociale le 10 janvier 1921, et publiée par la *Réforme sociale* (février 1921).

mières. Et le premier samedi de paie était arrivé... Les coffres-forts, brisés au ciseau ou au chalumeau, ne contenaient presque rien, les fonds des usines étant en banque. Les ouvriers durent créer de la monnaie factice. Mais nul ne voulut l'accepter. Et les défections commencèrent parmi eux.

C'est à ce moment que le gouvernement se décida à intervenir. Le ministre du Travail, M. Labriola, reçut les délégués ouvriers, mais, contrairement à l'attente générale, les assura de sa sympathie. Il leur annonça en même temps le dépôt de trois projets de loi favorables à leurs revendications.

Cependant le mouvement de défection continua. Les leaders annoncèrent que le prolétariat ne réclamait plus l'expropriation totale des patrons, mais se contenterait d'un contrôle syndical sur les usines.

M. Giolitti jugea l'heure favorable pour une action personnelle. Il réunit patrons et ouvriers. « L'évolution historique impose, déclara-t-il, un changement complet dans les rapports entre industriels et salariés ». Dès le lendemain, la *Stampa* faisait savoir que le gouvernement avait décidé de constituer « une commission paritaire pour organiser l'industrie sur la base de la participation des ouvriers au contrôle technique et financier de l'entreprise ».

Ce fut chez les patrons de la stupeur. La commission, cependant, se réunit. Elle examina tous les points du programme proposé, fixa les augmentations de salaire, les congés, les indemnités de renvoi et ordonna aux ouvriers, en attendant les textes législatifs promis, de rendre les usines à leurs propriétaires. Ils acceptèrent ces décisions, à une énorme majorité, le 27 septembre, et reprirent le travail. C'était, il est vrai, le quatrième samedi sans paie.

Les extrémistes, battus, se livrèrent alors à une campagne d'une violence inouïe. Attentats à main armée, coups de force se répétèrent. Des réunions tumultueuses furent or-

ganisées pour prêcher la continuation de l'occupation. Peine perdue. Le gouvernement envoya contre les agitateurs des soldats et des mitrailleuses, qui produisirent le plus salutaire effet.

Les pouvoirs publics changeaient ainsi de manière: Sans doute, au début du mouvement, M. Giolitti avait-il eu la prescience que la tentative ne pourrait être qu'infructueuse. Confiant dans le bon sens du prolétariat, il avait voulu lui montrer les limites matérielles de ses revendications possibles. Mais il n'entendait point que ces limites fussent dépassées (1).

Le devoir du gouvernement était, au surplus, clairement indiqué par l'opinion. De partout des protestations s'étaient élevées contre les agitations ouvrières. Les ligues industrielles, les grands syndicats agricoles, les organisations mutualistes avaient vu et montré le danger. De plus un élément nouveau était intervenu. Sous le nom de « fascistes » s'étaient groupés en quelques jours, sans distinction de partis politiques, tous ceux qui s'effrayaient de voir l'Italie glisser au bolchevisme.

Encadrés d'anciens officiers, les « fascistes » comprirent des membres d'associations de combattants, des étudiants, des employés, des ouvriers. Ils achetèrent des armes : grenades, fusils, cartouches, mitrailleuses, et entreprirent de faire la besogne que le gouvernement leur paraissait ne pas vouloir faire pleinement lui-même. Partout où l'ordre sembla menacé, ils intervinrent par la force. Des collisions sanglantes se produisirent. Depuis le début d'octobre 1920, il ne se passa guère de dimanche où fascistes et communistes ne se soient affrontés. Le plus souvent, les fascistes

(1) Le Gouvernement a déposé devant le Parlement le projet de loi qu'il avait promis sur le contrôle ouvrier dans les usines. V. une intéressante étude sur ce projet et les délibérations préliminaires du Comité permanent du travail dans *La France et le marché italien* (mars 1921).

sortirent victorieux. Mais leurs victoires furent presque toujours chèrement acquises, et ils perdirent un assez grand nombre des leurs.

III

Le fascisme prit en Italie un développement considérable. Il reçut une organisation propre, semblable à celle d'un véritable parti politique. Il fut dirigé par un Comité Central composé de 21 membres, ayant son siège à Milan, 20 via Paolo da Cannobio. Sur ces 21 membres, 10 devaient résider à Milan même, et 11 dans les autres régions. Les membres résidant à Milan formaient le Comité exécutif du Comité Central, qui avait la charge d'administrer le patrimoine des divers *fasci* et de prendre les décisions urgentes. Chaque *fascio* élisait un représentant au Conseil National, lequel était constitué par tous les représentants régionaux des *fasci* Ce conseil national devait se réunir au moins deux fois par an, et toutes les fois que la situation politique semblait l'exiger.

Le fascisme eut son programme qui fut répandu à plusieurs millions d'exemplaires dans des brochures de propagande, comme celles-ci : *Vade mecum del fascista italiano*; *Orientamenti teorici, postulati pratici.* Dans cette dernière brochure l'évangile fasciste était exposé en détail. Voici quelques-unes des maximes de cet évangile :

« *Politique intérieure.* — Les fasci ne veulent pas être un nouveau parti, parce qu'ils ne se sentent liés à aucune doctrine ni à aucun dogme traditionnel ; parce qu'ils se refusent à enserrer, dans les limites étroites et artificielles d'un programme intangible, tous les courants multiformes de la pensée et les expériences diverses que l'œuvre et la réalité des choses suggèrent et imposent. Les lignes générales de l'œuvre immédiate sont celles-ci : la défense de la dernière guerre nationale ; la valorisation de la victoire ; la ré-

sistance et l'opposition aux dégénérescences théoriques et pratiques du socialisme politique. A noter : le facisme n'est pas opposé au socialisme en soi, en tant que mouvement et doctrine discutable, mais il est opposé à ses dégénérescences théoriques et pratiques qui se résument dans la formule : bolchevisme. — La question du régime politique est subordonnée aux intérêts moraux et matériels, présents et futurs, de la nation, entendue dans sa réalité et son devenir historique : aussi le fascisme n'est-il *a priori* ni pour ni contre le régime actuel. — Le fascisme n'a que du dégoût pour les hommes et les organismes de la bourgeoisie politique, hostiles à tout changement profond et à toute reconnaissance spontanée du droit du peuple, et disposés seulement aux concessions et aux renonciations imposées par le calcul parlementaire. — Le fascisme se place sur le terrain de la réalité qui ne connaît pas un type unique en matière d'économie politique, et se déclare favorable à toutes les formes, qu'elles soient individualistes, collectivistes ou d'autre nature, qui assurent le maximum de production et le maximum de bien-être. — Le fascisme est favorable et doit apporter son aide à tous les groupes prolétariens qui ont pour but la défense des droits populaires, en tenant compte des intérêts de la nation. Il conseille au prolétariat de se servir de tous les moyens de lutte et de conquête capables d'assurer le développement de la collectivité et le bien-être des producteurs. Le fascisme demande la constitution d'une milice nationale avec de brèves périodes d'instruction et en vue d'assurer seulement la défense du pays.

« *Politique extérieure.* — Le fascisme ne croit pas aux principes qui inspirent la soi-disant société des nations. — Il ne croit pas davantage à l'Internationale rouge —. Il necroit pas à la possibilité immédiatedu désar mement universel —. Il estime que l'Italie doit faire actuellement une politique européenne d'équilibre et de conciliation entre les diverses puissances. — En conséquence, il estime que les traités de

paix doivent être modifiés dans les parties où leur application est reconnue impossible ou susceptible d'engendrer des haines et des guerres nouvelles ; que l'Italie doit obtenir l'annexion économique de Fiume ; que l'Italie doit s'éloigner graduellement du groupe des nations ploutocratiques occidentales à mesure que se développeront ses forces productives internes ; qu'elle doit se rapprocher des nations ex-ennemies, mais avec dignité, et le souci que soient toujours respectées ses frontières septentrionales et orientales ; qu'elle doit étendre et améliorer ses relations avec tous les peuples de l'Orient, y compris ceux gouvernés par les soviets et ceux du sud-orient européen... »

La brochure à laquelle sont empruntées les maximes ci-dessus se terminait par deux chapitres intitulés : « *Tactique et moyen d'action* » et « *Qui peut devenir fasciste* ».

« *Tactique et moyen d'action.* — Le fascisme n'est pas légalitaire à tout prix ni antilégalitaire *a priori*. En temps normal, moyens légaux ; en temps anormal, moyens adaptés aux circonstances. Le fascisme ne prêche pas la violence pour la violence, mais il repousse toute violence en passant à la contre attaque.

« *Qui peut devenir fasciste.* — Il est relativement facile de devenir fasciste, mais il est plutôt difficile de le rester. Il faut, pour être fasciste, être tout à fait dépourvu d'idées préconçues ; il faut savoir qu'on agit élastiquement dans la réalité, s'attachant à la réalité et attachant la réalité à ses efforts ; il faut se sentir dans le sang l'aristocratie des minorités, qui ne cherchent pas la popularité, légère d'abord, pesante ensuite ; qui vont contre le courant, qui n'ont pas peur des mots et ont horreur des lieux communs. — Le fascisme est mouvement ; il n'est pas repos. Il est une action continue ; il n'est pas une attente inféconde. Il ne devra durer que le temps strictement nécessaire à remplir sa mission et atteindre son but... »

Le fascisme a eu en Italie une action particulièrement féconde. Il a été pour le gouvernement un point d'appui sûr et solide. M. Giolitti, en prenant le pouvoir, était — on ne saurait le nier — nettement favorable aux tendances socialistes. Il avait tenu au concours de M. Turati. Il croyait à la force de l'organisation prolétarienne Bien que le groupe parlementaire socialiste se fût confiné depuis la guerre dans une opposition systématique, qu'il n'eût présenté aucun projet de loi important, ni rien apporté au prolétariat, non plus que proposé aucune orientation politique vraiment nouvelle (1), M. Giolitti lui faisait cependant confiance. A ses yeux le groupe avancé Bombacci-Graziadei n'était qu'une minorité turbulente. La majorité répudiait le bolchevisme, et devait être la base nouvelle sur laquelle l'Italie se transformerait peu à peu en une grande démocratie ouvrière. Sa confiance dans le prolétariat, M. Giolitti la prouva surtout quand il institua le contrôle ouvrier sur les usines. Il crut possible de rétablir l'ordre par les masses elles-mêmes. Mais, peu à peu, il aperçut combien était grande son erreur. Le mouvement socialiste n'avait rien d'organique ni d'organisé. Capable de détruire, il s'affirmait incapable de reconstruire. Et le gouvernement reporta sur le fascisme la sympathie qu'il avait vouée d'abord au socialisme. Le fascisme fut pour le pays un élément d'ordre. Il seconda le gouvernement dans sa politique d'ordre. Il arrêta le peuple sur la pente dangereuse du bolchevisme, où le poussaient ouvertement, plus ou moins consciemment, la majorité socialiste. Pardessus tout, il joua un grand rôle moral : il groupa et réveilla les énergies (2).

(1) Bien au contraire. Sous le ministère Nitti, il avait fait alliance secrète avec le gouvernement, qui passait pour avoir aussi partie liée avec la « ploutocratie ».

(2) Les fascistes ont signé un accord avec les socialistes, en juillet 1921, après les dernières élections, chez M. de Nicola, président de la Chambre. Les deux partis se sont engagés à cesser la lutte et à

Le ministère du Travail, dans le cabinet Giolitti, avait pour titulaire un socialiste, M. Arturo Labriola, député de Naples. M. Labriola continua, malgré les événements et les leçons qu'ils comportaient, de faire confiance à la prétendue sagesse ouvrière et prépara trois grands projets de lois inspirés manifestement des plus purs principes socialistes (1). L'un tendait à la réorganisation du Conseil supérieur du Travail : cet organisme aurait la faculté de légiférer en matière de rapports économiques ayant pour cause une entreprise capitaliste : ainsi le pouvoir législatif cesserait d'appartenir en totalité au Parlement. Un autre projet tendait à la réglementation des conseils internes de fabrique auxquels seraient donnés des facilités et des droits pour le contrôle de la discipline économique des établissements industriels. Enfin un troisième projet tendait à la transformation coopérative des entreprises privées : ainsi serait assurée la faculté pour les salariés d'une entreprise privée de se constituer en coopérative, à l'effet de racheter ou de louer cette entreprise. Commentant ce projet de loi, dont les conséquences désastreuses apparaissent cependant sans peine, au cours d'une interview au *Manchester Guardian*, M. Labriola indiquait que « la loi sanctionnerait le principe de la souveraineté de l'Etat en matière économique, en établissant sa participation aux bénéfices des entreprises coopératives constituées selon le nouveau régime ». L'in-

remettre au Parlement le soin exclusif d'orienter la politique nationale. Des députés fascistes sont, en effet, entrés au Parlement et le mouvement fasciste est aujourd'hui nettement parlementarisé. Le fascisme tend à présent à devenir un parti politique comme les autres. Certains Italiens pensent que, de ce chef, il acquerra une force plus grande et pourra jouer un rôle plus décisif. Cette opinion est le plus souvent combattue. En devenant un parti politique, il semble bien le fascisme ait sinon signé son arrêt de mort, du moins que perdu une grande partie de sa liberté d'action.

(1) Sans parler du projet de loi sur le contrôle ouvrier dans les usines indiqué *supra*.

tervention de l'Etat devait donc inévitablement se manifester toutes les fois que le propriétaire se refuserait à vendre ou à louer son usine à une coopérative. Le gouvernement ne manquerait, pas en ce cas, d'exproprier l'usinier, de décréter propriétaire la coopérative, et de prélever pour l'État une partie des bénéfices de la gestion.

La politique étatiste de M. Labriola souleva de très vives protestations. Elle pouvait, au besoin, correspondre au sentiment des pouvoirs publics avant le mouvement fasciste, quand ceux-ci faisaient encore confiance à l'organisation socialiste. Mais elle s'est heurtée à l'hostilité de la majorité du pays quand celle-ci eut vu les dangers du bolchevisme et l'effroyable et totale anarchie dans laquelle, si elle ne réagissait pas, elle tomberait fatalement.

IV

La guerre avait supprimé l'émigration. Le mouvement a, peu à peu, repris depuis 1919. En 1920, l'émigration transocéanique a donné le chiffre de 211.227 expatriés, dont 169.379 pour les Etats-Unis. 28.035 Italiens ont émigré en Argentine et 8.593 au Brésil. L'émigration européenne a donné le chiffre de 153.717 expatriés, dont 119.831 pour la France et 19.931 pour la Suisse. Le chiffre total de l'émigration fut ainsi de 364.944 individus.

Sans doute ce chiffre est sensiblement inférieur à ceux d'avant-guerre. En 1913, on avait compté 900.000 émigrants. Cependant, il témoigne d'une reprise certaine du courant migratoire. Fait curieux, ce courant est plutôt contrarié qu'aidé par un assez grand nombre d'organisations syndicales. La Fédération du bâtiment, par exemple, qui est la plus puissante des organisations syndicales italiennes, a voté en 1920, au cours de son congrès de Milan, un ordre du jour hostile à l'émigration, vers la France

notamment. « Le Congrès, était-il dit, déclare que la classe ouvrière italienne, au lieu d'émigrer et d'affaiblir ainsi la pression socialiste et prolétarienne sur les pouvoirs publics et gêner la lutte syndicaliste des camarades d'autres pays, doit aujourd'hui demeurer en Italie pour y réaliser pleinement ses propres aspirations. » De toutes façons, l'ouvrier italien ne s'expatrie plus à présent sans certaines garanties qu'il juge indispensables. Le gouvernement italien a précisé, dès le lendemain de la guerre, auprès des gouvernements alliés, et du gouvernement français notamment, les garanties que devaient trouver ses nationaux quand ils prennent du travail à l'étranger. Ces garanties ont été inscrites dans la convention que les gouvernements français et italien ont signée le 30 septembre 1919, et qui servira de modèle aux autres traités de travail que l'Italie pourra négocier dans l'avenir.

La convention du 30 septembre 1919 a eu pour objet de compléter et d'améliorer les divers accords sur la politique sociale, ayant chacun un but particulier et assez étroit, conclus précédemment entre la France et l'Italie, les 15 avril 1904, 20 janvier et 9 juin 1906 et 15 juin 1910. Le traité de 1919 a réglementé toute la matière du travail étranger dans chacun des deux pays, en statuant d'une part sur le mouvement de l'émigration, d'autre part sur la protection des travailleurs immigrés. Conçu dans un esprit très libéral, il a écarté la vieille conception de la réciprocité spécifique et de l'équivalence des avantages ; son critérium a été l'égalité de traitement des immigrés et des nationaux quant à l'assistance et à la prévoyance sociales.

En ce qui concerne l'émigration proprement dite, le traité a adopté le système de la liberté surveillée. L'émigration est libre ; cependant des précautions sont établies afin d'éviter que la force que l'émigration représente ne soit gaspillée ou perdue. Ainsi, si le pays destinataire ne peut pas placer certains émigrants, à raison de ses condi-

tions économiques, il en avisera le pays expéditeur afin de lui permettre de prendre les mesures nécessaires. Une commission mixte se réunira au moins deux fois par an à Paris à l'effet d'éviter que les embauchages collectifs nuisent au développement économique d'un des deux pays ou aux travailleurs de l'autre pays. Cette commission évaluera approximativement le nombre des ouvriers susceptibles d'être embauchés et celui des ouvriers susceptibles d'être occupés ; elle indiquera les régions où de préférence les ouvriers pourront être dirigés.

Au point de vue économique et social, le traité a posé en principe l'égalité du salaire des ouvriers étrangers et des ouvriers nationaux. L'article 3 a ajouté que les ouvriers étrangers jouiraient de la protection accordée par la législation et les usages du pays aux ouvriers nationaux pour tout ce qui aurait trait aux conditions du travail et d'existence. L'application de ces règles sera, en fait, surveillée par un technicien spécialisé, qui pourra être établi par chacun des deux gouvernements auprès de leurs ambassades respectives pour les questions du travail.

En ce qui concerne les pensions, l'égalité a été également établie entre ouvriers étrangers et nationaux. Ainsi se trouve aboli le régime différentiel auquel jusqu'alors étaient soumis les uns et les autres, les étrangers ne bénéficiant pas des contributions patronales et de la contribution de l'Etat.

Même égalité de traitement en ce qui concerne l'assistance médicale à domicile et l'hospitalisation. La dépense d'assistance est supportée par l'Etat de résidence et n'est pas sujette à remboursement par l'Etat de nationalité quand l'assistance est nécessitée par une maladie aiguë ; dans les autres cas, il y a lieu à remboursement pour les frais postérieurs aux 45 premiers jours de maladie. L'Etat de résidence supportera aussi, sans remboursement, les frais d'assistance pour les vieillards, les infirmes, les incurables

ayant au moins 15 ans de résidence continue, ou pour les malades, les aliénés et autres assistés ayant cinq ans de résidence continue.

Le traité décide, en outre, que les travailleurs et entrepreneurs des deux pays pourront faire partie des comités de conciliation et d'arbitrage dans les différends collectifs entre entrepreneurs et salariés où ils seront parties intéressées.

Enfin, l'accord prévoit que, dans les régions où seront occupés de nombreux ouvriers étrangers, il sera institué un comité mixte dont feront partie des représentants du gouvernement, un inspecteur du travail, le consul étranger, le représentant d'une société d'assistance étrangère, un représentant des syndicats patronaux et ouvriers de la région, et un ouvrier de chacune des deux nationalités.

Ce traité, malgré l'esprit très libéral qui l'a inspiré, a soulevé d'assez nombreuses critiques. On lui a reproché notamment de ne s'appliquer qu'aux territoires métropolitains de la France et de l'Algérie, et de laisser en dehors de son action la Tunisie où résident plusieurs centaines de mille Italiens ; on lui a reproché également de ne pas avoir réglé la question de l'enseignement pour les enfants des émigrants ; on lui a reproché enfin de ne pas avoir statué sur l'admission de délégués italiens dans les conseils de direction et d'administration des syndicats français. Cette dernière question a été longuement discutée au cours des négociations qui ont précédé la conclusion du traité : pour des raisons d'ordre juridique et politique et non, comme on l'a dit, à cause du chauvinisme français, l'accord ne s'est pas fait entre les deux délégations, mais, sur les deux autres questions qui préoccupaient l'opinion italienne, des assurances précises ont été données qui sont, semble-t-il, de nature à la rassurer pleinement. L'article 22 du traité a indiqué que les deux gouvernements, qui négocieront une convention générale relative à l'enseignement, y inséreraient les mesures nécessaires pour faciliter

l'instruction primaire et l'instruction professionnelle des travailleurs immigrés et de leurs familles. De même l'article 25 a prévu que les gouvernements entreraient en négociations, si possible dans le cours de l'année qui suivrait la ratification du traité, en vue de conclure pour leurs colonies, possessions et pays de protectorat respectifs, une ou plusieurs conventions spéciales à l'effet de régler sur ces territoires les questions de travail conformément aux principes du traité et à son esprit.

Le traité du 30 septembre 1919 a donné jusqu'ici d'heureux résultats. Il n'est pas douteux qu'avant la guerre la législation allemande protégeât beaucoup mieux les émigrés étrangers que la législation française. C'était l'une des causes pour laquelle l'émigration italienne se portait en beaucoup plus grand nombre vers l'Allemagne que vers la France. Depuis 1918 le mouvement migratoire vers l'Allemagne n'a pas repris, et, c'est on l'a vu, la France qui absorbe maintenant presque toute l'émigration italienne continentale. Les ouvriers italiens qui viennent en France sont à présent certains d'y être traités dans les mêmes conditions que les ouvriers nationaux, d'y avoir les mêmes garanties quant aux assurances sociales, et surtout d'y recevoir — contrairement à ce qui se passait souvent avant la guerre, où le travailleur étranger était embauché à prix réduit — un salaire exactement égal à celui alloué aux nationaux.

V

Malgré les facteurs qui sont actuellement de nature à la développer, il ne paraît pas cependant probable que d'ici longtemps l'émigration italienne redevienne aussi abondante qu'en 1914. Certains ouvriers peuvent être, en effet, davantage tentés de rester sur le sol natal. Non pas qu'actuellement il y ait plus d'offres de travail qu'alors. Bien au

contraire. La production est notablement moins intense. D'autre part, si de grands travaux publics sont prévus et annoncés, il faut de l'argent pour les exécuter, et les caisses du Trésor ne sont pas inépuisables. Mais il n'est pas douteux que les tendances actuelles de la politique italienne, les espérances qu'elle suscite ne soient, dans une certaine mesure, de nature à diminuer l'émigration. La classe ouvrière, toute inorganisée qu'elle soit encore, prend de plus en plus conscience d'elle-même. Et les pouvoirs publics sont prêts à lui reconnaître un rôle de plus en plus grand dans l'Etat, sous la seule condition que son évolution se fasse dans l'ordre. La politique de M. Labriola, si elle a été mal vue par la majorité du pays, a été cependant approuvée par d'assez nombreux milieux ouvriers, à l'exception des milieux bolchevistes, où elle a été trouvée, naturellement, encore insuffisante. On comprend sans peine que l'ouvrier songe moins à s'expatrier quand il voit certains des groupes politiques qui détiennent le pouvoir disposés à lui reconnaître plus de droits que n'en eût jamais la bourgeoisie capitaliste, même dans les périodes où elle semblait véritablement souveraine.

Il serait téméraire de prévoir ce que serait exactement l'Italie si, non contente d'être une démocratie, elle devenait un jour, à proprement parler, une démocratie ouvrière... Si des craintes peuvent être émises, c'est que précisément la démocratie italienne manque à la fois encore d'éducation politique et d'organisation. Il n'apparaît pas que, dans l'état où elle se trouve actuellement, elle puisse, sans danger pour le pays, y exercer la prépondérance. Ce qui est d'autre part certain, c'est que la diminution de l'émigration serait un mal profond. Elle appauvrirait le budget national, elle aurait effet aussi sur les exportations qui trouvent chez les émigrés un placement assuré, elle ne serait pas enfin sans nuire, et gravement peut-être, à la situation de l'Italie dans le monde. Car l'émigré n'est plus à présent

l'être pauvre et misérable de jadis, qui n'ajoutait rien, bien au contraire, au prestige moral du pays auquel il appartenait. L'émigré vend maintenant son travail dans les mêmes conditions qu'un commerçant sa marchandise. Il témoigne à sa façon de la vitalité et de la force de sa nation... A vouloir avancer trop vite sur la route du progrès social, l'Italie peut risquer de compromettre et d'affaiblir des ressources qui ont été, dans le passé, l'un des meilleurs éléments de sa prospérité.

CHAPITRE VI

La politique du Saint Siège

I. La politique de Pie X. — II. Benoit XV et la guerre : les directives de sa politique. — III. L'impartialité de Benoit XV. — IV. Son action charitable. — V. Son action en faveur de la paix. — VI. Le Saint Siège et l'après guerre.

I

Pie X mourut le 21 août 1914. La tâche de son successeur ne pouvait être que particulièrement lourde. Une guerre, qui s'annonçait déjà comme l'une des plus vastes que le monde ait vue, était ouverte depuis quelques semaines; d'autre part, la situation diplomatique de la Papauté était gravement atteinte ; enfin son influence sur la vie morale était partout si diminuée qu'on parlait couramment, même dans les milieux catholiques, de la décadence dans laquelle tombait l'Eglise de Rome.

Pendant les deux premières années de son pontificat, de 1903 à 1905, Pie X, par sa bonté, avait conquis tous les cœurs. Mais son esprit rigide lui avait, par la suite, aliéné bien des sympathies. Il avait été, contrairement à Léon XIII, un pape exclusivement religieux. Il ne s'était soucié que de l'idéal. Comme l'a écrit Emile Boutroux, il avait été « le témoin de la réalité de la puissance et de la souveraineté de l'Esprit ». Son pontificat avait été tout entier tendu vers la conservation du dogme. Jamais il n'avait tenu compte des contingences humaines : il n'avait eu en vue que les droits intangibles et immuables de l'Eglise. *Instaurare*

omnia in Christo avait été sa devise. Il l'avait écrite dans la première encyclique adressée à la Chrétienté au lendemain de son ascension au trône pontifical. Etranger à la politique, il s'était refusé à en connaître les combinaisons et les intrigues. Vis-à-vis de l'Etat, l'autorité de l'Eglise était, à son sens, sans limites « Qui se soustrait à l'autorité de l'Eglise, disait-il à des pèlerins français en avril 1909, sous l'injuste prétexte qu'elle envahit le domaine de l'Etat, met un terme à la vérité ». Et peu de jours après, dans l'encyclique *Communium rerum* du 21 avril, il déclarait : « L'Eglise est une société parfaite, parfaite par nature et parfaite en droit ». Il n'avait cessé d'affirmer cette suprématie de l'Eglise. La question romaine, que Léon XIII avait volontairement laissé sommeiller, il la posa de nouveau, et à maintes reprises, devant le monde. La première manifestation en fut, un an après son élévation au Pontificat, lors de la visite à Rome du Président Loubet, la protestation violente qu'il éleva contre : *Colui che contro ogni diritto detiene il principato civile*, protestation transmise secrètement par la voie diplomatique, et révélée par le Prince de Monaco. Sans doute, la protestation fut ultérieurement démentie ; sans doute, les catholiques italiens furent officieusement autorisés à prendre part aux élections par l'encyclique *Il fermo proposito* du 11 juin 1905 ; sans doute le drapeau tricolore flotta certains jours sur le palais pontifical ; sans doute la marche royale fut permise aux musiques des associations catholiques. Mais le 20 septembre 1910, Pie X, dans une lettre au Cardinal vicaire, en réponse à un discours à la Porta Pia, du maire de Rome, M. Nathan, affirmait énergiquement et à nouveau « l'intollerabilita » de la situation créée par les événements de 1870 ; le 4 juin 1911, lors de l'inauguration du monument de Victor Emmanuel, il écrivait au prince Lancellotti et lui disait « le grand deuil de l'Eglise ». Dans plusieurs encycliques postérieures, il parla encore avec in-

sistance de « la liberté et de l'indépendance de l'Eglise », « des droits sacrés de la religion et du Saint Siège apostolique. »

Vis-à-vis de la France, il laissa s'accomplir, le 11 décembre 1905, la rupture diplomatique, et à aucun moment il n'essaya d'empêcher le mal qui allait se consommer. Le 11 avril 1906, par l'encyclique *Vehementer* adressée aux cardinaux français Richard, Lecot, Coullié et Labouré, il condamnait l'Etat laïque et repoussait le principe de la séparation. L'évêque de Crémone, Mgr Bonomelli, dans sa lettre pastorale : *La Chiesa ei tempi nuovi* s'efforce-t-il de prouver que l'Eglise n'a rien à perdre à la séparation : Pie X le condamne et refuse de le recevoir.

Le modernisme trouva en lui un adversaire farouche. L'encyclique *Pascendi* du 8 septembre 1907, le *Motu proprio* du 18 novembre suivant, l'encyclique *Communis rerum* de mai 1910, les condamnations de Loisy, Fogazzaro, Murri, Semeria, Tyrrell, Bergson, celle du Sillon, inscrite dans la lettre aux évêques de France du 30 août 1910, les innombrables avertissements au clergé, le choix des évêques témoignèrent manifestement de l'esprit qui animait Pie X. Il préféra toujours, comme on l'a écrit justement, « à une armée nombreuse, mais indisciplinée et compromettante, quelques fidèles, d'esprit rigide et intransigeant ». Mais, en déclarant contraire à la doctrine catholique l'application de la critique scientifique à l'histoire du dogme et aux livres saints, Pie X éloigna brutalement de l'Eglise un grand nombre d'hommes intimement mêlés à la vie intellectuelle. Autour de lui, autour de l'Eglise qu'il voulait étrangère au mouvement de la civilisation et de la culture, le vide se fit peu à peu.

Crise morale, crise politique aussi, née des difficultés existantes avec le gouvernement italien et le gouvernement français notamment, voilà ce que trouva, dans l'héritage de Pie X, Benoit XV quand il monta sur le trône

pontifical. La guerre européenne aggravait encore lourdement le fardeau qui lui était confié.

II

Pie X, en mourant, avait recommandé la prière au monde catholique. L'un des plus fermes soutiens de la Papauté, l'Autriche-Hongrie, était l'âme même de la lutte qui s'engageait. Pie X, abîmé dans la douleur, près de la mort, n'avait pris parti ni pour elle et son alliée l'Allemagne, ni pour ceux sur lesquels les armées austro-allemandes s'étaient jeteés. Benoit XV, le jour même de son élection, s'entretint longuement avec le Cardinal Mercier, primat de Belgique, qui, pendant le Conclave, avait fait ouvertement campagne pour lui. Il choisit comme secrétaire d'Etat le Cardinal Ferrata, qui avait été nonce à Paris sous le pontificat de Léon XIII et passait pour francophile. Après le décès de celui-ci, Benoit XV appela pour lui succéder le Cardinal Gasparri, qui avait habité la France pendant plus de 20 ans et ne cachait pas son affection pour elle. La Papauté, avec Benoit XV, allait-elle prendre politiquement parti dans le conflit européen ?

Benoit XV, comme Pie X, invita d'abord les catholiques à se tourner vers Dieu, source de toutes les miséricordes. En même temps il s'efforça d'aider le ciel par une diplomatie agissante. Il entama une action politique secrète vis-à-vis des gouvernements de tous les pays belligerants. Sa pensée essentielle était d'empêcher l'extension du conflit et d'en abréger la durée.

En France, l'élection de Benoit XV avait été favorablement accueillie. Mais la France était officiellement absente du Vatican. Pour lui faire connaître sa pensée, pour recevoir ses informations, le Saint Siège devait se servir de missionnaires officieux et irresponsables.

La Belgique n'était représentée à Rome que par un diplomate de second plan, le baron d'Erp, âgé et malade. Le ministre de Russie, M. Nelidow, n'avait aucune influence et n'était que peu apprécié : on lui reprochait de ne faire aboutir aucune des plaintes qui lui étaient transmises contre la persécution des catholiques dans son pays. Quant à la Serbie, avec laquelle, malgré les efforts du comte Berchtold, un concordat avait été signé dans les derniers jours du pontificat de Pie X, son ministre, M. Michel Gavrilovich, nommé le 20 janvier 1915, n'avait pas encore rejoint son poste.

Si Benoit XV ne pouvait que difficilement causer avec l'Entente, il avait par contre toutes facilités pour converser avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. M. de Mühlberg, ministre de Prusse, conseiller intime de Guillaume II, élevé à l'école de Bismarck, secondé par ses collègues bavarois et autrichien, avait au Vatican une situation de premier plan.

Cette situation était soigneusement entretenue par les innombrables missions soi disant savantes qui avaient peu à peu envahi le palais pontifical, sous le prétexte de travaux d'archives aussi variés que problématiques.

Feu le cardinal de Hohenlohe avait jadis donné l'exemple : il avait meme profité de la libéralité pontificale pour voler deux précieuses lettres de Bismarck et les offrir à l'Allemagne. Depuis, les méthodes s'étaient encore améliorées, en même temps que compliquées. Les Anglais, les Français, les Espagnols n'avaient vu, dans les archives et les bibliothèques vaticanes, qu'un vaste champ d'études historiques généreusement offert par Léon XIII ; les Allemands et les Autrichiens, eux, y avaient trouvé un merveilleux terrain d'espionnage.

L'Autriche, en 1880, avait fondé l'*Institut historique* et l'avait installé via della Croce. M. von Sickel, premier directeur de l'Institut, s'était montré un zélé fonctionnaire

de police. Plus tard, le professeur Pastor, les docteurs Hanthaler et Starzer avaient été, eux aussi, presque exclusivement des missionnaires politiques. Le gouvernement de Vienne avait également créé la *Leogesellschaft*, installée à Rome par le docteur Pogatscher, collaborateur de la revue *Kultur*. L'*Institut hongrois* dépendait de l'épiscopat de la Double Monarchie, et avait à sa tête le très germanique cardinal Schlanch.

Les Autrichiens n'avaient, au surplus, jamais cessé de travailler, en commun avec les Allemands, dont l'*Institut romain* avait été l'œuvre de feu le cardinal Hergenrœther.

L'Allemagne avait également au Vatican une annexe de la *Gœrresgesellschaft*, société tentaculaire célèbre, fondée pour la soi disant défense de la religion catholique. Le collège teutonique du *Campo santo* publiait à Rome une revue, l'*Oriens christianus*, instrument de propagande allemande pour la Palestine et la glorification de Guillaume II.

La Bavière encombrait les palais apostoliques de ses missions volantes, à savants toujours renouvelés. Le grand-duché de Bade avait installé six professeurs aux archives vaticanes. Le Wurtemberg avait expédié le docteur Schneider ; la Saxe les docteurs Grotefend, Wagner, von Bippen.

Si on ajoutait les cent dix-huit prélats austro-allemands, les deux cent soixante-treize religieux de race germanique, vivant à Rome, le collège bohême de la via Sistina, le collège germano-hongrois de la via San Nicola, le collège allemand de Santa Maria dell' Anima, le collège non moins allemand de la via della Sagrestia, on comprend sans peine de quelle formidable influence les puissances centrales pouvaient, au début de la guerre, disposer au Vatican.

L'Entente ne tarda pas à s'apercevoir de l'infériorité dans laquelle elle se trouvait. Le gouvernement belge remplaça le baron d'Erp par un de ses plus éminents hommes d'Etat, M. Van den Heuvel ; sir Edward Grey, se souvenant que, malgré la rupture du XVI[e] siècle due à la proclamation de la

Réforme par Henri VIII, des relations étroites n'avaient cessé d'exister entre l'Angleterre et le Vatican, décida l'envoi à Rome d'un envoyé extraordinaire, Sir Henry Howard, qui appartenait à une des familles catholiques les plus estimées du Royaume Uni. Les liens noués entre les deux gouvernements lors des missions à Londres, pour le couronnement du Roi George, du cardinal Granito di Belmonte et, pour le Congrès eucharistique, du cardinal Vincenzo Vannutelli, se resserrèrent encore grâce à l'intelligente activité du nouveau ministre, et aussi du cardinal Gasquet, qui jouissait dans les milieux du Vatican d'une faveur méritée. Leurs efforts aboutirent à un premier et heureux résultat. Poussée par l'Allemagne, la Porte souhaitait vivement envoyer auprès du Saint Siège un représentant ; les capitulations étant, par le fait de la guerre, abolies, la protection des missions catholiques ne pouvait plus se faire par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de France à Constantinople : dans les vues ottomanes, un ministre à Rome s'imposait. Benoît XV, à la demande de l'Angleterre, en jugea différemment. Il envoya à Constantinople un nouveau délégué apostolique, Mgr Dolci, avec mission de faire comprendre à la Porte que, malgré la guerre, il n'entendait rien modifier quant au protectorat catholique.

La France qui, absente du Vatican, avait officieusement confié à la Belgique, et surtout à l'Angleterre, la défense de ses intérêts, se réjouit du succès remporté par Sir Howard. On crut davantage encore que la diplomatie pontificale allait s'orienter contre les Austro-Allemands, et que l'Entente allait bénéficier au moins d'une neutralité très bienveillante. Mais les événements ne devaient pas tarder à démentir ces prévisions.

Les lettres adressées par Benoît XV aux cardinaux Luçon, Sevin et Mercier, arides et sèches, produisirent en France et en Belgique une douloureuse stupeur. Le cardinal Mercier vint à Rome : il exposa au Saint Siège les

atrocités commises par les Allemands et le régime odieux qu'ils imposaient à la Belgique. Benoît XV assura les fils de ce pays de son immuable affection, — mais ne crut pas devoir prononcer une condamnation spéciale contre ceux qui étaient les auteurs de leur martyre. Il se contenta de désapprouver hautement *toute* injustice, de quelque côté qu'elle fût commise. Fixer les responsabilités de la guerre lui parut de nature à compromettre son autorité morale. C'est alors que le primat de Belgique écrivit, pour les fêtes de Noël, une admirable lettre pastorale, qui restera parmi les plus nobles pages que la guerre ait inspirées, où il stigmatisait l'agression germanique et s'écriait : « La guerre pour la guerre est un crime. La guerre ne peut être juste que pour assurer la paix... »

La mauvaise humeur contre le Vatican grandit vite en France et en Belgique. Mais Benoît XV ne s'en émut point. Le 10 janvier 1915, il ordonnait que le 7 février suivant des prières pour la paix seraient dites dans toutes les églises d'Europe, afin que Dieu inspirât aux souverains et aux peuples des sentiments de modération et que s'apaisassent les différends qui avaient jeté les nations les unes contre les autres. Le gouvernement français interdit la publication de cette prière, trop nettement pacifiste ; il ne l'autorisa par la suite qu'à raison d'un commentaire qu'en fit le Cardinal Amette, archevêque de Paris, commentaire qui fut lu en chaire en même temps que la prière elle-même. Cette prière, maladroite dans sa forme, accrut encore l'irritation catholique. Mgr Chapon, évêque de Nice, dans une interview au correspondant du *Russkoie Slowo* (15 février 1915), dit bien que, comme l'avait exprimé le Cardinal Amette, « le Saint Père n'avait eu en vue que la paix solide et durable qui ne pouvait être que l'œuvre de la justice triomphante », la majeure partie des catholiques de l'Entente n'en continua pas moins de désapprouver violemment la politique pontificale. Dans le *Figaro*, M. Ju-

lien de Narjon exprima sans ambages les désillusions de ceux-ci ; M. Charles Benoist, au cours d'un voyage à Rome, déclara que l'allocution pontificale n'était pas assez claire, et que « le monde sentait à présent la nécessité d'une parole apostolique et non de synthèses diplomatiques. »

En présence de cette mauvaise humeur croissante, le Saint Siège crut nécessaire de se justifier. Le cardinal Gasparri écrivit au cardinal Sevin ; Mgr Deploige, président de l'Institut supérieur de philosophie de Louvain, reçut au Vatican un accueil particulièrement chaleureux ; le 22 janvier, dans un consistoire, Benoît XV déclara que « la pensée du père commun des fidèles se portait plus spécialement vers ceux qui l'imploraient avec le plus de foi, notamment vers le peuple aimé de la Belgique, » auquel il avait voulu déjà donner tant de preuves d'affection. Mais ces assurances ne parvinrent pas à désarmer les mécontents.

Vis-à-vis de la Russie le Vatican ne paraissait guère plus favorable qu'au temps de Pie X. La mission à Rome du général Youssouw, grand chambellan du Tsar, n'eut pas de résultats appréciables. Des incidents nombreux se produisirent qui envenimèrent encore les rapports. Quand le gouvernement de Pétrograd fit arrêter l'archevêque de Léopold qu'il soupçonnait de tractations avec l'Allemagne, le Saint Siège se plaignit violemment.

En même temps, Benoit XV et son entourage semblaient, volontairement ou non, favoriser les intrigues allemandes. Dans un but de propagande facile à deviner, l'Allemagne, par l'intermédiaire de sa légation et du Père Fonck, jésuite, directeur de l'Institut biblique et professeur à Innsbrück, attirait chez elle tous les prêtres irlandais que le Collège irlandais de Rome pouvait lui procurer. Le ministre de Prusse près le Saint Siège se rendit, un certain jour, auprès du recteur de ce Collège pour le remercier officiellement du concours qu'il donnait ainsi à la cause allemande. Forte de l'appui qu'elle escomptait au Vatican, l'Allemagne se dé-

clarait sans cesse « très chrétienne » et profondément dévouée au trône de Pierre. Le cardinal Hartmann fit chanter un *Te Deum* pour célébrer les victoires allemandes en Prusse orientale. Le député Erzberger se rendit à Rome et fut reçu secrètement par Benoît XV, qui lui fit don de sa photographie ornée de la plus flatteuse des dédicaces.

La politique pontificale continuait ainsi d'apparaître à la majeure partie des catholiques de l'Entente comme profondément partiale. Malgré les assurances données à la France, à la Belgique, à l'Angleterre, l'opinion publique, dans ces trois pays, estimait que le Saint Siège s'était officiellement placé dans le camp des puissances centrales, et cela — on le disait ouvertement — parce que ces puissances étaient alors victorieuses et que leur force semblait inattaquable.

Cette mauvaise humeur, quasi générale, était cependant loin d'être justifiée. Beaucoup de faits, peu connus alors ou mal interprétés, prouvent a présent que la réalité n'était nullement telle qu'on la supposait. Benoît XV n'avait qu'un souci — et ce souci il le conserva pendant toute la guerre : l'impartialité. Il n'était pas acquis à la cause allemande : certains documents prouvent au contraire qu'il était personnellement favorable à l'Entente. Mais il eut souci de ne manifester aucun des sentiments qui pouvait l'animer. Le 22 janvier 1915, il déclarait qu'il ne devait « tenir pour aucun des deux partis ». Il le déclara à nouveau le 1er août 1917 dans sa note aux chefs des nations belligérantes. « Dès le début de notre pontificat, écrivait-il, au milieu des horreurs de la terrible guerre déchaînée sur l'Europe, nous nous sommes proposé trois choses entre toutes : garder une parfaite impartialité vis-à-vis de tous les belligérants, comme il convenait à celui qui est le Père commun et qui aime tous ses enfants d'une égale affection... » Benoît XV définissait ensuite les deux autres buts qu'il avait eus en vue : « Nous efforcer sans cesse de

procurer à tous le plus de bien possible, sans acception de personnes, sans distinction de nationalité ou de religion, comme l'exigent aussi bien la loi universelle de la charité que la suprême charge spirituelle à nous confiée par le Christ; enfin, pour répondre également à notre mission pacificatrice, ne rien omettre, autant qu'il était en notre pouvoir, de tout ce qui pourrait contribuer à hâter la fin de cette calamité... »

Impartialité, charité, paix, telles furent, en effet, pendant toute la guerre les trois directives de la politique pontificale, les trois « buts de guerre » de Benoît XV.

III

Impartialité : le Saint Siège n'a à aucun moment pris officiellement parti pour l'un des groupes belligérants. Il a condamné toutes les violations du droit, d'où qu'elles viennent.

Le 22 janvier 1915, dans son allocution consistoriale, Benoît XV déclarait qu' « il n'est permis à personne, pour quelque cause que ce soit, de violer la justice. » Et il ajoutait : « Et ces violations du droit, quelles qu'elles soient, en quelque lieu qu'elles soient commises, nous les réprouvons hautement et de toutes nos forces ».

Malgré son caractère général, cette condamnation visait manifestement la violation de la Belgique par l'Allemagne. Celle-ci s'en aperçut si bien que, par l'intermédiaire de son ministre M. de Mühlberg, elle demanda au Saint Siège des explications. Le 6 juillet 1915, dans une note au ministre de Belgique, le Cardinal Gasparri précisait au surplus la pensée pontificale : « L'invasion de la Belgique, écrivait-il, est directement comprise dans les paroles de condamnation de l'allocution consistoriale du 22 janvier... » Le gouvernement belge remercia officiellement le Cardinal Gasparri de ses déclarations. A plusieurs reprises, par la suite,

il exprima au Saint-Siège sa gratitude pour l'intérêt que celui-ci portait à la nation si cruellement et injustement frappée. Le 10 octobre 1917, le Cardinal Mercier écrivait à Benoît XV : « Dès le début de la guerre, votre Sainteté proclama à la face du monde qu'elle réprouvait l'injustice, et daigna assurer ensuite notre gouvernement qu'en formulant cette réprobation c'est principalement notre chère Patrie qu'elle avait eu en vue... »

Toujours, le Saint Siège condamna les moyens de guerre contraires au droit, par quelque belligérant qu'ils fussent employés.

Le 25 mai 1915, dans une lettre au Cardinal doyen, le Cardinal Gasparri écrivait : « La guerre se poursuit... et on ne recule ni sur terre ni sur mer devant l'emploi de moyens offensifs contraires aux lois de l'humanité et au droit international ». Dans une lettre du 1er juillet de la même année au ministre d'Angleterre, le cardinal assurait celui-ci que « le Souverain Pontife (1) ne s'était pas prononcé « contre la légitimité du blocus de l'Allemagne par les Alliés et ne l'avait pas condamné ». Ce qu'il avait au contraire condamné, c'était la guerre sous-marine telle que l'Allemagne la poursuivait, et notamment le torpillage récent du *Lusitania*, qui avait provoqué dans tout le monde civilisé une si profonde émotion.

Le 4 décembre 1916, dans son allocution consistoriale, Benoît XV disait : « Que voyons-nous, *de toutes parts*, dans cet immense conflit des peuples ? Les choses saintes profanées et les ministres du culte, même revêtus des plus hautes dignités, indignement outragés, au mépris du droit divin et du droit des gens ; des citoyens paisibles sont arrachés à leurs foyers et déportés au loin, malgré les larmes de leurs mères, de leurs épouses et de leurs enfants ; des villes ouvertes et des multitudes sont exposées sans

(1) Au cours de l'interview Latapie, v. *infra*.

défense aux attaques de bombardements aériens sur terre et sur mer : tant de forfaits remplissent l'ame d'indignation et de douleur ». Cette protestation visait tout ensemble, et sans aucun doute possible, les attentats odieux commis par les Allemands dans le nord de la France et en Belgique, et aussi les forfaits dont se rendaient alors coupables, au cours de leur retraite, en Prusse orientale et en Galicie, les armées russes.

A plusieurs reprises, Benoît XV a expressément condamné les bombardements aériens de villes ouvertes, ainsi que les bombardements de monuments non utilisables pour la guerre, de quelque belligérant qu'i s vinssent. En décembre 1917, au lendemain des bombardements de Padoue ; le Vendredi-Saint de l'année 1918, au lendemain du bombardement de l'église Saint-Gervais à Paris ; le 18 mai 1918, au lendemain du bombardement aérien de Cologne, il a officiellement protesté. Sur la demande du cardinal Hartmann, il a obtenu des Alliés qu'aucun bombardement n'eut lieu sur Cologne le 30 mai 1918, date de la célébration de la Fête-Dieu en Allemagne. Mais Paris fut également épargné le 2 juin suivant, et la Fête-Dieu put y être célébrée sans aucun raid aérien ennemi.

Le Saint Siège n'a pas cru devoir préciser quels étaient à ses yeux les responsables mêmes de la guerre. Au moins à trois reprises, dans son encyclique du 1er novembre 1914, dans son allocution du 10 décembre 1916, à l'occasion des décrets pour la béatification des vénérables Cottolengo et Garicoïto, dans une audience accordée le 19 février 1917 aux prédicateurs du Carême, Benoît XV a seulement indiqué que « les malheurs privés sont des châtiments mérités, ou au moins un exercice de vertu pour les individus, et que les fléaux des peuples sont une expiation des fautes dont se rendent coupables les autorités publiques, dès qu'elles s'éloignent de Dieu ». On a souvent prétendu qu'il fallait voir dans ces paroles une allusion directe à la politique laïque de la France.

Mais Benoît XV rappelait bien plutôt une doctrine essentiellement générale, qui est au surplus dans la tradition même de l'Eglise catholique : à savoir que la cause de tous les malheurs, publics ou privés, est et ne peut être que l'abandon des maximes chrétiennes, c'est-à-dire le péché. Il n'entendait pas donner un certificat de moralité à telle ou telle nation. Son but était évidemment d'inviter tous les peuples, indistinctement, à la prière et à un retour vers la vie chrétienne, source de toute prospérité publique ou privée. Au surplus, comment aurait-il pu ignorer que l'Allemagne, bien qu'elle n'affichât pas comme la France sa laïcité, s'était, depuis de nombreuses années, plus éloignée encore que celle-ci des principes du catholicisme ? La réalité fut que Benoît XV estima, durant toute la durée des hostilités, qu'il sortirait de l'impartialité, dont il avait fait l'une des règles de sa conduite, s'il déclarait *officiellement* que les auteurs responsables de la guerre étaient tels ou tels belligérants. Encore une fois, il ne pensa pas qu'il lui appartenait de donner un certificat de probité à certains d'entre eux, alors que chez tous il comptait des sujets, puisque chez tous il y avait un nombre important de catholiques.

Si les puissances de l'Entente ont jugé partiale la politique du Saint Siège, les puissances centrales ne se sont pas moins plaintes que celui-ci se montrat trop favorable à leurs adversaires.

A maintes reprises, le gouvernement allemand ou l'opinion publique ont protesté contre la politique pontificale. Après le consistoire du 4 décembre 1916 qui portait à huit le nombre des cardinaux français contre deux cardinaux allemands ; après la publication de la note pontificale du 1er août 1917 aux chefs des nations belligérantes ; après la prise de Jérusalem par les Alliés, en diverses autres circonstances encore, les Allemands ont critiqué violemment la politique de Benoît XV. Le 22 mai 1918, l'Empereur, recevant un bénédictin, reprocha en termes très nets au Saint Siège

son évidente partialité en faveur de l'Entente. Les critiques qui furent dirigées contre la politique pontificale par tous les belligérants indistinctement sont la meilleure preuve de l'impartialité de celle-ci, ou plus exactement de ce fait que le Vatican ne s'est, à un moment quelconque, soucié de favoriser une puissance quelconque. Aucune n'a pleinement approuvé l'attitude prise par lui à son égard.

On a, de même, souvent reproché au Saint Siège les interviews qu'il donna. Benoît XV et le cardinal Gasparri reçurent, surtout au début de la guerre, d'assez nombreux journalistes, des français notamment. Mais les déclarations qu'ils firent à ces journalistes furent toujours, volontairement ou non, altérées ou dénaturées. Les propos publiés reçurent, tous, des démentis. Le 22 juin 1915, M. Latapie publiait dans la *Liberté* des déclarations qu'il disait lui avoir été faites par Benoît XV. Un communiqué de l'*Osservatore romano* fit savoir qu'aucune partie de l'interview ne reproduisait exactement la pensée du Pape, que certaines la dénaturaient complètement et que d'autres étaient, de toutes pièces, fausses. Le 31 août 1916, le *Journal* publiait de même une interview soi-disant donnée à M. Edouard Helsey par le cardinal Gasparri, qui fut immédiatement démentie par le cardinal Gasparri et par M. Edouard Helsey lui-même, qui déclara qu'on lui avait fait écrire ce qu'il n'avait nullement voulu dire. Dans aucune interview, de même que dans aucun acte ou aucune manifestation officiels, la Papauté ne prit parti pour tel groupe de belligérants contre tel autre.

Le Saint Siège a recommandé au seul journal sur lequel il pouvait exercer un contrôle étroit et précis, l'*Osservatore romano*, la plus absolue neutralité. Dans la rubrique non officielle de ce journal, certains articles tendancieux furent assez souvent insérés. Dès que ces articles furent connus de la Secrétairerie d'Etat, celle-ci fit immédiatement publier des rectifications. Au surplus, afin de bien marquer le carac-

tère du journal, celui-ci, à partir de 1916, porta en première page de chaque numéro la mention suivante : « L'*Osservatore romano*, en conformité avec le programme de stricte impartialité qu'il s'est imposé dès le commencement, en présence du conflit actuel, publie les télégrammes qui lui sont communiqués par l'Agence Stéfani, au sujet de la guerre, à simple titre d'information pour ses lecteurs, sans assumer en rien la responsabilité des nouvelles qu'ils contiennent, ni les faire siennes en aucune façon. »

On a encore fait grief au Saint Siège de la partialité de certains journaux ou revues italiens, de tendances catholiques, comme le *Corriere d'Italia* de Rome, l'*Unita Cattolica* de Florence, la *Civilta Cattolica*, etc. Ces journaux furent, en effet, à certains moments, nettement antiententistes. Malgré les rapports existants entre eux et la Secrétairerie d'Etat, celle-ci ne pouvait cependant, en toute équité, être rendue responsable des articles qui y étaient publiés. La politique de ces journaux n'engageait que la responsabilité de leurs propres conseils d'administration. Au surplus, à plusieurs reprises, ils ont été blâmés officiellement par le Saint Siège, qui déclara, dès novembre 1914, au cardinal Sevin, archevêque de Lyon, qu'il avait recommandé d'une façon péremptoire l'impartialité la plus stricte et la plus absolue à la presse dite catholique, et à celle de Rome en particulier. Deux journaux humoristiques, soi-disant catholiques, nés de la guerre et morts avec elle, le *Bastone* et le *Mulo*, ont été plus sévèrement encore désavoués par le Saint-Siège, qui, le 15 janvier 1915, par une note dans l'*Osservatore romano*, déclara leur refuser tout crédit.

IV

Impartial, Benoît XV s'est efforcé, comme il le dit lui-même le 1er août 1917, « de procurer à tous le plus de bien

possible». Dans son œuvre de charité il ne s'est soucié ni de la nationalité ni de la religion de ceux qu'il entendait soulager. Sans doute il a pensé d'abord aux prêtres catholiques mobilisés. Dans une lettre du 18 octobre 1914 au Cardinal Hartmann, il remerciait celui ci d'avoir obtenu de l'Empereur que les prêtres-soldats français, prisonniers de guerre, fussent traités comme des officiers. Mais, dans cette même lettre, il ajoutait: « Nous sommes également convaincu que votre ardente charité ne sera pas limitée aux prisonniers français ecclésiastiques, mais que, dans la mesure du possible, elle s'étendra, sans distinction de religion ou de nationalité, à tous ceux que vous pourrez approcher, et surtout aux blessés et aux malades, afin que leurs souffrances soient adoucies ». Et il terminait ainsi : « Nous avons confiance que votre noble exemple sera suivi... et cela non seulement en Allemagne, mais aussi dans les autres pays où, réfugiés, prisonniers et surtout malades et blessés sont dans la douleur ».

Quelques jours plus tard, le 8 novembre, dans une lettre à Mgr Dobrevic, Archevèque d'Antivari, il demandait à celui-ci d'avoir soin et d'aimer de tout son cœur les soldats qui, prisonniers de guerre, étaient aux mains du gouvernement monténégrin. Et il recommandait encore spécialement les blessés et les malades.

Dès le début de décembre 1914, il sollicitait des gouvernements belligérants le rapatriement des prisonniers grands blessés, et il consacrait à cette question, à laquelle il attachait si justement une importance particulière, l'allocution qu'il prononçait le 24 décembre suivant devant le collège des cardinaux.

Benoit XV s'est encore constamment intéressé, d'une manière toute spéciale, au sort des disparus, et nombreuses ont été les recherches entreprises sur ses instances.

Pendant toute la durée des hostilités, non seulement il a appelé les bénédictions célestes sur ceux qui souffraient,

mais encore il s'est efforcé d'apporter à leurs souffrances aide materielle et reconfort moral.

V

Le rétablissement de la paix a été l'une des pensées les plus constantes de Benoît XV. Dès le 8 septembre 1914, par une exhortation aux catholiques du monde entier, il recommandait, comme Pie X, la prière « afin que Dieu, arbitre de toutes choses, dépose dans sa miséricorde le fouet de sa colère, par lequel il punit les péchés des nations ». Sans cesse, il a demandé aux peuples de prier pour la paix. Le 10 janvier 1915, il décrétait qu'une prière serait dite le 7 février suivant dans toutes les églises « afin que les hommes se donnent le baiser de paix et que le monde convulsé retrouve la tranquillité ». Quand, en décembre 1916, l'Allemagne essaya d'entamer des pourparlers de paix, le Saint Siège favorisa de tout son pouvoir la tentative. Le 1er août 1917, il s'adressa directement aux chefs de toutes les nations belligérantes et il les adjura de conclure « une paix juste et durable ». De cette paix la note pontificale ne posait que les grandes lignes (1). Inopportune à l'époque où

(1) D'après un article de P. Leiber, jésuite allemand, paru dans la revue bavaroise *Stimmen der Zeit*, en avril 1921, et une conférence donnée par celui-ci à Kaiserslautern, reproduite dans le *Pfaelzische Volksbote*, le Saint-Siège aurait fait approuver le contenu de la note par le Chancelier de Bethmann Hollweg et par Guillaume II :

« Le nonce Pacelli, de Munich, fut envoyé en mission secrète à Berlin, auprès du chancelier Bethmann-Hollweg, et lui soumit les points ci-dessus énumérés. Le chancelier les approuva. Là-dessus, Pacelli se rendit au grand quartier général, à Kreuznach, pour s'entretenir de la question avec l'empereur Guillaume lui-même. L'empereur aussi se déclara prêt à des négociations sur cette base, car il reconnaissait, comme le chancelier, qu'il s'agissait là d'une démarche pontificale qui devait être considérée comme très sérieuse, et qui peut-être promettait un succès prochain. L'Allemagne ayant

elle était présentée, elle reçut de la part des Alliés mauvais accueil (1). Mais le Saint Siège se défendit très vivement

consenti, la partie paraissait gagnée. Il semblait que les négociations de paix fussent sur le point de s'ouvrir... »

La manœuvre échoua, d'après le P. Leiber, pour les raisons suivantes :

« Un événement imprévu vint troubler les choses. Le pape, dans ses efforts, partait de l'espérance que la situation politique et économique ne changerait pas sensiblement, chez les belligérants, pendant la durée de ses démarches. C'est pourquoi il pressait tous les pourparlers. Mais il n'arriva pas au but. Un événement de politique intérieure, en Allemagne, renversa en un clin d'œil tout l'ouvrage de la diplomatie pontificale. Les débats du Reichstag allemand, la résolution de paix, la chute du chancelier Betamann-Hollweg, tout cela fit apercevoir les déchirements intérieurs de l'Allemagne, le manque d'une volonté unique et serrée, la faiblesse de l'Autriche. Du coup, un revirement se produisit en France. Le Parlement français obligea le gouvernement à formuler un programme de paix extrêmement âpre, qui réclamait la restitution de l'Alsace-Lorraine. »

Rien n'a permis jusqu'ici d'établir l'exactitude des allégations du P. Leiber.

(1) Le 6 août 1919, le sous-secrétaire d'Etat anglais aux Affaires Etrangères déclara en réponse à une question écrite du député Cecil Amsworth :

« Le gouvernement a l'intention de soumettre au Parlement le plus tôt possible des documents concernant cette affaire. Le 21 août 1917, le ministre britannique au Vatican reçut des instructions l'invitant à informer le cardinal secrétaire d'Etat que le gouvernement britannique ne pouvait dire quelle réponse serait faite, le cas échéant, aux propositions de paix du pape, car il n'avait encore pu consulter ses alliés et que, de toute façon, il semblait inutile de chercher à réaliser un accord entre les belligéaants avant que les puissances centrales aient donné quelques indications sur les buts pour lesquels elles poursuivaient la guerre.

« Dans sa réponse, le cardinal Gasparri restreignit le champ de la discussion en annonçant que le gouvernement allemand avait fait connaître son intention de restaurer l'indépendance de la Belgique en s'appuyant sur la résolution du Reichstag, en faveur d'une paix sans annexion.

« Le comte de Salis fit remarquer que le gouvernement britannique ne possédait pas un texte authentique de ce document qui, d'ailleurs, n'était pas suffisant, car le Reichstag n'avait pas le pouvoir de décider sur ce point.

d'avoir voulu faire le jeu de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie : il affirma n'avoir eu pour seul souci que la cessation de l'effroyable carnage qui dévastait l'Europe. Les principes qu'il avait exprimés étaient, au surplus, ceux là mêmes que devaient reprendre plus tard M. Lloyd George et le Président Wilson. En février 1918, le député italien Lucci disait justement à la tribune de la Chambre : « Entre

« Le 24 août, le cardinal demanda que le télégramme suivant fût envoyé en réponse au télégramme du gouvernement britannique : « Le cardinal secrétaire d'État se réserve de répondre au télégramme après avoir reçu de l'Allemagne une déclaration formelle qu'il l'a invitée à faire au sujet de la Belgique. » Le cardinal demanda au comte de Salis son opinion au sujet de cette réponse. Ce dernier, pensant que rien ne s'opposait à ce qu'il exprimât son opinion personnelle, répondit qu'une déclaration au sujet de la Belgique semblait désirable, car la question était importante, en particulier pour la Grande-Bretagne, mais que le cardinal devait se souvenir que ce n'était là qu'un des nombreux litiges entre les belligérants.

« Lorsqu'il reçut le compte rendu de cette conversation du comte de Salis, le gouvernement britannique jugea qu'il était inopportun de se laisser entraîner dans une discussion fragmentaire de cette question, et que, si les puissances centrales étaient disposées à négocier, elles devaient faire connaître leurs conditions de paix en détail. Le comte de Salis reçut, par conséquent, des instructions lui enjoignant de n'intervenir en aucune façon dans les négociations entre le Vatican et l'Allemagne. »

De son côté, M. Ribot, président du Conseil et ministre des Affaires Étrangères français en avril 1917, fit a un correspondant du *Temps*, le 28 août 1919, les déclarations suivantes :

« Il est exact que le gouvernement français et le gouvernemeut britannique ont été d'accord pour ne pas répondre à la note du Saint-Siège avant que l'Allemagne n'eût elle-même fait savoir à quelles réparations et à quelles garanties elle était disposée à consentir. Le ministre britannique auprès du Saint-Siège fut invité à saisir l'occasion d'expliquer au cardinal Gasparri qu'aucun pas sérieux ne pourrait être fait tant que les puissances centrales n'auraient pas fait savoir leurs desseins, notamment en ce qui concerne la Belgique. Lorsque le gouvernement français connut les instructions données au ministre britannique auprès du Saint-Siège, il exprima le désir que ce diplomate fût également chargé d'associer verbalement la France à la réponse du gouvernement britannique.

la note du Pape et les derniers discours de Wilson et de Lloyd George il n'y a pas de différence fondamentale. » Les idées de Benoît XV se retrouvaient, en effet, en substance dans le discours qu'avait prononcé le mois précédent M. Lloyd George (1er janvier) et dans le message solennel du Président Wilson (16 janvier).

Les efforts faits par le Saint Siège en faveur de la paix ont été, surtout par la presse alliée, constamment dénaturés et déformés. Dans les premiers mois de 1915, des conversations indirectes s'engagèrent entre le Saint Siège et le gouvernement américain. La pensée dominante du Pape était que le Président Wilson usât de son influence pour hâter la fin des hostilités. Sur la foi d'un journaliste, Karl von Wiegand, que le Pape avait reçu, on imagina que le Saint Siège s'efforçait d'attirer l'Amérique dans le camp allemand : on prétendit que Benoît XV avait invité le gouvernement américain à interdire toutes exportations à l'Entente de vivres ou de matériel de guerre. L'*Osservatore romano* eut beau démontrer l'inanité d'une pareille assertion. celle-ci, développée, grossie, commentée par un grand nombre d'organes de la presse française, n'en demeura pas

Le ministre britannique prit sur lui de laisser une note au cardinal Gasparri, au cours de cette conversation, qui ne pouvait être que purement officieuse.

« Le cardinal Gasparri s'en autorisa pour adresser au nonce à Munich la dépêche qui vient d'être publiée. Conformément aux vues exprimées par le gouvernement français, le gouvernement britannique sentit qu'il pouvait être dangereux de nous laisser engager dans une discussion tout au moins prématurée, et il donna, en conséquence, des instructions à son ministre auprès du Saint-Siège.

« Voilà à quoi se réduit l'incident. Ce qu'il faut en retenir, c'est que l'Allemagne, pressée par le Saint-Siège de s'expliquer nettement sur ses intentions à l'égard de la Belgique, a refusé de le faire. Il est trop clair qu'en août et septembre 1917 l'Allemagne n'était aucunement décidée à nous rendre l'Alsace et la Lorraine, ni même à restituer à la Belgique son entière indépendance. »

moins enracinée pendant longtemps dans beaucoup d'esprits.

On a également prétendu que le Pape se serait employé à empêcher, après la catastrophe du *Lusitania*, une rupture entre l'Allemagne et les Etats-Unis. Or, rien n'autorise à penser que cette assertion soit exacte. Aucune intervention officielle n'a eu lieu auprès du Président Wilson ni de l'Empereur Guillaume. Les interventions indirectes qu'on suppose n'ont été appuyées par aucun commencement de preuve sérieux. Par contre, ce qui est exact, c'est que le Saint Siège, en 1915, a vivement souhaité que l'Italie n'entrât pas dans la guerre, au moins en qualité d'offenseur. « Les catholiques italiens furent neutralistes, écrivait en juillet 1916 l'*Osservatore romano*, parce que la guerre *offensive* en thèse générale s'accorde mal avec le haut idéal de fraternité humaine qui constitue l'essence même du christianisme. » Sans parler de ces raisons d'ordre général, il n'était pas douteux que l'intervention italienne ne pouvait avoir, pour l'exercice même de la mission du Saint Siège, que des inconvénients graves. Cependant, contrairement à ce qu'on a prétendu, le Saint Siège n'est intervenu ni auprès de l'Autriche ni auprès de l'Italie pour éviter le conflit. Il n'a fait pression ni sur celle-là pour qu'elle cède ce qui lui était demandé, ni sur celle-ci pour qu'elle modère ses revendications. L'Italie entrée dans la guerre, le Saint Siège a lui-même invité les catholiques à remplir tout leur devoir patriotique et à répondre aux appels du gouvernement. Il a accepté, en 1915, que les ambassadeurs, ministres et envoyés extraordinaires des pays en guerre avec l'Italie, accrédités auprès de lui, quittassent Rome en congé régulier, et il a confié au tribunal de la rote le soin d'expédier les affaires courantes entre lui et ces pays. Il a accepté qu'en 1916 M. Meda fit partie du cabinet Boselli. Il a peu à peu éloigné du Vatican tous les prélats et les laïques allemands qui l'avaient envahi.

En Belgique et en France notamment, on a prêté au

Vatican d'innombrables campagnes pacifistes, qu'il n'a à aucun moment menées. Un démenti formel donné par le Cardinal Mercier, au début de 1919, a établi qu'à aucun moment le Saint Siège n'avait envoyé en Belgique, ainsi qu'on l'avait prétendu, des agents officieux chargés de prêcher la paix séparée. La plupart des vues diplomatiques qu'on attribuait au Saint Siège étaient, de même, appuyées sur des renseignements erronés ou incomplets. Ainsi, on fit grand bruit sur l'hostilité de la Papauté vis-à-vis de la Russie. Mais on déforma les buts que le Vatican visait. Le Saint Siège redoutait l'effet de certaines des promesses que l'Entente, avec quelque imprudence du reste, avait faites à Pétrograd, celle-ci surtout : la possession de Constantinople et la permission tacite d'y établir un patriarche unique pour toute l'orthodoxie, relevant directement de l'Empereur. Ainsi Sainte-Sophie serait devenue un autre Vatican. Le Saint Siège s'émut. Il fit demander à la France que ces promesses fussent revisées et que la célèbre basilique, affectée pendant fort longtemps au culte catholique, fût restituée à celui-ci, si elle était enlevée à l'Islam. Il indiquait que la possession de Sainte Sophie devrait être, dans ce cas, reconnue à la France, nation catholique et protectrice traditionnelle des intérêts catholiques dans le Levant. Un acte solennel aurait même définitivement consacré ce droit de protectorat. On a soutenu que, ce faisant, le Saint Siège avait eu pour but de rompre, au profit de l'Allemagne, l'alliance de la France et de la Russie. Mais l'un des confidents de la pensée de Benoit XV, M. René Bazin, a aisément détruit pareille légende. Ce qu'avait voulu seulement le Pape, c'était d'une part protéger les intérêts catholiques en Orient, de l'autre y asseoir définitivement l'influence française. Il est regrettable que ce soient des Français surtout qui lui aient fait grief de pareils desseins...

Le Saint Siège n'a pas été invité à prendre part à la

Conférence de la Paix. Des études nombreuses avaient paru, au cours des hostilités, les unes favorables, les autres hostiles à sa participation au congrès futur. Des raisons précises et probantes avaient été émises en faveur de l'admission, pour le cas où des puissances neutres seraient invitées. Dans un excellent article de la *Nuova Antologia* (1er mars 1916), Mgr Umberto Benigni avait fait justement remarquer que le Congrès recevrait obligatoirement bien d'autres chefs d'église que Benoît XV, plus exactement tous les chefs d'église autres que celui de l'église catholique : le Roi d'Angleterre, chef de l'Eglise établie, le Roi de Prusse, *summus episcopus* de l'Eglise évangélique de son royaume, le Tsar de Russie, chef de l'Eglise orthodoxe, le Sultan de Turquie, padishah, vicaire d'Allah pour l'Islam, l'Empereur du Japon, fils des dieux et chef de la religion shintoiste. Cependant, pour des raisons purement politiques, par crainte notamment des susceptibilités italiennes, plus encore à raison de ce fait que le Saint-Siège, si on le supposait un état au sens juridique du mot, était demeuré neutre pendant les hostilités, aucune invitation ne fut adressée à Benoît XV, en 1919, lors des négociations de paix. Aucune protestation ne fut au surplus élevée par la secrétairerie d'Etat, quelque désir que celle-ci ait pu avoir d'une participation qui lui eût permis de poser officiellement, devant le Congrès, ainsi qu'elle le souhaitait, la question romaine.

VI

Au lendemain de la paix, Benoit XV est demeuré fidèle aux sentiments qui avaient dirigé sa politique durant la guerre. Il s'est efforcé de rapprocher les ennemis d'hier; il a demandé que la haine s'éteigne, et que commence le règne de la concorde. Il a donné lui-même l'exemple et, dans son encyclique du 23 mai 1920, il a

modifié, en fait sinon en droit, certaines des règles que ses prédécesseurs avaient posées comme conséquence de la question romaine.

Dans cette encyclique, Benoît XV rappelait d'abord qu'aujourd'hui plus que jamais « l'humanité a besoin d'élargir les limites de la charité et de l'amour sincère pour le prochain, car les ruines laissées par la guerre sont immenses... Un mouvement vers l'union universelle des peuples, disait-il encore, se dessine. Le Saint Siège apostolique n'a jamais cessé, au cours de la guerre, de prêcher le pardon des offenses et la réconciliation fraternelle des peuples. Ces principes sont proclamés maintenant encore plus hautement par l'Eglise, qui n'a pas permis qu'ils fussent oubliés au cours de la guerre. » Appliquant ces principes à la situation même du Saint Siège, Benoît XV déclara : « Puisque, pour maitenir et augmenter la concorde entre les peuples civilisés, les visites réciproques entre chefs d'Etat et chefs de gouvernement (étant donné les changements survenus dans les circonstances et la marche des événements) contribuent à la fraternisation des peuples, nous ne serions pas opposé à atténuer d'une manière quelconque les conditions qui, après l'abolition de la souveraineté civile du Saint Siège, ont été justement établies par nos prédécesseurs pour empêcher le voyage à Rome sous une forme officielle des princes catholiques ».

Sans doute, aussitôt après, Benoît XV proclamait — et proclamait solennellement — que « cette attitude, conseillée ou mieux voulue par la gravité des temps présents, ne devait pas être interprétée comme une renonciation tacite aux droits du Saint Siège, et comme si le Saint Siège était satisfait de l'état anormal dans lequel il se trouve actuellement » ; sans doute, il renouvelait les protestations que ses prédécesseurs avaient fait entendre plusieurs fois, et il demandait, « avec une insistance plus grande, que, la paix ayant été faite entre les nations, cesse aussi pour le chef de

l'Eglise cette situation anormale qui nuit grandement à la tranquillité même des peuples », mais Benoît XV n'en acceptait pas moins, en vue de la restauration complète de la paix, que le souverain d'Italie pût à l'avenir recevoir les visites des autres chefs d'Etat catholiques, de même qu'il recevait celles des chefs d'Etat non catholiques. Désireux de ne pas empêcher ces rencontres nécessaires, le Pape levait donc, en ce qui concernait les chefs d'Etat catholiques, le veto que ses prédécesseurs avaient formulé. Acte de politique large, témoignant d'un évident esprit d'entente, sans cependant, par une renonciation formelle, diminuer en rien les droits traditionnels du Saint Siège.

Ce même esprit d'entente vis-à-vis du gouvernement italien, qui animait Benoît XV, s'était déjà manifesté lors des élections générales de 1918. Le 20 janvier 1919, le « parti populaire » s'était officiellement constitué, et son secrétaire politique, Don Luigi Sturzo, indiquait, dans une interview au *Messaggero*, que ce parti de tendance catholique se formait « avec l'appui du Saint Siège ». De fait, les journaux publièrent les lettres qu'avaient échangées à cette occasion le comte della Torre et le cardinal Gasparri.

Le parti populaire était, à proprement parler, né de la guerre. Quand, en 1915, Benoît XV avait séparé les services non italiens du Vatican des services proprement italiens ; quand il avait dit aux catholiques italiens qu'ils se devaient à la patrie italienne, le Saint Siège avait reconnu implicitement, par là même, l'autonomie politique de ces catholiques. Cette reconnaissance n'était que l'aboutissant de longs efforts poursuivis depuis plus de quarante ans. D'abord ces efforts avaient échoué, le *non expedit* avait été maintenu — et, dans un article de la *Nuova Antologia* (16 février 1919), l'écrivain catholique Filippo Crispolti a montré excellemment que le maintien du non expedit avait eu, alors, les plus heureux effets, notamment celui d'empêcher que les catholiques, en siégeant au Parlement à

l'extrême droite, ne retardent ou même n'entravent l'évolution catholique vers le programme social et démocratique. Mais peu à peu, la sévérité initiale, légitime et nécessaire, s'était adoucie; d'abord en 1904, puis en 1909, ensuite et surtout en 1913, de nombreux tempéraments avaient été apportés au *non expedit*. Non seulement les associations catholiques, officiellement constituées, avaient été autorisées à voter, mais elles avaient élu des candidats qui leur étaient propres, candidats dont la situation avait été soigneusement examinée par le Saint Siège qui, sans prendre aucune mesure générale, avait cependant donné à chaque cas une solution particulière. Les élus ne s'étaient pas intitulés « députés catholiques », le Saint Siège ne les ayant pas autorisés à former un groupe portant l'étiquette de catholique, mais ils n'avaient jamais dissimulé leurs origines et leurs tendances. Quand, en 1916, leur chef, M. Filippo Meda, fut appelé au gouvernement, il y fut appelé comme catholique.

Le nouveau parti populaire, qui groupe maintenant, officiellement cette fois, tous les députés catholiques, n'a pas affiché son catholicisme. C'est que l'idée qui est à sa base est moins strictement religieuse que philosophique et sociale. M. Giulio De Rossi l'a appelé justement « le parti des libertés chrétiennes ». Ce qui le distingue des autres partis, qui eux aussi mettent sur leur drapeau le mot Liberté, c'est qu'il entend cette liberté — liberté individuelle, liberté politique, liberté sociale — selon les principes mêmes de la religion chrétienne. Pour le parti populaire, la liberté individuelle, par exemple, ne doit pas être quelque chose de négatif, « ce doit être quelque chose de positif, qui, en donnant à l'individu la plénitude de la responsabilité dans les limites de la loi, lui commande des devoirs constamment plus élevés. » « Développer les énergies spirituelles » tel est l'un des buts du nouveau parti. Dans le manifeste qu'il a publié lors de sa constitution, il a déclaré qu'il lutterait

avec énergie « contre le matérialisme de fait, dans lequel tombe si fréquemment le libéralisme sectaire, contre les démocraties sociales qui tentent sans cesse de matérialiser tout idéal. »

Le parti populaire a pris très vite, on l'a vu, une grande place dans la vie de l'Italie. Partisan de la liberté politique dans son sens le plus large, c'est-à-dire de la liberté de toutes les institutions organiques de la société (Eglise, communes et autres groupes locaux, écoles, syndicats, etc.), partisan de la liberté sociale, hostile à toute extension des pouvoirs de l'Etat, le parti a vu venir à lui un très grand nombre d'adhérents, non seulement des catholiques militants, mais aussi des libéraux sans nuance religieuse marquée, attirés par son programme de réalisations pratiques et de larges conceptions philosophiques. Il a joué dans le Parlement un rôle plusieurs fois prépondérant.

Malgré le rapprochement qui s'est ainsi opéré entre le Vatican et l'Etat italien, et du fait surtout de celui-là, il n'est pas douteux que la question romaine reste posée. Mais il n'est pas douteux non plus qu'elle ne soit plus actuellement posée dans les mêmes termes qu'avant la guerre. Déjà l'encyclique *Ad Beatissimi*, de novembre 1914, avait indiqué le désir de Benoît XV que « cesse la situation anormale dans laquelle se trouvait le chef de la catholicité. » On a parlé, au début de 1919, d'entretiens qui se seraient poursuivis entre le Baron Monti, Directeur général des Fonds pour le Culte au Ministère des Finances, et la Secrétairerie d'Etat du Saint Siège. Mais ces entretiens n'eurent jamais un caractère officiel. Le Saint Siège n'a encore engagé aucune négociation. Il s'est borné jusqu'ici à indiquer — mais à indiquer nettement — qu'il ne répugnerait pas, bien au contraire, à de telles négociations.

Quand les relations diplomatiques ont été reprises entre la France et le Vatican, plusieurs journaux italiens, de

nuances diverses, ont exprimé le vœu que, dans l'avenir le plus proche, l'Italie ait elle aussi sa représentation auprès de la Papauté. L'*Osservatore romano* a répondu par une fin de non recevoir. Cependant le ton du journal fut extrêmement modéré, et tout à fait différent de celui employé habituellement avant la guerre. « Le *Messaggero*, l'*Idea Nazionale*, le *Tempo*, à l'occasion de la reprise des rapports diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, écrivait *l'Osservatore romano*, ont parlé, interprétant un sentiment populaire du reste très explicable, de l'utilité d'un pareil événement aussi pour l'Italie. Le fait, cependant, que les écrits de ces journaux aient été recueillis et commentés par d'autres qui ne combattent pas dans les mêmes camps, pourrait induire l'opinion publique, et plus particulièrement les catholiques, à une évaluation inexacte des conditions différentes qu'une pareille entente devrait affronter et vaincre en Italie. Il y persiste en réalité d'insolubles résolutions d'idées primordiales qui n'existent ni avec le Portugal, ni avec la France — pour citer les deux derniers Etats qui ont rétabli leurs propres relations avec le Saint Siège. Il est donc objectivement juste que l'opinion publique et, surtout les catholiques, se rendent compte, d'une façon claire et précise, de cette nature diverse des situations existantes, par lesquelles deviennent intempestifs non seulement l'examen des particularités, mais même la désignation des deux pouvoirs compétents en cette affaire. Car, loin d'être à la veille d'événements concrets, il s'agit seulement, aujourd'hui comme autrefois, de simples hypothèses et d'expressions de pensées personnelles suggestives. »

Ainsi, le Saint Siège parle actuellement, lui-même, « de la nature différente des situations », « de l'intempestivité des choses », alors qu'avant la guerre il se bornait à déclarer, presque brutalement, qu'entre lui et le Quirinal aucun contact n'était possible... A plusieurs reprises, il a encore

affirmé et précisé ces mêmes intentions conciliantes. Au mois de juin 1921, l'*Osservatore romano* est revenu, avec insistance, sur la question romaine. Dans un long article intitulé : « Nous prenons acte », l'*Osservatore* indiquait que, « des démocrates aux conservateurs, la grande majorité du pays était unanime pour reconnaître que la loi des garanties n'était plus suffisante » et, que la question romaine devait être maintenant résolue. Sans doute, tous les Italiens ne partagent pas encore ces sentiments. L'*Osservatore romano* exagérait un peu en parlant d' « unanimité dans le pays ». Un certain nombre d'Italiens, en effet, estiment encore que la loi des garanties doit être strictement maintenue, tout en indiquant qu'il ne faut plus voir dans cette loi, comme jadis, une arme dirigée par le Quirinal contre le Vatican. M. le sénateur Ruffini, ancien ministre, l'un des partisans du maintien intégral de la loi, qui a donné, au début de 1921, dans la *Nuova Antologia*, une suite d'études fort intéressantes sur la question romaine, ne voit dans cette loi qu'un instrument de concorde et de pacification. La guerre a prouvé l'excellence de la loi. Le pouvoir temporel des Papes est définitivement aboli. Entre le Vatican et le Quirinal aucun conflit de fait ne s'est produit, et aucun ne doit à l'avenir se produire. Le Vatican possède la liberté qui lui est nécessaire, et le Quirinal ne pense nullement à restreindre celle-ci. Les articles de M. Ruffini ont prouvé que les Italiens qui entendaient le plus maintenir la loi des garanties avaient cependant souci qu'on l'appliquât et l'interprétât à l'avenir dans l'esprit le plus libéral.

Mais *l'Osservatore romano* ne se trompe pas quand il estime qu'une importante majorité entend aller plus loin. L'expression « pouvoir temporel » peut avoir des sens différents. L'*Osservatore* écrivait récemment : « La liberté et l'indépendance en toute leur plénitude, qui font partie intégrante d'un pouvoir spirituel universel, ne peuvent se réaliser d'un manière concrète que par le moyen de la sou-

veraineté ». Le Pape devrait donc être souverain, mais sa souveraineté « pourrait ne s'étendre que sur un centimètre carré », selon l'expression du *Tempo*. « Ne fût il, écrivait le *Tempo* le 4 juin dernier, que d'un centimètre carré, l'espace nécessaire à l'autorité suprême du catholicisme pour l'exercice de son pouvoir, il faut que ce centimètre carré ne lui soit pas gracieusement accordé par une puissance étrangère ; il faut que la politique italienne se persuade que le fait d'abandonner à la pleine possession du pontificat la zone de territoire qui lui est nécessaire n'est pas une diminution des droits de l'Etat, parce qu'il faut que la papauté apparaisse, aux yeux de tout le monde croyant, parfaitement à l'abri de toute intervention et de toute domination de la part d'une nationalité particulière. »

Cette idée de la reconstitution d'un territoire pontifical indépendant, si petit soit-il, l'*Idea Nazionale* du 10 juin a reconnu qu'il fallait l'admettre « sans hostilité préconçue, et avec le plus grand intérêt ». Et le *Messaggero*, de tendances radicales, a précisé à son tour, peu après, ce que pourrait être ce centimètre carré reconnu en toute souveraineté à la Papauté. « Si l'hypothèse d'un prochain concordat, écrivait le *Messaggero*, pouvait se fonder sur la reconnaissance *de jure* de la souveraineté du Saint Siège par l'Italie, le territoire nécessaire à rendre parfaite cette conception de souveraineté pourrait se trouver dans ces mêmes palais du Vatican, dont aujourd'hui, selon la loi de 1871, le Pape ne possède que l'usage. »

Tout permet de penser que le Quirinal, comme le Vatican, ne répugne pas à présent à cette idée. Le gouvernement, pour montrer le changement qui s'est opéré dans la plupart des esprits quant à la question romaine, a publié une sorte de *Livre vert* contenant 61 articles de journaux, italiens ou étrangers, se référant à cette question, et écrits à l'occasion de la reprise des relations entre le Saint Siège et la France. Et de son coté, le Vatican laisse dire que Don

Sturzo, le leader des populaires, fréquente assidûment la Consulta et fait la liaison entre les deux gouvernements. M. Bonomi et le marquis della Torretta sont, personnellement, désireux d'un accord officiel et définitif avec le Saint Siège.

Hier, cet accord semblait impossible. On disait couramment que, si la question romaine n'existait pas, il faudrait l'inventer. On prétendait qu'elle était aussi indispensable à l'Italie qu'au Saint Siège. Le Saint Siège résidant dans la capitale du royaume — et il ne pouvait pas plus résider ailleurs que la capitale ne pouvait être installée dans une ville autre que Rome — le conflit entre le Quirinal et le Vatican représentait, disait-on, la seule garantie que le Pape ne subirait jamais aucune influence italienne. Si ce conflit était officiellement apaisé, le soupçon et la défiance s'éveilleraient dans chaque nation : et chacune ne manquerait pas de supposer que tel ou tel acte de la Papauté aurait été inspiré par l'Italie. Et cela, qui nuirait grandement à la mission et à l'influence universelles du Pape, ne nuirait pas moins à l'Italie elle-même, contre laquelle se tourneraient toutes les puissances qui pourraient se croire lésées par son action auprès du Saint Siège. Aussi un homme politique italien écrivait-il spirituellement : « Un seul concordat est possible entre le Roi d'Italie et le Pape : c'est celui-ci qui ne comprendrait qu'un seul article : « Les deux hautes parties contractantes s'engagent à maintenir intégralement leur différend. »

Il semble difficile aujourd'hui de parler encore de la sorte. Les temps sont changés. La guerre a modifié elle-même l'état de choses créé en 1871. Des tendances nouvelles sont nées. Un parti politique nouveau s'est constitué, qui désormais jouera un rôle prépondérant dans les affaires de la nation. On ne peut plus affirmer que la loi des garanties ne sera pas révisée. Mais, même si elle ne l'était pas en droit, elle le serait certainement, elle est déja revisée, en fait.

Entre le Vatican et le Quirinal il est possible, dans les faits, soit d'agrandir, soit de restreindre les surfaces de friction. Il y a, pour traiter les affaires, deux manières : la manière rude et la manière douce. Le Vatican et le Quirinal se sont mis dès maintenant d'accord pour n'employer plus que la seconde. Et l'avenir prouvera certainement que, ce faisant, ils ont fait de sage politique.

L'avenir mettra aussi en pleine lumière la diplomatie du Saint Siège pendant la guerre. A cette diplomatie il sera avec le temps rendu justice. Les pages qui précèdent, dépourvues de toute tendance confessionnelle, n'ont d'autre but que d'essayer dès maintenant de redresser certaines erreurs d'appréciation, de montrer le mal fondé de trop nombreuses et injustes critiques. Sans doute la politique du Vatican n'a pas été exempte de fautes : la Secrétairerie d'Etat « fait de la politique », comme n'importe quel autre ministère des Affaires Etrangères. Elle peut se tromper. Elle s'est trompée certaines fois. Mais ses détracteurs systématiques, animés le plus souvent par un esprit de parti, se sont trompés plus souvent encore. Ils ont dénaturé ses desseins et ses actes. Le Saint Siège n'a été ni francophile, ni germanophile. Il a été neutre, et presque toujours strictement. Et il ne pouvait pas ne pas être neutre, puisqu'il y avait des catholiques parmi tous les belligérants. On lui a reproché de n'avoir pas « dit le droit », de n'avoir pas expressément et solennellement condamné les violations du droit par l'Allemagne, par exemple la violation de la neutralité belge, le meurtre de Miss Cavell, ou le torpillage du *Lusitania*. Mais comment ceux qui lui font pareille critique n'aperçoivent-ils pas que, s'il avait « dit le droit », c'eut été, pour lui, prendre parti, et cela pour le plus grand dommage des intérêts spirituels dont il avait la charge. Que certaines grandes ou petites nations aient eu tort de demeurer au-dessus de la mêlée, que les individus qui, à la manière de M. Romain Rolland, se sont déclarés « neutres

devant le crime », ne méritent aucune estime, rien de plus vrai. Mais rien de plus vrai aussi que la situation spéciale du Saint Siège, qui n'est pas un état comme les autres, ni celle du Pape, qui n'est pas une quelconque personnalité. Encore une fois, si la diplomatie pontificale a commis des fautes, si surtout sa « manière » n'a pas toujours été celle qu'on eut pu souhaiter, elle mérite cependant d'être déchargée d'un grand nombre de torts qui ne lui sont pas, en toute justice, imputables. Avec le recul du temps, nul doute qu'on ne comprenne mieux les desseins qu'elle a poursuivis et les idéals dont elle s'est constamment inspirée.

CHAPITRE VII

L'avenir de l'Italie

I. Résumé statistique de la situation actuelle de l'Italie. — II. L'avenir : les réformes morales et matérielles.

I

Malgré la crise qu'elle traverse à présent, l'Italie demeure dans le monde une grande force.

Un court résumé statistique des éléments contenus dans les chapitres précédents fera apparaître en pleine lumière les ressources dont elle dispose actuellement.

L'Italie compte 38.180.000 habitants, soit 123 habitants par kilomètre carré. En 50 ans, sa population s'est augmentée de plus de 11 millions d'individus, soit de 40 0/0. A ses 38 millions d'habitants, il faut ajouter 7.450.000 Italiens résidant à l'étranger. L'Italie représente donc en bloc une masse de 50 millions d'hommes, intelligents, actifs, d'une grande capacité de travail. Cette force, longtemps mal instruite, ne connait plus à présent la plaie de l'analphabétisme. Alors qu'en 1881 l'Italie avait encore 68 0/0 d'analphabets, la proportion est maintenant descendue à moins de 30 0/0.

Au point de vue proprement économique, des indices nombreux témoignent des forces du pays. L'Italie compte aujourd'hui près de 5.500 sociétés par actions, représentant un capital de plus de 18 milliards. Ces sociétés s'étendent à toutes les branches de l'activité commerciale : une mention spéciale doit être faite des organismes bancaires, qui sont au

nombre de 277, avec un capital de près de 2 milliards et demi.

La production industrielle a des ressources incomparables. Si certaines matières premières manquent, comme le charbon, la houille blanche reçoit déjà une utilisation importante. Le capital des sociétés ayant pour objet les industries électriques est passé, de 1913 à 1920, de 549 millions à 1.800 : le pays dispose actuellement de 1.899.555 chevaux dynamiques. La force motrice utilisable dépasse 11 millions de chevaux. D'autre part, l'Italie a une main-d'œuvre abondante et habile. Enfin elle possède de larges disponibilités en capitaux, comme en témoigne l'augmentation constante du nombre de ses sociétés par actions.

La guerre a industrialisé, fort heureusement, l'agriculture. La preuve en est dans le fait que les sociétés par actions a but agricole ou œnologique sont à présent 222, avec un capital de 450 millions, tandis qu'elles n'étaient en 1913 que 80 avec un capital de 84 millions. Les concessions d'eau à usage d'irrigation, les travaux de bonification ont pris, eux aussi, un important développement. Si le latifondisme existe encore, on peut espérer, sans même parler de l'action que peut et doit exercer l'Etat en cette matière, que la richesse actuelle des classes paysannes et les fortes « rimesse » des émigrants seront de plus en plus employées à racheter et à fractionner les grands domaines du midi et de la Sicile. Comment négliger ce fait particulièrement significatif que, de 1915 à 1920, le seul Banco de Naples a reçu des émigrants plus de 2 milliards 300 millions ?

La guerre a donné une grande diffusion à l'emploi des machines agricoles. Des méthodes nouvelles de culture ont été appliquées. Les hauts prix ont encouragé la production. Ce mouvement n'est pas, semble-t-il, près de s'arrêter, même si une baisse importante se produit sur les matières alimentaires, à raison de la quantité considérable d'argent dont dispose la classe paysanne.

La situation de la marine marchande est actuellement difficile. La guerre a entraîné la perte de 338 vapeurs et de 372 voiliers. L'Italie n'a à présent que 495 vapeurs. La flotte marchande tout entière (vapeurs et voiliers) représente 1.754.000 tonnes de jauge brute. Mais d'importantes constructions se poursuivent (364.000 tonnes de jauge brute au 31 décembre 1920) qui amélioreront assez rapidement cette situation. On sait que l'Etat se préoccupe d'apporter à l'œuvre de reconstruction son appui financier.

La guerre a également modifié profondément la balance commerciale qui, en 1913, marquait un déficit de seulement un peu plus d'un milliard, déficit que comblait le mouvement touristique et l'argent des émigrants. Depuis 1914, le déficit a été en moyenne annuellement de 12 milliards, et cela pour partie à raison de l'état défavorable du change. Mais actuellement ce déficit accuse une baisse notable (il n'a été que de 4 milliards et demi en 1920), d'une part par suite de la diminution des importations, de l'autre par suite de l'augmentation des exportations, qui de 3.345 millions en 1918 sont passées à 6.065 en 1919 et 7.803 en 1920. L'augmentation a porté non seulement sur les matières premières, les denrées alimentaires et les produits mi-travaillés, mais aussi sur les produits travaillés : l'exportation de ceux-ci est passée de 2.192 millions en 1919 à 3.292 en 1920.

Le mauvais état du change est l'une des causes les plus importantes du trouble économique dont souffre à présent l'Italie, mais les bas cours ne tiennent pas seulement à des facteurs économiques. Ainsi le déficit du Trésor, dans le 2e semestre de 1919, était de 17 à 18 milliards, et le change moyen sur New-York de 162 à 252 0/0. Dans les derniers mois de 1920, le déficit du Trésor n'était plus que de 10 milliards, et le change moyen sur New-York atteignait 535 et 867 0/0 ! Même phénomène si on considère les oscillations du change par rapport à la balance

commerciale : le déficit de celle-ci en 1918 avait dépassé 12 milliards et le plus haut cours du change avait été de 252 0/0 ; en 1920, le déficit ne fut plus que de 8 milliards, et le change monta jusqu'à 551 et 679 0/0 ! Ces deux faits prouvent manifestement que le mauvais état du change n'est pas dû *uniquement* aux conditions proprement économiques du pays. D'autres facteurs entrent encore en jeu ; à côté du facteur économique, le facteur politique et la spéculation jouent en même temps. L'amélioration du change se fera automatiquement quand, d'une part, la situation économique sera consolidée, de l'autre, quand le pays aura recouvré pleinement sa tranquillité intérieure.

La circulation fiduciaire (billets des banques et billets d'Etat) atteignait à la fin de 1920 23 milliards, avec une réserve métallique de seulement 1522 millions. Mais, depuis, une amélioration s'est produite. A présent, la circulation n'est plus que de 18 milliards et la réserve métallique se chiffre par 2.170 millions.

Le chiffre des dépôts — dépôts d'épargne, comptes courants, bons du Trésor — dans les banques d'émission et les banques privées est considérable et en progression constante. Il atteint aujourd'hui plus de 20 milliards et demi. Dans le seul premier semestre de 1921, les dépôts dans les seules caisses d'épargne postales ont dépassé 7 milliards.

Les finances publiques ont été, on le sait, lourdement obérées par la guerre, qui a coûté au Trésor plus de 48 milliards. A cette somme doivent être ajoutés 12 milliards, à rembourser à l'étranger. Les emprunts (y compris la circulation bancaire) ont fourni, du 1er juillet 1914 au 31 octobre 1920, 78 milliards et demi. La dette publique (consolidée, perpétuelle et amortissable), qui était de 14 milliards et demi au 31 décembre 1913, est à présent de 74 milliards et demi. Le budget, qui pour l'exercice 1913-14 présentait un excédent de 31 millions, était encore

en déficit, le 30 juin 1920, de 8 milliards. Cependant, dans ce domaine encore, des améliorations notables se sont produites ces temps derniers, et l'horizon, loin de s'assombrir, a plutôt tendance à se dégager. Le déficit de l'exercice 1920-21 n'a été que de 4 milliards. Peu de contribuables sont autant surtaxés que le contribuable italien, mais aucun ne remplit plus courageusement son devoir fiscal. D'autre part, il faut retenir que les revenus annuels du pays dépassent 100 milliards : un budget de plus de 12 milliards peut donc être établi, sans qu'il y ait des craintes sérieuses de voir tarir les sources de la richesse publique. Mais, pour que ce budget puisse être supporté sans gêne grave par le contribuable, il faut, bien évidemment, que l'activité du pays aille sans cesse en s'amplifiant, et que la paix sociale soit solidement établie.

Ce court tableau de la situation économique actuelle de l'Italie comporte, on le voit, des clartés et des ombres. L'avenir peut être plus favorable encore que le présent, si le gouvernement d'une part, le pays de l'autre ne négligent aucun des devoirs qui leur incombent.

II

Dans un très beau discours prononcé à Rome à l'Augusteo le 10 mai 1921, le professeur Rocco disait : « Les prémisses indispensables de la reconstruction qui s'impose à l'Italie, cruellement touchée par la guerre, c'est le rajeunissement total des esprits, dans les masses, chez les dirigeants, partout ». On ne saurait mieux dire. « Il faut, ajoutait M. Rocco, modifier les consciences, former les volontés. Depuis des siècles, la vraie, la grande plaie de l'Italie a été l'absence d'une conscience nationale, de l'esprit de sacrifice et de devoir, et au contraire la diffusion partout de l'égoïsme le plus étroit, du matérialisme le plus cynique », C'est ce que les fascistes, ces deux dernières années, ont compris — et

leur action a été profondément salutaire. Quand l'esprit public sera modifié, la paix sociale sera mieux assurée. Les syndicats comprendront davantage leurs devoirs, et tous pourront être légalement reconnus. Les fonctionnaires, dont la situation est trop souvent précaire, rempliront plus exactement leur tâche, et devront recevoir les améliorations définitives auxquelles ils ont droit : les indemnités de vie chère, temporaires et toujours révocables, grèvent lourdement le budget, sans profiter suffisamment à ceux qui les reçoivent. Seule la diminution du nombre des agents publics permettra d'améliorer le sort de ceux laissés en fonctions : mieux pénétrés de leur rôle social, moins nombreux, plus rémunérés, ils rendront vraiment les services que la collectivité attend d'eux.

La modification de l'esprit public n'assurera pas seulement la paix sociale et la renaissance morale du pays. Elle assurera aussi le développement constant de son activité économique. La première condition de cette activité est que cessent les mouvements révolutionnaires de ces deux dernières années. Comme les pouvoirs publics, comme les milieux bourgeois, les milieux ouvriers doivent moralement se transformer. Une autre condition est que la politique commerciale de l'Etat ait pour but direct non d'entraver, mais de favoriser le développement de toutes les forces nationales. Une autre encore est que les impôts ne détruisent pas les sources de la richesse.

Il faut à l'Italie une politique financière saine. Quel que soit l'effort fiscal qu'elle puisse supporter, il est nécessaire que prenne fin au plus tôt la folie de dépenses qui, chez elle comme chez nous, a sévi depuis 1914. Les pensions civiles, qui grèvent si lourdement le budget, devraient être soigneusement revisées. Les employés, on ne saurait trop insister sur ce point, sont beaucoup trop nombreux, et les indemnités de vie chère exagérées et allouées inconsidérément. N'est-il pas excessif que le salaire

minimum, augmenté de ces indemnités, d'un employé de chemins de fer soit de 9.000 lire? Mais la plus lourde et la plus inutile dépense de l'Etat — après celle du pain, qui a été, heureusement, mais tardivement supprimée — est celle qui résulte de son exploitation du réseau ferré, et aussi, bien qu'à un moindre degré, de l'exploitation des postes et des télégraphes. L'opinion publique se refuse à admettre que les dépenses de personnel dans ces deux administrations soient proportionnellement plus élevées que dans n'importe quel autre pays. Elle s'indigne que l'Etat doive payer chaque année quelque 60 millions de lire, pour rembourser les vols commis par ses employés. Les *ferrovieri* sont presque tous animés d'un assez mauvais esprit, et la gestion de l'Etat ne paraît avoir été heureuse ni financièrement, ni moralement. Rendre les chemins de fer à l'exploitation privée, céder à des entreprises privées l'exploitation des services postaux, télégraphiques et téléphoniques est une réforme, réclamée par la majorité de l'opinion, qui aurait pour effet d'alléger le budget de charges improductives.

S'il lui faut une politique financière saine, il faut encore à l'Italie une saine politique commerciale. De cette politique le programme peut être résumé d'un mot : l'Etat doit empêcher toute action de nature à troubler les libres activités individuelles ; d'autre part, il doit stimuler ces activités par tous les moyens en son pouvoir.

L'agriculture est et doit demeurer pour l'Italie la base même de sa vie économique. Le latifondisme est une plaie profonde, mais qui peut être, quelque ancienne qu'elle soit, soignée et même guérie. Mais ce n'est pas en s'associant, directement ou non, au système inique des expropriations forcées que les pouvoirs publics pourront arrêter le mal. Ce qui s'est passé en 1919 et en 1920 est, à ce point de vue, significatif. Le seul résultat obtenu a été un malaise général, une agitation qui s'est aggravée, une hostilité violente

entre grands propriétaires dépouillés ou menacés de l'être, et *contadini* nantis, mais toujours, selon eux, insuffisamment. Le partage brutal de la terre ne peut en rien améliorer son rendement, bien au contraire. L'avenir de l'agriculture italienne est dans l'industrialisation, et l'industrialisation n'est et ne sera possible que par le moyen de grandes sociétés, qui apporteront à l'exploitation du sol de vastes capitaux, et aussi une expérience technique et une organisation commerciale qui font presque toujours défaut à l'exploitation individuelle, quelle que soit la condition sociale du propriétaire.

Le devoir de l'Etat est de favoriser la constitution de ces grandes sociétés qui auront pour objet la terre, comme tant d'autres ont eu, depuis 50 ans, pour objet l'usine. A la formule « socialisation de la terre », l'Etat doit opposer la formule de l'association, qui est la seule capable d'assurer aux diverses catégories sociales qui vivent de la terre, et au pays tout entier, le plein rendement de leur capital.

Parmi les travaux que ces grandes sociétés pourraient entreprendre, ou poursuivre, il n'en est pas de plus urgent que toutes les œuvres de bonification (travaux hydrauliques, bassins en montagnes) que le sol italien réclame. Elles sont d'une importance primordiale pour l'avenir agricole du pays. Ces travaux, semble-t-il, devraient être accomplis, non pas directement par l'Etat, ce qui n'aurait pour effet que d'élever nécessairement leur prix et de créer de nouveaux fonctionnaires, mais par des entreprises privées, travaillant sous la surveillance de l'Etat et, au besoin, quand cela serait indispensable, avec sa garantie financière. Dans cet ordre d'idées un vaste champ est ouvert à l'activité italienne, et le devoir des pouvoirs publics est d'orienter les capitaux et les initiatives vers ces grands travaux d'intérêt général. Si, d'autre part, ces pouvoirs publics favorisaient la constitution d'un Institut central de crédit agraire, autorisé à émettre des titres, et auquel devraient se rattacher obliga-

toirement les nombreux établissements locaux qui pratiquent actuellement cette forme de crédit, l'agriculture trouverait à sa disposition de larges moyens de développement nouveaux, qui lui font à présent presque totalement défaut.

En matière industrielle, il apparaît à tous que l'Etat a, comme devoir primordial, d'enrayer l'épidémie de grèves dont souffre, depuis trop longtemps déjà, le pays. Si le droit de grève est légal, il en est, par contre, un autre que les pouvoirs publics ont l'obligation de faire également respecter : l'opinion publique réclame qu'à l'avenir la liberté du travail soit strictement sauvegardée, afin que les ouvriers, qui ne veulent pas participer à une grève qu'ils jugent injuste, aient la possibilité de s'adonner à leur tâche quotidienne en toute sécurité. Le jour où la liberté du travail sera vraiment assurée, les grèves seront moins nombreuses, et en tous cas moins étendues — et on devine aisément les bénéfices qu'en retirera la production. Si, d'autre part, la législation s'orientait dans le sens de l'arbitrage obligatoire en matière de grèves, la sécurité reviendrait peu à peu dans les milieux industriels, pour le plus grand profit non seulement de ceux qui vivent directement de l'industrie, mais du pays entier. Encore une fois, le mal le plus grave dont souffre actuellement l'industrie italienne est l'agitation, ouverte ou sournoise, que ne cessent d'entretenir certains milieux ouvriers, agitation qui est organisée et alimentée par les socialistes et les anarchistes, qui a, à la fois, un caractère politique et un caractère économique, et dont la manifestation quasi-régulière est la grève, qui est devenue, comme le disait récemment l'*Economista d'Italia*, la « peste de la vie industrielle et du travail en général. »

Pour aider, pratiquement et utilement, au développement industriel, le pays demande encore que les pouvoirs publics opérent, dans la législation relative aux associations, un certain nombre de réformes, simples, mais dont l'effet

serait, sans nul doute, salutaire. Renforcer cette législation de manière à rendre plus sévères les formalités relatives à la constitution des sociétés commerciales, plus effective la responsabilité des fondateurs et des administrateurs, plus pratique le système de publicité sur lequel est fondé le contrôle des intéressés, et cela afin d'éviter une ingérence quelconque, directe ou indirecte, de l'Etat, sous la forme d'autorisation ou de surveillance sur ces sociétés ; fixer, dans certains cas, des règles plus restrictives, notamment pour la constitution des petites banques, qui sont devenues trop nombreuses, et cela afin de protéger l'épargne publique ; ne pas retomber dans l'erreur commise quand on a décidé la nominativité obligatoire des actions, mesure si funeste qu'on a été obligé d'en suspendre presque aussitôt l'application — telles sont quelques-unes des directives qui, d'après l'opinion presque unanime, s'imposent en ce moment aux pouvoirs publics s'ils veulent favoriser, comme ils le doivent, le développement industriel du pays, qui est l'une des sources de sa prospérité. L'opinion, en Italie comme en France, attend du gouvernement surtout des réalisations pratiques.

Dans l'œuvre d'assainissement qui s'impose en ce moment à l'Italie, le gouvernement et le pays ont chacun des devoirs distincts. L'avenir dépend à la fois et de celui-là et de celui-ci. Celui-là doit poursuivre des réformes selon un programme, et non pas selon les besoins ou les désirs d'une majorité parlementaire flottante, instable et changeante. Celui-ci doit vraiment prendre conscience de lui-même, avoir, à proprement parler, cet « esprit de sacri ice et de devoir » dont parlait le professeur Rocco à l'Augusteo et qui lui a fait parfois défaut. La rajeunissement des esprits, la formation d'une conscience nationale ne sont pas moins indispensables que l'élaboration et la mise en praque par les pouvoirs publics d'un programme précis et stable de politique économique et financière. Il est à peine besoin d'ajouter que ces différents termes du problème

sont étroitement liés les uns aux autres, et que le gouvernement ne pourrait remplir son rôle sans le concours du pays, de même que la modification de l'esprit public ne pourrait se faire sans l'activité vigilante du gouvernement.

Le gouvernement et le pays sauront — nous en avons la ferme conviction — accomplir les devoirs qui s'imposent à eux. L'ascension d'un peuple ne se fait jamais sans heurts. Celle de l'Italie n'a pas échappé à la règle générale. Mais ce que ce pays a fait depuis 1870 témoigne de ce qu'il saura faire encore. Et ses progrès seront d'autant plus rapides qu'il saura mieux se préserver d'un mal, endémique chez tous les peuples latins : la politique. Moins il fera de « politique », mieux et plus vite il comprendra et réalisera ses intérêts matériels. Sans doute, les Italiens ne sont pas près de ne plus s'intéresser aux luttes de partis. Comme nous-mêmes, ils aiment ces luttes. Mais on peut souhaiter que, chez nous et chez eux, sous l'empire des circonstances et des nécessités, d'autres habitudes, d'autres goûts s'implantent peu à peu. Nous y serons amenés, les uns et les autres, si nous voulons tirer un plein profit de notre victoire militaire commune. L'Italie sort de la guerre, comme la France, affaiblie. Mais, encore une fois, elle a en elle d'admirables forces latentes qui lui assurent l'avenir, si elle sait les employer. Elle saura les employer. Elle saura montrer au monde que l'Italie de l'après guerre a conservé toutes les traditions de son glorieux passé, et que la Rome moderne est, comme la Rome ancienne, la personnification d'une grande nation.

TABLE DES MATIÈRES

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie Bussière.